Digitized by Google

5.7.48

F. ARNAUD DE L'ARIÉGE

L'ITALIE

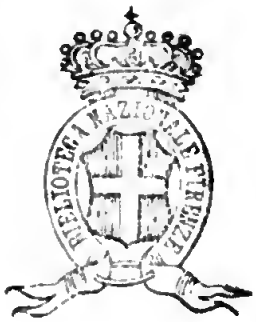

TOME PREMIER

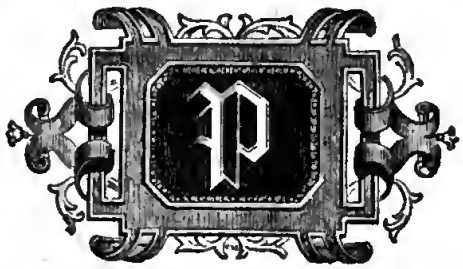

PARIS
PAGNERRE, LIBRAIRE-ÉDITEUR
18, RUE DE SEINE, 18

1864

Droits de reproduction et de traduction réservés

Digitized by Google

INTRODUCTION

I

En plus d'une occasion, et bien avant la dernière expédition française en Italie, nous avions annoncé, au nom des intérêts universels du monde civilisé, la solution prochaine de ce grand problème de la nationalité italienne, qui se trouve lié aux plus importantes questions de la politique moderne. L'insuccès de la tentative de 1848 n'avait pas affaibli nos espérances ; au-dessous des divisions superficielles, des luttes des partis, des malentendus et des préjugés invétérés, nous avions aperçu les symptômes vivants, les éléments homogènes qui promettaient à l'Europe une nouvelle et grande nation.

Ces éléments de la nationalité italienne n'étaient pas une création de l'esprit moderne; ils avaient leurs racines dans le passé; nous les avions constatés, aussi réels, aussi profonds, sinon aussi manifestes, dans tous les siècles de cette histoire si pleine de querelles intestines, de déchirements et de révolutions. Il importait donc, pour comprendre la puissance des aspirations de la jeune Italie, de suivre cette chaîne non interrompue des traditions nationales, de saisir les causes accidentelles qui, pendant une longue suite de générations, avaient empêché les peuples de la péninsule de se grouper autour d'un centre commun et de s'organiser en corps de nation, enfin de montrer que, ces causes ayant disparu, rien désormais ne faisait plus obstacle à l'accomplissement du rêve des patriotes italiens.

Sans prétendre réaliser dans son ensemble cette œuvre immense qui serait, convenablement exécutée, la véritable histoire nationale de l'Italie, nous nous proposions du moins d'en esquisser les premiers éléments; trop heureux si, réduits à ces proportions, nos essais avaient pu gagner quelques sympathies de plus à la cause italienne. Dès 1856, nous annoncions ce travail en ces termes :

« Ailleurs nous essayerons de reprendre, avec

tout le calme que commande un pareil sujet, les grands traits de ce mouvement italien si contradictoire dans les moyens, si simple et si constant dans le but. Du sein de cet apparent chaos, où se rencontrent et se heurtent, sans issue visible, les intérêts, les passions, les illusions de l'Italie du moyen âge et les questions vivantes des sociétés modernes, nous tâcherons de dégager l'idée sociale qui peut mettre un terme à ces déchirements intimes et produire l'unité. Au milieu de ce champ de bataille où les fantômes de la papauté temporelle et de l'empire, encore debout à côté des affirmations toutes-puissantes de la démocratie, ajoutent une complication de plus à la confusion déjà si grande résultant des rivalités municipales, de l'ambition des princes, de l'inexpérience des patriotes, nous recueillerons les symptômes de vitalité, les aspirations communes qui promettent une nation. Nous montrerons pourquoi l'Italie est indispensable au mouvement de l'Europe. Son histoire, ses révolutions, ses chutes, même ses utopies qui l'ont si longtemps égarée dans ses voies, jetteront de vives lumières sur la nature de la mission qui lui est réservée, maintenant que semble venue l'heure de sa seconde renaissance. Nous dirons pourquoi, par un instinct infaillible, les princes et les

peuples ont toujours tourné leurs regards vers l'Italie, les princes pour y asseoir le centre de leur équilibre monarchique, les peuples pour en attendre le signal de leur délivrance. C'est en Italie, c'est à Rome qu'est le nœud du grand débat qui tourmente le monde ; en sorte que la question italienne est à la fois la question européenne et la question universelle. Cette question peut faire explosion tantôt en Espagne, tantôt à Vienne, aujourd'hui à Paris, demain en Orient; c'est à Rome qu'elle doit se résoudre. La France, le soldat de Dieu, selon l'expression de Shakspeare, la France démocratique s'agitera en vain sur elle-même et fera révolutions sur révolutions, jusqu'au jour où, comprenant toute la grandeur de son rôle, elle ira poser et résoudre la question européenne en Italie. Une solidarité étroite lie les destinées des deux nations, et toutes deux se doivent au monde... Immense problème qui résume en lui tous les intérêts sociaux du siècle [1]. »

Tel est le grave sujet dont nous avons essayé de mettre en lumière les traits principaux. L'étude que nous offrons au public n'est pas, on le voit, un plaidoyer fait après coup en faveur d'une cause en partie gagnée. C'est l'expression d'une

[1] Introduction aux mémoires de Joseph Montanelli sur l'Italie, t. I, p. 7 et 8.

pensée bien ancienne et le fruit de longues méditations.

Du reste, quelques progrès qu'ait faits, dans ces dernières années, cette question italienne, que d'esprits attardés refusent de croire à la réalité de cette renaissance, et surtout à l'homogénéité des éléments nationaux! Et parmi les catholiques, combien est grand encore le nombre de ceux qui protestent, au nom des intérêts mal compris de l'Église, contre la dépossession temporelle du saint-siége! Ils comptent que Dieu, plutôt que de laisser se consommer ce qu'ils regardent comme une monstrueuse iniquité et comme un véritable désastre, opérera quelque grand miracle qui remettra toutes choses dans l'ordre.

Il n'est donc pas sans utilité de combattre ces illusions persistantes, de rechercher, dans l'histoire italienne, les causes qui les ont produites, et de montrer quels maux incalculables a faits à l'Italie et au monde cette institution de la papauté temporelle.

Elle n'a eu sa raison d'être que sous le règne de ce préjugé, héritage du droit antique, qui donnait aux dogmes religieux la sanction de la justice politique; elle était le fondement nécessaire et la dernière expression de ce régime anti-

chrétien qui faisait peser sur les sociétés le double despotisme du prince et du prêtre, soit sous le nom de théocratie, soit sous le nom de saint-empire. Elle n'a plus de sens sous le règne de la liberté.

II

Toute l'histoire des peuples civilisés roule sur deux grandes questions : le droit national et la liberté.

La gloire de ce siècle sera de les résoudre définitivement.

Il est visible que tous les intérêts, toutes les aspirations, tous les efforts, convergent autour de ces deux questions. Tout mouvement intérieur chez les peuples se fait au nom de la liberté; toute guerre extérieure, tout conflit diplomatique fait surgir une question de nationalité. Chaque jour ces deux questions se posent devant l'opinion, plus impérieuses et plus menaçantes. L'Europe se sent mal assise sur son vieux droit public; l'équilibre que lui ont fait ses partages arbitraires la tient suspendue sur un abîme. Sous quelque forme que s'affirme le droit de l'homme

ou du citoyen, soudain la question prend les plus vastes proportions, tous les peuples se reconnaissent solidaires et attendent une solution suprême et universelle. Sur quelque point que se manifeste une revendication nationale, l'Europe en est ébranlée jusque dans ses fondements; il ne lui est plus permis d'assister indifférente à l'écrasement d'une nation.

Cette fois, quand la Pologne s'est levée, princes et peuples ont compris que c'était pour une lutte décisive. Le monde civilisé a retenti d'un immense cri de réprobation contre les barbares qui prétendent se faire un droit de l'iniquité des siècles.

Toutes les puissances, même celles que des liens étroits rattachent au passé, se sentent entraînées par le mouvement irrésistible de l'esprit moderne; toutes, quoique timidement, ont tendu la main à la Pologne.

Qu'on n'espère donc pas écarter cette question en supprimant un peuple. Le conquérant, transformé en bourreau, aura beau répandre à flots le sang de cette race héroïque, n'en restât-il qu'une goutte, la rosée du ciel la féconderait pour une triomphante résurrection.

Ainsi chaque peuple opprimé aura son heure de renaissance, et cette heure est prochaine;

vous l'entendrez bientôt retentir, Hongrois, Vénitiens, vous tous qui, sous les chaînes, gardez indomptable le sentiment de la patrie. Et chez tous les peuples se poseront en même temps la question de la nationalité et la question de la liberté.

Mais c'est à Rome que ces deux questions doivent recevoir leur solution radicale et universelle, puisque c'est là qu'est la clef de voûte de ce régime qui unit les deux pouvoirs pour nier la liberté, et qu'a été assise, pendant tous les siècles de l'antiquité et des temps modernes, l'idée de l'empire universel qui est la négation du droit national. En tranchant le nœud gordien à Rome, on détruit à la fois tout pouvoir politique sur les âmes et toute idée d'empire universel.

Plus de pouvoir temporel entre les mains de la papauté; par suite, plus d'emploi de la force, ni par le clergé, ni en son nom; plus de complicité entre les puissances qui tiennent le glaive de la justice humaine et l'autorité morale qui ne doit posséder d'autre arme que celle de la persuasion.

Plus d'idée d'empire universel; par suite, plus de divisions arbitraires des peuples, toutes les nationalités reconstituées et le droit européen entièrement renouvelé.

Cela ne peut faire le compte ni de la Russie, ni de l'Autriche, ni de toute puissance n'ayant pour titre que des partages léonins, ni des partis politiques ou religieux ancrés dans les vieux systèmes théocratiques ; mais cela répond aux principes de la justice distributive, qui groupe les familles sociales suivant leurs affinités naturelles et leurs grands intérêts communs.

Des préjugés nombreux et tenaces se sont accumulés sur ces deux questions. Il est à peu près convenu dans le monde démocratique que le catholicisme, par cela même qu'il repose sur une autorité commune et universelle, est à la fois un obstacle invincible à la liberté politique et au droit national : sous l'empire de cette autorité toujours présente, la conscience du fidèle ne semble-t-elle pas dominer pour les asservir éternellement les droits et les devoirs du citoyen ? Et le droit national, à son tour, n'est-il pas subordonné aux combinaisons religieuses de l'unité théocratique?

Il faut convenir que le catholicisme, tel que le rêvaient soit les guelfes, soit les gibelins du la négation du droit national. Or, cette ten- moyen âge, c'est-à-dire avec la théocratie ou le saint-empire, était la négation de la liberté, et dance était si bien le contraire de l'esprit du

christianisme, que, malgré tout, cet esprit vivant a opéré son œuvre; c'est lui qui a donné peu à peu au monde la liberté; c'est lui qui a créé les nations modernes, non plus selon l'idée de la patrie des peuples païens, c'est-à-dire la cité, ou plutôt la caste dans la cité, mais selon la haute conception de la patrie véritable, c'est-à-dire la grande famille nationale constituée sur les droits et les devoirs respectifs de tous les membres.

Mais, dit-on, cet esprit du christianisme qui a accompli ces grandes choses n'est-il pas tout l'opposé de l'unité catholique? et n'est-ce pas vouloir perpétuer l'obstacle que de s'enfermer à tout jamais dans ce cadre étroit et suranné?

Nous sommes convaincu du contraire, et, selon nous, les plus graves embarras de cette époque de transition viennent des malentendus qui règnent à ce sujet. On a fait un système indivisible du principe de l'unité religieuse et de la théocratie, erreur capitale d'où sont nées toutes les autres erreurs, et sur la prétendue inaptitude des peuples latins pour la liberté, et sur la prétendue incompatibilité du droit national avec l'existence d'une autorité religieuse commune et universelle, etc., etc.

Nous espérons que ces études sur le mouve-

ment de l'idée chrétienne dans le monde moderne contribueront à dissiper ces déplorables préjugés, en montrant au grand jour les confusions et les malentendus qui leur ont donné naissance.

III

Quant à la première question de la liberté, on verra par suite de quelles alliances entre des pouvoirs, des droits et des intérêts appartenant à deux ordres entièrement différents, on a été conduit à confondre l'unité morale, et l'autorité spirituelle qui en est l'expression, avec cette autocratie gouvernementale des chefs politiques, qui est la négation de l'initiative individuelle.

C'est cette confusion qui a dénaturé, dans le passé, le rôle de Rome et de l'Italie et celui de la France; qui a discrédité, aux yeux des amis de la liberté, à la fois cette idée d'unité spirituelle et la race latine qui la représente, et mis en relief d'autres peuples, tels que les Anglo Saxons, comme étant plus que les premiers les représentants de la liberté individuelle.

L'intolérance universellement pratiquée jus-

qu'à ces derniers temps, l'adoption d'un culte officiel comme le plus puissant instrument de despotisme, n'étaient nullement la conséquence du principe d'une autorité spirituelle commune, mais bien l'effet d'une fausse conception de la constitution des sociétés temporelles et du rôle des pouvoirs politiques, conception qui avait régné pendant tout le paganisme et dont le monde chrétien avait hérité.

Il suffira de rétablir la vraie notion philosophique de l'autorité religieuse et celle de l'autorité temporelle, entièrement distinctes et dans leur essence et dans leur but, pour faire la lumière dans ce chaos et montrer que le principe de l'unité spirituelle est parfaitement innocent des fausses doctrines politiques qui se sont accréditées en son nom.

On cessera de confondre la liberté religieuse avec la liberté politique ; on comprendra que le chrétien puisse appartenir par sa libre adhésion à une société spirituelle universelle, tout en gardant la complète indépendance de sa conscience vis-à-vis des pouvoirs humains; on comprendra également que ce membre de l'Église catholique puisse admettre, comme citoyen, les principes les plus larges sur la participation de tous les membres de l'État à la souveraineté politique;

on comprendra enfin que des peuples, pour avoir reçu la grande mission de représenter plus particulièrement le principe de l'unité morale du genre humain, ne sont pas, par cela même, les moins capables de pratiquer la liberté politique.

Il faut renoncer à cette philosophie de l'histoire, superficielle et étroite, qui établit deux catégories : l'une des peuples plus faits pour subir l'autocratie de l'État, l'autre des peuples plus faits pour l'indépendance et l'initiative individuelle. Rien n'est plus arbitraire que ces classifications qui cherchent, dans de prétendues dispositions natives des races diverses, certains vices ou certaines vertus dont la cause véritable est plutôt dans des circonstances exceptionnelles et accidentelles.

Pour ne parler que de l'Italie, on verra que pendant ses beaux siècles du moyen âge, où elle eut si bien la notion véritable de la souveraineté politique, elle ne le cédait à aucun peuple pour l'initiative individuelle et la grandeur des caractères. Est-ce que l'unité religieuse conservée par l'Église, avec le concours si fidèle de l'Italie, empêchait les Italiens de concevoir la vie publique avec les idées de la plus grande indépendance? Ajoutez-y le principe moderne de la séparation de l'Église et de l'État, principe qui est la consé-

quence logique de la doctrine chrétienne, et nous demandons ce qu'un pareil régime laisserait à désirer aux amis les plus ardents de la liberté politique.

Il ne sera donc pas nécessaire d'aller chercher ailleurs que chez les peuples latins la notion de la liberté. On se convaincra que cette unité, représentée par eux, qui n'est autre chose que l'unité morale de la civilisation, comporte, quant à la vie temporelle des sociétés, l'indépendance la plus absolue; de telle sorte que des peuples également chrétiens, et tous fidèles à l'orthodoxie religieuse, peuvent offrir la plus grande variété d'organisation politique, et que ces mille constitutions dépendront de causes aussi multiples que les combinaisons des innombrables éléments de l'histoire de l'humanité.

Le même soleil fait mûrir des moissons bien diverses, suivant la nature du sol, les latitudes, les conditions climatériques. Il en est ainsi du Dieu des chrétiens. Au-dessus des régions où s'agitent les choses humaines, il reçoit de tous les mêmes adorations; c'est là le culte. Mais quand les chrétiens redescendent sur le théâtre des choses temporelles, ils restent avec leur liberté et leur responsabilité, et ils cherchent, à leurs risques et périls, dans ce monde du relatif,

les moyens les plus favorables pour accomplir leurs destinées terrestres.

Ce qu'il y a de vrai dans cette question de races qu'on a compliquée mal à propos de la question de l'autorité spirituelle, c'est que tous les peuples sont faits pour connaître et pratiquer la liberté politique. La liberté est destinée à faire le tour du monde, car elle est le vrai titre de noblesse de l'espèce humaine dans la création.

IV

Il est à peine besoin d'ajouter que les considérations que nous venons d'indiquer dans la question de la liberté, s'appliquent également à la question du droit national. C'est par suite du même préjugé que, dans cette question des nationalités, on a imputé au principe de l'unité religieuse ce qui appartient à la théocratie et à l'idée de l'empire universel.

Délivrez les sociétés catholiques de l'idée du saint-empire aussi bien que du principe théocratique, et vous verrez, avec la liberté et sans troubler l'harmonie intellectuelle, morale et religieuse de la grande famille chrétienne, les divers

groupes nationaux se former, se compléter, par la « conscience que possède chaque peuple de son rôle comme organe de la civilisation. »

Est-ce parce que le catholicisme repose sur l'unité de doctrine religieuse, et que par là il est *cosmopolite*, qu'il serait la négation des nationalités?

Cet argument, souvent invoqué, prouve quel degré de confusion peuvent atteindre, dans les meilleurs esprits, les idées les plus élémentaires, quand une injuste prévention a mis un malentendu au point de départ. Que dirait-on si, se plaçant au même point de vue, on adressait un reproche analogue à la Révolution française?

Le caractère essentiel de cette révolution, c'est d'être cosmopolite, universelle, en ce sens que la théorie des droits de l'homme est vraiment le code de l'humanité. Serait-il juste d'en conclure que cette révolution est essentiellement opposée au principe des nationalités?

Cette erreur, pour être une énormité, n'en a pas moins fait illusion à un grand nombre. Et cependant, c'est au contraire cette révolution, universelle par sa radicale conception de la justice sociale, qui, en appelant chaque membre d'un même groupe national à l'exercice de la souveraineté, a élevé le principe de la nationa-

lité à sa plus haute signification, et ennobli le patriotisme sans rien ôter à ce sentiment de son ardeur et de sa puissance.

C'est à l'heure même où la grande voix du peuple-apôtre proclamait l'humanité tout entière une seule famille de frères, que, sur tous les points du monde civilisé, s'est posée, impérieuse et imminente, la question des nationalités. C'est que la Révolution, en renversant les barrières arbitraires, fait le champ libre aux divisions naturelles, aux groupements selon les vraies traditions historiques des peuples et leur mission respective.

Dès qu'on allait saisir le droit social à sa racine, il devait être à la fois individuel et universel, la loi du citoyen dans l'État, la loi du groupe national dans l'humanité; la même justice qui mettait fin aux inégalités de castes et rétablissait la personne humaine dans la plénitude de ses droits et de sa dignité, devait anéantir les empires artificiels pour restituer à chaque peuple son autonomie et ses limites légitimes.[1]

Et parce qu'il s'est trouvé une nation, et, dans l'histoire de cette nation, une époque glorieuse

[1] Voir sur ce sujet un remarquable article de M. Albert Castelnau, *les Nationalités*, dans la *Revue Germanique* du mois d'avril 1863.

entre toutes où ces grands principes, dégagés de tout alliage, ont jeté un éclat incomparable, et parce qu'ainsi les saines traditions de la sagesse antique et les conquêtes du monde chrétien, resplendissant au milieu des éclairs d'un nouveau Sinaï, ont été gravées sur des tables indestructibles, pour tous les siècles et pour tous es peuples, déclarera-t-on cette haute formule trop immuable et trop universelle pour être libérale et nationale?

Or la question est exactement la même quant à la doctrine évangélique, laquelle, par son côté social, se confond avec la doctrine de la Révolution française. Parce que l'Église maintient l'unité de cette doctrine et qu'elle relie tous les croyants dans une même société spirituelle, en quoi porte-t-elle la moindre atteinte aux groupements des sociétés temporelles en corps de nations?

Qu'on suppose toutes les familles qui peuplent la terre ne formant, dans la foi du Christ, qu'un seul esprit et un seul cœur, et professant les mêmes grands principes de morale et de justice, cesseraient-elles de constituer des familles distinctes, respectivement indépendantes et maîtresses de leurs destinées temporelles? Il en est ainsi des nations, ces grandes familles qui, tout

en entourant d'un respect religieux le sanctuaire domestique, élargissent le champ d'activité de la créature humaine, centuplent ses facultés, et donnent un nouvel et sublime aliment à ses puissances affectives.

Plût à Dieu que familles et nations, si dispersées qu'elles soient sur la surface du globe, au lieu de s'entre-déchirer sans pitié ni trêve au nom de leurs innombrables idoles, ne formassent toutes qu'une immense famille sous cette admirable loi du Christ, qui n'est autre chose que le triomphe de la justice par l'amour.

V

Qu'en n'on doute pas, si des divisions arbitraires se sont opérées, si des nationalités ont été sacrifiées, ce n'est pas parce que l'unité religieuse s'est établie dans le monde, c'est parce que cette œuvre de l'unité a été prise à un point de vue étroit, exclusif et barbare. L'intolérance religieuse, telle est la cause de tout le mal. C'est la même cause qui a fait tourner une religion essentiellement libérale et protectrice de tous les droits à la ruine de la li-

berté et à l'asservissement des peuples faibles.

A ce compte, qui est-ce qui n'a pas sa part de responsabilité dans le passé? Quel est le peuple, quelle est la secte qui n'a pas cru faire acte de patriotisme en imposant une croyance nationale? Une idée religieuse commune étant l'élément capital de toute nationalité, il n'est pas un législateur qui n'en ait fait la base de la constitution politique. Le violateur du culte officiel était considéré comme le plus dangereux ennemi de l'ordre établi; le châtier et au besoin le retrancher du corps social, c'était le principal office de la justice politique.

Or, ces procédés, logiques et sans danger chez les peuples païens qui n'avaient pas conscience d'un autre droit que le droit social, devenaient un non-sens et par suite devaient produire des effets désastreux chez des peuples affranchis par l'Évangile, c'est à dire où chaque individu, soumis aux lois de l'État comme citoyen, se savait libre comme chrétien et maître de ses destinées religieuses. User de la force brutale pour produire l'unité de croyances entre des hommes qui portaient en eux la notion indestructible du droit nouveau et le besoin indomptable de la liberté, c'était l'entreprise la plus insensée qui se puisse concevoir.

La terreur érigée en système, les éliminations et épurations successives, sous prétexte de garder aux peuples une foi intacte, produisent certes d'un bout à l'autre du pays l'immobilité et le silence, mais l'immobilité de la mort et le silence de la tombe. C'est le malade qu'on épuise et qu'on tue, à force de lui ôter du sang pour le sauver. La liberté seule peut créer une âme nationale forte, vivante, inviolable. En étouffant violemment la liberté religieuse, on a étouffé toutes les libertés, on a amoindri les peuples, on les a façonnés pour la servitude. La même cause qui a paralysé les uns à l'intérieur a forgé des chaînes aux autres, et même les a rayés du rang es nations.

L'histoire en fournit de trop mémorables exemples.

Voyez l'Espagne : là, le fanatisme a réussi à exclure toute trace d'hérésie, mais à quel prix! Et l'Espagne ne se relève qu'à mesure que l'esprit de tolérance s'introduit dans son sein. Qu'elle répudie à tout jamais ses sombres et lamentables traditions ; qu'elle conçoive largement l'idée de liberté, et alors, nous en avons la conviction, sans rien perdre de l'unité de ses croyances qui en fait un peuple si homogène, elle marchera à pas de géants.

VI

Mais nul exemple n'est plus saisissant que celui de la Pologne. Il fut un temps où, seule entre les nations civilisées, tout en restant fidèlement attachée au centre de l'Église latine, elle sut pratiquer la tolérance. Pendant que l'Europe ne connaissait d'autre loi que la force, que l'inquisition la couvrait d'un réseau formidable, que toute hardiesse de la pensée valait au novateur le bûcher ou la potence, la Pologne se signalait par des institutions largement libérales. Dès les premières années du quinzième siècle, elle avait assuré par une loi contre la détention préventive l'inviolabilité du citoyen, et, dans le siècle suivant, elle consacra, sur la proposition de Krasinski, évêque de Cracovie, la liberté de conscience et l'égalité absolue de tous les cultes devant l'État[1].

Or cet esprit de tolérance, qui, avant de passer dans sa législation, régnait depuis longtemps

[1] Voir un intéressant article de M. Alfred Dubois, l'*Ultramontanisme en Pologne*, dans la *Revue Germanique* du 1er mai 1863.

dans ses mœurs, fut-il pour la Pologne une cause de faiblesse, de décadence et de dissolution?

L'histoire répond que ce furent ses siècles de prospérité, de grandeur et de puissance. C'est alors que la Hongrie, la Bohême, venaient chercher des rois dans la famille de ses souverains; c'est alors qu'elle entraînait dans son orbite, par le seul espoir d'une sympathique et douce tutelle, même des peuples divers d'origine et de croyances, tels que les Cosaques de l'Ukraine, tant est grande la puissance attractive de la liberté, et féconde son influence!

Et cette âme expansive de la Pologne, libre en même temps que chrétienne, produisait des merveilles dans les arts et dans les sciences; elle rivalisa un moment avec l'Italie; elle eut son jour de splendeur littéraire avant le grand siècle de la France. Mais son immortel honneur, son titre à la reconnaissance éternelle des peuples chrétiens, fut de sauver l'Europe des barbares.

La liberté fit la Pologne indépendante et glorieuse. L'intolérance l'a paralysée et l'a faite esclave.

Entraînée par l'exemple des autres nations que les luttes religieuses exaltaient jusqu'à la fureur homicide, elle devint à son tour persécutrice. A partir de ce moment, sa décadence s'accomplit

avec une rapidité effrayante; au lieu d'attirer les peuples, elle décourage et repousse ceux qu'avait séduits autrefois sa législation libérale; les Cosaques la renient et deviennent ses ennemis implacables. On sait l'histoire de ses déchirements et de ses dernières immolations.

Mais les nations qui l'ont abandonnée dans sa détresse devaient-elles oublier les grands siècles de ce peuple initiateur? et n'est-ce pas un crime et une honte d'avoir laissé effacer de la carte de l'Europe ce nom dont la puissance fit un jour reculer la barbarie?

Cependant Celui pour qui le grain n'est jamais perdu dans le sillon s'est souvenu de ce peuple, de son passé, de ses services, de son héroïsme, de sa fidélité à Dieu et à la patrie, et il a marqué l'heure de sa résurrection.

Ce qui annonce que cette heure est prochaine, c'est que cette fois la Pologne à son cri de patriotisme mêle un cri de liberté; à côté du drapeau national elle montre la croix, non plus comme un signe de terreur et de proscription, mais comme un signe de mansuétude, de tolérance et d'égalité de toutes les créatures humaines devant Dieu. Tous, clergé catholique, rabbins, pasteurs protestants, se sont unis dans l'amour de la patrie; tous, ne formant qu'un seul cœur, subissent avec

joie le même martyre. Et, au jour du triomphe, ceux qui auront survécu à cette immense hécatombe n'oublieront pas que leur victoire nationale doit être aussi la victoire définitive de la liberté.

Ainsi se montrent, dans tous les mouvements qui agitent l'Europe, les signes manifestes d'un sentiment commun, universel, indestructible, le sentiment de la liberté. C'est là qu'est désormais la force des peuples. La Pologne, retrouvant son antique esprit de tolérance, doit vaincre la Russie intolérante et barbare.

Merveilleux enseignement! Cette résurrection de la Pologne libérale s'accomplit au même moment où l'Italie, catholique comme elle, a enfin conscience qu'elle ne peut être une nation qu'en donnant au monde la liberté.

VII

Et ce caractère libéral n'appartient pas seulement aux révolutions qui arrachent les peuples au joug de l'étranger; il se retrouve dans tous les mouvements, violents ou pacifiques, qui transforment les nations indépendantes. La liberté est

le besoin suprême et le mot d'ordre de tous les partis tournés vers l'avenir. Dès qu'en un point quelconque du monde civilisé une atteinte grave est portée au droit de la conscience, toute conscience se sent solidaire, et à l'instant même s'élève une protestation universelle.

Qu'à Rome un enfant juif soit enlevé à sa famille par des prêtres fanatiques, tout homme ami de la justice, qu'il soit rationaliste, qu'il soit protestant, qu'il soit catholique, oublie sa foi religieuse pour ne songer qu'au droit du père outragé. Qu'en Espagne, des chrétiens dissidents soient condamnés pour leurs actes religieux par la justice temporelle, l'alliance israélite universelle fait entendre, en faveur de *ses frères chrétiens*, la plus noble, la plus touchante des revendications.

Rome seule, au milieu de ce concert des peuples civilisés, manquera-t-elle à sa mission? Lorsque la liberté est le premier besoin de ce siècle, besoin tellement impérieux que ceux-là mêmes qui la maudissent au fond du cœur sont obligés d'en prendre le masque, lorsqu'elle est l'étoile vers laquelle sont tournés les regards de tous les opprimés de la terre, la Rome temporelle des papes restera-t-elle l'obstacle insurmontable? Cette situation qui tient en échec et l'Italie

et l'univers chrétien est un immense malheur et presque un défi de l'esprit du passé aux aspirations du monde civilisé.

Aussi, nul événement s'accomplissant en Europe ne doit faire perdre de vue ce grand intérêt qui domine tous les autres. Que les peuples ne l'oublient pas, toute conquête libérale sera précaire, toute solution sera incomplète, tant que la question ne sera pas radicalement tranchée à Rome par l'abolition de la papauté temporelle. Voilà pourquoi, depuis des années, nous en avons fait notre *delenda Carthago*.

Il faut du reste que toute institution subisse l'épreuve de la liberté. L'obstination du clergé catholique à s'appuyer sur une base politique ne persuade que trop au monde libéral que l'Église n'a pas d'autre fondement, et que, ce fondement venant à manquer, l'édifice croulerait tout d'une pièce.

Nous sommes las d'entendre cet argument qui annule d'avance les raisons les plus péremptoires. Il est temps que cette fin de non-recevoir soit écartée. C'est justice d'ailleurs que les esprits indépendants n'acceptent plus le débat que sur le terrain de la liberté. Désormais, quiconque prétend s'abriter derrière la force et redoute la lumière ne peut avoir aucune prise sur l'opinion.

Digitized by Google

C'est en plein soleil et en pleine liberté que les doctrines et les institutions doivent être regardées et jugées. « Au grand jour toutes les ombres disparaissent. Abandonnée à elle-même, la religion qui vient des hommes fondra comme la neige; celle qui vient du ciel s'élèvera comme un chêne et couvrira la terre de ses rameaux[1]. »

Il ne suffit pas que des épreuves partielles aient déjà montré ce que gagne l'Église au régime de la liberté; l'exemple des États-Unis d'Amérique ne peut convaincre que les témoins de ces manifestations toutes locales. L'épreuve ne sera complète, décisive, que lorsqu'elle sera faite à Rome, lorsque la base politique de la hiérarchie sacerdotale sera renversée.

VIII

Tout condamne cette institution à une ruine prochaine. C'est en vain que ses partisans invoquent l'histoire et les prétendus services qu'elle aurait rendus dans le passé.

[1] *Paris en Amérique*, p. 198.

Le passé la condamne aussi bien que le présent. Il faut d'étranges illusions et des préjugés bien enracinés pour trouver dans la suite des événements historiques le témoignage que la papauté temporelle a été utile à l'Église et au monde. Mais que dire des historiens qui poussent l'aveuglement jusqu'à croire que cette institution a été utile, même à l'Italie? Oui, ces papes-rois, on en a voulu faire les représentants et les défenseurs de l'indépendance italienne.

Jamais l'abus des mots et la confusion des idées n'ont été poussés plus loin. On verra par le tableau impartial des révolutions italiennes ce qu'il faut penser de ce prétendu rôle national de la cour pontificale; on verra ce que doit l'Italie, même aux papes les plus grands dans l'histoire, les plus justement vénérés dans l'Église pour leurs vertus, et dont les noms, par un préjugé traditionnel, sont restés attachés aux plus glorieuses luttes des Italiens pour leur indépendance.

En même temps, on aura la preuve que cette institution, si fatale à l'Italie, bien loin de garantir l'indépendance du saint-siége et de faciliter l'accomplissement de sa haute mission, a toujours été pour les papes et pour tout le clergé une source de difficultés, de conflits, de luttes

violentes avec les puissances politiques, au grand préjudice des droits des peuples et de la liberté.

On nous reprochera, il faut s'y attendre, de n'avoir guère raconté dans ce livre que les actes blâmables du pontificat romain. N'y aurait-il donc eu que de mauvais papes, et leurs actes ont-ils toujours été funestes? Pourquoi, nous dira-t-on, n'avez-vous point placé en regard du mal le bien qu'a fait au monde la papauté?

Ce reproche, s'il nous était adressé, prouverait qu'on ne s'est pas rendu compte de l'objet de ces études. Si nous avions eu à écrire une histoire générale de la papauté dans ses rapports avec la civilisation et dans l'accomplissement de son œuvre religieuse qui est le but plus direct de sa mission, nous aurions eu certes beaucoup à louer; nous aurions fait ressortir ce trait si remarquable de l'inviolable fidélité du saint-siége aux grandes vérités chrétiennes, malgré l'indignité personnelle d'un grand nombre des chefs de l'Église; et nous en conclurions avec Bossuet qu'il y a vraiment là un miracle de l'assistance divine.

Mais l'objet que nous nous proposions, c'était uniquement de suivre la papauté dans ses rapports avec l'Italie et dans l'œuvre tout humaine, toute temporelle de sa souveraineté pontificale.

Or est-ce notre faute si, sur ce terrain, nous n'avons eu à dérouler qu'une histoire déplorable? L'histoire serait un jeu funeste et coupable, si elle n'était pas un grave enseignement.

Au lieu de nous obstiner à la couvrir d'un voile imaginaire et trompeur, nous avons cru mieux servir les deux saintes causes de la religion et de la liberté, en écartant tous les sophismes, en dissipant toutes les illusions.

N'y eût-il dans cette question italienne qu'un peuple à délivrer d'une longue servitude, avec quelle ardeur ne faudrait-il pas faire appel aux sympathies de l'Europe libérale; quels efforts ne serions-nous pas en droit de demander à la science pour rechercher les causes qui ont entraîné cette décadence de l'Italie, à la politique pour opérer l'œuvre de la régénération.

Mais de quel intérêt devient cette question nationale, quand les plus hautes considérations en font une question universelle! Quelle destinée que celle de ce peuple à la renaissance duquel se trouve attaché le problème fondamental de toute la politique moderne; de ce peuple qui n'a pas su se constituer tant que sa chimère d'empire universel a soustrait sa capitale à sa grande mission civilisatrice; de ce peuple enfin qui ne peut reprendre possession de lui-

même qu'en donnant la main à la France de 89!

Rome manque à la fois à l'Italie et au monde civilisé. Siége de la papauté temporelle, elle s'est faite la complice de tous les despotismes. Siége de la papauté désarmée, elle sera la gardienne de la liberté du monde, sans cesser d'être le centre de l'unité morale du genre humain. Ainsi se consommera la double révolution qui travaille les sociétés depuis dix-huit siècles. Ainsi seront définitivement consacrés dans une même et haute formule les droits des peuples et les droits non moins sacrés de la conscience, le droit national et la liberté.

PREMIÈRE PARTIE

—

LE SACRIFICE DE L'ITALIE

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

OBJET DE CET OUVRAGE.

I

Au temps marqué pour le renouvellement du monde par le christianisme, l'Europe, comme épuisée par l'effort stérile de la civilisation païenne, tombe en dissolution. Les peuples barbares, longtemps refoulés hors de l'orbite de l'empire romain, se ruent sur cette société en ruine avec l'impétuosité du torrent qui vient de briser l'obstacle. Le vieux monde semble condamné à périr sous un nouveau déluge ; mais cette fois, au lieu des flots de l'océan, ce sont les flots de la barbarie ; au lieu de quarante jours, cette nuit qui s'étend sur l'humanité dure des siècles.

Ténèbres apparentes, crise salutaire qui précède l'enfantement d'un monde nouveau. L'arche sainte

qui porte la divine semence va se poser à Rome. C'est de là que resplendira la lumière qui doit dissiper ces ténèbres.

Peu à peu, sous l'influence de l'Évangile, les barbares se civilisent ; en se choquant ils se mêlent, et puis se groupent en vertu d'affinités naturelles. Ce qui semblait devoir anéantir les vieilles races attachées au sol les retrempe et les régénère ; les hordes envahissantes leur ont apporté les éléments qui leur manquaient. Le croisement produit un sang nouveau, et la doctrine du Christ donne à ces sociétés renaissantes une séve vivifiante.

Sur tous les points de l'Europe, une force mystérieuse fait converger autour d'un centre encore mal défini les germes providentiels d'où sortiront de grands peuples. Un travail d'assimilation profond, persévérant, prépare ces formations nationales, à travers toutes les péripéties du drame de l'histoire.

Dans cette admirable unité de la civilisation chrétienne, se réalise cette variété non moins admirable de familles sociales, assises sur un fondement commun, la doctrine évangélique, mais diverses par la langue, les mœurs, les gouvernements et leur mission respective. Les frontières se dessinent ; la période des invasions est close ; le droit des gens consacre, au nom de l'équilibre des États, ce nouveau partage de l'Europe.

En même temps, au sein de chaque groupe national, les barrières intérieures s'effacent. Au lieu de

vingt provinces, il n'y a plus qu'une France, qu'une Angleterre, qu'une Espagne....

II

Seule, l'Italie, l'éternelle déshéritée, ne peut réunir en un seul faisceau les tronçons épars de son unité nationale.

Chez les autres peuples, rien n'arrête le travail d'unification. Tout sert à le hâter, même la conquête; tantôt par l'absorption de la race conquise, tantôt par une fusion pacifique et sympathique des races diverses, ou bien, comme en Espagne, par la concentration de toutes les forces patriotiques du pays et la solidarité dans la lutte suprême contre l'étranger.

Seule, l'Italie s'agite en vain sur elle-même sans pouvoir se constituer.

Assurément, même aux époques où la Péninsule semble vouée à une irremédiable anarchie, au milieu de ses guerres intestines les plus acharnées, comme aux moments de ses plus désolantes prostrations, un regard attentif découvre dans son sein des germes de nationalité. Niés par un grand nombre, ces germes d'unité sociale ont été signalés plus d'une fois par des écrivains éminents, soit anciens soit modernes.

Mais, pour la philosophie de l'histoire, la difficulté reste entière.

Avec ces éléments de nationalité, comment l'Italie

a-t-elle été impuissante? pourquoi ses divisions perpétuelles, ses luttes sans but et surtout sans résultat national? Tandis que partout ailleurs les rivalités de province à province, les guerres extérieures, tournent au profit de l'unification, pourquoi l'Italie, toujours de plus en plus divisée, toujours agitée jusqu'au délire, n'a-t-elle d'ardeur, d'énergie, de vie publique, que pour se déchirer éternellement de ses propres mains?

Bien des causes de ce fait inouï ont été indiquées. Mais il en est deux qui dominent toutes les autres et qui ont frappé les historiens [1], deux causes, deux illusions dont l'Italie a été le jouet : rêve de l'empire universel, rêve de la suprématie papale.

Ce qui a perdu l'Italie, c'est l'ambition de dominer le monde.

En fait, cela est vrai, et l'on pourrait appeler l'Italie la terre classique des illusions.

Mais cela n'explique rien.

Comment se fait-il qu'une nation ait été condamnée à se repaître d'illusions? Si ces rêves eux-mêmes ne se rattachaient à quelque chose de profond dans le rôle réservé à l'Italie et dont elle avait la conscience vague, si ces rêves ne sont pas un instinct dévoyé mais sérieux d'une haute et mystérieuse mission, les détracteurs de l'Italie ont eu raison de traiter avec dédain ce peuple qui, au lieu de s'organiser, n'a cessé de poursuivre des chimères.

[1] Voir surtout le beau livre de M. Quinet, *les Révolutions d'Italie.*

A ce compte, ce n'est pas seulement l'histoire de l'Italie qui serait inintelligible, mais l'histoire de toutes les grandes luttes qui ont rempli le moyen âge et le monde moderne.

Empire, papauté, ces deux rêves qui sont, dit-on, toute l'histoire de l'Italie, ne sont-ils pas aussi presque toute l'histoire de l'Europe?

Pourquoi toutes ces agitations, ces grands débats, cet acharnement des princes et des peuples autour de ces deux mots?

III

A ne prendre que les apparences, l'histoire de cette lutte entre l'empire et la papauté, et des résultats misérables auxquels elle a abouti — du moins en Italie — ne serait autre chose que la négation de tout caractère sérieux dans la vie de l'humanité, une grande mystification des peuples. Il faudrait voir dans les événements, même les plus retentissants, du bruit, du sang, des larmes, de la fumée, et rien de plus... pendant des siècles, des peuples haletants poursuivant une chimère, des efforts sans but s'épuisant d'eux-mêmes, et l'Italie, ce théâtre de tant de drames héroïques, gigantesques, devenue, *depuis trois siècles*, un champ de mort!

Lisez dans M. Quinet, dans M. Ferrari, dans Sismondi, l'histoire des révolutions de ces villes italiennes; arrêtez-vous où ils s'arrêtent, c'est-à-dire à

ce moment où s'éteint toute vie publique en Italie, au milieu du seizième siècle, et ne voyez, dans les glorieux événements qui précèdent cette grande immolation, qu'un jeu brillant, mais vide, sans rien de réel et de vivant au-dessous... vous fermerez ces pages découragé.

On n'a pas impunément sous les yeux, pendant des siècles, le spectacle d'une nation s'agitant sans but, et faisant un pas vers la dissolution à mesure qu'elle croit s'avancer vers l'accomplissement de grandes destinées. Oh! nous comprenons le cri de désespoir qui s'échappe de toute âme généreuse en présence de ce funeste dénoûment, et le doute presque universel qui accueillit, il y a dix ans, les premiers symptômes du réveil de l'Italie. « Vaines espérances! s'écriaient, même les plus sincères admirateurs de cet héroïque effort de Milan, de Rome, de Palerme; chimère irréalisable; l'Italie est impossible. »

Il n'a rien moins fallu qu'une explosion soudaine de merveilles, sur tous les points de la Péninsule, pour prouver la réalité du sentiment national. Cette fois, ce n'est plus l'instinct irréfléchi, l'aspiration enveloppée de mystère d'un peuple enfant qui se cherche lui-même dans le dédale de ses inextricables divisions; c'est une nation, dans sa maturité, qui surgit comme par magie au cœur de l'Europe, s'affirmant une et inviolable, confondant ses ennemis autant par la sagesse de ses hommes d'État que par l'audace de ses héros, se faisant un bouclier invincible de sa force

morale, en attendant que ses légions, organisées et disciplinées, puissent compléter l'œuvre de la délivrance et défier tous les efforts de l'étranger.

Et ce fait inouï, par lequel un peuple nouveau se révèle, est un démenti donné à toute l'histoire de l'Italie; démenti si inconcevable, que des écrivains illustres persistent encore dans leurs doutes, et prennent ce mouvement enthousiaste et unanime des peuples italiens, pour un rêve de plus, dans ce pays qui n'a vécu que de chimères [1].

IV

Mais ce démenti du présent au passé n'est qu'apparent. Non, les peuples ne s'improvisent pas. Si l'Italie est possible aujourd'hui, c'est que, depuis des siècles elle était, à son insu, en possession de forces latentes qui préparaient son unité.

Il y a autre chose que des illusions au fond de son histoire.

Ces illusions elles-mêmes sont un effet d'une cause supérieure qu'on n'a pas aperçue. Cette cause indiquée, tout s'expliquera : l'impuissance de l'Italie à se constituer comme nation dans le passé, et sa renaissance moderne.

Toutes les sympathies se porteront vers l'Italie, quand on verra que sa chimère de domination uni-

[1] Voir M. de Lamartine, dans ses *Entretiens sur Machiavel*.

verselle cachait une grande mission providentielle; que cette nation, qui semblait vouloir absorber le monde, se sacrifiait à lui; que cette prétendue victime de l'ambition et de l'orgueil s'est immolée vivante au profit de la civilisation.

L'Italie a toujours eu l'instinct que sa mission était de représenter le principe d'unité dans le monde.

Avant le christianisme, elle poursuit son but d'unité par la conquête.

Depuis le Christ, elle le poursuit par l'idée.

Et toujours, soit au delà, soit en deçà du Christ, elle est à la fois, par le rayonnement de ses idées et de son influence, l'agent le plus puissant de la civilisation, et par l'immutabilité de ses oracles, la gardienne fidèle des principes éternels de justice, de droit, de morale et de religion, qui sont la source même de toute civilisation et de tout progrès.

Avant le Christ, tandis qu'elle étend sa domination par la conquête, elle accumule, elle concentre, par les travaux de ses jurisconsultes et de ses philosophes, tous les trésors de la sagesse antique; elle édifie un monument qui a mérité d'être appelé *la raison écrite*.

Depuis le Christ, tandis qu'elle répand à flots dans le monde les principes libérateurs de l'Évangile, elle les protége avec une constance inébranlable contre les hérésies, les défaillances et le retour longtemps menaçant de la barbarie.

Aussi est-ce avec vérité qu'on a appelé Rome la ville orthodoxe.

Or, l'Italie est toujours associée à ce rôle de Rome. Elle est, entre toutes, la nation orthodoxe et conservatrice.

C'est cette conscience d'une mission universelle qui a fait la grandeur de Rome et de l'Italie, mais qui a fait aussi leur misère, en donnant naissance aux plus fatales illusions.

Réalité de cette mission universelle, rêves chimériques, quant aux moyens de l'accomplir; tel est le double secret des prodigieux efforts sans cesse renouvelés, et des découragements si fréquents de cette race italienne qui un jour étonne le monde par les éclairs de son génie, et le lendemain le consterne par son impuissance sous la main de l'étranger.

Fidèle à sa mission unificatrice, elle garde intact, à travers ses révolutions politiques et ses crises sociales, le dépôt des vérités chrétiennes.

Se trompant sur les moyens de fonder l'unité, l'Italie chrétienne continue de rêver l'empire matériel de Rome païenne, tantôt par l'Empereur, tantôt par le pape. Elle prend pour un rôle définitif et éternel ce qui n'était, chez la Rome des Césars, qu'un rôle préparatoire; et ce rêve persévérant de l'empire universel l'empêche de se constituer en nation.

Éclaircissons ce point; nous aurons la clef de toute son histoire.

CHAPITRE PREMIER

ROME PAÏENNE. — L'UNITÉ PAR LE GLAIVE.

I

Rien ne serait plus dérisoire que la destinée de Rome, si son rôle se renfermait entre son berceau et ce qu'on a appelé sa décadence.

La plupart des historiens croient avoir tout expliqué quand ils ont dit : « Les nations sont comme les individus; elles naissent, grandissent, puis, arrivées à la plénitude de leur développement, elles déclinent et disparaissent pour faire place à d'autres nations. Rome elle-même, la maîtresse du monde, n'a pu échapper à cette fatalité de la loi commune « à cette intermittence, « pour parler comme M. de Lamartine, à cette alter- « native, cette jeunesse et cette vieillesse, cette fin et ce « recommencement qui sont la condition et la loi de « toutes choses intellectuelles ou matérielles. » Après

avoir rempli la terre du bruit de ses armes et étendu sa domination sur tout l'univers, cet immense empire se dissout et tombe en poussière. L'histoire raconte sa chute, comme elle a raconté sa naissance et les phases diverses de sa vie, et son œuvre est achevée. »

Cette prétendue intermittence, cette alternative qui clôt invariablement la vie de chaque peuple après lui avoir fait traverser ses deux phases de jeunesse et de vieillesse,cette loi qui assimile les nations aux individus, bien loin de jeter la moindre lumière sur l'histoire de l'humanité, en augmente la confusion et la rend de plus en plus inintelligible.

Le drame de l'histoire, circonscrit dans la période où vécurent les peuple païens, a pu donner le change sur la loi qui régit les sociétés. On a pris le *fait* pour la condition normale de leur destinée. Parce qu'on voit, sur ce théâtre du monde antique, la scène changer à toute heure, un moment toute retentissante du nom d'un grand peuple auquel semble promise une éternelle splendeur, l'instant d'aprés couchant ce peuple dans la tombe et faisant éclater un autre nom aussi glorieux, mais non moins éphémère ; parce qu'au lieu d'une marche toujours ascendante, on a le spectacle d'un mouvement alterné de prospérités sociales et de ruines, on conclut : « L'histoire n'est qu'une série d'oscillations entre ces deux termes, *progrès* et *décadence*. »

Conclusion erronée, parce que l'observation qui la précède est superficielle et incomplète. En rétré-

cissant le champ de l'observation, on s'est mis dans l'impossibilité de saisir les causes de cette dégénération successive et en quelque sorte fatale des sociétés païennes.

Le monde païen, vu isolément, est inexplicable. Il ne peut être compris qu'en regard du monde chrétien. Ce sont les deux termes d'un même problème dont l'historien n'aura la clef qu'en embrassant les deux mondes dans une haute synthèse.

II

A la lumière de la révélation chrétienne, les causes de l'*impuissance sociale* du monde païen se montrent au grand jour. Assurément, l'homme, avant le Christ, n'est pas ce qu'a voulu le faire une école prétendue interprète de la doctrine évangélique et que l'on peut appeler, à bon droit, l'*école du désespoir*. L'homme n'est pas déchu en ce sens qu'il se soit produit dans sa nature même une perturbation profonde et *radicale*. Bien que ses rapports primitifs avec Dieu aient été altérés, et que des obstacles accidentels l'égarent dans ses voies, embarrassent sa marche et empêchent le plein accomplissement de sa destinée, il reste avec ses facultés natives, avec toutes ses puissances virtuelles ; et c'est ce qui fait que l'antiquité païenne, pour l'éclat du génie individuel, pour la grandeur des caractères, pour l'intrépidité surhumaine de ses héros, pour la haute raison de ses sages, pour

l'inspiration idéale de ses poëtes, pour la perfection de ses œuvres dans les lettres et dans les arts, n'a rien à envier au monde moderne.

Mais ce qui manque à l'antiquité païenne, c'est le principe même qui relie les hommes entre eux; c'est une notion exacte et complète de la destinée sociale de l'homme; c'est, si l'on peut s'exprimer ainsi, l'élément humanitaire. Le païen a une patrie; il ne se sent pas vivre dans l'humanité, et même, pour lui, la patrie se réduit au droit exclusif et impitoyable d'une caste.

Il ne peut y avoir une vraie famille sociale avec le polythéisme; divisés dans leurs adorations, les hommes doivent l'être dans leur vie publique. Comment la paix et l'harmonie régneraient-elles sur la terre, quand la discorde et la guerre règnent parmi les dieux? L'élément religieux ne peut être un ciment indestructible qu'entre des hommes qui se savent frères sous la loi paternelle d'un seul Dieu.

Une cause permanente de division et par conséquent de destruction réside donc au cœur des sociétés païennes. Et c'est pourquoi ces sociétés sont condamnées à l'impuissance; c'est pourquoi, malgré l'ordre artificiel que le génie du législateur donne un moment à quelques cités, l'édifice croule bientôt, comme tout ce qui repose sur une base fausse et incomplète.

Quand une nation païenne tombe en décadence, et que toute vie s'arrête en elle, ce n'est pas que tout élément de fécondité sociale de la nature humaine soit

épuisé ; c'est que la doctrine religieuse et morale qui lui sert de fondement est inféconde. Un peuple ne vit qu'en raison de la puissance d'expansion de ses forces sociales. Pour un peuple comme pour tout être, vivre c'est progresser ; il marche, tant qu'il a devant lui un but de perfectionnement. Quand ses principes sociaux, conséquences d'une idée religieuse étroite, opposent à son développement social une limite infranchissable, quand l'avenir est fermé à ses espérances, et qu'il ne peut plus vivre que dans le souvenir et la reproduction du passé, sa chute est inévitable. « Ce n'est pas, dit un éminent historien, quand des idées neuves fermentent qu'il y a décadence ; mais lorsque, dans un grand empire, la société, qui se sent opprimée et malade, ne conçoit aucune grande et nouvelle espérance, lorsque au lieu de s'élancer vers l'avenir, elle n'invoque plus que les souvenirs et les images du passé, c'est là une décadence véritable ; peu importe combien de temps un tel état met à tomber ; il croule d'une ruine inévitable[1]. »

Ces catastrophes sans cesse renouvelées sont une suite d'avortements sociaux qui accusent plutôt une lacune momentanée dans la science sociale, une éclipse accidentelle dans l'ordre religieux et moral, qu'un vice radical de notre nature et une loi fatale de l'humanité.

[1] M. Guizot, *Histoire des origines du gouvernement parlementaire*, t. I, p. 32. — Voir sur ce même sujet les œuvres de M. Eug. Pelletan, *la Profession de foi du dix-neuvième siècle* et *le Monde marche*.

Que le Christ vienne combler cette lacune; qu'il substitue aux fausses divinités de l'Olympe le Dieu unique; qu'il enseigne aux hommes la loi de fraternité et d'amour; qu'il convie tous les déshérités du vieux monde à la grande réconciliation du monde nouveau; qu'il laisse entrevoir ce but définitif de la révélation évangélique à tous les esprits avides de vérité et de justice; et alors, à travers tous les obstacles, l'humanité, en possession des vrais principes sociaux et poussée irrésistiblement vers un idéal qui est le règne de Dieu sur la terre, ne cessera de marcher en avant. Et il faudra effacer le second terme de cette prétendue loi oscillatoire de *progrès* et de *décadence* dont on avait voulu faire la loi des sociétés.

Les peuples chrétiens ne peuvent périr. Ils peuvent, quand ils altèrent la vraie doctrine sociale du Christ au gré des intérêts égoïstes et des passions brutales, quand ils font, par une perturbation sacrilége, de cette doctrine de fraternité une doctrine d'intolérance, de privilége et d'oppression, ils peuvent s'arrêter dans leur voie et perdre un moment l'activité, l'énergie, le ressort moral qui sont la vie et la gloire des nations libres. Mais cette décadence n'est pas la mort; elle est le sommeil.

Tant qu'il reste au fond des croyances, des mœurs, de la législation d'un peuple, quelque chose de la doctrine libératrice, la régénération est possible et elle s'opérera tôt ou tard. C'est ce qui explique ces renaissances, ici lentes, là soudaines, qui déconcer-

tent les politiques des vieilles écoles, parce qu'ils n'ont su puiser leurs vues étroites que dans le spectacle des sociétés païennes. A l'exemple de l'Italie, on verra se relever, quand l'heure sera venue, la Hongrie, la Pologne, toutes les nations qui jadis payèrent un premier tribut à la civilisation chrétienne, et qui reprendront leur place et leur rôle dans le concert de l'Europe renouvelée.

Telle est, croyons-nous, la véritable loi du développement historique des nations, loi de progrès qui ravive et retrempe incessamment les forces sociales, et conduit l'humanité vers l'harmonie intégrale qui est son but idéal, toujours poursuivi, et jamais atteint.

Cette loi, suspendue en quelque sorte avant le Christ, a repris en son nom tout son empire.

III

Mais il faut se garder de croire que, jusqu'au jour où l'Évangile a remis l'humanité dans sa vraie voie, les peuples, ainsi paralysés dans leurs mouvements et voués à une décadence inévitable, aient traversé le temps sans servir les grands desseins de Dieu sur le monde. Ces existences nationales, quelque éclat qu'elles aient jeté dans l'histoire, n'auraient pas de sens, si elles ne se rattachaient les unes aux autres, si chacune d'elles n'avait un rôle marqué dans les destinées générales de l'humanité, si celles qui finissent, une fois leur mission accomplie, ne léguaient

à celles qui succèdent des germes vivants qui leur font une mission toujours plus haute et plus universelle.

Or le rôle des sociétés antiques, c'était de préparer les voies à la révolution évangélique; et c'est par là que se retrouve, même au milieu de l'anarchie du monde païen, la loi impérissable d'ascension et de progrès.

Dans ces desseins providentiels, le rôle capital appartient à Rome; sa mission est de conquérir le monde, afin de rassembler les matériaux de l'unité chrétienne. « Dieu, qui avait résolu de rassembler dans le même temps le peuple nouveau (le peuple chrétien) de toutes les nations, a premièrement réuni les terres et les mers sous ce même empire. Le commerce de tous les peuples divers, autrefois étrangers les uns aux autres, et depuis réunis sous la domination romaine, a été un des plus puissants moyens dont la Providence se soit servie pour donner cours à l'Évangile[1]. »

N'est-il pas visible, en effet, que, dans les desseins de Dieu, le but de la conquête romaine a été double : absorber dans cette civilisation, point culminant du monde païen, tous les éléments de la société antique; résumer dans Rome, pour que le Christ pût les tran-

[1] Bossuet, *Discours sur l'histoire universelle*, p. 430.—Dante avait déjà dit : « Cette Rome et cet empire, à dire vrai, furent fondés pour être un jour le lieu saint où siége le successeur du grand Pierre. » *Enfer*, chant II.

cher d'un même coup, toutes les erreurs païennes[1] ?

Dès qu'elle a conscience de sa force et l'instinct de ses hautes destinées, la ville de Romulus envoie ses sages emprunter à la Grèce, qui représente toute la civilisation antérieure, cette législation qui la fit maîtresse de l'univers après l'avoir faite maîtresse d'elle-même; législation austère comme le génie de Rome, indestructible comme l'airain sur lequel est gravée la lettre de la loi, figurant chaque droit dans une formule rigide, inflexible, et pourtant assez vaste et compréhensive pour s'enrichir de tous les trésors juridiques du vieux monde, assez perfectible pour s'améliorer et se compléter chaque jour sous l'action du temps et l'expérience des magistrats, assez féconde pour fournir successivement aux peuples conquis des règles de droit adaptées à leurs besoins divers, à leurs mœurs, à leurs traditions barbares.

Grande unité, chef-d'œuvre de la sagesse antique, la seule possible, en l'absence d'un lien spirituel entre les âmes; organisation merveilleuse où le génie humain a épuisé tous les artifices de la forme, où la raison d'État supplée à la justice, l'intérêt national au droit absolu, le prestige de la tradition à l'empire de la vérité, la force juridique de la lettre à l'autorité intime de la loi morale.

Aussi ne faut-il pas s'étonner que les peuples, frap-

[1] « Héliogabale résuma dans une immense et dernière orgie tous les délires impurs des vieux cultes naturalistes de l'Orient. » — Henri Martin, t. I, p. 264.

pés de cette organisation puissante, seul monument d'unité au milieu de l'anarchie qui règne partout ailleurs dans le monde, se sentent irrésistiblement entraînés vers la cité reine ; ils fournissent ainsi le tribut de tout l'univers à ce vaste empire qui n'est que l'œuvre préparatoire de l'unité future.

IV

En même temps Rome est le rendez-vous des dieux comme celui des peuples ; chaque nation y apporte ses idoles. Les dieux du Capitole, trop abandonnés de leurs adorateurs pour recommencer sur la terre les guerres de l'Olympe, assistent indifférents à cette invasion des divinités étrangères.

Cette tolérance qui ouvre les portes de Rome à tous les peuples du monde et fait de la ville éternelle un pandémonium, on l'a prise de nos jours pour la liberté religieuse. L'antiquité païenne n'a pas connu la liberté religieuse ; la mort de Socrate l'atteste, ainsi que l'histoire de tous les peuples. Dans toute société païenne, le culte étant l'un des éléments essentiels et le principal fondement de la constitution nationale, il était logique que ses prescriptions fussent obligatoires au même titre que les autres lois de l'État.

Si Rome donne asile aux dieux des peuples conquis, c'est que le but de sa politique est de conserver et non d'anéantir les richesses sociales de chaque peuple ; pourvu que sa générosité soit sans danger pour sa

propre constitution, elle protége les lois, les usages, la religion, et jusqu'à un certain point l'autonomie des nations qui entrent dans son orbite. C'est ainsi qu'elle accomplit son œuvre providentielle d'unité qui rapproche et concentre, sans les détruire, tous les éléments de la civilisation antique.

Si l'introduction d'un culte étranger ou même d'une institution politique eût compromis le vieil ordre social, Rome l'eût violemment repoussé. On le vit bien quand les disciples du Christ firent retentir aux portes de Rome la bonne nouvelle. Avec quelle fureur fut proscrit le dieu inconnu!

Et qui pourrait s'en étonner? Comment le vieux monde serait-il resté spectateur impassible, tandis que tout l'édifice était sapé par la base? Le Dieu des chrétiens ne vient pas demander sa place à côté des fausses divinités du Capitole; il vient, après les avoir convoquées dans la ville éternelle, pour les chasser à la fois comme un seul troupeau, pour poser sur les ruines des superstitions antiques les fondements du monde nouveau, et transformer l'unité artificielle et immobile de l'empire en une vivante et fécondante unité morale.

Le rôle de Rome était si bien de préparer l'unité chrétienne universelle, en attirant à elle tous les peuples, que rien ne put arrêter ce mouvement de conquête indéfini, même quand il s'opérait aux dépens de la nation souveraine. Auguste comprit que, pour empêcher la dissolution de son empire déjà si vaste,

il fallait le restreindre au lieu de l'étendre; mais la force des choses continue l'œuvre de l'extension. Les successeurs d'Auguste reculent, reculent toujours les limites de l'empire. Créée pour conquérir le monde, Rome est condamnée à ne vivre que par la conquête, jusqu'au jour où ce cadre, embrassant l'univers, craque de toutes parts et tombe en pièces comme un moule désormais inutile, quand la vie nouvelle se sera emparée du corps social.

Pendant quelque temps encore, les empereurs, croyant régner sur un corps vivant, parce qu'ils font mouvoir un mécanisme savamment réglé, essayeront de retenir le sceptre qui leur échappe.

Mais il faut qu'au temps marqué la grande révolution s'accomplisse.

En vain les empereurs philosophes, Titus, Marc Aurèle... s'efforcèrent-ils de renouveler la civilisation païenne; ils ne purent arrêter dans sa chute l'édifice vermoulu; ils ne purent préserver le monde de cette crise, semblable à un anéantissement, où les peuples furent plongés durant les siècles qui précédèrent la renaissance chrétienne.

En vain « Alexandre Sévère, ce jeune philosophe qui associait dans sa vénération Platon et Jésus-Christ, et les maximes des chrétiens à celles du Portique, tenta ensuite de ramener l'empire aux beaux jours des Antonins, et d'effacer quarante ans de crimes et de malheurs. On revit quelques heureuses années; le soleil de la civilisation antique jeta encore quelques

brillantes clartés avant de s'ensevelir dans les nuages de ce crépuscule auquel devait succéder une si longue nuit. . . . . .
La mort de ce grand homme déchaîna sur le monde des calamités sans bornes et sans fin [1]. »

En vain, à la fin du troisième siècle, le despotisme impérial, effrayé de l'imminence du péril, essaya de mettre quelque ordre dans ces ruines et de s'organiser de nouveau; Dioclétien créa un grand système d'administration : « il établit partout, dans cette vaste machine, des rouages en harmonie avec le principe même du gouvernement; il régla l'action du pouvoir central dans les provinces [2].... » Efforts inutiles ! il ne put rendre la vie à ce cadavre; il ne réussit qu'à le galvaniser un moment.

V

L'heure de la crise définitive était venue.

Déjà, depuis deux siècles, l'empire, épuisé dans les sources mêmes de la vie sociale, n'avait plus d'autre soutien que la force matérielle. « Depuis l'élévation d'Auguste jusqu'à la mort de Théodose le Grand, l'empire romain offre, en dépit de sa grandeur, un caractère général d'impuissance et de stérilité. Tout y porte cette triste empreinte : institutions, gouver-

[1] Henri Martin, t. I, p. 264, 263.
[2] Voir M. Guizot, *Histoire des origines du gouvernement parlementaire*, t. I, p. 33.

nement, philosophie, littérature; l'esprit même des plus illustres citoyens s'épuisait dans un cercle d'idées vieillies et se consumait en regrets de la république, de ses vertus et de sa gloire[1]. » Aussi, comme il arrive à tous les princes qui ne représentent ni un sentiment national, ni une grande idée civilisatrice, mais le fait brutal de la possession au nom de la force, les empereurs romains, n'ayant plus à régner que sur des esclaves, n'eurent plus d'autre moyen de gouverner que leurs armées.

« Les empereurs (à partir de Commode) doivent régner en combattant; ils n'ont plus d'autre ressource que l'armée; l'unité agonisante n'a plus d'autre défense que la démocratie militaire, la licence des soldats organisée, réduite à système et tournée contre les peuples qui aspirent à absorber les légions[2]. »

Si cette unité païenne qui s'écroule avait été le but unique des efforts gigantesques de l'ancienne Rome, pour aboutir à un empire factice, résumé dans une armée indisciplinée et en perpétuelle révolte, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, la philosophie de l'histoire n'aurait plus d'objet.

Mais sous l'apparence il y a la réalité.

Quand Rome semblait agir pour sa propre grandeur, elle travaillait à l'œuvre de la civilisation chrétienne. Tout en faisant des citoyens de Rome et absor-

[1] M. Guizot, *Histoire des origines du gouvernement parlementaire*, t. I, p. 32.

[2] Ferrari, *Histoire des révolutions d'Italie*, t. I, p. 11.

bant en elle toute la civilisation antique, elle déblayait le vieux monde; une fois cette œuvre achevée, l'empire n'a plus de raison d'être. Le premier empereur qui se fait chrétien laisse Rome accomplir sa mission nouvelle, et transporte le siége de l'empire à Constantinople.

Cependant, au moment où l'empereur va se retirer pour laisser la place libre au christianisme, le monde païen fait un suprême effort pour retenir l'empereur et le centre de l'unité à Rome; cette capitale, qui survit encore malgré la division de l'empire en quatre grandes provinces, essaye de lutter. Six Césars se disputent la suprématie; la dissolution est imminente. Rome proteste en proclamant Maxence. L'oracle défend à Maxence de sortir de Rome, sous peine de mort. « On veut que l'empire reste à *la ville de la conquête*[1]. »

Mais Rome, pour devenir le centre de l'unité spirituelle, doit cesser d'être *la ville de la conquête*. Constantin bat Maxence; il choisit pour le battre la Gaule, qui, la première, entre les nations absorbées un moment dans l'empire, doit se reconstituer autonome, selon l'esprit de la doctrine nouvelle, et devenir le soldat de Dieu.

Cela fait, Constantin, poussé par une force dont il ne se rend pas compte, s'éloigne de Rome et va régner dans la nouvelle capitale. C'est là qu'il établit le sénat, des consuls, toutes les magistratures.

[1] Ferrari, t. I, p. 14.

A partir de ce moment, le rôle de Rome païenne est consommé; de sa grandeur passée, il ne lui reste plus que le souvenir; de son omnipotence, que des formes impuissantes et un sénat muet. C'est à peine si elle peut se dire l'égale de quelques villes qui, autrefois, furent à ses pieds.

Cela ne signifie pas que les richesses de la civilisation romaine aient été anéanties; cette civilisation, en ce qu'elle contient de vérité et de justice, est impérissable, comme toute conquête légitime de l'humanité; mais elle s'est retirée des faits et de la vie réelle, pour se réfugier dans le domaine abstrait de la législation. Elle reste comme le summum qu'ait pu atteindre la sagesse humaine. Cette raison écrite ne sera pas perdue; mais, pour qu'elle ne demeure pas une lettre morte et stérile, il faut qu'elle soit vivifiée par le souffle de Dieu et complétée par l'Évangile.

Ce renouvellement, nous le répétons, ne pouvait s'accomplir que sur les ruines de la Rome des Césars. « Il faut que Rome soit sacrifiée; la fatalité du progrès réclame la destruction de la capitale unitaire[1]. »

Cette immolation de Rome, c'est le conquérant remettant l'épée dans le fourreau, c'est la force matérielle se retirant devant le principe spirituel qui va commencer son œuvre.

Ce sacrifice de Rome et avec Rome de l'Italie, nous allons le voir se continuer à travers toute l'histoire mo-

[1] Ferrari, t. I, p. 9.

derne ; comme s'il avait fallu une humiliation de plusieurs siècles pour abaisser l'orgueil démesuré de la ville éternelle et lui faire expier l'abus vertigineux qu'elle fit de sa grandeur.

Digitized by Google

CHAPITRE II

ROME CHRÉTIENNE. — L'UNITÉ PAR LA LIBERTÉ

I

Rien n'est plus clair que la portée sociale de la révolution évangélique, si l'on prend l'idée chrétienne dans ses origines et dans ses résultats définitifs.

Rien n'est plus obscur, plus confus, plus embrouillé, plus contradictoire, partant plus difficile à saisir que l'œuvre sociale du christianisme, si on la suit dans l'histoire, qui semble n'être qu'une longue série d'oppositions entre le but de la révolution chrétienne et les moyens employés pour l'atteindre, principalement par l'organe le plus universel, le plus puissant, le plus inspiré du christianisme, le clergé catholique.

Aussi cette histoire a-t-elle singulièrement dérouté les publicistes et les hommes d'État. Nous avouons que, à s'en tenir aux apparences, il y a bien là de quoi

décourager les mieux disposés en faveur du catholicisme, quand on voit ce qu'il a fait de la nation italienne, quand on voit les princes de l'Église associés presque partout aux oppresseurs des peuples, et aujourd'hui encore les défenseurs officiels du clergé regrettant la théocratie du moyen âge et faisant une véritable croisade contre le triomple des idées conquises par la Révolution française.

Ce n'est pas certes une petite entreprise que d'essayer de débrouiller ce chaos. Traiter un pareil sujet comme il convient, ce serait faire la philosophie de toute l'histoire ancienne et moderne, ce serait présenter un tableau complet de toutes les révolutions religieuses et politiques qui se sont accomplies dans le monde, et suivre pas à pas les progrès de l'idée chrétienne dans son travail de transformation des sociétés humaines. Le titre seul de ce livre dit assez que tel n'est point notre dessein. Nous ne dirons sur ce grand et capital problème que ce qui est indispensable pour éclairer nos investigations dans cette étude rapide dont l'objet principal est la papauté dans ses rapports avec la nationalité italienne.

II

Le caractère radical de la révolution chrétienne, c'est d'être une révolution *libérale* dans la plus large acception du mot. Le christianisme affirme l'homme dans toute sa dignité native, soit en lui-même, soit

dans sa vie sociale. En sorte qu'on peut dire que le vrai chrétien serait à la fois le meilleur et le plus *libre des hommes* dans le sens le plus philosophique, et le citoyen le plus accompli et le plus libre dans le sens le plus démocratique.

Pour comprendre cette révolution chrétienne, il faut considérer qu'elle a eu un double but, un but religieux et un but social : affranchir l'homme dans sa conscience en rétablissant ses vrais rapports avec Dieu ; affranchir l'homme dans sa vie sociale en rétablissant ses vrais rapports avec ses semblables et avec les pouvoirs publics.

Or ces deux buts ne devaient pas être atteints par les mêmes moyens, et c'est parce qu'on n'a pas compris cela que l'histoire est restée si pleine de confusions et d'obscurités.

Le côté religieux de la révolution chrétienne, c'est l'œuvre exclusivement *divine* et dans son objet et dans *ses moyens*.

Le côté social du christianisme, c'est-à-dire la transformation des sociétés temporelles sous l'influence des principes évangéliques, c'est l'œuvre *humaine*, dans son objet et dans *ses moyens*.

L'œuvre *religieuse* s'est accomplie dans une société spirituelle mise, au début, en possession d'une doctrine théologique immuable comme les vérités éternelles qui en sont l'objet ; et cette société spirituelle, l'Église, composée de tous ceux que la lumière du Christ a attirés, doit demeurer, à travers les siècles,

le témoin fidèle des vérités que le fondateur lui a révélées.

L'œuvre *sociale* s'accomplit laborieusement, progressivement depuis dix-huit siècles, dans les sociétés temporelles, par l'action combinée de l'expérience et de la science; et, dans cette œuvre essentiellement humaine, l'homme devait rencontrer mille obstacles, les préjugés accumulés par le long règne du paganisme, les droits acquis, les intérêts de caste, obstacles incessamment renouvelés par ses propres passions, toujours ses ennemis les plus redoutables.

L'œuvre religieuse est au début ce qu'elle doit être, parce qu'elle est l'œuvre éternelle.

L'œuvre sociale est progressive et laborieuse, parce qu'elle est l'œuvre du temps.

La première, nous le répétons, étrangère au monde politique, appartient au domaine inviolable et permanent de la religion proprement dite; la seconde, œuvre essentiellement temporelle, est abandonnée aux efforts de l'homme et aux progrès de la science, mais nullement confiée à l'action directe de la puissance religieuse.

C'est donc une injustice de reprocher au christianisme, comme on le fait trop souvent, de n'avoir pas consommé d'un seul coup la révolution sociale. Que de fois n'avons-nous pas entendu les amis de la liberté et du progrès, dans leur douleur de voir les réformes sociales si lentes à s'opérer, adresser au clergé ce reproche, comme un argument sans réplique contre

l'impuissance de la doctrine évangélique. Si cette doctrine, s'écrient-ils, renferme les vrais principes de justice et de fraternité qui doivent servir de base à une société bien organisée, comment se fait-il que dix-huit siècles n'aient pas suffi pour lui faire produire tous ses fruits?

Nous sommes loin de nier qu'il revienne au clergé une large part de responsabilité dans les retards qu'a éprouvés à travers les siècles le développement des conséquences sociales de l'idée chrétienne, et cet écrit montrera tout le mal qu'a fait le clergé, lorsqu'un intérêt temporel ou un préjugé de caste, et non le véritable esprit de l'Évangile, a inspiré ses paroles et ses actes.

Mais ce n'est pas une raison pour tout confondre, pour prétendre que le côté social du christianisme, c'est-à-dire une œuvre humaine, ait pu se passer des conditions inévitablement attachées à tout ce qui est de l'ordre temporel; c'est ne rien comprendre à la portée de cette révélation qui, tout en réconciliant l'homme avec Dieu, veut qu'il doive au libre exercice de ses facultes, à ses luttes persévérantes contre le mal moral qui est en lui et hors de lui, les conquêtes successives de la civilisation et les perfectionnements des sociétés politiques.

C'est cette confusion des deux ordres religieux et social qui entrave encore aujourd'hui l'action civilisatrice de l'Évangile, comme elle l'a entravée pendant tous les siècles qui nous ont précédés.

III

Supposons, pour un moment, que cette distinction entre la portée religieuse et la portée sociale de la révolution chrétienne ait été comprise au début.

Supposons que l'Église, tout entière à sa mission religieuse, eût laissé l'œuvre sociale s'accomplir comme toutes les œuvres humaines par les conquêtes de la science politique; se bornant, elle l'Église, sans intervenir directement dans les affaires de ce monde, à conserver intacts les grands principes sociaux et moraux qui sont de tous les temps et qui doivent être le fonds commun de toute société; supposons le prêtre renfermant son sacerdoce dans le temple, y appelant les hommes par la persuasion, fournissant aux peuples qui s'organisent les principes de la civilisation chrétienne, sans prétendre à la mission providentielle d'en faire lui-même l'application aux sociétés temporelles; se contentant de signaler l'erreur, l'hérésie partout où elle se présente, mais se gardant de faire sanctionner ces décisions par le glaive de l'État; prémunissant ainsi les chrétiens contre les fausses doctrines, tout en respectant la liberté des consciences.

Supposons de leur côté les pouvoirs humains se rendant parfaitement compte de leur mission civilisatrice; sachant très-bien que la transformation des mœurs, et par suite des lois, des institutions sociales, sous l'influence de l'Évangile, doit être l'œuvre lente,

patiente, progressive du temps; que ce serait une impiété que de faire entrer de force les doctrines nouvelles dans la vie publique et d'en imposer la profession officielle, de même que ce serait un non-sens que de prétendre imposer tout d'une pièce à une société non préparée de longue date une organisation, des lois, des rapports civils et économiques entièrement conformes aux principes de l'Évangile.

Supposons que les deux pouvoirs, ainsi parfaitement définis et circonscrits, aient poursuivi parallèlement, chacun dans son domaine, l'un son œuvre religieuse, l'autre son œuvre humaine; l'un étendant chaque jour ses conquêtes pacifiques sur les âmes, réalisant de plus en plus la grande unité chrétienne du genre humain, l'autre perfectionnant les lois civiles, politiques, économiques, à mesure que la transformation se serait opérée dans les mœurs...

Oh! assurément, tout fût devenu simple, facile, régulier dans la marche de la civilisation; au lieu des luttes acharnées, des malentendus, des embarras inextricables, des révolutions violentes, des flots de sang versés, des bouleversements et des catastrophes qui assombrissent chaque jour et chaque heure de ces dix-huit siècles, l'histoire de chaque peuple se fût déroulée comme un vaste fleuve, limpide à sa source, calme dans sa marche, splendide quand il fournit ses flots à l'Océan.

Mais faire une pareille hypothèse, c'est se placer en dehors de toute réalité, et même de toute possibilité

historique; c'est supposer que l'histoire peut commencer par la conclusion.

Hélas! ce n'est pas ainsi que marche le monde.

Si le christianisme fonde au début une œuvre parfaite dans la sphère religieuse, la révolution chrétienne, dans les sociétés temporelles, a dû subir la destinée de toutes les œuvres qui appartiennent au temps.

Or, dans la sphère de l'activité humaine, faire l'hypothèse que nous venons d'indiquer, c'est supposer nettement comprise et acceptée une idée qui est justement la plus belle conquête et le signe le plus caractéristique d'une civilisation très-avancée.

Le principe de la liberté, tel que nous l'entendons aujourd'hui, c'est-à-dire l'être humain rétabli dans la pleine possession de sa conscience en face de tous les pouvoirs, ce principe tout moderne qui résume toute la dignité de l'homme et du citoyen, et qui, nous l'espérons, aura définitivement envahi l'Europe dans un avenir peu éloigné, a été absolument inconnu de l'antiquité païenne, et il est encore fort mal compris, même de nos jours.

Comment aurait-il pu l'être à l'avénement du christianisme?

IV

On sentit bien tout de suite que la révolution chrétienne était une révolution d'affranchissement, même

dans le sens social; mais il était naturel que l'on comprît d'abord cet affranchissement à la façon dont le monde païen avait compris la liberté.

La liberté, chez les peuples païens, c'était la participation plus ou moins directe et plus ou moins complète du citoyen à la souveraineté politique. C'est cette liberté qui le faisait un membre actif, solidaire, de la vie nationale; mais tout l'homme était dans le citoyen, c'est-à-dire dans ce membre actif et ayant sa part de souveraineté dans le corps social. Quiconque n'était pas citoyen n'était pas un homme; l'esclave n'était pas un homme.

L'idée ne serait pas même venue qu'il pût y avoir, en dehors de la sphère nationale, un moi humain pensant sur les choses divines et agissant dans la pleine liberté de sa nature. L'idée ne serait pas venue non plus que les droits de l'homme, même en tant que membre d'une nation, avaient leur racine, non dans une organisation sociale quelconque, mais en lui-même, dans sa propre nature.

Les deux choses se tiennent; elles devaient être comprises en même temps. Et que d'épreuves ne faudra-t-il pas pour que, dans la sphère religieuse, on conçoive d'abord l'idée de tolérance, puis enfin l'idée de liberté; combien de temps et d'efforts pour que, dans la sphère sociale, on songe à prendre pour base de toute conception politique et sociale les droits et la dignité de l'homme! La grandeur et la gloire de la Révolution française, c'est d'avoir mis le monde en

possession de ces deux principes qui étaient en germe dans le christianisme. Tout le génie de la Révolution est dans la proclamation des droits de l'homme, et c'est ce qui la distingue de toutes les révolutions antérieures.

Pour aboutir là, il a fallu un travail de dix-huit siècles.

V

Ces considérations ne doivent jamais être perdues de vue, quand il s'agit d'apprécier le rôle qu'a dû jouer le nouveau clergé en face des sociétés temporelles. Dans l'état politique de ces sociétés, tel que l'avait conçu le monde païen, avec la seule notion de *la liberté* qu'on possédât alors, quel pouvait être le rôle du clergé, lorsque, après la première période de proscription, la religion nouvelle a été acceptée par les gentils?

Ce rôle devait être :

1° Pour la question religieuse proprement dite, de substituer le culte nouveau aux cultes anciens, en le faisant proclamer et adopter par les puissances publiques;

2° Pour l'œuvre sociale, de faire servir cette alliance de la religion avec l'État à l'affranchissement civil et politique de tous les hommes, dans le sens de *la liberté* des peuples païens, c'est-à-dire dans le sens de l'égalité des droits civils et politiques des citoyens.

C'est dans ce sens qu'on trouve dans les traités des premiers docteurs de l'Église la doctrine la plus large sur la souveraineté de la *communauté* nationale, et de la participation de tous les membres du corps social, sans distinction d'hommes libres et d'esclaves, à cette commune souveraineté.

Quant à la liberté dans sa haute acception, à cette liberté qui fait que toute main portant un glaive, fût-elle la main d'un saint Louis, doit s'arrêter avec respect devant la conscience de l'homme, il n'en pouvait être question.

Supposer que le pape Sylvestre [1], parlant à Constantin converti, lui eût dit : « Vous rendez hommage au Dieu vivant, c'est bien ; mais cette épée que vous mettez à son service, reprenez-la ; laissez-nous, pacifiquement et sans l'appui de votre bras, accomplir notre œuvre ; gardez-vous de briser les autels des idoles ; laissez-nous le soin, à nous les apôtres de Jésus-Christ, de substituer la vérité à l'erreur dans l'esprit de vos sujets ; contentez-vous, à mesure que la doctrine nouvelle aura pénétré dans les âmes et transformé les mœurs, de perfectionner en conséquence votre législation civile et politique ; » mettre un tel langage dans la bouche de ce saint pontife et l'adresser à un pareil interlocuteur, c'est parler comme nous le ferions aujourd'hui, nous, libéraux du dix-neuvième siècle, et

[1] C'est à ce pape que se rapporte la prétendue donation de Constantin, dont on a voulu faire le point de départ de la souveraineté temporelle du saint-siége.

encore ne serions-nous pas certains d'être très-nombreux ni parmi les catholiques, ni même parmi les libres penseurs; et encore moins serions-nous sûrs d'être compris des souverains dont nous repousserions le glaive protecteur.

Pour rester dans la réalité historique, nous devons faire abstraction des hommes, des choses, des institutions, des théories de notre temps, et prendre les hommes et leurs idées tels qu'ils pouvaient être dans ce milieu social façonné par le paganisme. Et, dans le sujet spécial qui nous occupe, nous ne devons pas oublier qu'il s'agit, non pas du rôle purement religieux des ministres du Christ dans le domaine des vérités immuables, mais du rôle accidentel, temporaire, accessoire, qu'ils ont joué sur le terrain de la politique humaine, c'est à-dire sur le terrain le plus mobile, le plus agité qui se puisse concevoir, puisque c'est là que sont en jeu les intérêts, les passions, les faiblesses et les inconstances du cœur de l'homme.

Qu'il soit donc bien entendu que la religion nouvelle va employer, pour se propager et accomplir son œuvre, les mêmes moyens qu'employaient les religions païennes.

Si Rome demeure le centre et le foyer de la civilisation nouvelle, elle croira que c'est l'empire des Césars qu elle continue, au service du Dieu de l'Évangile.

Au sein de chaque nation, le clergé prendra une position analogue; la nouvelle religion s'y substitue

tout simplement aux anciens cultes, y joue le même rôle, s'y impose par les mêmes moyens. Le clergé, afin de mieux transformer les mœurs, dans le sens des principes évangéliques, se mêle directement à tous les actes de la vie privée et de la vie publique. C'est à ce point de vue d'une intervention directe dans les choses temporelles qu'il comprit la *tutelle* qu'il exerça sur le monde pendant tout le cours du moyen âge. Le clergé, au lieu d'agir de loin et de haut sur les peuples, sans quitter le sanctuaire, se fit propriétaire, fonctionnaire, seigneur par ses évêques quand il y eut des seigneurs, classe privilégiée quand il y eut une noblesse.

VI

Notre dessein n'est pas ici de suivre de près le clergé dans l'accomplissement de ce rôle temporel; nous avons voulu seulement le constater et l'expliquer par l'impossibilité où l'on était alors de comprendre autrement l'action du principe religieux dans le monde politique.

Ce serait une œuvre historique pleine d'un haut intérêt que d'essayer de peser dans une balance impartiale les avantages et les inconvénients qui résultèrent, chez les divers peuples, de ce rôle accidentel et provisoire du clergé; rôle, nous le répétons, contraire à l'esprit du christianisme qui est une religion essentiellement libérale, et dont le régime propre, dans ses

rapports avec le monde politique, est le régime de la séparation des pouvoirs.

Mais, sans aborder ce sujet, nous pouvons dire qu'il y avait un danger immense qui dominait tous les avantages relatifs de cette œuvre humaine du sacerdoce chrétien. Sans doute ce rôle du clergé faisait de la religion nouvelle un agent puissant dans la formation des nationalités diverses. Mais, si cette œuvre se fût accomplie seule, que devenait dans le monde la grande unité chrétienne?

Voilà le clergé, au lieu de se tenir dans une sphère supérieure, à l'abri des ambitions, des intrigues, des changements incessants des sociétés temporelles, se mêlant à ces agitations, avec la double ardeur du citoyen et du prêtre, identifiant ses intérêts avec les intérêts, les passions, les besoins particuliers de chaque peuple, exerçant partout son influence dominatrice.

A cette époque de dissolution sociale, au milieu de la décadence de l'empire romain d'une part et de l'invasion des barbares de l'autre, cette association intime, complète du clergé à ces sociétés troublées et dégradées pouvait avoir des conséquences désastreuses. Le danger était double, danger pour *l'unité* de la civilisation chrétienne, danger pour ces *nationalités* nouvelles qui, après le mélange des peuples par l'invasion des hordes germaniques, devaient se constituer et grandir sur la base des principes chrétiens.

Qu'on se figure ce qui serait arrivé s'il ne s'était trouvé un centre providentiellement destiné à garder

intact le principe de l'unité nouvelle. Dans la formation des nationalités, l'élément chrétien, apporté chez des peuples barbares par un clergé que la force des choses aurait fait tomber à leur niveau, s'y serait dénaturé, perverti ; il se serait plié à toutes les exigences, à tous les désordres de ces mœurs brutales. La doctrine du Christ risquait de s'en aller lambeaux par lambeaux. Jamais la civilisation ne serait sortie de cette monstrueuse anarchie.

Heureusement, l'œuvre divine n'est jamais incomplète. Dans ce travail d'enfantement du nouveau monde, pendant que les nationalités se forment, s'assimilant avec plus ou moins de logique les principes de l'Évangile, pendant que l'Europe tâtonne et cherche sa voie dans le chaos du vieux monde en dissolution, l'Église, en conservant l'unité spirituelle, conserve à ces sociétés naissantes l'unité de la civilisation.

M. Guizot reconnaît l'immense service que rendit ce principe d'unité spirituelle, au moment de la dissolution du vieux monde et de l'invasion des barbares :

« Fait glorieux et puissant, dit-il, qui a rendu, du cinquième au treizième siècle, d'immenses services à l'humanité. L'unité de l'Église a seule maintenu quelque lien entre des peuples et des pays que tout, d'ailleurs, tendait à séparer. Et du sein de la plus épouvantable confusion politique que le monde ait jamais connue s'est élevée l'idée la plus étendue et la plus pure qui ait jamais rallié les hommes, l'idée de la

société spirituelle, car c'est là le nom philosophique de l'Église, et le type qu'elle a voulu réaliser[1]. »

VII

Or il fallait un terrain neutre où se conservât intacte l'idée de l'unité, où s'élaborassent, sans danger pour le dépôt des vérités premières, tous les éléments des sociétés modernes.

Ce terrain neutre, ce sera cette nation même qui avait été le centre de l'unité de l'ancien monde ; ce sera l'Italie. Elle sera sacrifiée pour un temps comme nation, mais elle sauvera la civilisation.

Toute l'histoire de l'Italie est là. Parce que Rome a été le centre de l'unité du monde, la source vivante de la civilisation, elle n'a pu être le centre d'une nationalité.

Il faut le reconnaître, si cette idée d'unité spirituelle avait été comprise comme nous la comprenons aujourd'hui, si l'Église avait gardé sa doctrine et proclamé ses oracles en dehors de toute participation directe aux affaires politiques, la présence du chef de l'Église dans une ville quelconque n'eût pas empêché cette ville d'être en même temps et le centre de l'unité religieuse et le centre d'une nationalité. Mais nous avons vu qu'un pareil ordre de choses est tout à fait l'opposé de ce qu'on pouvait concevoir à cette époque.

[1] *Civilisation en France*, t. I. p. 424.

La même ignorance et la même confusion qui empêchaient le clergé de comprendre qu'il aurait dû exercer son influence civilisatrice sur chaque nationalité en voie de formation, sans prétendre se mêler directement de ses affaires temporelles, ne lui permettaient pas de supposer que la ville éternelle pût être la résidence des papes et la capitale du monde chrétien, sans être soustraite au gouvernement politique d'un souverain national.

Les gardiens de l'unité spirituelle sentaient instinctivement qu'une fois Rome descendue au simple rôle de la capitale d'une nation, le clergé romain, par l'effet de son immixtion intime et quotidienne dans les affaires temporelles, tendrait à devenir presque fatalement, non plus le clergé de l'Église universelle, mais un clergé exclusivement italien.

C'est ce grand intérêt de l'unité catholique qui fit que les papes eurent pour politique constante de retenir Rome en dehors de tout mouvement national. C'est la même inspiration qui les poussa toujours à se rendre *temporellement* maîtres de la ville éternelle, et enfin, pour le malheur de l'Église et du monde, à en faire l'assiette d'une souveraineté politique. Mais n'anticipons pas.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au point où nous en sommes, dans l'état où se trouvait le monde et avec les préjugés qui dominaient les esprits, il devait arriver de deux choses l'une : si une nation italienne s'était formée sous le sceptre de Rome indépendante de toute

domination temporelle des souverains pontifes, le clergé de Rome n'eût pas tardé à devenir un clergé national, et l'Église universelle eût été compromise; si le pape restait maître de Rome, l'unité religieuse était sauvée ; mais l'Italie, privée de sa capitale, devenait impossible.

Le choix n'était pas douteux. Le génie de la révolution chrétienne commandait de sacrifier pour un temps l'intérêt national à la grande idée de l'unité spirituelle.

Pénétrons-nous bien de cette situation unique dans l'histoire du monde : Rome devenant la résidence des papes doit avoir pour elle-même, et par suite faire à l'Italie une destinée exceptionnelle. La présence dans la ville éternelle du chef de l'Église exclut la présence d'un souverain politique.

C'est pour cela, nous l'avons dit, que le premier empereur chrétien se retire devant l'évêque. Si Rome n'avait pas eu conscience de sa mission, cette retraite de l'empereur chrétien eût été une calamité irréparable; si l'empereur n'avait quitté sa capitale que pour faire place, non au chef de la chrétienté, mais à un autre prince, il eût laissé Rome à la merci du premier conquérant barbare; et, avec ce conquérant, l'hérésie n'eût pas tardé à prendre possession de la ville éternelle.

CHAPITRE III

LES BARBARES HÉRÉTIQUES DEVANT ROME ORTHODOXE

Cette haute mission de Rome, les services qu'elle a rendus à la civilisation en restant à cette époque de barbarie une sorte de port de refuge pour le représentant de la doctrine libératrice, reçoivent une éclatante démonstration des événements qui se sont accomplis, pendant les premiers siècles de l'ère chrétienne, sur cette terre italienne où se sont toujours joués les intérêts du monde.

Qu'on regarde de près l'histoire de ces premiers siècles de Rome chrétienne. On verra que tout y est subordonné à la conservation de l'intégrité de la foi nouvelle. Les invasions, le sac plusieurs fois renouvelé de Rome, la fondation momentanée de véritables États par les chefs des hordes envahissantes.... tout

cela semble passer sur l'Italie comme autant de tempêtes qui ne font qu'effleurer sa surface, laissant intactes les vieilles traditions juridiques de Rome païenne et les germes civilisateurs apportés par l'Évangile. Les événements qui semblent le plus menaçants pour l'œuvre nouvelle tournent providentiellement à son profit.

Entre toutes les épreuves que subit, à cette époque décisive, la civilisation chrétienne, la plus redoutable, sans comparaison, ce fut le progrès effrayant de l'arianisme, qui, pendant les quatrième, cinquième et sixième siècles, parut sur le point d'envahir le monde. Cette erreur, qui enlevait à la mission du Christ tout caractère divin et l'abaissait aux proportions d'une œuvre humaine, séduisit presque toutes les hordes barbares qui se ruèrent sur l'empire romain. Pendant plusieurs siècles elle se perpétua chez les Lombards, les Vandales, les Bourguignons et les Goths.

« Au moment où, foudroyé par les conciles et par le pouvoir impérial, abandonné de l'opinion publique, foulé aux pieds par le grand Théodose et ses successeurs, il s'éteignait (l'arianisme) dans le sein de la civilisation, il s'était rallumé parmi la barbarie, et, dans le cours du cinquième siècle, il avait conquis presque tous les peuples teutoniques établis sur les terres de l'empire. Saint Augustin avait vu en mourant la grande hérésie envahir l'Afrique à la suite des Vandales; les Goths l'avaient partout propagée autour d'eux, et les Suèves en Espagne, les Burgondes en

Gaule, convertis d'abord du paganisme au catholicisme par des prêtres orthodoxes, venaient d'abandonner le catholicisme pour se faire ariens. Les Goths avaient jadis reçu l'arianisme des missionnaires de l'empereur arien Valens, et leur influence aida ensuite son développement chez les autres branches de la race teutonique [1]. »

Quand les barbares envahissent l'Italie, l'hérésie revient avec eux, plus menaçante que jamais pour la civilisation chrétienne.

§ 1er. — Les Hérules et les Goths.

I

Le fondateur du royaume d'Italie, Odoacre, et ses Hérules, étaient ariens. Son successeur, Théodoric le Grand, et ses Goths, l'étaient également. Que va-t-il se passer? Rome et l'Italie vont-elles se constituer en nation, en prenant pour base, ce qui était dans la logique des choses humaines, l'hérésie du roi et de la race conquérante?

Voyez plutôt la merveille qui va s'accomplir : Rome et l'Italie se servent de l'arien Odoacre pour protéger leur foi contre l'hérésie d'Eutychès, que l'empereur de Byzance, Zénon, prétendait imposer aux Romains [2]. C'est dans ce but, c'est pour se soustraire à l'influence

[1] Henri Martin, t. I, p. 403.

[2] L'erreur d'Eutychès, en sens inverse de celle d'Arius, niait en Jésus-Christ la nature humaine. L'Église, dans chaque siècle, a dû s'

de l'empereur hérétique, que l'Italie accepte Odoacre, et que Rome l'aide à fonder le royaume.

Le chef barbare sent si bien que c'est là la condition de son règne, qu'il se garde d'imposer aux Italiens sa croyance et la croyance de ses soldats. « Peu importe qu'Odoacre soit arien; il ne s'agit pas de lui ni des Hérules; il s'agit des Italiens, et ils sont heureux de pouvoir l'opposer aux empereurs d'Orient. Qu'il professe l'arianisme! que la nouvelle religion soit le mot d'ordre des casernes, de la cour et du royalisme qui s'organise! que l'on continue, si l'on veut, la tradition de Ricimer et des généraux presque tous ariens! le royaume arrive à propos, le roi n'impose pas ses principes, ne sonde pas les consciences, il laisse à l'Italie sa foi, à Rome son Église indépendante, et il développe la liberté républicaine. On s'abrite derrière les masses des Hérules et des Ruges *pour se dérober à la religion de Byzance*, et l'arianisme royal devient l'égide de l'insurrection catholique du patriarche d'Occident contre Zénon [1]. »

Chose inouïe! par un concours singulier de circonstances, la raison d'État commande à un prince hérétique, au fondateur d'un royaume, de protéger la foi de ses sujets qui n'est pas la sienne; et l'intérêt religieux de Rome catholique lui fait une loi de favori-

tenir ferme entre deux écueils; elle a dû protéger la vraie doctrine et contre les systèmes qui tendent à en faire une œuvre purement humaine, et contre ceux qui refusent toute part à l'élément humain dans l'œuvre de la rédemption.

[1] Ferrari, t. I, p. 28 et 29.

ser l'entreprise nationale de ce prince hérétique. Le pape Simplicius, écoutant les inspirations de son zèle religieux, ne craint pas d'investir Odoacre du droit qu'avait l'empereur de concourir par le préfet de Rome à l'élection des papes ; et son instinct ne le trompe pas. Odoacre, après la mort de Simplicius, empêche l'élection du candidat hérétique de Zénon et fait nommer Félix III; puis il laisse le nouveau pape réunir à Rome un concile, où non-seulement est repoussée l'hérésie d'Acacius, favorisée par Byzance, mais où sont condamnés les coreligionnaires mêmes d'Odoacre, les ariens d'Afrique.

II

Quand survient Théodoric avec ses Goths, rien n'est changé à l'état religieux de Rome et de l'Italie. La politique du nouveau roi arien est la même que celle d'Odoacre. « L'arianisme n'est à ses yeux que la raison d'État du royaume; il s'en sert pour fortifier, pour unifier la caste royale des Goths, et laisse libres les catholiques qui se rallient au patriarche d'Occident, et qui continuent de se servir de l'arianisme pour sauvegarder la suprématie de Rome contre l'hérésie de Byzance et contre l'ancienne domination impériale[1]. »

Théodoric, imitant Odoacre, use de son influence pour faire nommer un pape orthodoxe contre le candidat de Byzance.

[1] Ferrari, t. I, p. 36 et 37

Ce serait une grave erreur d'attribuer la conduite des rois ariens en Italie à une certaine indifférence des hordes barbares en matière religieuse. La preuve, c'est que partout ailleurs les orthodoxes étaient persécutés avec acharnement par les hérétiques : ainsi, dans les Gaules, les rois des Visigoths, et particulièrement Ewarik, firent de grands efforts pour asseoir l'arianisme sur les ruines de l'orthodoxie. Ce dernier, suivant le témoignage de Sidoine Apollinaire, poursuivait les catholiques d'une telle haine, qu'il semblait être moins un chef de nation qu'un chef de secte. Il fallait, en Italie, un ensemble vraiment merveilleux d'événements où la main de Dieu est visible, pour expliquer le respect des chefs barbares envers la foi de Rome et de tous les peuples de la péninsule.

Quoi qu'il en soit, l'orthodoxie était sauvée par des barbares hérétiques; mais la fondation du royaume italien restait une œuvre éphémère. Les croyances religieuses sont toujours l'élément essentiel des mœurs d'un peuple et de sa vie nationale; rien de profond et de durable ne peut se fonder en dehors de la foi religieuse d'une nation. Ces hordes barbares, qui ne se sentaient nulle prise sur les idées, les sentiments, les mœurs de l'Italie, n'entreprirent pas une œuvre d'assimilation impossible. Leurs chefs, en mettant le pied sur la terre orthodoxe, comprirent la puissance irrésistible de Rome chrétienne, et l'inutilité de toute tentative pour en faire la capitale de leur empire hérétique. Leur conversion au catholicisme, bien loin de

leur soumettre la ville universelle, ferait d'eux-mêmes des serviteurs soumis du chef de l'Église.

Ils s'arrêtent donc respectueusement devant Rome. On dirait qu'ils ne sont venus que pour servir d'instrument à l'Église orthodoxe menacée par Byzance. Une fois ce rôle achevé, ces chefs barbares, qui s'étaient crus les fondateurs d'un grand royaume, n'ont plus rien à faire sur ce sol italien où ils n'ont pu prendre racine. Le royaume du grand Théodoric ne dure pas même un siècle; le roi des Goths reprend sa horde et dit adieu à l'Italie comme avait fait Constantin.

C'est ainsi que passent sur l'Italie, comme une couche superficielle, tous les peuples envahisseurs, venant servir à leur insu la civilisation chrétienne, puis, ce rôle accompli, repliant leurs tentes et s'éloignant pour laisser Rome à son œuvre.

§ 2. — Les Lombards et les Francs

I

Nous avons vu Rome se mettre sous la protection des rois ostrogoths pour se préserver de l'influence de l'empereur hérétique de Byzance. Quand les Lombards surviennent, Rome, avec son territoire, appelé dès lors son duché, échappe à leur domination, grâce à la présence des papes qui demeurent les fidèles alliés des empereurs d'Orient.

Ainsi les Lombards ne peuvent réussir à mettre sous leur joug toute l'Italie et à faire une nation ita-

lienne. Leur pouvoir s'étend des Alpes jusqu'au voisinage de Rome; mais là il s'arrête.

Les historiens témoignent leur étonnement devant ce fait inouï, et n'en peuvent donner l'explication. Sismondi déclare qu'il est difficile de comprendre pourquoi la ville de Rome ne fut point prise par les Lombards, lorsqu'Alboin fit la conquête de l'Italie. Quant aux autres parties de la péninsule qui purent se soustraire à la conquête lombarde, il signale la cause qui les préserva de l'invasion : Les villes maritimes recevaient facilement les secours de Constantinople; en même temps, Venise était protégée par ses lagunes, Ravenne et Comacchio par leurs marais; Naples, Gaëte, Amalfi et les villes de la Calabre, par les montagnes qui les environnent.

Rome, au contraire, était découverte et sans défense. Les empereurs n'y maintenaient pas de garnison; ils se contentaient de gouverner la ville, d'abord par un préfet, puis par un duc relevant de l'exarque de Ravenne. « Rome est située dans un pays ouvert de toutes parts. Les Lombards, maîtres des duchés de Toscane, de Spolète et de Bénévent, entouraient cette ancienne capitale du monde; la longue muraille qu'Aurélien avait élevée pour enfermer le champ de Mars dans la même enceinte que l'ancienne ville présentait un circuit immense à défendre; et la population de Rome était bien disproportionnée avec l'étendue des murs[1]. »

[1] Sismondi, t. I. p. 100.

Et cependant Rome est aussi bien protégée par sa faiblesse qu'elle l'eût été par les légions de César. Il n'y a pas de fait sans cause, et la philosophie de l'histoire n'existerait pas si un grand événement restait inexpliqué. Mais ici la cause providentielle de cette inviolabilité de Rome est manifeste. La capitale du monde chrétien ne peut appartenir aux barbares, parce qu'elle doit rester le centre et le foyer de la civilisation. C'est pourquoi le moment n'était pas venu pour l'Italie de se constituer en nation.

II

N'ayant point de prise sur Rome, les Lombards, malgré leur valeur et leur nombre, sont aussi impuissants que l'avaient été les Goths. Ils fondent une monarchie *lombarde* qui a une durée assez glorieuse de deux cent six ans (de 568 à 776); mais ils ne fondent pas une nation italienne.

Les chefs de l'Église, étrangers jusque-là à tout intérêt temporel, n'avaient d'autre pensée que de maintenir l'intégrité de la foi. C'était là toute leur politique et le motif déterminant de leurs alliances. C'était la conscience des dangers sans cesse renaissants dont l'orthodoxie était menacée qui leur commandait de se tourner, tantôt vers Constantinople, tantôt vers les chefs barbares.

Tant que les empereurs respectèrent la liberté religieuse de Rome, les papes recherchèrent leur protection contre les Lombards qui étaient ariens. Mais, Léon

l'Iconoclaste voulant imposer à Rome ses édits contre les images, le pape Grégoire II refusa d'obéir ; il priva le duc de Rome et l'exarque de Ravenne de toute autorité dans Rome. En même temps il demanda la protection des Lombards.

Les Romains acquirent ainsi une sorte d'indépendance. Il ne faut pas croire qu'une fois affranchis de l'autorité impériale leur premier mouvement fut de se placer sous le sceptre temporel du souverain pontife. Au fond, les Romains furent toujours très-jaloux de leur souveraineté. Ils avaient subi volontiers le despotisme impérial, parce que par les empereurs ils régnaient sur le monde.

Ces maîtres étaient, il est vrai, le signe de l'abdication morale d'un peuple en décadence qui concentre dans les mains d'un seul un pouvoir qu'il n'a pas la vertu civique d'exercer par ses orageux comices; ils étaient les représentants, moins de sa dignité réelle, de ses forces vives et actives et de ses grandes aspirations, que de ses passions les plus brutales et des côtés les plus bas et les plus misérables de son état social ; mais enfin ils étaient ses représentants. Ce peuple dégénéré se croyait suffisamment vengé de sa servitude volontaire par ses colères intermittentes, qui, en brisant sa fragile idole, rappelaient par chacune de ces catastrophes son imprescriptible souveraineté.

Mais jamais l'orgueil du peuple-roi ne consentit à déposer sa puissance humaine aux pieds du pouvoir

sacerdotal. Il était fier de donner asile au chef de l'Église universelle et de s'asssocier à sa haute mission en concourant à l'élection des papes; dans ces temps de confusion et de violence, il s'abritait sous la tutelle du saint-siége et vénérait cette autorité désarmée qui, plusieurs fois, avait préservé des barbares la ville éternelle. Mais, à défaut de l'empereur absent, il aimait sentir l'ombre de l'empire planant encore sur les destinées de Rome. C'était toujours le pouvoir humain refusant d'abdiquer devant le pouvoir religieux.

Quand la révolution, accomplie timidement d'abord sous Grégoire II, plus résolûment sous Grégoire III, détruisit les derniers débris de la puissance impériale, le peuple romain se retrouva dans la plénitude de sa souveraineté. Sans rien ôter à la haute tutelle du saint-siége, il voulut se gouverner lui-même. Secondé par le pape et avec l'agrément du roi lombard, il établit un simulacre de république, mal définie sans doute, vaguement accusée et affirmée en face du gouvernement clérical, mais réellement existante et qui se continua jusqu'à la destruction du royaume des Lombards et au couronnement de Charlemagne[1].

III

Quant à la cour pontificale qui avait définitive-

[1] Anastase le Bibliothécaire se sert des mots *peuple souverain* et *république* en parlant des Romains et du gouvernement qui les régissait depuis qu'ils s'étaient affranchis de la domination impériale.

ment rompu avec Byzance, elle n'osa pas encore dévoiler ses vues temporelles sur Rome. Quelle que fût son influence sur le peuple que les papes protégeaient contre l'avidité et les violences des grands, et soutenaient de leur charité inépuisable, elle ne se sentait pas assez forte pour s'emparer du pouvoir en face des rois lombards qui convoitaient toujours la ville de Rome pour en faire la capitale de leur royaume italien, en face du peuple romain peu disposé à abdiquer entre les mains des prêtres, en face de l'empereur d'Orient toujours prêt à revendiquer son droit suprême. Elle dut donc ajourner ses projets.

En attendant que des circonstances plus favorables permissent de les réaliser, les papes sentaient bien que le plus grand obstacle s'éléverait du côté du pouvoir le plus proche. Un roi italien aux portes de Rome était plus menaçant qu'un empereur absent et réduit à une autorité purement nominale. Aussi leur politique constante eut-elle pour but, tout en profitant au besoin de la protection des princes italiens afin de contre-balancer la puissance impériale, d'entretenir toujours le prestige de l'empire afin d'écarter les prétentions trop directes des princes italiens sur Rome.

Quand le pape Grégoire II fut contraint d'implorer l'assistance des rois lombards contre les agents de l'empereur iconoclaste et de s'opposer à l'exécution des ordres venus de Constantinople, il s'efforça de calmer l'indignation des Romains, et empêcha le plus longtemps possible que leur révolte n'aboutît à une véri-

table révolution contre l'empire[1]. La rupture ne fut consommée que sous son successeur, Grégoire III.

Mais à peine la papauté, libre du côté de Byzance, se trouva-t-elle seule en face du royaume lombard, qui chaque jour faisait un pas vers Rome, qu'elle sentit combien lui manquait ce contre-poids de l'empire; elle n'avait échappé à un péril que pour s'exposer à un autre. Le protectorat du roi lombard, quoique nouvellement converti, n'était pas moins menaçant que celui de l'empereur hérétique. Rome était à la merci des Lombards; un moment, tout fit croire qu'elle allait tomber dans leurs mains; mais les tentatives réitérées de leurs rois pour s'emparer de la ville éternelle échouèrent devant la politique de la cour pontificale.

Toute sa force était dans ses alliances. N'ayant plus rien à espérer du côté du vieil empire en décadence, la papauté tourne ses yeux vers l'Occident.

IV

Là venait de surgir un peuple dont l'entrée en scène avait eu l'éclat et le retentissement de la foudre. Célèbre par ses victoires, il occupait déjà une grande partie des Gaules, et faisait sentir au loin son influence. Ses chefs, convertis au christianisme, faisaient du zèle apostolique des évêques un moyen de conquête plus puissant encore que la valeur irrésistible de leurs soldats. Pour arrêter le flot toujours menaçant des bar-

[1] Fleury, *Histoire ecclésiastique*, liv. XLII. ch. VI.

bares du Nord, Pépin, puis son fils Charles Martel, lancèrent, au milieu de ces hordes indomptées, des légions de moines qui, bravant tous les dangers, allaient répandant partout à pleines mains les germes religieux et sociaux qui devaient en faire des peuples civilisés, adoucissant leurs mœurs par la morale évangélique, les fixant au sol en leur enseignant l'agriculture.

Pendant tout un siécle, le saint-siége était resté presque sans communications avec les nations franques; l'invasion lombarde avait élevé entre eux une barrière plus infranchissable que la ligne des Alpes. Cet appel fait par les Pépins aux missionnaires de l'Église romaine renoua les relations si longtemps interrompues. Le grand apôtre des Germains, saint Boniface, contribua beaucoup à faciliter ces rapports entre la cour romaine et les chefs francs.

Cet événement arriva fort à propos pour le saint-siége. Grégoire III fut le premier pape qui ouvrit des négociations avec les Francs. Bravant la colère du roi des Lombards, Luitprand, il refusait de lui livrer le duc de Spolète, qui, après s'être révolté contre lui, s'était réfugié à Rome. Menacé dans sa ville pontificale, Grégoire implora le secours des princes francs. Charles Martel venait de remporter dans les plaines de Poitiers sa mémorable victoire sur les Sarrasins. Comment douter des bienveillantes dispositions envers le saint-siége du héros qui, en refoulant ces redoutables ennemis des chrétiens, sauvait la civilisation du plus grand de tous les dangers?

Mais ce grand intérêt de l'expulsion des Sarrasins, qui dominait alors tous les autres, faisait à Charles une loi de ménager le roi des Lombards dont le concours pouvait lui être utile. En effet, l'attitude menaçante de Luitprand, allié de Charles, arrêta en 739 la dernière invasion des Sarrasins, qui déjà s'étaient emparés d'un grand nombre de villes dans le midi des Gaules. Ceux-ci, apprenant que le roi des Lombards faisait marcher contre eux toute son armée, abandonnèrent en toute hâte leur conquête, et Charles se remit en possession de la Provence. Aussi, bien que les légats du pape fussent reçus avec les plus grands honneurs à la cour des princes francs, les instances réitérées de Grégoire III, ses supplications mêlées à la fin d'une certaine amertume, ne purent décider Charles à lui accorder le secours qu'il demandait.

V

Cependant les Lombards ne cessaient de faire des progrès vers Rome; leur roi Astolphe s'était emparé de l'exarchat de Ravenne, et enfin il vint mettre le siége devant cette capitale tant convoitée.

Le pape Étienne s'enfuit et alla chercher un refuge auprès du nouveau roi des Francs, Pépin, qui devait en partie sa couronne à l'intervention morale de son prédécesseur Zacharie. Étienne s'empressa de lui donner solennellement une nouvelle consécration.

Les Sarrasins étaient définitivement expulsés. Cet

intérêt politique n'existant plus, Pépin reste sourd aux protestations d'Astolphe, et prête l'oreille aux prières du pape et plus encore à ses séduisantes promesses. Il passe les Alpes, bat les Lombards, reprend sur eux l'exarchat de Ravenne, et, au lieu de le restituer à l'empereur d'Orient qui le réclamait, il en investit le pape et la république romaine. Quant à lui, il se contente de la dignité de patrice que lui avait conférée Étienne, et qui transportait sur sa tête le droit de haute suzeraineté qui, auparavant, appartenait à l'empereur.

L'année suivante, une nouvelle entreprise des Lombards jette l'effroi dans Rome, et cette fois encore les Français accourent, arrachent aux Lombards les provinces qu'ils ont reprises et remettent le pape en possession de l'exarchat et de la pentapole.

C'en était fait du royaume des Lombards. Tant que leurs princes eurent en face d'eux les débiles représentants du pouvoir impérial prêt à s'éteindre sur l'Occident, et l'autorité purement morale des papes, ils purent conserver l'espoir de consolider leur conquête en asseyant leur royaume sur la capitale de l'Italie. L'arrivée des Francs dans la Péninsule, leur protectorat sur Rome, l'investiture qui leur était faite du patriciat, mettaient fin à ces projets et condamnaient cet établissement bâtard à une ruine prochaine.

Pendant quelques années encore les rois lombards essayèrent de lutter, et même plusieurs fois prirent l'offensive contre les papes. Didier poussa l'audace jusqu'à placer de vive force sur le trône pontifical un

certain Philippus qu'il avait tiré d'un cloître. Son intrigue fut déjouée par le primicier Christophorus, qui fit élire Étienne III. En vain Didier, afin d'enlever au pape la protection des Francs, donne-t-il sa fille pour épouse à Charlemagne; en vain, se fiant sur cette alliance, s'empare-t-il par les armes de Comacchio, Faenza et Ferrare; en vain, déçu dans sa dernière espérance et indigné contre son gendre qui avait dédaigneusement répudié sa femme Hermengarde, marche-t-il sur Rome, dans le double but d'y imposer son protectorat et de faire sacrer les neveux de Charlemagne, que celui-ci avait exclus du trône, à la mort de leur père Carloman: ces démonstrations belliqueuses ne firent que précipiter sa chute.

Le pape Adrien n'eut pas de peine à décider l'intervention de Charles. Ce prince arrive, bat les Lombards, traverse l'Italie en triomphateur, puis, poursuivant son ennemi dans ses derniers retranchements, lui prend Pavie et Vérone, ne laisse à Didier d'autre ressource que d'aller s'ensevelir dans un monastère, et se proclame roi d'Italie. Quelques années après, il revint pour consolider sa conquête et dompter les ducs rebelles qui, en son absence, avaient tenté de secouer le joug. Puis, en 780, voulant donner au nouveau royaume une sorte d'autonomie nationale, il le détacha de son empire, et fit poser par le pape Adrien la couronne d'Italie sur la tête de son fils Pépin.

VI

Bien des historiens ont vu dans cette révolution un événement heureux pour la Péninsule. Ces Francs, dont l'irruption frappa d'abord de terreur les peuples italiens qui les considéraient comme les plus redoutables des barbares, étaient, en réalité, pour eux des libérateurs. Les Latins et les Lombards étaient restés en présence les uns des autres sans jamais se mêler et se confondre; ce contact forcé pendant une occupation de deux siècles n'avait fait qu'accumuler des haines implacables entre la race opprimée et la race conquérante. Les Lombards, ne jugeant les Italiens que par leurs vices, fruits d'une civilisation en décadence, au lieu de relever et de retremper cette race, l'accablaient de leur mépris. Au dire de l'historien Luitprand, la plus grave injure qu'un Lombard pût adresser à son ennemi, c'était de l'appeler *romain;* il entendait résumer dans ce mot toutes les ignominies, la lâcheté, l'avarice, la perfidie, la corruption des mœurs.

Mais le plus grand obstacle entre les deux peuples, c'était la religion. Le mélange eût fini par s'opérer, si l'hérésie, qui se perpétua chez les vainqueurs, n'eût rendu les alliances impossibles. Les Italiens, opprimés et méprisés, vivant comme des étrangers dans le royaume, ne retirant aucun avantage de la prospérité croissante des Lombards et de la gloire qu'ils acquéraient par les armes, tombaient chaque jour plus bas dans la misère et la dégradation; et la race menaçait

de s'éteindre. Ceux qui avaient quelque aisance s'exilaient et allaient chercher dans les provinces restées italiennes un sol plus hospitalier, des alliances possibles, et peut-être un jour des vengeurs.

L'occupation lombarde était donc restée un fait brutal, violent, antinational. Après deux siècles, comme au premier jour, le Lombard, en face de l'Italien, était l'étranger. Mettre un terme à cette domination, c'était affranchir l'Italie.

Et les libérateurs ne venaient pas en hordes nombreuses, comme autrefois les Hérules, les Goths ou les Lombards, pour substituer une invasion de barbares à une autre. Les princes français, depuis longtemps les alliés des Romains, familiarisés avec leur civilisation, unis à eux par une foi commune, venaient régner sur des éléments indigènes. A part quelques grandes familles mécontentes de voir les postes les plus importants de l'État confiés à des Français, la masse de la population n'avait qu'à se réjouir de ce changement. Si la Péninsule se fût trouvée dans les mêmes conditions que les autres contrées de l'Europe, une nation italienne eût pu se constituer sous la domination franque.

CHAPITRE IV

L'ÉTAT PONTIFICAL ET LE SAINT-EMPIRE

Mais un fait, insignifiant à l'origine, immense par ses résultats, désastreux pour l'avenir de l'Italie, venait de s'accomplir : Charlemagne, en confirmant les donations de Pépin au saint-siége, avait posé les fondements du gouvernement pontifical, et par là même jeté au cœur de l'Italie le germe des incurables divisions qui devaient rendre impossible la création d'une nation italienne, soit par les mains de ses héritiers, soit par les efforts de princes indigènes.

Et ce fait, si fatal à l'Italie, ne fut pas la seule faute de ce grand homme et des chefs du monde chrétien. Un autre événement aussi grave, aussi funeste, et plus universel par ses effets, allait bientôt s'accomplir à Rome ; nous voulons parler du rétablissement de l'empire.

Les papes nourrirent toujours la déplorable illusion de maintenir un César chrétien au-dessus des princes et des peuples, sauf à en faire leur lieutenant. Oubliant ou plutôt n'ayant jamais compris le sens providentiel de l'éloignement de Constantin converti, ils n'abandonnèrent jamais le rêve du saint-empire. En déposant sur le front de Charlemagne la couronne que n'avaient su garder les empereurs de Byzance, ils crurent sauver l'unité de la foi et assurer leur omnipotence sur tout l'univers.

Un autre intérêt plus présent, plus étroit, s'ajoutait, il faut le dire, ou plutôt s'identifiait dans leur pensée au grand intérêt catholique ; cet intérêt, c'était leur État temporel en voie de formation. Le droit souverain d'un empereur assez éloigné de Rome pour ne faire nul ombrage à la cour pontificale, assez puissant pour écarter par son prestige toutes prétentions des princes voisins sur le patrimoine de l'Église, leur paraissait la plus sûre garantie de leurs possessions et un contrepoids nécessaire au royaume qui tendait toujours à embrasser la Péninsule tout entière.

Le rétablissement de l'Empire, la création d'un État romain dans les mains des papes, furent ainsi deux événements corrélatifs, correspondant à la même pensée politique et au même préjugé religieux, tous deux également funestes, tous deux inspirés des traditions païennes les plus matérialistes, tous deux un non-sens dans le monde chrétien, enfin un anachronisme.

§ Ier. — L'œuvre antinationale de Charlemagne.

I

A prendre l'œuvre du grand homme dans son intention supérieure et dans ses résultats immédiats, Charlemagne fut le soldat de Dieu, l'un des plus glorieux promoteurs de la civilisation chrétienne ; à la prendre dans le système politique qui en fit une copie du vieil empire romain, et dans les événements qui suivirent l'écroulement de cet édifice sans base, Charlemagne n'est qu'un génie extraordinaire qui s'est trompé de siècle, et dont le nom a retenti dans l'histoire sans profit pour l'humanité.

Cela explique les jugements contradictoires et également équitables au fond, qui ont été portés sur cette grande figure illuminant d'un éclat splendide cette période de confusion, où un monde nouveau va surgir du milieu des ruines de tout un monde en dissolution.

Les contemporains ne purent voir que le côté héroïque et lumineux de cette figure. Les pieds d'argile du colosse restaient dans l'ombre, et les conséquences fatales de sa politique artificielle étaient encore dans les secrets de l'avenir. Aussi, quand le César chrétien parut à Rome, fut-il reçu avec des transports d'enthousiasme. Le peuple-roi et le chef de l'Église, qui jamais n'abandonnèrent leur rêve de domination universelle, crurent ressaisir à tout jamais le double spectre en le déposant dans ces mains invincibles qui

avaient refoulé au Midi et au Nord la barbarie et l'hérésie également menaçantes, qui avaient fait briller dans toute l'Europe la croix triomphante, et réalisé l'unité du monde en réunissant en un seul faisceau tous les peuples domptés et éblouis.

L'éclat de cette résurrection de l'Empire fut prodigieux, mais comme l'éclat passager d'un météore.

L'utopie de ce grand homme, ce n'est pas d'avoir eu l'instinct de la puissance unificatrice de l'idée chrétienne; ce n'est pas d'avoir compris que le centre et le foyer de la civilisation étaient à Rome; son utopie, c'est d'avoir cru qu'il seconderait l'action du représentant spirituel de l'unité morale en l'abritant sous la tutelle matérielle et despotique d'un empereur, c'est d'avoir voulu réaliser au début, au moyen d'une monarchie universelle, l'harmonie qui ne pouvait être que l'œuvre des siècles et le fruit laborieux de la liberté. C'était prendre cette œuvre à rebours.

Pour que l'harmonie puisse s'établir entre les nations, il faut que ces nations se soient fortement constituées, qu'elles aient grandi dans la lutte et réalisé dans leur sein toutes les conquêtes sociales de la civilisation. Or quelle pouvait être l'unité de l'Europe à une époque où les éléments du monde nouveau tendaient à peine à sortir du chaos pour former, après de longs tâtonnements et des chocs formidables, les nations modernes?

La politique vraiment intelligente et féconde eût été de favoriser la formation de ces groupes nationaux. Opé-

rer par la force, dans ce milieu encore barbare, un nivellement apparent, c'était ne rien comprendre aux besoins réels de cette époque et au sens véritable des grands mouvements qui remuaient si profondément les sociétés. Il fallait laisser le monde à ce travail d'enfantement qui allait créer de nouveaux peuples, divers par l'origine, par la langue, par les mœurs, mais unis par le lien commun de la doctrine du Christ.

II

En s'emparant, au contraire, de tous ces éléments hétérogènes pour en former un seul empire, Charlemagne suspendit ce travail mystérieux de renaissance; il crut imprimer une impulsion irrésistible à toutes les forces sociales en les concentrant dans sa main; il ne fit que les paralyser. Son vaste génie donna un moment une vie factice et une lumière d'emprunt à ces immenses États.

Lui disparu, toute vie s'arrête. Le monde, après cet éblouissement d'un jour, retombe sur lui-même, frappé de stupeur, ne reconnaissant plus ses voies; il sent que rien en lui ne correspond à la conception unitaire de Charlemagne, que la force brutale, restée le seul instrument de règne entre les mains débiles de ses successeurs, n'empêchera pas la plus épouvantable dissolution.

Et comme d'autre part l'œuvre si intempestive de concentration et de nivellement avait suspendu le

travail de formations nationales qui était en germination sur les divers points de l'Europe, ce fut une déroute complète des esprits et des peuples; la confusion dépassa ce qu'elle avait été avant la tentative de Charlemagne. Des ténèbres épaisses s'appesantirent sur le monde, et les neuvième et dixième siècles furent les plus désastreux de l'histoire.

Partout, après ce temps d'arrêt, le mouvement national fut à recommencer, et des obstacles nouveaux en ralentirent et en compliquèrent la marche. Cette concentration forcée, nous le répétons, avait tendu violemment tous les ressorts et avait dirigé leur action vers un centre unique, au lieu de les laisser à leur jeu naturel, qui eût fait converger leurs mouvements vers une multitude de petits centres nationaux. Quand la main qui tenait tous les fils de ce mécanisme se retira, tout fit défaut à la fois, le lien universel et le lien national. Nul pouvoir protecteur ne couvrit plus ces sociétés sans boussole. Elles n'avaient devant elles, comme but de leurs aspirations et en même temps comme garantie de leurs intérêts, ni le droit supérieur et commun de l'Empire, ni la règle plus directe et plus efficace du droit national.

Charlemagne, malgré son parti pris d'unité et de centralisation, n'avait pu imposer à des peuples si divers une législation uniforme; il avait été contraint de publier le code des Ripuaires, celui des Saliens, celui des Lombards, celui des Saxons, etc. Mais, comme ces lois diverses ne correspondaient pas à des groupes

nationaux en voie de se constituer, elles ne servirent qu'à augmenter la confusion; sans protéger les personnes et les propriétés, elles ne firent qu'ajouter un obstacle de plus à tous ceux qui, déjà, entravaient le travail de formation des nationalités.

Alors, au milieu de cette double dissolution où les individus ne se sentirent plus rattachés ni à un grand empire puissant et protecteur, ni à une nation constituée et homogène, il ne resta plus à chacun qu'à chercher son refuge et sa protection en lui-même, ou à s'abriter sous l'épée d'un voisin plus fort ou plus audacieux.

III

C'est cet état politique où la force et la protection sociales, au lieu de résider dans le chef unique d'un grand empire ou dans un pouvoir national, étaient disséminées sur une multitude de points indépendants, qu'on a appelé le régime féodal. Nous sommes loin de prétendre que ce régime eut son origine dans l'écroulement qui suivit l'œuvre gigantesque et anormale de Charlemagne. Le véritable point de départ de cette période de transition du monde ancien au monde moderne a sa date à la grande invasion des barbares après la chute de l'empire romain.

Ce que nous voulons dire, c'est qu'à l'avénement de Charlemagne, un travail de reconstruction était déjà commencé, qui tendait à faire surgir partout des éléments d'organisation nationale du sein de ce milieu

féodal, c'est que l'entreprise du nouvel empereur, qui arrêtait ce mouvement, fit prendre au régime féodal des racines plus profondes, qu'il en augmenta la nécessité et en assura la durée en proportion de ce qu'il ôtait d'énergie et de ressort aux forces nationales chez les divers peuples.

M. Guizot signale très-bien les deux tendances diverses qui travaillèrent les peuples quand l'unité de l'empire des Césars cessa de les relier entre eux, la tendance à se grouper suivant leurs affinités naturelles pour former des nations distinctes, la tendance de chaque grand possesseur de terre à constituer son comté ou son bénéfice en une petite souveraineté héréditaire; puis il fait un titre de gloire à Charlemagne d'avoir également favorisé ces deux tendances et donné par là plus de fixité et de consistance aux éléments nationaux et politiques[1]. Comme si la tendance féodale et la tendance nationale eussent été deux mouvements parallèles se secondant l'un l'autre, et dirigeant les forces sociales vers un même but!

C'est tout confondre. Que Charlemagne, en faisant trêve pendant un demi-siècle aux mouvements désordonnés et tumultueux de ces peuples barbares, ait permis au monde romain et au monde germain de se mêler, de se pénétrer, de se fondre l'un dans l'autre sous l'influence de l'Évangile; qu'il ait ainsi accompli une œuvre éminemment civilisatrice, rien de plus

[1] Voir son *Histoire de la civilisation en France*, t. II, 2e leçon.

juste; mais cette œuvre n'a rien de commun avec le rétablissement de l'empire romain.

Charlemagne, simple roi de France et protecteur des autres peuples chrétiens, eût mieux encore rempli cette haute mission civilisatrice, sans préjudice des nationalités, car, à sa mort, au lieu de l'anarchie épouvantable qui recommence, on aurait vu chaque groupe national en voie de formation continuer à se développer. Mais Charlemagne fut entièrement dépourvu du sentiment national. Comprenant l'unité du monde à la manière des Césars de l'ancienne Rome, il enraya, par la reconstruction de l'Empire, les tendances nationales chez les divers peuples.

C'est une grave erreur de croire qu'il ait donné la moindre fixité et la moindre consistance aux éléments nationaux. La tendance qu'il a favorisée, assurément sans en avoir la conscience, c'est, nous l'avons déjà dit, la tendance féodale, qui est la contradiction de la tendance nationale.

Charlemagne, quelque service qu'il ait rendu à la civilisation en se faisant l'apôtre armé de l'idée chrétienne, fit donc plus que neutraliser les bons effets de cette mission supérieure, en rétablissant la vieille unité impériale au préjudice des nationalités.

IV

La France fut la première à subir les conséquences de cette faute capitale. On le vit bien aux déchirements

qui suivirent la mort du grand empereur. Ses enfants n'eurent qu'une pensée : se disputer l'empire, et, dans les premiers et nombreux partages qui s'accomplirent, toujours précédés et suivis de guerres dévastatrices, le principe des nationalités fut entièrement étranger aux motifs qui fixaient et modifiaient sans cesse les limites entre les États des divers princes.

Cependant ces divisions arbitraires, qui groupaient les peuples au gré des convenances et de l'ambition des prétendants, sans souci de leur origine, de leurs langues, de leurs affinités naturelles, révoltaient le sentiment intime des populations, et, en elles, se réveillait la conscience bien vague encore d'un autre droit et d'autres destinées.

Quand Louis le Débonnaire, sentant sa fin prochaine, et voulant fixer le sort de ses fils si souvent rebelles, fit deux grandes parts de ses États en faveur de Lothaire et de Charles, ces arrangements arrêtés dans le traité de Worms furent accueillis par un sentiment universel de réprobation ; des révoltes éclatèrent de tous côtés, et le mouvement spontané qui dirigeait les sympathies des peuples vers les divers princes, des Allemands vers Louis le Germanique, des Italiens vers Lothaire, des Austrasiens et des Neustriens vers Charles, etc., montrèrent manifestement qu'un instinct mystérieux tendait à substituer aux partages artificiels des divisions plus naturelles et plus légitimes.

Mais cet instinct, si réel au fond, était dominé par l'idée de l'Empire universel. Tous ces peuples encore

barbares, après s'être sentis reliés entre eux dans la grande unité carlovingienne qui, en ressuscitant les traditions du règne des Césars, en avait réveillé tout le prestige, après s'être habitués à subir la haute impulsion d'une volonté unique, ne devaient céder que timidement et avec une sorte de terreur superstitieuse aux besoins nouveaux qui poussaient au démembrement de l'Empire. Même au milieu des luttes acharnées que suscitèrent les partages contre nature, le droit supérieur de l'Empire n'était pas contesté.

Quand vint le moment où l'Empire, sapé par la base, s'écroula définitivement, et que les fractionnements, d'où devaient sortir les nations modernes, reçurent leur première consécration officielle, en 843, dans le fameux traité de Verdun, le monde fut frappé de stupeur; le chant funèbre du diacre Florus nous apporte à travers les âges l'écho du gémissement universel qui retentit à cette heure suprême, comme si elle eût marqué l'achèvement de toutes choses [1].

Tel fut, nous le répétons, par rapport à la question des diverses formations nationales, le résultat définitif de la monarchie universelle de Charlemagne : ce fut de replacer les peuples, au moment de la ruine de ce second Empire, dans le même état de dissolution sociale qui suivit la chute de l'empire des Césars.

Mais du moins, pour chacun de ces peuples, il n'y

[1] Plainte de Florus, diacre de Lyon, sur le partage de l'Empire après la mort de Louis le Pieux. — Voir ce poëme dans le livre de Mabillon, *Vetera Analecta*, édit. Paris, 1675; in-12, t. I, p. 388.

eut là qu'un retard et quelques difficultés plus grandes à surmonter. Dans leur sein, allait recommencer, pour ne plus s'arrêter, le mouvement national, et rien ne s'opposerait plus, comme barrière infranchissable, à la fusion et à la concentration progressive des éléments nationaux.

V

Pour la malheureuse Italie, la position fut bien pire. Chez elle, l'œuvre de Charlemagne et des papes avait non-seulement suscité des difficultés nouvelles, non-seulement causé un temps d'arrêt dans l'expansion des forces nationales, mais créé une impossibilité. Un double rôle, étranger à l'œuvre nationale, enlevant Rome à l'Italie, l'Italie sans capitale ne pouvait être une nation. Rome, partagée entre sa vaine royauté universelle par l'Empereur et la politique temporelle des papes qui l'enfermait dans les étroites limites de l'État pontifical, cessait d'être un centre d'attraction pour toutes les parties de la Péninsule; en sorte que toute tentative d'unification dut échouer fatalement.

Le sort de la dynastie carlovingienne fut la première preuve de l'impuissance à laquelle était condamnée l'Italie. Ces princes, bien loin de fonder un établissement durable, ne purent empêcher ni les déchirements intérieurs et les guerres civiles toujours renaissantes, ni les empiétements des petits et grands seigneurs qui, chaque jour, se fortifiaient contre la royauté, ni les invasions des barbares qui menaçaient

de nouveau la civilisation. La dissolution de tout lien social fut le résultat définitif de la conquête carlovingienne.

Quand cette dynastie s'éteignit par la déposition de Charles le Gros, l'autorité, sans passer aux peuples, était tombée des mains royales; au lieu d'un pouvoir centralisé, il ne restait plus que des forces disséminées et toutes locales; ici, un comte tout puissant, là, un évêque; ailleurs, un duc ou un marquis. Cette période, qui avait occupé plus d'un siècle, était entièrement perdue pour l'œuvre nationale.

Et cependant, des conditions toutes particulières avaient semblé favoriser cette œuvre nationale. L'Italie eut en effet la bonne fortune d'être gouvernée pendant vingt-six ans par un prince bon, vertueux et brave. Tous les historiens s'accordent à dire que, sous le long règne de Louis II, l'Italie fut moins malheureuse que les autres parties de l'Empire. Sous cette administration paternelle, la vie et l'activité se ranimèrent, les campagnes commencèrent à se repeupler, et les vertus guerrières se retrempèrent au contact des armes françaises. Un moment, on put croire que cette prospérité ouvrait à l'Italie une ère d'ascension nationale. La chute n'en fut que plus douloureuse.

C'est que les deux institutions antinationales étaient toujours là comme deux plaies incurables, l'Empire et la papauté temporelle.

Ces princes carlovingiens, empereurs ou prétendants à l'Empire, au lieu de donner tous leurs soins

aux affaires du royaume, étaient occupés sans cesse ou à disputer la couronne impériale à leurs compétiteurs, ou à défendre leurs vastes États toujours prêts à se dissoudre.

Les papes, de leur côté, intéressés tout à la fois à faire élire un empereur de leur choix afin de régner par lui sur le monde, et à paralyser le roi d'Italie dans son œuvre nationale toujours menaçante pour le pouvoir temporel du saint-siége, intervenaient en les envenimant dans les querelles de succession à la double couronne. Leur politique d'expédient et d'équilibre les portait tantôt vers les princes français, tantôt vers les princes germains, prolongeant les guerres entre les prétendants ou en suscitant de nouvelles, entretenant partout la division, empêchant que rien de solide et de permanent ne se fondât, soit par rapport à l'Empire, soit par rapport au royaume italien.

VI

Et la malheureuse Italie, théâtre inévitable de ces luttes incessantes, partagée entre le préjugé du droit impérial, le respect de l'autorité pontificale, l'intérêt du royaume national et les prétentions des seigneurs qui tendaient à la morceler, ne savait plus démêler, au milieu de tant d'aspirations et de mouvements contradictoires, son véritable intérêt et le but légitime de ses révolutions. Tout sentiment national finissait ainsi par se perdre, tous les liens sociaux se relâchaient;

nul pouvoir universellement reconnu et respecté ne protégeait plus la Péninsule contre les invasions des barbares.

Aussi les Sarrasins s'y jetèrent-ils comme sur une proie et y commirent-ils presque impunément d'affreux ravages. Pendant qu'à l'Ouest les barbares du Nord profitaient des querelles qui déchiraient l'empire de Charlemagne, et, bravant ses faibles successeurs, remontaient la Seine et menaçaient la capitale du royaume des Francs, les Sarrasins s'emparaient de la Sicile, puis des provinces maritimes de la terre ferme, ruinaient les villes tout le long des côtes, rasaient Civita-Vecchia, chassaient devant eux les populations terrifiées, et enfin arrivaient jusqu'aux portes de Rome, pillaient les églises de Saint-Pierre et de Saint-Paul hors des murs, et semblaient déjà maîtres de la ville éternelle.

Mais là, le flot des barbares rencontra une digue infranchissable. Les Sarrasins, arrêtés par l'attitude énergique du pape nouvellement élu, Léon IV, ou plutôt vaincus par la majesté de Rome chrétienne, se retirèrent d'eux-mêmes. Ce fut un bonheur qu'au milieu de l'anarchie universelle, en l'absence de toute puissance politique forte et redoutée, veillât en un point du monde le représentant inviolable du droit nouveau. Une fois encore, la Rome des papes sauva la civilisation.

L'héroïque pontife ne se borna point à éloigner l'ennemi de sa capitale; après avoir fortifié Rome, entouré

de murailles le mont Vatican, depuis lors *cité Léonine*, rebâti Civita-Vecchia, il unit les armes des Romains à celles de Gaëte, de Naples et d'Amalfi, courut au secours d'Ostie et mit en fuite la flotte des Sarrasins.

Le péril était conjuré pour le monde chrétien; mais la situation de l'Italie restait la même, aussi incertaine, aussi anarchique, et les Sarrasins occupérent longtemps encore quelques points du littoral, sortes de repaires d'où ils guettaient le moment favorable pour recommencer leurs redoutables invasions.

Nous avons vu échouer tous les essais d'organisation de l'Italie : Hérules, Goths, Lombards, Francs, se sont succédé sans rien fonder. Le dénoûment de chaque tentative, c'est que la Péninsule a fait un pas de plus dans la dissolution et l'anarchie. La dernière de toutes, celle qui avait eu l'origine la plus glorieuse, la domination franque, s'est éteinte dans l'impuissance et le mépris des peuples.

§ 2. — La royauté indigène.

I

Enfin, voici une royauté indigène qui surgit du chaos féodal. Va-t-elle être plus forte, plus nationale? Va-t-elle créer l'ordre à l'intérieur et fermer à tout jamais l'Italie aux invasions étrangéres?

Le moment semblait favorable : la période des grandes invasions qui avaient poussé tout un monde

de barbares sur l'ancien monde civilisé est close ; sur les divers points de l'Europe, les peuples ont pris quelque fixité ; et, si l'on voit quelques flots attardés de cette marée descendante battre encore les barrières mal assurées des États naissants, les envahisseurs ne viennent plus en hordes innombrables et dévastatrices, mais en corsaires pillards, s'aventurant avec prudence et incapables de vaincre une résistance un peu sérieuse.

Quant aux conditions intérieures de la Péninsule, malgré la déplorable dissolution politique et sociale qu'avaient produite les règnes précédents, la force des choses avait fondu peu à peu les mille fiefs d'Italie en un petit nombre de grandes provinces possédées par de puissants seigneurs ; en sorte que l'Italie se trouvait presque tout entière dans les mains de cinq ou six comtes, ducs ou marquis.

Ces seigneurs, aussi bien que les évêques, sentirent, après la déposition de Charles le Gros, la nécessité d'élever au trône un prince indigène. Entre ces grands possesseurs de fiefs, deux seuls pouvaient prétendre à la couronne par leur puissance, par leurs alliances, par l'étendue de leurs domaines : le duc de Frioul, Bérenger, maître de la région qui s'étend des Alpes Juliennes jusqu'à l'Adige, et le duc de Spolète, Guido, qui venait de joindre à ses vastes possessions de l'Ombrie les marches de Camerino et de Fermo.

Le choix tomba sur Bérenger, qui descendait de Charlemagne par une fille de Louis le Débonnaire.

Si les Italiens eussent compris leurs véritables intérêts, ils se seraient tous groupés autour du trône. Le pouvoir, centralisé dans les mains d'un chef national, s'appuyant sur les sympathies communes, en aurait fini avec les bandes d'aventuriers établis sur ses frontières et renouvelant chaque jour leurs déprédations ; les Hongrois arrivés par les Alpes orientales eussent été sans peine rejetés au delà des monts, et les Sarrasins, maîtres des passages des Alpes occidentales, auraient reculé devant les forces nationales, et enfin, traqués dans leur dernier repaire de Frassinetto, ils auraient disparu pour toujours.

Ce fut le contraire qui arriva. Au lieu de s'unir, les forces nationales se divisèrent plus que jamais. Le règne de Bérenger et de ses successeurs dépassa encore le désordre et l'horreur des époques antérieures, et un écrivain a pu dire que ce « fut le plus haut période de la désorganisation sociale, celui qui devait amener plus immédiatement une révolution. »

II

L'histoire de ces soixante années n'est pas l'histoire d'un peuple, ce n'est pas même le récit naïf des origines indécises, mais réelles, d'une nation se cherchant elle-même dans le chaos de ses éléments à peine reconnaissables ; c'est le tableau dépourvu d'intérêt des guerres déloyales entre quelques grands qui se disputent la couronne, et des intrigues de quelques femmes

impudiques qui promènent cette couronne comme un jouet sanglant d'une tête à une autre, au milieu de la plus effroyable corruption.

D'abord, c'est Guido, duc de Spoléte, appuyé sur les Français, que le pape Étienne V oppose à Bérenger soutenu par les Allemands. Battu une première fois par les troupes de Bérenger et d'Arnolphe, roi de Germanie, Guido remporte à son tour une victoire décisive sur les bords de la Trebbia, se rend maître de Pavie où une assemblée d'évêques lui décerne la couronne d'Italie, et enfin va se faire couronner empereur à Rome, par le pape Étienne.

Pendant ce temps-là, Bérenger, à la merci de son protecteur allemand, ne conservait plus que l'ombre de l'autorité royale. Arnolphe, accouru à son aide, fit, il est vrai, tourner la fortune des armes; il prit Bergame de vive force, la mit à feu et à sang, et réduisit à l'obéissance presque tous les seigneurs lombards frappés de terreur; mais le vainqueur laissa le malheureux Bérenger dans l'ombre et garda pour lui le pouvoir.

Puis, ce fut Lambert, fils de Guido qui, déjà associé à l'empire du vivant de son père, disputa la couronne à Bérenger et à Arnolphe. Sa mère, Ageltrude, femme active et courageuse, fit de grands efforts pour relever son parti; enfermée dans Rome où elle soutenait la cause de l'antipape Sergius, elle attendit intrépidement Arnolphe qui venait, sur les prières du pape Formose, à la tête d'une puissante armée. Après une

défense inutile, elle fut obligée d'abandonner la ville à son ennemi. Arnolphe se fit couronner empereur par Formose. Ce prince ne survécut pas longtemps à sa victoire, et son fils Raoul fut chassé de Milan par Lambert. Celui-ci, aprés avoir passé misérablement les derniers mois de son régne à combattre le marquis de Toscane, Adalbert, excité à la révolte par son ambitieuse femme Berthe, fille du roi de Lorraine, mourut bientôt lui-même dans un partie de chasse.

Bérenger, débarrassé par cette mort de tous ses compétiteurs, reparut sur la scène ; mais à peine eut-il ressaisi le pouvoir, qu'il se trouva en face de deux nouveaux ennemis : sur ses frontiéres les Hongrois, à l'intérieur un nouveau prétendant au trône, Louis de Provence, petit-fils de Louis II, appelé par le propre gendre de Bérenger, le marquis d'Ivrée, qui s'était mis à la tête des mécontents. Après quelques avantages remportés contre les Hongrois, il se laissa surprendre par eux sur les bords de la Brenta. Son armée fut exterminée.

III

Alors Louis de Provence, profitant de la déroute de son adversaire et du discrédit dans lequel il était tombé, franchit les Alpes, se fait, en passant, nommer à Pavie, roi d'Italie, puis va droit à Rome recevoir des mains de Benoît IV la couronne impériale.

Ce triomphe fut de courte durée. Bérenger recouvra ses États aussi facilement qu'il les avait perdus. Mais,

peu de temps après, Louis reprend de nouveau l'offensive et force Bérenger de s'enfuir.

Après cette chute, qui n'est pas la dernière, le roi d'Italie se relève, surprend son ennemi dans Vérone et le renvoie dans ses États de Provence après lui avoir fait crever les yeux. Il régna pendant quelques années sans obstacle, d'abord avec son ancien titre de roi d'Italie, puis avec celui d'empereur qu'il se fit conférer, en 916, par le pape Jean X, après la mort de Louis de Provence. Une glorieuse expédition qu'il fit contre les Sarrasins, et à laquelle prit part le pape en personne, ne put préserver Bérenger d'une dernière épreuve où il devait trouver la mort.

En 921, presque tous les grands se soulèvent à l'instigation des propres membres de la famille royale et offrent la couronne à Rodolphe, roi de Bourgogne. Bérenger, d'abord vainqueur dans une première campagne, est trahi par ceux-là mêmes auxquels il avait fait grâce ; encore une fois fugitif et poursuivi à outrance, il se réfugie à Vérone. Une lutte horrible s'engage dans ces malheureuses plaines de la Lombardie où des Bourguignons sont venus combattre pour les vassaux rebelles et des Hongrois pour l'empereur qui les a appelés dans sa détresse.

Au milieu de cette guerre acharnée où des milliers d'hommes trouvèrent la mort, sans aboutir à une victoire décisive pour l'un ou l'autre des compétiteurs, Bérenger périt de la main d'un misérable nommé Flambert qu'il avait comblé de ses bien-

faits, même après la découverte de son odieux projet.

Rodolphe, déjà couronné roi à Pavie par ses partisans, rentra en Italie sans obstacle; mais son règne ne fut pas de longue durée. Une femme ambitieuse, Hermengarde, veuve du marquis d'Ivrée, qui, par ses galanteries et ses intrigues tenait à ses pieds presque tous les seigneurs, souleva contre Rodolphe tout le royaume. Ce prince, après avoir vainement essayé d'échapper aux piéges que lui tendaient les perfidies d'Hermengarde, trop faible d'ailleurs pour disputer longtemps la couronne au redoutable concurrent qu'appelait le vœu presque unanime des grands vassaux, prit le parti de repasser les Alpes sans esprit de retour.

IV

Le nouvel élu était Hugues, marquis de Provence, fils de Berthe et frère d'Hermengarde; par sa mère, il descendait du roi de Lorraine Lothaire, et, par sa sœur, il était frère utérin des princes de Toscane. Comme il arrive pour le châtiment et l'enseignement des peuples après toute période anarchique, l'Italie, effrayée de sa propre mobilité et découragée par ses agitations stériles, s'était donné un maître plutôt qu'un roi.

Hugues fut un tyran comparable aux plus exécrés dont l'histoire a gardé les noms; pendant un règne qui ne dura pas moins de vingt ans, il donna à la malheureuse Italie le spectacle de tous les vices publics et

privés. Cruel, hypocrite, débauché, sans scrupules comme sans remords, ne respectant ni les droits de l'amitié ni les liens du sang, ne connaissant aucun frein ni à ses passions brutales ni à son ambition, il immolait sans pitié tout ce qui faisait obstacle à ses desseins; ne consultant que son intérêt ou son caprice, ce *renard couronné*, comme l'appelle Muratori, se faisait un jeu d'enlever les fiefs aux titulaires pour en investir ses bâtards et ses séides.

Presque tous les postes de l'État se trouvèrent bientôt occupés par des étrangers avides et corrompus comme le maître. Les riches abbayes, dont il faisait des apanages pour ses maîtresses, devenaient des lieux de débauche; les dignités ecclésiastiques étaient livrées à des hommes grossiers et dépravés qui avilissaient le sacerdoce; et ainsi les mœurs publiques, qui déjà avaient tant souffert de l'anarchie des règnes précédents et des désordres non moins déplorables qui déshonoraient la cour pontificale, finirent par tomber, sous le régime abrutissant de la tyrannie, au dernier degré de brutalité et de corruption.

Cependant ce prince, dont la politique aurait pu fournir à Machiavel l'idéal de son trop fameux gouvernement, allait devenir la preuve vivante que la tyrannie bâtit sur le sable. Comptant sur l'impunité que lui offre la terreur qu'il inspire à ses ennemis, il s'empare des États du marquis d'Ivrée et du duc de Spolète; il ravage à plusieurs reprises la province romaine, et renouvelle incessamment ses attaques con-

tre cette ville toujours convoitée qui avait été un moment la capitale de son royaume. Mais tous ses efforts sont repoussés par l'énergique défense du consul Albéric. Enfin, mettant le comble à sa cynique audace, au lieu d'expulser à tout jamais les Sarrasins qu'il a traqués et vaincus dans leur dernier repaire de Frassinetto, il les établit dans le Frioul, abandonnant cette malheureuse province aux brigandages de ces étranges sujets, dont il prétend faire les gardiens de sa frontière des Alpes.

A l'heure même où le tyran croit tenir sous ses pieds ses ennemis tremblants et ses peuples épuisés, une insurrection formidable éclate et gagne comme un incendie tout le royaume. Hugues, précipité du faîte de sa puissance, va cacher en Provence, sous le froc du moine, ses trésors dérobés et son humiliation.

Avec ce prince périssait, au moins moralement, la royauté indigène; elle avait fait sa double preuve d'impuissance par l'anarchie du règne de Bérenger et les horreurs du despotisme de Hugues. Pendant quelques années encore, l'Italie va se traîner misérablement dans cette ornière de servitude et d'abjection si profondément creusée par la tyrannie de Hugues. Bérenger II, marquis d'Ivrée, après avoir fait périr par le poison son bienfaiteur Lothaire confié à sa tutelle, renouvela tous les crimes du régne précédent; jusqu'à ce qu'enfin les grands et le peuple, également révoltés de ses cruautés et de son avarice, appelassent comme un libérateur Othon de Bavière; ce prince

vint recevoir à Milan la couronne de fer, puis à Rome la couronne impériale.

C'est ainsi qu'en l'année 962, l'Italie, n'ayant pu vivre de sa propre vie, se constituer et grandir sous un gouvernement indigène, tombait sous la domination des empereurs d'Allemagne.

§ 3. — Insuccès de toutes les tentatives nationales.

I

L'historien a peine à respirer au milieu de ce dédale d'événements qui se croisent, de princes qui se disputent la couronne, de mouvements désordonnés qui se neutralisent, sans qu'au-dessous de cette agitation stérile apparaisse la moindre lueur d'une espérance nationale, en réserve pour un avenir même lointain. Ce n'est pas, nous l'avons déjà déclaré, que ces peuples italiens, comme tous les peuples du monde, n'aient le désir d'une patrie commune. Ce que nous voulons dire, c'est que jusqu'ici nous n'avons pu saisir, à travers les ténèbres, les luttes, les révolutions quotidiennes qui font un vrai chaos de cette histoire italienne, aucun fait social, aucune institution, aucun pouvoir général ou local qui puisse donner ou promettre quelque ensemble aux forces disséminées de la Péninsule, un centre d'activité à toutes les aspirations nationales.

C'est là, c'est cet éparpillement des forces sociales,

c'est cette expérience en quelque sorte fatale sortant de toute révolution comme de tout gouvernement, qui semble condamner l'Italie à une division éternelle; c'est là ce qui jette ces malheureuses populations dans des découragements si profonds et des défaillances si prolongées, bien plutôt que l'anarchie ou le despotisme qu'elles traversent alternativement.

Mais d'où vient cet avortement successif et fatal de toutes les tentatives d'organisation? Plusieurs fois déjà, nous avons vu l'Italie, en avance sur toutes les nations de l'Europe, présenter, autant que le comportait l'état social de cette époque barbare, les conditions extérieures qui permettent à tout gouvernement normal de saisir et de diriger les éléments de l'œuvre nationale. Et toujours nous avons abouti au même dénoûment : la dissolution plus complète de tout lien politique et social.

Les détracteurs anciens et modernes de l'Italie et même souvent ses amis sincères ont attribué à un vice inhérent à la race italienne, à sa mobilité, à son inconstance, à son impatience de tout frein, cette impuissance radicale qu'elle a toujours montrée par rapport à son organisation nationale. Nous n'avons pas attendu la renaissance de ce peuple, qui s'accomplit sous les yeux étonnés de l'Europe, pour protester contre ce jugement porté sur la race italienne.

Nous avons dit et nous affirmons de nouveau que les causes qui ont empêché toute tentative nationale d'aboutir étaient étrangères à toute question de race,

de caractère et d'aptitudes. Dans la période de l'invasion des barbares, nous avons vu quel grand intérêt providentiel avait suspendu en Italie l'œuvre nationale. Cette période des invasions achevée, si l'Italie n'entre pas résolûment et efficacement comme tous les autres peuples, dans la voie de l'unification, c'est que deux principes également opposés à toute idée nationale, l'empire et la papauté temporelle, ont pris possession de la Péninsule et vont dominer désormais tous les événements. Princes, peuples, papes, évêques, comme entraînés par un double mirage, vont se heurter sans cesse à l'une ou l'autre de ces deux pierres d'achoppement.

Pour les Italiens, l'idée de la patrie, même quand elle enfantera des héros sur les champs de bataille ou dans la cité et des merveilles dans le domaine des arts, des lettres, des sciences, ira se confondre et s'annuler dans l'illusion du saint-empire. Pour la cour romaine et pour tout le clergé, que peut être la patrie italienne, quand la ville éternelle, transformée en souveraineté pontificale, devient le centre matériel de la monarchie universelle de l'Église? Pour les princes qui se disputent la couronne de Monza, que peut être l'œuvre nationale, quand, à Rome, les attend la couronne des Césars?

Même dans cette dernière période que nous venons de traverser, que l'histoire a nommée le *royaume italien* et qui est en effet le premier essai d'un gouvernement indigène, l'intérêt national joue un rôle fort se-

condaire dans les préoccupations des personnages qui occupent la scène. Bérenger, Guido, Lambert, Arnolphe, Louis de Provence, Rodolphe, Hugues, ne croient rien tenir, tant qu'ils n'ont pas reçu le titre d'empereur.

II

D'ailleurs, se trouvât-il quelqu'un de ces princes plus touché que les autres des intérêts de son royaume et disposé à sacrifier une vaine gloire à la prospérité et à la grandeur de l'Italie, il y aura toujours à côté une puissance qui veille et qui mettra en jeu tous les moyens de séduction pour paralyser ces intentions patriotiques en rendant irrésistible l'appât de la dignité suprême. C'est qu'en effet, dans la main des papes, la couronne impériale est un moyen toujours prêt pour détourner le *roi-empereur* de toute œuvre sérieuse d'organisation nationale qui finirait par englober leurs États pontificaux, ou pour lui opposer quelque prétendant, dans le cas où son pouvoir prendrait en Italie une assiette trop solide.

Dans les intrigues et les complots qui font surgir à chaque instant de nouveaux compétiteurs à la royauté et à l'empire, nous trouvons toujours les manœuvres de la cour romaine. Il suffit de jeter les yeux sur le règne si tourmenté de Bérenger.

Ce prince, assurément, rencontra dans l'état même des provinces italiennes, dans la puissance féodale des

seigneurs, des difficultés fort graves, sans compter deux ennemis redoutables, les Sarrasins et les Hongrois attachés aux flancs de son royaume. Mais les victoires qu'il sut remporter quelquefois sur ces barbares, malgré l'indiscipline de ses troupes, la persévérance qu'il montra dans ses longues luttes contre ses vassaux révoltés, autorisent à croire qu il eût pu poser les bases d'un établissement durable, si à ces difficultés, qui étaient communes à l'Italie et à toutes les contrées de l'Europe, ne s'en étaient jointes d'exceptionnelles.

Ce ne fut pas assez qu'au lendemain de l'élection de Bérenger, un synode d'évêques réunis à Pavie déférât la couronne à Guido, et que le pape Étienne confirmât ce choix et élevât à la dignité impériale ce premier compétiteur. Bientôt le successeur d'Étienne, Formose, bien qu'il eût lui-même associé à l'empire le fils de Guido, Lambert, jugea bon de susciter à Bérenger un troisième compétiteur, Arnolphe, roi de Germanie. Ce dernier était entré en Italie à la tête d'une armée, comme allié de Bérenger ; à ce titre, il occupait les principales places du royaume. Formose, peu soucieux des intérêts de l'Italie, et uniquement préoccupé de se créer des auxiliaires contre l'antipape Sergius, offrit la couronne impériale à Arnolphe, favorisant ainsi et consacrant la trahison de ce prince contre celui qu'il était venu secourir.

C'est également à Rome que furent ourdies les intrigues qui, plus tard, amenèrent en Italie un nouvel adversaire de Bérenger, Louis de Provence. En ce mo-

ment, le plus triste dans l'histoire de la papauté, la tiare était à la merci de quelques femmes indignes. L'ambitieuse Berthe, qui était l'âme de la conspiration permanente des seigneurs contre Bérenger, poussa au trône pontifical Benoît IV qui fut entre ses mains un instrument docile ; puis, une fois maîtresse de disposer à son gré de la couronne impériale, elle put sans obstacle la faire poser sur le front du roi de Provence.

Si nous parcourions pas à pas ce long règne de Bérenger et ceux qui le suivirent, jusqu'au réveil des cités italiennes, au milieu du onzième siècle, sous la domination des empereurs allemands, nous rencontrerions à chaque instant les effets désastreux de cette politique antinationale qui subordonne la cause de l'Italie aux vues étroites de la cour pontificale. A Rome, viennent aboutir, non point toutes les forces vives du pays pour y recevoir une impulsion nationale, mais tous les fils des intrigues qui divisent la Péninsule.

III

Et qu'on remarque la logique des choses humaines, logique vengeresse qui fait de l'institution la plus sainte une source de calamités, dès qu'on l'a viciée dans son essence. La papauté, cet admirable principe d'unité parmi les hommes, la papauté gardienne vénérée et dispensatrice de la semence évangélique au milieu des ténèbres et des désordres du monde barbare, la papauté qui a tant de fois sauvé Rome et avec

Rome la civilisation, est tombée de faiblesse en faiblesse, de chute en chute, au dernier degré de l'avilissement, entre les mains d'ambitieux et de courtisanes.

Pourquoi? parce que les apôtres du Libérateur ont rêvé une domination toute matérielle, parce qu'on a voulu faire de la chaire pontificale un trône semblable aux trônes de la terre. Il n'y a pas deux siècles que la papauté a conclu son pacte avec Charlemagne, il y a à peine un siècle que les trop fameuses donations des rois francs sont devenues le titre d'une véritable souveraineté temporelle, et déjà le saint-siége, amoindri, abaissé, subordonné aux vicissitudes d'une misérable province, inféodé à quelques familles puissantes qui, dans Rome, se disputent la tiare, est devenu un objet de scandale et de douleur pour l'Église et un foyer d'intrigues qui déchirent le sein de l'Italie.

Cette première épreuve aurait dû suffire pour éclairer à la fois les Italiens et les chrétiens sur le vice d'une institution qui produisait des effets aussi funestes; mais les préjugés qui ont pris racine dans l'esprit de domination d'un peuple qui se croit fait pour l'empire du monde, ou dans le zèle mal entendu d'une caste sacerdotale, survivent à de longues épreuves. Ceux que nous déplorons ici devaient durer dix siècles, et encore aujourd'hui ils pèsent sur le monde. L'illusion du saint-empire et la chimère non moins funeste de la papauté temporelle rendront stérile la période brillante des républiques italiennes, comme elles ont rendu stérile la période du royaume.

L'objet de ce livre, nous l'avons dit, ce n'est pas de faire une histoire d'Italie, pas plus qu'une histoire de l'empire ni une histoire de la papauté temporelle, mais de signaler les causes qui ont empêché l'Italie de devenir une nation. Ces causes, nous les avons saisies à leur point de départ, et nous en avons constaté les premiers effets. Nous verrons la papauté temporelle et l'illusion du saint-empire exercer une influence également désastreuse sur les siècles qui vont suivre.

Mais avant de voir de plus près à l'œuvre ces deux institutions, il importe de jeter un regard d'ensemble sur cette période qui nous a conduits au seuil du moyen âge, période des invasions dont les Normands, les Sarrasins et les Hongrois sont les dernières épaves.

CHAPITRE V

BUT PROVIDENTIEL DE L'INVASION DES BARBARES.

I

Quand on embrasse d'un coup d'œil cette période de l'histoire italienne occupée tout entière par les barbares qui se ruent sur cette malheureuse terre, se succédant sans rien fonder, ajoutant ruines sur ruines, et qu'on n'aperçoit que la surface de ce mouvement de va-et-vient à travers la péninsule, on est saisi d'un grand trouble ; la philosophie de l'histoire ne voit rien dans ce chaos que des agitations sans but, un travail de décadence et de dissolution, au lieu d'un travail d'enfantement. Ce trouble de l'historien augmente en présence des résultats négatifs des premières tentatives, faites par les Italiens, d'un gouvernement indigène et d'une organisation politique, après la retraite définitive des barbares.

Nous avons indiqué la cause providentielle qui, selon nous, empêcha ces hordes, presque toutes hérétiques, qui dénaturaient et corrompaient le christianisme en l'adoptant, de prendre racine dans le sol italien et d'y fonder des établissements durables; nous avons dit comment la papauté, gardienne fidèle de la doctrine libératrice, en mettant Rome hors de l'atteinte des barbares qui tentèrent les uns après les autres de faire de l'Italie un royaume, sauva à la fois l'unité de l'Église et les principes de la civilisation moderne; comment enfin Rome, pendant toute cette période des invasions, manquant à l'Italie, tout travail national dut être fatalement suspendu dans la péninsule.

Ainsi l'Italie avait été sacrifiée au double intérêt du monde chrétien. Destinée singulière d'un peuple qui livre son sol, ses richesses, son nom, à des hordes conquérantes auxquelles pourtant il restera étranger et hostile malgré des siècles d'occupation! Nulle fusion ne s'opérera entre les vainqueurs et les vaincus. L'Italie, quoique domptée et épuisée en apparence, rejettera successivement les conquérants hors de son sein, comme la mer rejette sur le rivage tout ce qui n'appartient pas à ses abîmes.

Mais alors, pourquoi ces invasions incessamment renouvelées? Pourquoi ces longues et impuissantes occupations? Sont-elles sans but, sans utilité? sont-elles des tentatives perdues pour l'Italie et pour le monde? Partout ailleurs, nous l'avons déjà constaté, l'invasion a un but et un résultat; un mélange régénérateur

s'opère entre l'ancien peuple et le nouveau pour former une seule et même nation : « La France est tout entière aux Francs, l'Espagne aux Goths; les autres régions sont occupées par les *peuples qui règnent*. Chaque nationalité forme un État un et indivisible qui embrasse dans un même système les *indigènes et les barbares*, les sujets et les rois. » [1]

En Italie, rien de pareil. Les barbares posent un moment leur tente dans ces champs d'une fécondité merveilleuse, puis s'éloignent sans regarder derrière eux. Que sont-ils donc venus faire? Est-ce un vain hasard qui les a poussés et une aveugle destinée qui les repousse? Sont-ils venus comme ces nuées de sauterelles qui s'abattent sur des moissons splendides, les dévorent jusqu'à la racine, et disparaissent sans laisser d'autres traces de leur passage qu'une immense dévastation? L'Italie, en faisant le sacrifice de sa nationalité, aurait-elle livré à la fois ses puissances intimes, son génie, sa substance? aurait-elle été atteinte aux sources mêmes de la vie? On pourrait le croire, à voir la stérilité des premières épreuves, dès qu'elle veut essayer de marcher seule, après la période des invasions. Va-t-elle ainsi, épuisée et impuissante, traverser les siècles sans gloire et sans vertu?

II

Les événements répondent pour nous. A cet état

[1] Ferrari. t. I, n. 41

d'affaissement et de prostration succède un effort prodigieux, enthousiaste, capable de soulever tout un monde. Comme si tout devait être exceptionnel sur cette terre italienne, la vie va tout à coup éclater dans ce corps en dissolution. Il n'y a point de nation italienne, c'est-à-dire un système politique unitaire dont toutes les parties convergent autour d'un centre commun; mais chaque point de cette terre féconde va s'animer, s'épanouir, porter des fruits glorieux. Pendant quatre siècles, l'histoire des républiques italiennes sera l'une des périodes les plus vivantes et les plus brillantes de l'histoire de l'humanité. A ce moment, ne regardez que la surface, vous ne voyez pas une Italie. Mettez la main sur le cœur de ce peuple, vous sentirez vivre une âme italienne.

Qu'est-ce qui a produit le miracle de ce réveil, quand on croyait l'Italie morte et dissoute? Le passage des barbares sur ce sol inépuisable n'était-il donc funeste qu'en apparence? Le sacrifice de l'Italie comme nation ne devait-il être que temporaire, et, au-dessous des envahissements, des divisions et des dissolutions superficielles, le moi italien reste-t-il impérissable?

C'est ici, si l'on veut avoir la clef de la civilisation moderne, qu'il faut saisir le but providentiel de ce rendez-vous général des barbares sur la terre italienne.

En Italie, les barbares ne viennent pas comme sur les autres points de l'Europe pour former une nation nouvelle en se mêlant au peuple indigène. C'est ailleurs

qu'ils iront définitivement s'asseoir et fonder des nations.

Mais leur passage dans la péninsule n'est point un vain hasard. Ce rendez-vous général des peuples barbares a une portée immense. Ils viennent sur ce sol inviolable se mettre en contact avec la doctrine libératrice, s'imprégner des principes de l'Évangile. Ils s'inclinent en passant devant la ville éternelle, ils sentent la supériorité de la civilisation qu'ils traversent. Après avoir essayé vainement d'asservir l'Italie, ils finissent par s'éloigner. Mais, quelle que soit la brutalité de leurs mœurs, ils ont reçu le baptême de la foi nouvelle; ils emportent des germes de civilisation qu'ils iront déposer sur une autre terre; et ces germes s'y développeront pour former des nations chrétiennes.

On a cru expliquer ce mouvement de tous les peuples du monde vers l'Italie par l'attrait irrésistible de son beau ciel, de son climat incomparable et de sa merveilleuse fécondité.

C'est mettre une cause bien futile à la place d'une grande cause.

Si l'on veut dire que l'Italie, cette terre de prédilection, dont la nature semble avoir voulu faire le résumé de toutes les beautés et de toutes les harmonies de la création, était prédestinée à ce grand rôle qui a fait d'elle le centre de l'unité du monde, c'est la vérité.

Aussi a-t-elle été en quelque sorte le creuset où sont venus se fondre, se combiner, se mûrir, tous les éléments de la civilisation.

III

En effet, ce rendez-vous des peuples barbares sur le sol italien n'avait pas seulement pour but de les tremper dans la foi nouvelle, afin qu'ils allassent fonder des nations chrétiennes dans toute l'Europe. En même temps que l'Italie rend aux sociétés en voie de se reconstituer l'inappréciable service de conserver la pureté de la doctrine évangélique, elle est le champ d'épreuve où viennent se préparer tous les éléments du monde nouveau.

A ce point de vue, le passage des hordes du Nord, bien loin d'être un événement désastreux, fut un événement providentiel. Chaque peuple, même le plus barbare, vient apporter son tribut à l'œuvre de reconstruction qui commence. Le Christ n'était pas le représentant d'un peuple ou d'une race; il était le représentant de l'humanité. La civilisation qui devait sortir de l'Évangile n'était la continuation exclusive ni de la civilisation des Juifs, ni de la civilisation des Grecs, ni de la civilisation des Romains. C'était l'émancipation universelle, c'était le triomphe de tous les droits de l'humanité dans l'individu et dans le corps social.

Jusqu'à l'avénement du Christ, ces droits ne s'étaient conservés pleinement en aucun lieu, chez aucun peuple. En cela, comme en toutes choses, la vérité était disséminée par toute la terre, lambeau par lambeau, obscurcie et dégradée.

Pour refaire la théorie d'un état social où les lois de l'éternelle justice eussent réglé les rapports des divers membres entre eux et de chacun avec l'autorité publique, il eût fallu recueillir sur tous les points du globe les vestiges du droit naturel, à peine reconnaissables dans les traditions confuses de l'humanité. Toute la sagesse antique n'a pas suffi à cette tâche impossible. Sans parler des législateurs proprement dits, les Lycurgue, les Solon, les Numa, dont le génie dut tenir compte aussi bien des préjugés religieux et des iniquités sociales que des lambeaux de vérité restés impérissables dans la conscience des peuples, les philosophes eux-mêmes, ou plutôt les utopistes qui essayèrent de reconstruire une société modèle, en lui donnant pour unique base ces vérités impérissables dégagées de tout leur grossier alliage, montrèrent bien par le résultat la vanité de leurs tentatives. Les tristes réalités de ces époques de ténèbres les entouraient comme d'un voile et entravaient l'essor de leurs aspirations vers l'idéal. Toutes ces œuvres, même les plus sublimes, qui croient atteindre aux régions de la vérité et de la justice éternelle, n'ont pas d'autre fondement que les iniquités sur lesquelles reposent toutes les sociétés païennes, l'esclavage, le rôle subalterne de la femme dans la famille et dans l'État, le régime des castes, l'intolérance religieuse, etc., etc.

Pour opérer au milieu de cette confusion de toutes choses un triage rigoureux entre la vérité et le mensonge, pour saisir dans les profondeurs de la con-

science humaine oblitérée et dans le chaos des institutions politiques les traces disséminées du véritable droit social, et réunir ces éléments reconquis en une magnifique synthèse, il eût fallu entre les mains du philosophe législateur un flambeau supérieur qui dirigeât sa marche et donnât l'éclat de l'évidence aux pâles lueurs qui accusaient si vaguement les principes d'éternelle justice. L'entreprise était au-dessus des forces humaines. Le christianisme seul devait la réaliser, non pas en reconstruisant l'édifice social *tout d'une pièce*, mais en mettant l'humanité en possession de la véritable doctrine religieuse et morale qui contenait tous les germes d'une complète régénération sociale. C'est à la science humaine, nous l'avons déjà dit, aidée du temps et de l'expérience, qu'il appartiendra d'opérer progressivement l'œuvre sociale du Christ.

Et pour assurer l'accomplissement de ses grands desseins sur le monde, Dieu ne s'est pas contenté de lui donner les lumières de son évangile, il a voulu rassembler de tous les points de la terre les matériaux que les générations mettront en œuvre pour l'édification de la société nouvelle ; c'est pourquoi tous les peuples apportent leur tribut à l'œuvre commune.

IV

L'Italie fut, comme au temps de Rome païenne, le rendez-vous général et le champ d'épreuve. Dans la

Rome des Césars, les peuples, successivement vaincus et absorbés, avaient apporté tout leur bagage d'erreurs, de préjugés, de religions absurdes, pour que tout fût tranché du même coup et que le terrain fût déblayé. Dans l'Italie chrétienne, les peuples, poussés par une force irrésistible, apportent la part, si dénaturée, si travestie qu'elle soit, de vérité, de justice, qu'ils ont conservée dans leur vie sociale, afin que rien de ce qui est *humain* ne soit négligé dans l'œuvre de reconstruction universelle.

Or, dans la civilisation grecque et romaine qui résumait toutes les conquêtes sociales de l'ancien monde, si l'*être social*, le citoyen, s'était élevé à de grandes et belles proportions, l'*être humain* n'était compté pour rien. Ce n'était pas l'homme qui portait en lui-même sa valeur, ses droits, sa dignité ; tout cela résidait dans le personnage politique tel que l'avait défini et classé la constitution de son pays. Ce n'était pas la nature qui faisait cette personne sociale, c'était la loi, c'est-à-dire l'intérêt du plus fort, déguisé sous le nom de raison juridique. On eût dit que la société avait pour but, non pas de fournir à l'individu les moyens d'accomplir pleinement les lois de sa nature, mais d'anéantir en lui l'être primordial, pour lui substituer un être nouveau de création nationale. Heureux si, dans ce corps social qui le saisissait et le transfigurait, le hasard marquait sa place en un rang privilégié; trois fois misérable si le sort le reléguait aux derniers degrés de l'échelle.

Plus ces sociétés païennes se civilisaient, plus elles ajoutaient d'éléments factices à ce personnage de convention appelé citoyen ; en sorte que ces perfectionnements et ces progrés, au lieu de tendre à rétablir l'homme dans son indépendance et sa dignité natives, l'en éloignaient de plus en plus.

C'est là ce qui a donné naissance à l'erreur où sont tombés quelques philosophes du dernier siècle qui, ne voyant rien que de conventionnel et de factice dans les sociétés humaines, en ont conclu que l'état naturel de l'homme n'était pas l'état social. Et cette erreur a été le point de départ de systèmes politiques qui, par un circuit, font inévitablement revivre tous les inconvénients des sociétés antiques.

D'après cette théorie, la vie sociale étant pour l'homme toute volontaire et l'organisation sociale entièrement de création humaine, la convention, prenant pour base l'intérêt des plus forts ou des plus nombreux, règne en souveraine; et alors, que deviennent la liberté individuelle et les droits supérieurs de la conscience? L'homme moderne, comme autrefois le citoyen de Sparte ou de Rome, saisi tout entier par cette société dont il est censé un membre volontaire, devient corps et âme l'esclave de la loi; et s'il plaît au souverain d'étendre cette loi aux choses religieuses, comme garantie de l'ordre social, le citoyen lui doit respect et obéissance. Une fois les dogmes officiels fixés et proclamés, quiconque ne s'y soumet pas est rebelle, et comme tel passible des sévérités de la justice de

son pays. Le souverain « peut le bannir, non comme impie, mais comme insociable.... Que si quelqu'un, après avoir reconnu publiquement ces mêmes dogmes, se conduit comme ne les croyant pas, qu'il soit puni de mort[1]. »

C'est ainsi que la science politique, après s'être crue obligée de cesser d'être chrétienne pour délivrer l'homme de toutes ses entraves, lui en crée de nouvelles, et n'imagine rien de mieux que les théories gouvernementales de la civilisation païenne.

V

L'étude des sociétés antiques et de leurs constitutions artificielles a conduit dans ces derniers temps tout une école historique à une autre erreur non moins grave sur les origines de la liberté moderne. Méconnaissant le caractère essentiellement libéral de la révolution chrétienne, on a voulu chercher dans les forêts de la Germanie le point de départ de ce mouvement émancipateur qui tend à replacer le citoyen, vis-à-vis des pouvoirs publics, dans des conditions d'indépendance et de dignité personnelles.

Il faudrait ainsi, pour retrouver la chaîne de nos véritables traditions libérales et nationales, rayer d'un trait de plume tous les travaux historiques qui, s'appuyant sur le témoignage de vingt générations, ratta-

[1] Rousseau, *Contrat social*, liv. IV, ch. VIII.

chent 89 au Calvaire ; il faudrait nier et l'immense secousse que reçut le monde à l'apparition seule de l'idée chrétienne, et les espérances sublimes qui firent tressaillir tous les déshérités de la terre à la voix des premiers apôtres du Nazaréen, et le travail de rénovation sociale, désordonné à la surface, mais intime et continu, qui suivit la prédication évangélique, et la constitution si démocratique, si libérale et si fraternelle de l'Église avant que cette institution fût altérée et corrompue par les alliances funestes du clergé avec les pouvoirs politiques ; il faudrait enfin nier l'action créatrice de la nouvelle puissance spirituelle qui, au moyen âge, du milieu des ruines du monde ancien, fit surgir la commune chrétienne, c'est-à-dire le premier essai rudimentaire d'une société où tous les hommes sont réellement les membres solidaires d'une même famille devant la loi humaine, comme ils le sont devant Dieu [1].

Mais, tout en déplorant cette aberration historique qui prétend donner à la civilisation moderne pour promoteurs et pour patrons, non le Christ, mais les druides, prenons garde à notre tour de manquer à la justice en niant la part de vérité qui a pu conduire des esprits éminents à cette étrange méprise. Ce qui est certain, c'est que la civilisation païenne, à mesure qu'elle se perfectionnait, annulait l'homme d'autant plus qu'elle grandissait le citoyen ; c'est que, pour trou-

[1] Voir sur ce sujet d'excellentes pages dans le dernier livre de M. F. Huet, *Histoire de la vie et des ouvrages de Bordas-Demoulin.*

ver quelque indépendance individuelle, quelque sentiment sinon de dignité, au moins de valeur personnelle, il fallait les chercher dans les peuplades à moitié sauvages que n'avait pas conquises la civilisation.

Assurément ces hordes barbares, pas plus que les nations policées, ne connurent la vraie liberté, qui ne devait visiter le monde qu'après l'affranchissement de l'âme humaine par le Christ ; mais cette indépendance, toute brutale et violente qu'elle fût, était une protestation de la nature contre la loi de convention : dans cet être indomptable que n'avaient pas saisi et enchaîné les mille liens du monde policé, se conservait, quoiqu'à l'état de manifestation grossière, tout un côté de la personnalité humaine annulé par la civilisation. Ce sentiment de la liberté individuelle dans le barbare n'avait rien de commun avec le sentiment de la dignité et des droits de l'homme chez le chrétien du dix-neuvième siècle, il n'excluait pas les inégalités sociales et l'impitoyable immolation du faible par le fort ; ce n'était que l'indépendance et la dignité individuelle au profit de quelques-uns ; mais, tel quel, ce sentiment avait sa racine dans un élément essentiel de la nature humaine, trop méconnu par la civilisation grecque et romaine ; il devait jouer son rôle dans l'enfantement de l'ordre nouveau.

Voilà pourquoi les barbares du Nord accourent au rendez-vous universel, quand une force mystérieuse rassemble tous les matériaux qui vont servir à la grande rénovation du monde par le christianisme ;

ils viennent secouer la torpeur de cette race affaiblie, amollie, épuisée par la longue action d'une civilisation fausse et inféconde. Sans porter atteinte à la foi catholique, ils laissent, particulièrement sur la terre italienne, des idées d'indépendance qui, sous l'influence du spiritualisme chrétien, se compléteront, s'élèveront, pour constituer en Europe un nouveau droit social. Et ainsi, à travers la période du régime féodal, transition inévitable qui n'est, à l'origine, que l'exagération du droit individuel, se prépare la période brillante des communes et des républiques italiennes.

CHAPITRE VI

LE MOI ITALIEN.

I

Il faut à un pays trois conditions indispensables pour que les populations qui l'habitent puissent prendre la consistance, l'unité et la vie d'une nation :

1° Un *but commun* d'activité, par conséquent un ensemble de facultés, d'intérêts politiques et moraux, d'aspirations et de croyances, toutes choses qui constituent les mœurs d'un peuple et dirigent toutes ses aptitudes et toutes ses forces vers l'accomplissement d'une destinée sociale commune ;

2° A un degré quelconque, l'activité, la force d'expansion dans tous les groupes et même dans tous les individus de cette nation, c'est-à-dire une certaine dose de liberté locale, d'initiative et de responsabilité individuelles, de telle sorte que chaque portion du

corps social possède, non pas une vie d'emprunt, mais une vie intime fournissant sa part d'impulsion au mouvement général du mécanisme politique ;

3° Un moyen pour ces forces et ces activités individuelles et locales de se grouper, de converger vers un même point de ralliement, de former un ensemble, en un mot, un *centre commun* d'activité.

La première de ces conditions n'a jamais été plus nettement formulée que dans un livre récent de M. Buchez[1]. Sans nier, comme il semble trop le faire, la réalité des affinités naturelles entre les hommes et la part qui revient à cet élément dans la formation des nationalités diverses, nous admettons avec M. Buchez que ce n'est ni l'identité de race, ni l'identité de langage, ni la similitude du climat, ni même le voisinage des habitations qui jouent le principal rôle dans la création des divers groupes nationaux. Selon sa forte expression, « c'est la communauté de but d'activité qui engendre les nations. »

Or les idées morales et les idées religieuses sont seules capables de fournir à l'activité d'un peuple un but assez élevé et assez large pour suffire aux aspirations et aux efforts d'une suite indéfinie de générations. Alors seulement il peut y avoir une vraie société parmi les hommes, « car ils peuvent spontanément sentir, penser, raisonner, vouloir et agir ensemble, comme s'ils avaient une seule âme et un seul corps. »

[1] *Formation de la nationalité française.* Cet ouvrage a été publié dans la collection : *la Bibliothèque utile.*

L'histoire des origines de toutes les nations modernes est une éclatante démonstration de cette vérité ; on y voit les races les plus diverses, accourues de tous les points de l'horizon pour se combiner, se fondre et se transfigurer au foyer commun de l'idée chrétienne; et les éléments d'abord les plus discordants deviennent ainsi la base d'unités nationales indissolubles.

Pour que cet ensemble de forces morales soit mis en jeu, pour que ce but commun soit poursuivi sans relâche, à travers les siècles, de génération en génération, il faut, avons-nous dit, que chaque fraction du corps social possède sa vie propre, sa part d'initiative et de liberté ; sans quoi le mouvement général ne tarderait pas à s'arrêter. Qu'on suppose un pouvoir absorbant en lui-même toutes les forces nationales, ne souffrant d'autre initiative que la sienne, ne comprenant dans le corps social d'autre mouvement que celui qui va du centre à la circonférence et nullement celui qui fait éclater spontanément la vie et l'activité sur tous les points à la fois, ne rassemblant que par la conquête les peuples qui doivent former la nation et ne procédant à l'unification de tous ces éléments que par la force ; qu'on suppose, sous la main de ce pouvoir, les cités et les individus, dispensés de toute participation spontanée au gouvernement de la chose publique, s'habituant à attendre toujours l'impulsion d'en haut et tournant toute leur activité et tous leurs soins vers les intérêts et les affaires de l'industrie privée ; si un pareil régime se fût établi au point de dé-

part du mouvement de formation nationale, on peut affirmer que ce mouvement n'eût jamais abouti. La force sans la liberté peut juxtaposer des peuples divers et les tenir unis par la violence, sans jamais les fondre en un seul corps national, comme on le voit dans la monarchie autrichienne ; elle peut créer, comme dans l'empire chinois, une civilisation immobile et éternellement inféconde ; mais jamais la force sans la liberté n'eût suffi pour constituer des nations vivantes et actives comme les nations chrétiennes de l'Europe occidentale.

II

Un préjugé trop généralement admis par les historiens signale la France comme exemple d'une nationalité formée par voie despotique, et c'est une chose à peu près convenue qu'à la royauté revient tout le mérite et la gloire d'avoir accompli cette grande œuvre de l'unification française.

La royauté, on ne saurait le nier, a contribué à l'exécution du côté matériel et mécanique de cette œuvre ; elle a été le marteau qui brisait les barrières et le drapeau qui groupait toutes les forces nationales contre l'ennemi extérieur. Mais dans les entrailles de la nation, et en dehors de l'influence monarchique, s'opérait un travail d'unification bien autrement profond, car il tendait à faire un seul faisceau de toutes les forces morales du pays. Ce mouvement, qui a son

point de départ dans la commune *chrétienne* du moyen âge, bien loin d'avoir eu pour promoteurs et pour appuis les rois de France, n'a pu se poursuivre le plus souvent qu'à travers des entraves de toute sorte créées par la monarchie, jusqu'à ce qu'enfin sa grande et glorieuse explosion de 89 ait, du même coup, renversé le trône et couronné l'œuvre de l'unité nationale.

M. Frédéric Morin a récemment revendiqué et mis vigoureusement en relief les titres de la liberté dans ce travail intime qui a préparé la France de 89[1]. Il a montré que ce n'est pas dans les mains de la royauté qu'il faut chercher cette chaîne merveilleuse de nos traditions nationales qui relie la suprême révolution du dix-huitième siècle à la commune primitive.

Mais, s'il est juste, quand il s'agit des conditions essentielles de toute formation nationale, de mettre en première ligne la direction instinctive de toutes les aspirations et de toutes les forces morales du pays vers un but commun, et la nécessité d'une participation spontanée et active de toutes les parties du corps social à ce mouvement de formation nationale, il importe d'ajouter que ces deux conditions fondamentales seraient illusoires, si les éléments matériels et moraux de la nationalité n'avaient un point *visible* de ralliement, en d'autres termes, s'ils n'étaient reliés

[1] *La France au moyen âge*, publié dans *la Bibliothèque utile*. — Voir aussi l'ouvrage déjà cité de M. Buchez, *Formation de la nationalité française*.

entre eux par un pouvoir central fortement constitué.

Ces trois conditions sont indispensables. Il n'est pas plus possible de concevoir une nation se formant sans un centre gouvernemental, expression visible de toutes les forces locales et individuelles dans ce qu'elles ont de commun, qu'il n'est possible de concevoir l'action centralisatrice d'un pouvoir agissant sur des éléments moraux foncièrement opposés les uns aux autres. Au début même de tout mouvement de formation nationale, on voit se dessiner à l'état rudimentaire et à peu près simultanément chacune de ces trois conditions : en même temps que des peuples divers se rassemblent sur un même sol, et que la vie locale accuse vaguement partout des idées et des tendances communes, sur un point de cette association confuse surgit un pouvoir que tous les signes prédestinent à devenir le centre de ralliement de toutes les forces nationales.

Cette règle est invariable. Si l'Italie n'a pu se constituer, c'est que la troisième condition lui a toujours fait défaut. Rome, sa capitale naturelle, étant enlevée, par une destinée exceptionnelle, à l'œuvre nationale, la Péninsule, privée d'un centre politique, n'a jamais pu se former en corps de nation.

III

Mais avant d'aller plus loin, nous devons donner quelques explications qui préciseront notre pensée, en même temps qu'elles élucideront un point singuliè-

rement obscurci par les défenseurs de la papauté temporelle.

Quand nous parlons de centre politique, de pouvoir centralisé, nous n'entendons pas résoudre la question débattue entre les unitaires et les fédéralistes, les conditions que nous avons signalées étant également indispensables pour toute formation nationale, soit qu'il s'agisse d'unité gouvernementale, soit qu'il s'agisse de fédération. Certains écrivains[1] sont donc tombés dans une étrange méprise, quand ils ont cru que, pour prouver que la papauté temporelle n'a pas été un obstacle à la constitution de l'Italie, il suffisait de porter le débat sur la question qui divise les unitaires et les fédéralistes, et de démontrer *en principe* qu'une confédération d'États vaut mieux pour un peuple qu'un gouvernement centralisé.

Outre que cette opinion est erronée dans sa thèse générale, elle a le défaut d'être sans application à la question de la nationalité italienne ; car nous montrerons que l'institution de la papauté temporelle n'a pas plus permis de faire une Italie fédérale qu'une Italie unitaire.

Nous disons que dans sa thèse générale l'opinion qui affirme d'une manière absolue que la fédération vaut mieux que l'unité est erronée, ou plutôt que, posée dans des termes aussi vagues, la question est oiseuse et insoluble.

[1] Entre autres le R. P. Lacordaire, dans une récente brochure.

C'est porter sur le gouvernement des nations une vue très-superficielle que de se faire, d'une manière absolue et exclusive, le champion ou de la fédération ou de l'unité. Les grands publicistes praticiens tels que Montesquieu, qui savent saisir dans l'harmonie des choses humaines les variétés et les nuances que comportent les situations diverses, n'auraient jamais posé ainsi la question ; et nous sommes fermement convaincu que les éminents esprits qui se sont laissé séduire par un pareil préjugé auraient vu plus juste, s'ils n'avaient cru trouver dans la prétendue supériorité du principe de la fédération un argument péremptoire contre les adversaires de la papauté temporelle ; ils auraient compris que la fédération peut convenir à tel peuple, l'unité de gouvernement à tel autre.

De plus, il est faux de dire d'une manière absolue que le système fédératif est *en soi* plus favorable à la liberté, le système unitaire plus favorable au despotisme ; car dans chaque État fédéré le gouvernement peut très-bien être absolu, aussi bien que libéral, de même qu'un gouvernement unitaire peut très-bien comporter le respect de toutes les libertés locales et individuelles, aussi bien que la confiscation de toutes ces libertés au profit d'une famille ou d'une caste. Le régime fédératif n'implique pas plus *en soi* l'idée d'une plus grande somme de liberté locale, que le régime unitaire n'implique *en soi* l'idée du despotisme.

Ce qui fait illusion, c'est que, selon la fausse méthode ordinairement employée en politique, on

raisonne en vue de tel cas particulier qu'on généralise.

La fédération peut comporter dans les États fédérés le despotisme le plus complet, comme à Sparte ou à Venise ; elle peut comporter les préjugés sociaux les plus odieux et la négation la plus absolue des droits de l'homme, comme dans les pays à esclaves des États-Unis d'Amérique.

Le gouvernement unitaire, à son tour, peut se concevoir de façons bien diverses et même opposées ; ainsi le régime aristocratique de l'Angleterre ne ressemble nullement à celui de la France ; celui de la France diffère essentiellement de celui de l'Espagne... L'erreur en pareille matière vient de ce que l'on considère l'unité de gouvernement comme synonyme de centralisation et même d'absorption *administrative ;* on confond deux questions parfaitement distinctes ; et c'est ainsi qu'on attribue bien à tort au principe de l'unité politique tous les inconvénients et tous les abus de ce système de bureaucratie absorbante qui, en concentrant dans les mains du pouvoir ministériel tous les fils de l'administration municipale, finit par ôter tout ressort aux caractères et par éteindre toute vie publique.

La plupart des hommes d'État qui ont traité ce grave sujet ne s'y sont pas trompés, et quand ils signalent la nécessité de réveiller l'esprit public en ranimant la vie et l'activité dans la commune par la décentralisation administrative, ils sont loin de con-

damner cette admirable unité nationale qui fait la France si grande et si forte.

IV

Que conclure de ce qui précède? C'est que poser en termes généraux cette question : qu'est-ce qui est préférable pour le gouvernement d'un peuple, la fédération ou l'unité? c'est poser une question vaine, aussi vaine que celle de savoir ce qui vaut mieux pour servir d'assiette à une nation, les plaines ou les montagnes, le nord ou le midi, etc.

La fédération, nous le répétons, convient aux uns, l'unité aux autres; cela dépend d'une foule de circonstances relatives au lieu, au temps, à l'origine, à l'histoire de chaque peuple, aux conditions qui ont présidé à son développement. C'est en raison de toutes ces circonstances particulières que la logique naturelle des événements, et non le choix arbitraire des chefs d'État, crée pour chaque peuple la forme ou unitaire ou fédérale qui lui convient.

Mais ce qu'il ne faut jamais oublier, c'est que, dans tous les cas, qu'il s'agisse d'un gouvernement fédéral ou d'un gouvernement unitaire, il importe également de donner au pays des institutions qui assurent le triomphe progressif de la liberté et le respect des principes supérieurs et antérieurs à toute constitution[1].

[1] Depuis que ces pages sont écrites, l'unité italienne a été vivement et habilement combattue par MM. Eug. Pelletan et Proudhon, à des

Ce que nous avons voulu surtout nettement établir, c'est que la question de l'unité et de la fédération est

points de vue très-divers; et non-seulement ces deux écrivains, raisonnant en fait, croient la fédération plus conforme que l'unité au génie et aux traditions des peuples de la Péninsule, mais ils montrent une préférence marquée pour le système fédératif, qui, en soi, leur semble supérieur au système unitaire. M. Proudhon, particulièrement, vient de poser sa thèse en termes absolus; et il faut convenir qu'il lui a donné l'apparence la plus séduisante en présentant comme synonymes ces deux mots : fédération et liberté. Ce serait une légèreté impardonnable en même temps qu'une haute inconvenance envers des publicistes éminents, que de prétendre réfuter leur doctrine dans une simple note. Ce n'est pas incidemment que doit être traité un pareil sujet. Nous nous bornerons, quant à présent, à demander aux lecteurs attentifs du livre de M. Proudhon, et au célèbre écrivain lui-même, s'il n'y aurait pas sous cette question, telle qu'il l'a posée, un immense malentendu. Il est pour nous évident que M. Proudhon, en adoptant la formule très-impropre de *principe fédératif*, a voulu tout simplement exprimer cette idée, professée par toute la démocratie libérale, à savoir que, selon le droit moderne et l'esprit de la révolution, le domaine où commande et agit le pouvoir central doit être de plus en plus restreint au profit des libertés locales et de la liberté individuelle; de telle sorte que l'autorité nationale ne garde plus que sa haute mission de faire régner la justice et exécuter les lois et les conventions entre les divers membres de l'État, et de représenter les intérêts vraiment généraux du corps social. C'est dans cette abdication successive par le pouvoir central de toutes celles de ses antiques attributions qui doivent rationnellement passer, soit aux groupes divers, provinces, cantons, communes, soit aux individus, que consiste le progrès politique. Si c'est là ce qu'a voulu dire M. Proudhon, il aura de nombreux partisans. Pour notre compte, nous avons toujours professé cette doctrine; dès 1848, nous proclamions à la tribune de l'Assemblée constituante que « le progrès social consiste à rendre en toutes choses, par le bon usage de l'initiative individuelle, l'intervention de l'État de plus en plus inutile*. » Mais cette question, qui est la véritable, est entièrement indépendante de celle relative à la fédération et à l'unité. La preuve, c'est qu'elle peut se résoudre ou dans le sens

* Voir notre Discours sur le droit au travail, séance du 13 septembre 1848. — Voir aussi : Discours sur le projet de loi relatif à l'instruction publique, séance du 5 février 1850, et ci-dessous, IIe partie, Ire période, ch. XI.

entièrement étrangère au sujet qui nous occupe dans ce chapitre, à savoir la recherche des conditions *indispensables* pour toute formation nationale. Constitué unitairement ou fédéralement, un État ne vit et ne

de la liberté ou dans le sens de l'omnipotence du pouvoir, aussi bien dans les confédérations que dans les pays gouvernés selon le système unitaire. Supposez l'Italie restée divisée en divers États confédérés. Dans chacun de ces États, dans chaque province de ces États, dans chaque commune de ces provinces se pose la vraie question de la liberté: l'autorité publique exercera-t-elle un pouvoir absolu? absorbera-t-elle dans son gouvernement tous les intérêts politiques, économiques, religieux? ou bien les citoyens seront-ils maîtres de régler à leur guise tout ce qui revient rationnellement au droit de la conscience et à l'initiative individuelle? Et la solution de cette question sera parfaitement indépendante de l'organisation fédérale de cette nation. On peut avoir une préférence pour le système fédératif; on peut regretter que les conditions du développement historique de tous les peuples de l'Europe n'aient pas amené chez eux ce mode d'organisation; mais il faut renoncer à confondre cette question avec celle de la liberté. D'autant plus que cette confusion offre un immense danger. Comme il est impossible, en fait, de reconstituer dans le sens de la fédération les divers pays de l'Europe, particulièrement la France, tourner vers ce but chimérique les préoccupations et les efforts des esprits libéraux, c'est leur faire perdre de vue le grand intérêt de notre temps, l'œuvre de l'émancipation universelle à l'intérieur et à l'extérieur. Il ne s'agit pas aujourd'hui de refaire en France une Bourgogne, une Normandie, une Bretagne, une Provence, une Gascogne; grâce à Dieu, Bourguignons, Normands, Bretons, Provençaux et Gascons regrettent peu d'avoir échangé leurs titres contre celui de Français; ils sont loin de déplorer qu'un mouvement irrésistible ait renversé les barrières qui les séparaient et les ait réunis dans une grande famille nationale. Mais ce qui est pour un grand nombre une cause de profonds regrets, c'est qu'un funeste concours de circonstances ait soumis leur pays à ce régime de centralisation administrative qui paralyse les forces vives de la France, et ne laisse d'initiative, d'action, de puissance réelle qu'à l'autorité gouvernementale. Aussi est-ce contre ce système absorbant et énervant que nous tous, les hommes de la révolution et de la liberté, nous devrions diriger nos efforts, au lieu de nous diviser sur des problèmes imaginaires et par conséquent insolubles.

fonctionne que s'il réalise les trois conditions que nous avons définies : il faut à chacun un *centre* commun d'activité, soit fédéral, soit unitaire; il lui faut un *but* commun d'activité, en même temps qu'une certaine mesure de liberté locale et d'initiative individuelle. Retranchez l'une ou l'autre de ces conditions, le lien national se dissout.

La crise décisive que subit en ce moment la confédération américaine est la preuve éclatante qu'aucun pacte ne peut créer des liens durables entre des peuples divisés sur les principes fondamentaux de la justice sociale. Comment concevoir une nation, c'est-à-dire un ensemble harmonique de forces sociales dirigées vers un but unique, lorsqu'ici la liberté humaine est proclamée un droit inviolable et imprescriptible, tandis qu'à côté, des créatures humaines sont assimilées à la brute qu'on vend, qu'on achète et qu'on exploite? La rupture entre les États du Nord et les États du Midi était inévitable. Il y avait deux peuples juxtaposés là où l'on supposait une seule âme nationale.

Le vieux monde nous donnera prochainement le spectacle des mêmes crises et des mêmes catastrophes. La monarchie autrichienne n'a pu donner aux divers éléments de son vaste empire une même âme, un but commun d'activité; elle n'a pu en faire une nation ; la force seule tient unis ces peuples profondément divisés dans leurs intérêts et dans leur vie morale. Le premier choc brisera ce faisceau.

Si l'Angleterre a eu tant de peine à s'attacher et à

s'assimiler l'Irlande, c'est que des religions différentes faisaient à chacun de ces peuples des mœurs, des intérêts distincts, les empêchaient en un mot d'avoir un but commun d'activité. La liberté seule triomphera de ces obstacles. Quand l'égalité de tous les citoyens devant la loi civile et la loi politique aura détruit les barrières matérielles, tous, catholiques et protestants, se sentiront unis dans la loi morale du Christ. Alors s'opérera entre les deux peuples cette fusion profonde qui fait d'une réunion d'hommes une même famille sociale, en donnant un but commun à leur activité.

Si la confédération suisse a pu traverser sans se dissoudre sa crise du Sunderbund, c'est que, malgré les divergences religieuses qui existent entre les cantons, tous se sentent en possession d'un fonds commun d'idées, de sentiments, de traditions morales qui accusent une même âme nationale. A mesure que l'esprit de tolérance et de liberté apaisera les haines religieuses et rapprochera les cœurs, les causes superficielles qui semblaient faire des deux groupes de cantons suisses deux familles distinctes, s'effaceront pour ne laisser apparaître que les traits qui montrent une civilisation identique et des intérêts communs.

V

L'Italie, plus qu'aucune autre nation, a toujours possédé dans toutes ses parties ce fonds commun

d'idées, de sentiments, d'aspirations, d'intérêts intellectuels et moraux qui révèlent une même âme nationale. Il y a plus, l'Italie offre l'étonnant spectacle d'une nation qui demeure inviolable dans sa vie intime, qui conserve indestructible le principe de son unité, bien qu'elle ait toujours été privée d'un centre national. Le secret de cette merveille est dans le rôle même que devait jouer l'Italie dans le monde moderne. Comme toutes les nations, elle a son but commun d'activité; mais il se trouve que ce but d'activité, qui constitue la vie propre de chaque nation, est pour l'Italie la plus haute mission providentielle qui ait jamais été confiée à un peuple. Les principes qu'elle est chargée de conserver pour la civilisation forment son fonds national, et c'est dans sa mission universelle que résident les causes qui rendent impérissables les éléments de son indivisible unité. Elle est la nation *catholique* par excellence, la nation *orthodoxe*. Les agitations incessantes qui la bouleversent et la broient comme corps national, comme organisation politique, ne peuvent introduire l'hérésie dans son sein.

Et ce n'est pas l'effet d'un concours fortuit de circonstances; c'est l'effet à la fois et du sentiment qu'a toujours eu l'Italie de sa mission universelle, et de l'instinct qui lui donnait conscience des conditions essentielles à la conservation de son individualité nationale. Elle ne peut conquérir l'unité politique; mais elle sent que, par l'inviolabilité de ses doctrines, elle représente l'unité du monde. C'est pour cela, nous

l'avons dit, qu'en Italie chaque peuple envahisseur forme une couche superficielle qui ne pénètre pas dans le corps social. Au-dessous, le *moi italien* reste. Seulement, l'Italie n'a pas conscience d'elle-même en tant que nation. En elle, l'idée nationale est, pour ainsi dire, à l'état latent. Mais elle se conserve indestructible, parce que, nous le répétons, ce qui fait la personnalité de la race italienne, c'est la possession d'un ensemble de principes sociaux, double héritage de la raison écrite du droit romain et de la foi chrétienne.

Il faut donc bien se pénétrer de cette vérité historique, c'est que la mission universelle de l'Italie, en lui assurant, comme un trésor inaliénable, un ensemble de principes sociaux, réalise à son profit cet étrange phénomène, dont il n'y a pas d'autre exemple dans le monde, d'un peuple qui, *manquant d'un centre visible*, ne perd jamais son entité nationale.

Les historiens n'ont pu nier le fait. Mais, n'ayant pas conscience de la mission providentielle de l'Italie, ils n'en ont pu trouver l'explication, ou n'en ont donné que des explications futiles.

Ainsi le réveil de l'Italie, ou plutôt des villes italiennes au douzième siècle, on l'a exclusivement attribué à la nécessité pour chaque ville de chercher sa protection en elle-même. Le pays était tellement divisé, que chaque citoyen, dit Sismondi, ne connaissait d'autre protection que celle des magistrats de sa ville. Et ce fait lui suffit pour expliquer ce qu'il appelle une

grande révolution : « Ainsi s'opéra, dit-il, dans les esprits, une révolution étrange et jusqu'alors sans exemple; car, quoique le bonheur et la liberté aient été accordés en partage aux petits peuples, tandis que le despotisme, les grands abus, les écarts d'ambition, les guerres sans objet et les paix sans repos, sont trop généralement le sort des grands États, on n'avait point encore vu, on ne reverra peut-être jamais un peuple renoncer aux attributs des grandes nations, à la gloire attachée à un nom collectif, à la grandeur, à la force, pour chercher la liberté dans la dissolution de son lien social[1]. »

VI

Comment un historien, d'ailleurs si éminent, peut-il s'imaginer qu'un peuple cherche la liberté dans la dissolution de son lien social? et comment ne voit-il pas que, si l'Italie avait été une nation comme les autres, en dissolvant son lien social, au lieu de trouver la liberté, elle eût été à la merci de ces barbares qui foulent ce sol tant convoité, ou du premier despote portant le titre d'empereur d'Allemagne?

La condition exceptionnelle de l'Italie, c'est d'être inviolable par l'objet même de sa mission civilisatrice. Pour être inviolable, il faut qu'elle vive; ne pouvant avoir un centre national, puisque Rome lui manque, elle vit en détail; et cette vie, si agitée, si inconsis-

[1] Sismondi, t. I, p. 88.

tante à la surface, si uniforme, si permanente dans les profondeurs de l'âme nationale, la soustraira pendant quatre siècles à la domination de l'empereur, comme elle l'avait préservée des Barbares.

Qu'on regarde de près l'histoire de ces quatre siècles : ce n'est pas la dissolution du *lien social* qu'on verra, comme l'ont cru les historiens, mais seulement la dissolution du *lien politique*. Le sentiment national ne pouvant se manifester par la constitution politique d'une Italie, il se manifeste dans une infinité de petits centres où l'on trouve, malgré les luttes qui les déchirent, un fonds commun d'idées, de croyances, de besoins intellectuels et artistiques, de mœurs enfin qui montrent bien que ce sont là les enfants divisés d'une même famille.

C'est cette vie, éclatant par des prodiges sur tous les points de cette terre, qui fait de l'histoire de l'Italie, vue à distance, pendant les quatre grands siècles du moyen âge, une histoire nationale. Point d'unité de gouvernement; au lieu de cela, des déchirements, des guerres sanglantes de province à province, de ville à ville, tous les signes des oppositions les plus profondes, toutes les tempêtes incessamment soulevées par des inimitiés irréconciliables. Mais, de loin en loin, de soudaines et universelles explosions, faisant taire un moment ces haines fratricides, exaltent le sentiment immortel de la patrie commune; alors de grandes ligues se forment pour chasser l'étranger; l'âme de la nation apparaît dans la solidarité de ces

luttes formidables; chaque héros sent qu'il tient l'épée de l'Italie, tandis que les hommes d'État s'efforcent de renouer le faisceau des forces nationales, et que les poëtes célèbrent comme la réalisation de leur rêve patriotique ce qui n'en est encore que le mirage.

CHAPITRE VII

LA MISSION DE L'ITALIE

I

L'Italie, ayant pour mission de représenter le principe de l'unité sociale du monde, a dû résumer dans son fonds national, comme en une synthèse vivante, tous les éléments de la civilisation chrétienne. Ce n'est donc pas assez pour elle d'avoir été le rendez-vous des peuples barbares apportant leur tribut à l'œuvre nouvelle. L'Italie ne doit pas être un champ neutre et passif, comme ces champs de bataille où se sont réglées souvent les destinées de l'Europe, mais un champ vivant, inspirateur et initiateur. Il ne suffit pas qu'elle fournisse au monde des principes à l'état de lettre morte; elle doit être un véritable champ d'épreuves où s'expérimentent toutes les applications sociales de ces principes. C'est ce qui fait de l'Italie du

moyen âge, à la fois le plus puissant instrument d'unité et un théâtre d'agitations incessantes, de mouvements variés à l'infini, de luttes toujours renaissantes, de drames où sont en jeu tous les intérêts sociaux, toutes les passions de l'humanité.

Toute question s'y pose et s'y élabore : questions politiques, questions religieuses, questions sociales ; toutes les formes de gouvernement, républiques, monarchies, seigneuries, théocraties, y sont passées au creuset; chaque classe y essaye ses forces et y domine à son heure, la noblesse, la bourgeoisie, la masse populaire... Les socialistes modernes seraient bien étonnés s'ils prenaient la peine de fouiller dans les annales de ces petites républiques italiennes. Au-dessous du drame apparent qui, aux yeux des observateurs superficiels, est toute l'histoire de l'Italie, ils trouveraient une mine inépuisable d'épreuves accomplies sur les grandes questions de l'autorité, de la liberté, des droits du citoyen devant l'État et devant l'Église, sur le problème de la richesse, sur celui de l'impôt, sur celui du travail, etc., etc.

« Au moyen âge, dit Montanelli, la Toscane, dans sa commune démocratique, tenta les plus hardies réformes du socialisme moderne, l'organisation du travail, la fusion des classes dans l'unité populaire, l'impôt sur la richesse[1]. »

Ce fut surtout dans la question du travail que se

[1] *Mémoires sur l'Italie.* — Voir notre traduction, t. I, p. 2.

caractérisa en Italie la révolution sociale essentiellement chrétienne. La propriété et particulièrement la propriété de la terre est une garantie de la liberté; et c'est, nous l'avons dit ailleurs[1], cette haute utilité sociale qui constitue son titre le plus légitime et la rend respectable devant la loi humaine et devant la loi divine.

Or les sociétés antiques, dénaturant le principe même de la propriété, le détournant de son but providentiel, en avaient fait, au lieu d'un moyen d'affranchissement, un instrument d'oppression. Non-seulement le sol était possédé par un petit nombre de privilégiés; mais l'homme lui-même était devenu un objet de possession comme la terre et comme la brute. Ainsi, cette institution destinée à garantir la liberté de chaque membre du corps social, en même temps qu'elle assure son existence, était devenue le fondement de toutes les inégalités, la source de toutes les servitudes, l'instrument de toutes les iniquités.

Il était naturel qu'une révolution ayant pour but de reconstituer l'homme dans sa dignité native, de le rétablir dans toutes les conditions d'indépendance morale et matérielle, cherchât son point d'appui ailleurs que sur le principe altéré, corrompu et si outrageusement appliqué de la propriété. Cette révolution émancipatrice devait s'appuyer sur l'élément *personnel* par excellence, sur celui qui manifeste la

[1] *Discours sur le droit au travail*, séance de l'assemblée constituante du 13 septembre 1848.

puissance active de l'homme sur lui-même et sur la nature, en un mot sur le travail. L'effort individuel substitué à l'élément impersonnel, extérieur, de la propriété, dans la constitution du nouvel ordre social, tel était le caractère radical d'une rénovation d'où devaient sortir les libertés modernes.

II

L'Italie a la gloire d'avoir compris la première le génie profondément libéral de la révolution évangélique; d'avoir compris que dans *le travail* était la clef du problème qui se propose de donner pour fondement aux sociétés les droits, les mérites, la valeur personnelle de l'homme, et non les priviléges d'un être social tout conventionnel, dispensé de tout effort et de toute vertu. Elle a la gloire plus grande encore d'avoir tenté de réaliser cette révolution dans sa commune démocratique, plusieurs siècles avant que les autres nations aient même soupçonné ce déplacement absolu de la question politique et sociale.

Partout ailleurs, bien loin de prendre cette question à sa racine même, on se contente de faire subir une première transformation au principe de la propriété; à l'esclavage proprement dit est substituée la servitude de la glèbe; le sentiment chrétien, commençant à agir sur la conscience humaine, ne pouvait permettre que l'on considérât comme une chose vile, comme une bête de somme, celui que le Christ

avait marqué du même signe que le maître et qui, dans le temple, allait fraternellement s'asseoir avec lui à la table commune.

Le droit direct de propriété de l'homme sur l'homme fut donc aboli par une sorte de pudeur religieuse; mais le propriétaire n'y perdit rien, car, au moyen d'un circuit ingénieux, l'ancien esclave devint une dépendance de la terre, il fit corps avec elle, la suivant dans ses mutations successives, augmentant la valeur vénale de cette terre en raison de sa valeur personnelle. Cet arrangement permit ainsi au maître chrétien de jouir en toute sécurité de conscience du labeur de cette créature humaine qu'il était censé avoir affranchie. Tant le sentiment de la propriété est fécond en stratagèmes et la conscience facile aux accommodements!

Ce premier pas dans la voie de l'affranchissement ne fut pas moins une grande révolution. Une fois cette première brèche faite à l'édifice antique, l'œuvre de destruction ne devait plus s'arrêter; la servitude de la glèbe disparaîtra à son tour comme a disparu l'esclavage; peu à peu, par une suite de crises douloureuses, l'idée de la propriété se dégagera des conditions externes qui en avaient fait la base de ce monstrueux dualisme social qui divisait l'espèce humaine en deux parts : l'une née pour servir, l'autre pour dominer et pour jouir; et, ainsi purifiée et simplifiée, cette institution deviendra le plus puissant moyen d'affranchissement individuel, en même temps que

le stimulant le plus actif de tous les progrès sociaux.

Mais cette méthode de transformation portait avec elle de graves inconvénients : en attachant le serviteur à la glèbe et faisant découler tous les avantages sociaux de la possession du sol, on subordonnait l'homme à la terre, ou entourait la terre d'une sorte de respect superstitieux dont tout le système politique des sociétés modernes devait garder longtemps l'empreinte. En Angleterre, en France, dans toutes les contrées de l'Europe, ce n'est pas la valeur personnelle du citoyen, mais ce qu'il possède qui lui assignera son rang et sa puissance dans l'ordre social.

Pour n'avoir pas, au point de départ de la révolution chrétienne, osé regarder en face le redoutable problème, on l'a posé dans des conditions équivoques; à chaque période du mouvement qui modifiait en fait tout le système de la propriété, le principe restait au fond tel que l'avait compris le droit païen. La bourgeoisie française, aussi bien que l'aristocratie anglaise, ne sut pas trouver d'autre fondement à la souveraineté politique que l'élément de la propriété territoriale; et la démocratie elle-même, embarrassée dans sa marche de ces traditions matérialistes, a grand peine à en dégager la vraie formule de la liberté moderne, c'est-à-dire à faire passer dans la pratique sociale la haute et spiritualiste théorie des droits de l'homme.

III

Combien il y a loin de cette méthode de tâtonnements et de moyens termes à la tentative de l'Italie au moyen âge! Tentative la plus hardie, la plus révolutionnaire qu'ait jamais faite une nation. D'un seul coup, retournant le problème, remaniant l'ordre social de fond en comble, la commune italienne, sans porter atteinte du reste à la propriété, fait du travail la base de tout son système politique et la condition de toute élévation dans l'échelle des fonctions et des dignités sociales.

Tandis que, chez les autres peuples, la naissance, la possession de la terre remplacent tout mérite et tout effort personnel, en Italie, la loi demande ce que vaut l'homme par ses œuvres. « L'homme, en Italie, malgré toutes ses chutes, conserva cette fierté individuelle de ne vouloir pas être mesuré ni primé par la propriété et par la terre [1]. »

Quiconque veut jouir dans la commune des droits de citoyen doit appartenir à un corps de métier. L'ancien noble, le grand propriétaire n'ont de rang dans l'État et de titre à la faveur publique, qu'à partir du moment où leur nom est inscrit sur la liste des artisans; et la plus grande humiliation que puisse infliger à un citoyen la justice criminelle, c'est de rayer

[1] Quinet, t. I, p. 195.

son nom de cette liste des métiers, et de le rejeter au rang de la noblesse. « La vieille aristocratie était considérée comme un état de mort politique et sociale [1].»

Que ce système ait été poussé à l'excès, qu'il ait souvent dépassé le but, comme il arrive inévitablement à toute œuvre prématurée, il faut en convenir. La commune italienne, si bien inspirée quant au principe de sa constitution politique, ne sut éviter, dans l'application, ni les inégalités arbitraires dans la hiérarchie industrielle, ni les violences des plus forts contre les plus faibles et les réactions anarchiques de ces derniers. Les corps de métiers furent divisés, de droit et de fait, en grands et petits métiers, et le peuple forma bientôt deux partis rivaux, deux camps toujours prêts à se ruer l'un sur l'autre; des luttes acharnées s'engagèrent entre le *peuple gras* et le *peuple maigre* [2], et une démocratie turbulente, maîtresse enfin de la cité, prépara les voies au despotisme.

Quelque triste que soit le dénoûment de ce grand drame, l'effort des communes italiennes pour se constituer démocratiquement a duré quatre siècles; ce sera l'éternel honneur de l'Italie d'avoir, au début, audacieusement affronté toutes les épreuves de la liberté, d'avoir réalisé, à ses risques et périls, même imparfaitement, un régime social que les autres nations osent à peine envisager comme le couronne-

[1] Quinet, t. I, p. 198.
[2] Voir Machiavel, *Histoire de Florence*.

ment d'une longue suite de perfectionnements et de progrès.

Cette intelligence intuitive du sens intime de la révolution chrétienne est le trait caractéristique du génie de la race italienne, génie éminemment artistique qui en toute chose s'efforce de saisir l'idéal, puis est poussé par un besoin irrésistible à chercher la forme qui le réalise[1]. Pour cette race qui a su créer tout un monde de merveilles à côté des merveilles de l'art antique, la science de la vie publique devait être le premier et le plus noble des arts. Ce fut donc par un instinct de son esprit tout à la fois métaphysique et pratique que ce peuple, dépositaire d'une doctrine destinée à transformer le vieil ordre social, voulut aussitôt en pénétrer l'idée fondamentale, puis, sans regarder en arrière et sans attendre l'œuvre des siècles, reconstruire sur cette nouvelle base l'édifice politique tout entier.

IV

L'histoire, nous le répétons, n'offre pas d'exemple d'une pareille audace révolutionnaire. Et, chose re-

[1] Depuis que ces lignes sont écrites, Victor Hugo a dit, dans son poétique langage : « Les peuples artistes sont aussi les peuples conséquents. Aimer la beauté, c'est voir la lumière. C'est ce qui fait que le flambeau de l'Europe, c'est-à-dire de la civilisation, a été porté d'abord par la Grèce, qui l'a passé à l'Italie, qui l'a passé à la France. Divins peuples éclaireurs ! *Vitai lampada tradunt.* » *Les Misérables*, t. IX, p. 177 et 178.

marquable et non moins caractéristique du génie italien, sous cette audace qui renouvelle le monde, la nation orthodoxe garde avec une fidélité inébranlable ce qu'il y a d'immuable dans ses traditions. Dans le travail de reconstruction qui s'opère au sein des communes italiennes, se retrouve toujours l'esprit *conservateur* de l'Italie. A chacune de ses conquêtes, il semble qu'elle rentre dans son bien. C'est qu'en cherchant, dans la pratique de la vie sociale, des solutions appropriées aux besoins nouveaux du monde chrétien, elle a l'instinct qu'elle ne fait que puiser, dans le sein même de ses croyances inaliénables, les principes qui servent de point de départ à tous les progrès. Aussi est-ce avec grande raison que M. Quinet a remarqué que, dans l'Italie du moyen âge, toutes les révolutions ont le caractère de *restaurations*.

« Cette révolution communale qui, partout ailleurs, en Europe, s'appelle affranchissement, innovation, s'appelle en Italie restauration, coutumes... Dès qu'elles se montrent (les communes italiennes), elles réclament leurs franchises comme de vieilles coutumes. La liberté chez elles ne tient en rien de l'innovation. Ce n'est point, dans leur opinion, une conquête, c'est le maintien de ce qu'elles ont toujours possédé. Ces jeunes républiques, à peine sorties du berceau, invoquent l'antiquité, non l'avenir[1]. »

Mais M. Quinet, après avoir constaté ce fait en his-

[1] Quinet, *les Révolutions d'Italie*, t. 1, p. 7.

torien très-clairvoyant, n'en saisit pas la vraie cause; aussi en tire-t-il un faux jugement sur le caractère des peuples italiens et généralement de la race latine, en même temps qu'une opinion erronée sur la *portée sociale* du catholicisme. Et la philosophie de l'histoire des révolutions italiennes s'obscurcit à ses yeux.

« Celui, dit-il, qui veut avoir le spectacle de la *renaissance dans la mort* doit regarder l'éclosion des républiques italiennes... rien ne marque mieux le caractère *catholique* que cette dépendance volontaire, cette complaisance sous le joug de l'histoire, au milieu même de la colère des révolutions. »

Plus tard, quand M. Quinet arrive à l'histoire de la réforme protestante, il reproduit les mêmes reproches contre l'Italie :

« Il a manqué, en général, aux peuples de la famille latine une certaine fierté native de l'âme pour échapper au servage de Rome. Dans leurs plus grandes témérités on reconnaît d'anciens captifs. Si leurs bras ne sont plus liés, leurs esprits le sont encore. Rome antique a marqué au front les nations esclaves; elle les a léguées avec leurs stigmates à Rome moderne, et aucune d'elles n'a songé sérieusement à contester l'héritage du maître [1]. »

M. Quinet ne va pas ici au fond des choses. Ses préoccupations anticatholiques l'empêchent de voir la

[1] Quinet, *les Révolutions d'Italie*, t. II, 2e partie, p. 246.

vraie cause de cette fidélité inébranlable de l'Italie à sa haute mission civilisatrice, qui fait que l'hérésie ne peut avoir nulle prise sur elle.

Ce qu'il prend pour un défaut de fierté native de l'âme, c'est ce bon sens merveilleux, cette rectitude infaillible qui la préserve de toute aberration, qui lui permet de s'élever jusqu'aux régions de l'idéal et de chercher la vérité absolue, sans jamais perdre de vue le côté relatif et pratique des choses humaines; c'est ce même discernement qui, dans le domaine de l'art, se révèle par des créations d'un goût si pur où viennent s'unir et se combiner en d'ineffables harmonies les beautés plastiques du monde païen et les beautés morales du monde chrétien.

Ce qu'il appelle dépendance volontaire et servile sous le joug de l'histoire, c'est la constante solidarité qui lie les destinées de l'Italie à celles de Rome, en vue des plus hauts intérêts des peuples modernes; solidarité si intime, que l'Italie tenterait en vain de s'organiser sans Rome, et que ce sacrifice de sa nationalité se continue fatalement tant que la ville éternelle est enlevée à l'œuvre de l'unification.

V

Si cette œuvre nationale s'est trouvée suspendue pendant des siècles, cela tient, nous ne saurions assez le redire, à des causes étrangères au caractère de la race latine. Des illusions funestes, en prolongeant cette

sorte d'abdication nationale au delà du terme où l'intérêt du monde la rendait nécessaire, ont pu donner le change sur les aptitudes morales et sociales des peuples italiens. Mais la philosophie de l'histoire ne doit pas s'arrêter à la surface; elle doit s'efforcer de saisir, dans les profondeurs du drame national, les causes intimes qui le rattachent au mouvement général de la civilisation.

Si M. Quinet eût pu se soustraire à l'influence de ses préjugés religieux, il ne se serait pas trompé sur le génie de la race latine, lui qui a su remarquer qu'en Italie toute révolution est une restauration. Ce trait l'aurait mis sur la voie. Il y aurait vu l'indice de ce qui est non-seulement le fonds de la nationalité italienne, mais le caractère essentiel de sa mission supérieure.

Le génie de la race italienne, c'est d'avoir le sentiment de l'unité, d'être universelle, cosmopolite, catholique; sa mission, c'est d'être la gardienne fidèle des grandes vérités qui servent de point de départ à tout le mouvement de la civilisation. C'est parce que l'Italie porte en elle le principe de l'unité humaine, qu'elle est la nation conservatrice par excellence, qu'elle se sent inviolable dans sa foi traditionnelle, même — pour emprunter le langage de M. Quinet — au milieu de la colère des révolutions.

Et cette constance qui brave les siècles ne l'empêche pas d'avoir conscience de tous les progrès qui peuvent et doivent jaillir des grands principes

qu'elle conserve. Au contraire, les vérités éternelles sont seules fécondes, parce qu'elles communiquent incessamment au monde moral la lumière et la vie sans s'épuiser jamais.

L'Italie est le peuple juif des temps modernes. Elle garde intacte la doctrine nouvelle; seulement, au lieu d'une lettre faite pour l'humanité déchue, lettre étroite, inféconde, elle porte la doctrine de vie pour l'humanité régénérée, doctrine faite pour les gentils, doctrine universelle et source de tous les progrès.

L'Italie, nous l'avons vu, avait été préparée à ce rôle par Rome païenne; elle a toujours représenté l'unité : d'abord ce fut l'unité par la force; depuis le Christ, c'est l'unité par la liberté.

Le malheur de l'Italie, c'est d'avoir confondu ces deux époques, c'est d'avoir confondu César et le pape. Le règne du pape devait être, dans l'idée chrétienne, la fin de César et de tous les césars. Au lieu de cela, on a, par un monstrueux arrangement, conçu un pape césar; et c'est là l'origine de la décadence momentanée de l'Italie.

Si la papauté, restée purement spirituelle, n'eût songé qu'à réaliser l'unité religieuse dans le monde, l'Italie se fût promptement constituée en nation. Sa suprématie morale eût mis fin à l'illusion de l'empire païen; l'utopie du césar universel lui eût paru bien misérable devant la grandeur de l'unité chrétienne par la liberté.

Mais, au milieu de ces confusions déplorables, de

ces vicissitudes, de ces révolutions qui ont toujours agité et divisé l'Italie, quelle chose étonnante qu'elle ait été inébranlable dans sa foi religieuse! C'est qu'un peuple ne peut sortir de la loi fondamentale de sa destinée. Sous le fer, sous le bâton, sous les chaînes, il peut s'avilir un moment, mais s'anéantir dans ce qu'il a d'essentiel, jamais. Comme le peuple juif, l'Italie peut s'oublier, être ingrate, rebelle; elle peut souffrir la captivité, elle peut traverser le désert; mais elle garde l'arche sainte, car c'est là sa mission.

VI

Mais c'est là ne remplir que la lettre de sa mission. Une fois sortie de la période barbare, quand l'Italie est entrée dans cette période à jamais glorieuse de ses républiques du moyen âge, il semblait qu'elle allait remplir tout l'esprit de sa mission. Ses doctrines s'annonçaient comme des doctrines vivantes et créatrices. La vie sociale éclatait sur tous les points; chaque principe chrétien allait porter ses fruits dans le domaine des arts, des lettres, de la politique et de l'économie sociale. Jamais l'humanité n'avait été livrée à un pareil travail d'enfantement.

Comment se fait-il que tout ce travail aboutisse au néant? Par quelles causes ce mouvement national d'un peuple produit-il son anéantissement? Pourquoi enfin cette doctrine chrétienne qui promettait d'être si fé-

conde en effets sociaux reste-t-elle stérile sur le sol italien? Singulier dénoûment d'un grand drame!

Depuis trois siècles, la doctrine qui faisait à l'Italie une si haute mission est, dans ses mains, une lettre morte.

Depuis trois siècles, l'Italie, en tant que nation, n'existe plus.

Double déception pour l'histoire qui l'avait vue, au moyen âge, préluder à de grandes destinées.

Nous avons déjà plusieurs fois signalé les causes de cette décadence : la papauté temporelle et l'illusion du saint-empire. Nous avons montré les funestes effets de ces deux principes dès qu'ils ont fait leur apparition dans le monde chrétien. Il s'agit maintenant de les voir plus directement à l'œuvre, jusqu'au moment de la dernière immolation de l'Italie au seizième siècle.

Il faut que toute illusion disparaisse; il faut qu'on sache ce qu'a produit pour l'Italie, pour l'Église, pour la civilisation universelle, cette institution de la souveraineté pontificale destinée à garantir l'indépendance du saint-siège et à sauver l'unité de la foi chrétienne; il faut qu'on sache ce qu'a valu, pour le bonheur des peuples, et particulièrement de l'Italie, cette alliance du sacerdoce et de l'empire qui devait assurer la paix des États et l'harmonie des rapports entre la société religieuse et la société politique.

Quand ce tableau se sera déroulé sous nos yeux, nous cesserons de nous étonner du trouble qui s'est

emparé des esprits, de la confusion qui obscurcit tous les problèmes et des malentendus qui, donnant le change sur le caractère et les origines de la Révolution française, en retardent le plein accomplissement.

CHAPITRE VIII

ROME ET LA PAPAUTÉ TEMPORELLE

I

Au milieu des vicissitudes de l'Italie, Rome a toujours une destinée exceptionnelle. Absorbée par son rêve de domination universelle, elle ne songe même pas à régner sur l'Italie et à former une nation. Nous l'avons vue traverser inviolable la période de l'invasion barbare. Elle ne se laisse pas conquérir par les peuples qui essayent de fonder des royaumes dans la Péninsule. Elle dédaigne, elle la ville éternelle, de devenir la capitale de ces empires nouveaux.

M. Ferrari croit que si Rome échappe aux Barbares, c'est par le souvenir de son ancienne grandeur. « Par un privilége de son ancienne grandeur, l'Italie n'est pas entièrement aux Goths; le gouvernement de Ravenne laisse subsister un gouvernement

séparé dans la ville éternelle. Rome est une république ayant ses magistrats, ses prêtres, ses consuls et les symboles de son ancienne domination. Ainsi, dès le commencement du moyen âge, il y a deux Italies sur le sol italien, l'une royale, l'autre républicaine[1]. »

Nous avons montré que cette destinée exceptionnelle de Rome tenait à une cause plus profonde, à la conscience impérissable en elle de sa mission universelle. M. Ferrari s'approche davantage de la vérité quand, voulant faire ressortir l'opposition qui sépare l'Italie royale et Rome républicaine, il dit : « Rome, au contraire, se développe par la liberté et par les idées; c'est une république désarmée, toute sociale et religieuse; elle se fonde avant tout sur la liberté, elle demande avant tout le progrès de la civilisation. »

Rome se sent intimement associée à la mission de l'Église. C'est par là qu'elle est la souveraine du monde. Il semble qu'elle craindrait, en devenant la capitale d'une nation italienne, d'abdiquer son droit à la domination universelle.

Mais, malgré son rôle catholique qui est sa passion dominante et l'objet de son ambition, malgré la présence dans son sein du chef de l'Église par lequel elle remplit sa mission universelle, Rome ne perd jamais la conscience de sa souveraineté politique. Si

[1] T. I, p. 41.

la ville de Romulus n'a pu traverser l'ère des césars et l'effroyable cataclysme du vieux monde en dissolution sans subir une décadence morale, elle tient à conserver les institutions qui lui rappellent son antique liberté. Elle s'attache avec d'autant plus d'ardeur aux formes qui lui restent, qu'en elles seules se perpétue, sinon l'esprit de la république, au moins le souvenir de sa gloire et de ses vertus.

En effet, si l'on étudie de près l'histoire de Rome, on verra que jamais les Romains n'ont accepté volontiers le pouvoir temporel des papes. Ce pouvoir a été toujours précaire, imposé, impatiemment subi. Le peuple romain, au fond, s'est toujours considéré comme souverain et maître de reprendre le pouvoir politique qu'il conférait aux papes. Tout en s'associant à la mission religieuse et civilisatrice de l'Église, il n'entendait pas abdiquer sa souveraineté temporelle.

II

Jusqu'aux donations des rois francs, en réalité, il n'était pas question pour les papes de puissance politique. Ils exerçaient dans Rome une sorte de tutelle qu'ils devaient au prestige de leur caractère sacré; mais rien, au début de cette autorité si nouvelle dans le monde, n'offre les caractères d'un véritable gouvernement politique, rien ne prouve que les Romains, après la retraite de Constantin, en cherchant un refuge sous la paternelle protection de l'évêque de

Rome, entendissent transporter dans les mains du pape les droits souverains de l'empereur.

Il a été émis, sur la nature et l'étendue de cette souveraineté pontificale, les opinions les plus contradictoires; et il faut convenir qu'à cette époque de confusion, les droits respectifs des peuples, des princes et des évêques étaient si vaguement définis, que le peuple romain ne pouvait se rendre compte de la portée qu'il entendait donner à la tutelle temporelle de ses pasteurs. Au moment où un élément social inconnu à toute l'antiquité païenne, la puissance spirituelle, allait jouer un rôle actif et supérieur dans les sociétés renouvelées, il était inévitable qu'un grand trouble s'emparât des esprits, que chacun hésitât dans sa voie, et que les tâtonnements, les prétentions contradictoires et l'incertitude des pouvoirs divers fussent le caractère particulier de cette époque de transition.

Il ne suffit donc pas qu'une institution ait pris plus tard, dans un certain sens, une physionomie déterminée, pour qu'on soit autorisé à en induire que tels ont été, à l'origine, son caractère, son but et sa portée.

Quand on cherche aujourd'hui l'origine du pouvoir temporel des papes, on se figure que ce pouvoir a été imaginé *à priori* et fondé comme une institution destinée à garantir l'indépendance du saint-siége. Par un étrange anachronisme, on met, au début, dans la pensée et des Romains et du clergé, un sys-

tème qui n'a pu résulter que d'un concours de circonstances très-complexes. Que, plus tard, une fois cet État pontifical formé et consolidé, les papes y aient cherché un point d'appui contre les prétentions des princes leurs alliés ou leurs adversaires, qu'ils se soient fait, de cette considération, un argument pour légitimer et conserver leur possession temporelle, cela devait être; mais transporter cette considération au point de départ si vague et si incertain de la souveraineté pontificale, c'est l'idée la moins rationnelle et la moins historique que l'on puisse concevoir.

Les partisans les plus dévoués du pouvoir temporel des papes reconnaissent qu'il n'est pas facile de caractériser cette autorité pontificale, non-seulement avant le pacte de Charlemagne, mais même à partir des libéralités carlovingiennes. « Les savants que j'ai cités plus haut, dit de Maistre [1], ont employé beaucoup d'érudition et de dialectique pour caractériser avec exactitude le genre de souveraineté que les empereurs français établirent à Rome après l'expulsion des Grecs et des Lombards. Les monuments semblent assez souvent se contrarier, et cela doit être : tantôt c'est le pape qui commande à Rome, et tantôt c'est l'empereur. C'est que la souveraineté conservait beaucoup de cette mine ambiguë que nous lui avons reconnue avant l'arrivée des Carlovingiens. L'empereur

[1] *Du Pape*, liv. II, ch. VI, p. 153, édit. in-12 (1854).

de Constantinople la possédait de droit; les papes, loin de la leur disputer, les exhortaient à la défendre. »

M. de Maistre oublie un élément capital dans ce conflit de prétentions rivales, c'est le droit imprescriptible du peuple romain. Il ne met en présence que l'ancien droit de l'empereur et le droit nouveau de l'évêque de Rome, comme si l'autorité du premier ne s'était retirée que pour céder la place à la souveraineté du second.

Mais au milieu de ces confusions, de ces incertitudes qui font osciller le pouvoir, du représentant armé de l'antique droit païen au représentant pacifique de l'idée chrétienne, on peut saisir tous les symptômes du réveil d'un peuple. On sent que les Italiens, délivrés d'un long despotisme, reprennent conscience de leurs droits; que, tout en subissant l'ascendant moral de la puissance spirituelle, ils entendent rester les maîtres de leurs destinées politiques. M. de Maistre reconnaît lui-même que « l'esprit républicain commençait à s'emparer des têtes italiennes. »

III

Et ce mouvement instinctif vers la liberté n'est pas seulement l'effort accidentel d'un peuple qui profite d'un conflit entre deux prétendants, pour conquérir son indépendance. C'est le résultat logique de la ré-

volution chrétienne essentiellement libérale et émancipatrice. Quand l'empereur s'éloigna de Rome et que le ministre du Christ resta seul dans la ville éternelle, l'Italie respira, elle sentit qu'une ère nouvelle s'ouvrait pour le monde. Si confuse et si indécise que fût cette renaissance, des signes profonds et universels en étaient le prélude. Les sociétés se sentaient ébranlées jusque dans leurs fondements, et la doctrine qui devait opérer cette grande rénovation était apportée, non par le glaive, mais par le verbe; les apôtres du libérateur n'avaient rien de commun avec les princes de la terre.

Nous ne saurions assez le répéter, ce qui caractérisait cette puissance nouvelle, c'est qu'elle représentait la liberté et la société des âmes à côté des sociétés temporelles, c'est qu'elle était une autorité désarmée affirmant et conservant les vérités absolues, en face des pouvoirs politiques chargés de gouverner les choses du temps. Comment se serait-on imaginé de mettre un glaive dans la main du chef des apôtres, d'en faire un prince comme les autres princes, préposé au gouvernement d'un État? Comment surtout se serait-on imaginé de faire d'un royaume temporel la clef de voûte de la société spirituelle? Il a fallu une longue suite de siècles pour habituer les peuples à voir fonctionner cette institution anormale, contradictoire, entièrement opposée au génie de la révolution chrétienne, et contraire à toute l'économie de l'Église universelle.

Quand les peuples, à cette époque de décomposition, ont cherché un refuge sous la tutelle du souverain pontife et des évêques, c'était, non une protection matérielle, mais une protection morale qu'ils invoquaient. En attendant la reconstitution de la société, les faibles allaient se placer sous le patronage de l'évêque, comme ils trouvaient dans l'Église un asile contre la force brutale. Ainsi la tutelle du premier pasteur était en quelque sorte l'extension du droit d'asile hors du temple. Rien, dans ce haut et paternel patronage, qui quelquefois s'appliquait à des villes et à des provinces entières, n'offrait les caractères d'un pouvoir politique conféré par le peuple, accepté par l'évêque.

Quand les princes faisaient des donations aux églises, ils n'entendaient pas davantage attribuer des droits politiques aux évêques, même à l'évêque de Rome.

Ces donations n'eurent primitivement d'autre portée que de constituer, au profit des églises et des ordres religieux, des possessions territoriales, sans préjudice des droits politiques des princes ou des républiques dans les contrées où ces biens étaient situés. Comme le système féodal devint bientôt le régime de tous les pays de l'Europe, les immenses domaines du clergé se convertirent en fiefs, et les évêques et abbés possesseurs de ces fiefs, de grands propriétaires qu'ils étaient d'abord, devinrent de puissants seigneurs; mais toujours leur droit féodal resta subordonné à la souveraineté politique des princes et des peuples.

Les premières possessions des papes en Italie n'eurent pas d'autre caractère. Les largesses des princes envers le saint-siége ne parlaient que du *domaine utile*, c'est-à-dire des fruits et de la rente de la terre. C'est ainsi que les papes se firent conférer par les rois francs des droits féodaux sur une partie de la Pentapole et de l'Exarchat. Ces donations réservaient la souveraineté de ces provinces ou au patrice, ou à la *république romaine*, ou à l'empereur d'Occident.

Ce qui a fait illusion sur le caractère de ces donations et sur la nature du droit qu'elles conféraient, c'est qu'on a vu les papes, après leur investiture, se constituer les défenseurs des villes situées dans les provinces concédées. Mais il résulte de tous les monuments de l'époque que l'intervention des papes, dans les affaires de ces cités, se bornait à un simple patronage. Rien ne montre qu'ils prétendissent gouverner ces villes et accomplir chez elles des actes de souveraineté politique.

Il est vrai que, parmi les actes de donations faites par les Carlovingiens, il en est quelques-uns qui s'expriment en termes généraux et qui ne parlent pas du *domaine utile;* ce qui pourrait faire considérer ces libéralités comme des donations de souveraineté. Mais ces actes pompeux, sortes de chartes purement honorifiques, restèrent toujours à l'état de projet. En vain Pépin, Charlemagne, Louis le Débonnaire furent-ils mis en demeure par le saint-siége de tenir leur parole si solennellement engagée.

D'ailleurs, ces chartes elles-mêmes n'entendaient pas trancher la question de souveraineté entre le pape et les princes temporels, pas plus qu'entre le pape et le peuple romain. Elles instituaient des libéralités envers le saint-siége, sans rien changer quant aux rapports qui existaient entre l'Église et le peuple, et sous la réserve des droits qui appartenaient à l'une ou à l'autre des deux puissances dans le gouvernement de la ville et des États pontificaux.

Dans les nombreuses lettres où les papes se plaignent que les princes lombards, Astolphe et Désiderio, n'ont pas exécuté les promesses faites à Pépin, c'est toujours pour l'Église et la *république romaine* que la mise en possession est réclamée. Et plus tard, après que Charlemagne s'est emparé de la couronne des Lombards, c'est encore en faveur de l'Église et de la *république romaine* que le pape Adrien supplie ce prince de réaliser ce qu'il avait promis.

IV

Assurément, ces donations furent le point de départ des prétentions des papes à la souveraineté temporelle. C'est ainsi que se sont fondées la plupart des dynasties qui se rattachent à l'époque féodale. Mais ce qui est démontré par l'histoire, c'est que les Romains protestèrent toujours contre ces prétentions des papes. Même quand le peuple de Rome devint un instrument entre les mains des partis politiques qui se

disputaient le trône pontifical, il ne perdit pas la conscience de ses droits. Au fond, il se considérait toujours comme souverain, et il ne laissait jamais échapper l'occasion d'affirmer par quelque acte éclatant cette imprescriptible souveraineté.

Ainsi, il n'était pas rare qu'après avoir élu le pape, les Romains conférassent à d'autres l'autorité temporelle. On en vit un grand exemple en 956, quand Octavien, fils du fameux Albéric, fut élevé à la dignité pontificale. L'administration de la ville fut confiée à un préfet auquel furent donnés pour collègues et conseillers des consuls annuels. En même temps le peuple chargea du soin de protéger ses propres intérêts douze tribuns ou décurions qui représentaient les divers quartiers de Rome. Et pourtant, certains écrivains du dixième siècle, tels que Constantin Porphyrogénète, appellent déjà les papes *souverains de Rome*. Il faut donc que ce titre ait eu sous la plume de ces écrivains un sens beaucoup moins étendu qu'on ne se le figure aujourd'hui. Ce qu'il y a de vrai, c'est que la ville éternelle, depuis qu'elle avait secoué le joug des empereurs d'Orient, avait conservé, sinon l'esprit, au moins les formes d'une république.

Les Romains tenaient tant à ces formes, derniers vestiges de leur antique liberté, que les papes, quelle que fût leur impatience d'acquérir la plénitude de la souveraineté, furent obligés à cet égard d'user d'une extrême prudence. Quatre siècles s'étaient déjà écoulés depuis le pacte de Charlemagne, des pontifes illus-

tres avaient occupé avec éclat le siége apostolique, et la cour romaine n'osait pas encore consommer l'œuvre de sa domination temporelle; elle redoutait les colères soudaines de ce peuple qui s'était déshabitué de l'exercice de sa souveraineté, mais qui voulait du moins qu'on en respectât le simulacre.

Innocent III, le premier pape qui eut l'audace de s'affranchir de la suzeraineté des empereurs d'Allemagne sur Rome et les États pontificaux, n'osa pas braver directement la souveraineté du peuple romain. Il imposa l'hommage-lige et une nouvelle investiture au préfet de la ville, jusque-là nommé par l'empereur; mais quand il s'agit de rédiger le serment que dut lui prêter le *sénateur* représentant du peuple, il se garda de parler en maître; il se contenta d'un langage ambigu et modeste. C'était le souverain pontife qui mettait en quelque sorte sa personne et celle des cardinaux sous la sauvegarde du sénateur [1].

Quand les papes s'écartèrent de ces traditions et voulurent essayer d'une politique plus entreprenante, ils compromirent leur couronne. Chacune de leurs tentatives réveilla le vieil esprit républicain dans Rome et souleva des tempêtes. Le siècle précédent avait vu l'entreprise héroïque d'Arnaud de Brescia. Le siècle suivant vit celle de Rienzi, le sublime mais chimérique tribun qui rêva avant l'heure, en la ruinant d'avance par l'illusion du saint-empire, la grande

[1] On lit la formule de ce serment dans la *Storia diplomatica de senatori di Roma.*

unité italienne avec Rome pour capitale. Les trois siècles qui succédèrent virent se renouveler incessamment les mêmes protestations, les mêmes résistances aux prétentions politiques des papes, les mêmes patriotiques revendications.

Les Romains n'admirent jamais ni que la position exceptionnelle de Rome associée à l'œuvre religieuse de l'Église, ni que les donations féodales des rois de France impliquassent la domination temporelle des papes et la création de ce royaume particulier appelé les États pontificaux. La lutte qu'engagèrent les Romains, soit pour garder, soit pour reconquérir leur souveraineté politique, est toute l'histoire de Rome, jusqu'au jour où les papes, pour en finir avec ces résistances, firent alliance intime, au seizième siècle, avec les empereurs d'Allemagne.

V

Il est digne de remarque que la souveraineté temporelle des papes ne devient un établissement affermi, reconnu, incontesté, qu'à partir du moment où l'immolation de l'Italie est consommée. La cour romaine pose son sceptre temporel sur les ruines de l'Italie! Ce fait historique n'est-il pas d'une gravité effrayante?

Ainsi, voilà une institution qui ne peut subsister qu'au prix du sacrifice éternel d'une nationalité, une institution contre laquelle proteste sans interruption, depuis le premier jour, ce peuple romain qui se sent

fait pour d'autres destinées que pour servir de piédestal à l'ambition antichrétienne des pontifes, une institution enfin implantée au cœur de l'Italie comme une borne indestructible, contre laquelle viennent se briser tous les efforts cent fois renouvelés pour accomplir l'œuvre de l'unification...

Et cette institution, détestée des peuples qui la subissent, serait providentiellement établie pour garantir l'indépendance et la dignité du saint-siége! Dieu n'aurait su trouver d'autre fondement à l'unité toute spirituelle de son Église qu'une institution qui est la négation des droits les plus sacrés des peuples!

Nous ne craignons pas d'affirmer, même en dehors des enseignements de l'histoire, que c'est outrager Dieu que de lui prêter de pareils desseins. Toutes ses œuvres sont harmoniques; il ne peut entrer dans les plans de sa sagesse de faire dépendre le triomphe d'un principe vrai de la négation d'un droit sacré. Partout où se rencontre dans l'histoire cette opposition irrémédiable de deux principes également incontestables, de deux droits également sacrés, la main de l'homme s'y voit manifestement, quelque sophisme que l'on invente pour y montrer la main de Dieu.

Mais les faits parlent si haut, dans cette question de la papauté temporelle, qu'il faut nier l'évidence pour oser prétendre que cette institution a jamais servi à garantir l'indépendance et la dignité du saint-siége.

Nous avons vu, dans un chapitre précédent, en rap-

pelant les principaux traits de l'histoire italienne pendant la période carlovingienne, puis sous le règne des princes indigènes, quels furent les effets immédiats des fameuses donations et pour le peuple romain, et pour la nation italienne, et pour le saint-siége lui-même. Nous avons vu quels désordres et quelles violences déshonorèrent la chaire pontificale, quelle anarchie incurable devint l'état endémique de la Péninsule.

Et l'on parle encore des services qu'a rendus à l'Italie, au saint-siége, à l'Église, cette institution de la papauté temporelle! Si l'arbre se juge à ses fruits, on ne trouve ici que des fruits amers, à partir du jour où les princes français ont fait leurs funestes libéralités à l'Église.

On verra, dans les chapitres qui vont suivre, que ces conséquences déplorables ont été toujours en s'aggravant, pour la malheureuse Italie qu'elles ont conduite à l'épuisement et à l'abdication, pour le saint-siége qui, bien loin d'acquérir l'indépendance, est devenu fatalement le complice de tous les gouvernements despotiques et le défenseur de toutes les doctrines antilibérales.

Et, cependant, il est des hommes de bonne foi, des écrivains éminents qui vantent les bienfaits de cette institution, particulièrement au moyen âge. C'est qu'il y a ici un immense malentendu. On confond deux questions pourtant distinctes : l'une relative à ce haut arbitrage que les papes exercèrent un moment, du

consentement des princes et des peuples, sur les affaires politiques de l'Europe, l'autre relative à cette création toute spéciale d'un État pontifical. Parce qu'on voit, dans l'histoire du moyen âge, écrites à chaque page, les preuves éclatantes des grands services que la papauté, ainsi mêlée aux choses temporelles, a rendus à la civilisation, on est porté à en attribuer le mérite à cette institution moitié politique, moitié religieuse, qui a fait un trône de la chaire apostolique.

VI

Ce haut patronage exercé, dans ces temps barbares, sur les peuples et sur les rois, par les papes et les évêques, était le triomphe de la puissance morale sur la force brutale. Ce rôle du clergé, bien que ne découlant pas directement et nécessairement de la mission religieuse de l'Église, était légitimé par les circonstances et consacré par la volonté des peuples eux-mêmes qui, spontanément, se mettaient sous cette tutelle protectrice des évêques.

Mais cette tutelle morale n'impliquait en aucune façon, pour le clergé, ni des droits à devenir possesseur de terres immenses, ni pour le pape en particulier un titre pour régner à la manière des princes de la terre sur un peuple déterminé. Singulière tutelle que celle dont les effets seraient d'enrichir le tuteur en dépouillant le pupille, sous prétexte des ser-

vices rendus par le premier et des dispositions reconnaissantes du second!

Non, ce n'était pas là une conséquence légitime et désirable. Autre chose est l'intervention paternelle des évêques pour défendre le faible contre le fort et faire triompher les principes de droit et de justice dans ces sociétés barbares du moyen âge; autre chose est l'absorption, dans les mains du clergé, d'une grande partie des richesses des peuples, et la transformation du prêtre de Jésus-Christ en un souverain politique. Autant la tutelle des évêques fut légitime, bonne, efficace, autant les donations des princes et les usurpations politiques du clergé furent funestes. Confondre les deux choses, c'est confondre le droit avec l'abus du droit, le service rendu avec la spoliation.

Nous savons ce qu'on a l'habitude d'objecter : c'est, d'une part, que le clergé croyait cette position temporelle et ces richesses indispensables pour exercer sa bienfaisante tutelle ; et, d'autre part, que les peuples et les princes le sentaient si bien, que c'est précisément en vue de cette tutelle et pour en faciliter l'exercice qu'ils comblèrent le clergé de leurs libéralités.

Nous ne voulons contester ni la foi naïve des peuples et des princes, ni les bonnes intentions des évêques; nous ne contestons pas davantage la confusion qui s'opérait tout naturellement, dans l'esprit des uns et des autres, au sujet de cette tutelle du clergé et des conséquences qu'elle devait entraîner. Mais, ce qu'une

saine philosophie de l'histoire nous autorise à affirmer, c'est qu'en réalité les donations faites aux souverains pontifes, aux évêques, aux congrégations religieuses, ne tardèrent pas à dénaturer les caractères de cette tutelle politique, irréprochable à l'origine; ces donations furent la cause d'alliances intimes et adultères entre les deux puissances que le Christ avait distinguées; elles firent de la religion un instrument de domination entre les mains des princes, et bientôt le clergé, tout entier à son rôle secondaire, perdit le sentiment de sa mission évangélique : les intérêts de la terre lui firent oublier ceux du ciel.

VII

Rien, dans l'histoire, n'est plus frappant que l'effet rapide de ces donations.

On n'a pas oublié ce fait caractéristique, c'est que les papes, tant qu'ils n'ont eu qu'une tutelle morale sur les provinces romaines, ont été bénis et respectés. On a vu les Barbares envahisseurs, Goths, Lombards, Hongrois, Sarrasins, s'arrêter devant la majesté du saint-siége. Tandis que tout croulait autour d'elle, la ville éternelle était sauvée par la papauté.

Et, chose remarquable, durant cette crise suprême où la papauté et, par elle, l'Italie orthodoxe ont sauvé la civilisation, il n'y avait pas de papauté temporelle, comme on l'entend aujourd'hui, c'est-à-dire des États pontificaux. C'est le pontificat désarmé qui a rendu ce

grand service au monde. S'il faut en juger par la faiblesse et l'impuissance où sont tombés les papes depuis les trop fameuses donations, la chaire apostolique, devenue un simple trône italien, eût été engloutie sous les flots de l'invasion barbare. Les papes, simples chefs spirituels, furent tout-puissants parce qu'ils furent presque tous des saints, et ils furent des saints parce que nul intérêt humain ne les détournait de leur grande mission providentielle.

Dès qu'il y eut au monde une cour romaine, un pape-prince temporel, des cardinaux administrateurs, financiers, diplomates, chefs militaires, tout changea de face. Le trône pontifical devint la proie des ambitieux, le sacerdoce fut avili, la corruption s'étendit comme une lèpre sur le clergé italien, puis, de proche en proche, sur le clergé de toutes les provinces.

Et le mal ne vint pas seulement de l'exemple de la cour de Rome. Les libéralités des princes ne s'étaient pas arrêtées à l'Église romaine; elles s'étaient généralisées au profit de toutes les Églises. Elles devinrent comme une mode, un entraînement universel. Pépin et Charlemagne, qui ouvrirent cette voie funeste, ne jetèrent pas seulement, par leurs largesses, les fondements de la puissance temporelle des papes; ils enrichirent également l'archevêché de Ravenne, l'archevêché de Milan et les monastères. Après eux, ces largesses se multiplièrent dans des proportions effrayantes. Il semblait, tant ce mouvement était irrésistible, que toutes les richesses de l'univers allaient

passer dans les mains des ministres de celui qui avait dit : Mon royaume n'est pas de ce monde.

L'ignorance de ces temps barbares opérait une telle confusion entre les choses du ciel et les choses de la terre, qu'on en vint à penser que le meilleur moyen de s'assurer les faveurs du ciel, c'était d'enrichir ses ministres. En ce moment où les mœurs étaient aussi brutales et violentes que la foi était vive, on s'habitua donc, tout en s'abandonnant à ses passions et à ses fureurs, à racheter ses fautes et ses crimes par des libéralités en faveur du clergé. Tous les successeurs de Pépin et de Charlemagne sur le trône d'Italie imitèrent leur exemple. Tous les barons et seigneurs firent de même.

Le clergé, au lieu de réagir contre ce courant, entretenait ces dispositions des fidèles, qui, peu à peu, étendaient sa domination sur les villes, sur les campagnes, et devaient finir, à la longue, par le rendre maître du sol presque tout entier. Déjà avant le douzième siècle ces libéralités s'étaient tellement multipliées, qu'il reste, dit un écrivain, un plus grand nombre de chartes de donations faites aux églises que de *toutes les autres espèces de contrats réunis*, et que, lorsque Othon le Grand entra en Italie, tandis que les grands fiefs laïques étaient éteints ou divisés, les villes les plus populeuses et les plus riches étaient possédées par le clergé.

VIII

Faut-il s'étonner des conséquences désastreuses qu'entraîna fatalement un pareil état de choses? faut-il s'étonner que, dans le cœur du prêtre, la cupidité prit la place du désintéressement et l'esprit d'orgueil la place de l'humilité chrétienne? faut-il s'étonner que l'épiscopat, transformé en une fonction qui donnait le pouvoir et la richesse, devint le point de mire de tous les ambitieux? faut-il s'étonner enfin que la tiare ne fut plus désormais cette couronne sainte que déposait avec respect l'acclamation du peuple fidèle sur le front sacré du plus vertueux, du plus humble, du plus pieux des serviteurs du Christ, mais le prix honteux de la violence, du dol et de l'intrigue, arrachée plutôt que conquise par le plus riche ou le plus audacieux des compétiteurs?

Oh! dignité et pureté des premiers âges! majesté de la chaire apostolique! où en retrouver même le souvenir au milieu des scandales de la nouvelle cour romaine? Époque néfaste sur laquelle, pour l'honneur du monde chrétien, il eût fallu jeter un voile, si, malgré une longue épreuve de dix siècles, l'aveuglement et l'obstination des contemporains ne nous faisaient un devoir de rappeler les rudes enseignements de l'histoire.

La réalité, comme il arrive d'ordinaire, dépassa tout ce que l'imagination la plus sombre aurait pu

concevoir. On l'a dit souvent : il n'y a rien de pire que la corruption de ce qui, en soi, est excellent. L'institution la plus sainte, une fois détournée de son but, devait produire des résultats lamentables. Rome devint une arène où toutes les mauvaises passions se donnèrent rendez-vous. Les barons, maîtres des divers quartiers de la ville, retranchés dans leurs palais comme dans autant de repaires, groupaient autour d'eux, à prix d'argent, des bandes de sicaires. Chacun avait ainsi son parti, organisé pour la lutte ; et le but de leurs convoitises ardentes, c'était le trône pontifical. Quand les artifices des intrigants et des courtisanes ne suffisaient pas pour se saisir de la tiare, on se l'arrachait par des guerres sanglantes.

Le peuple, souverain au fond et consulté quelquefois encore pour la forme, était à la merci de ces partis puissants. Le principe, c'était bien toujours que l'élection des papes devait être faite à la fois par le clergé et le peuple ; mais les chefs du clergé, c'étaient ces barons mêmes, soldats en même temps que prêtres, portant la crosse d'une main, l'épée de l'autre, et inviolables dans leurs forteresses ; les chefs du peuple, c'étaient aussi les grands, laïques ou évêques, qui, devenus tout-puissants, prétendaient parler en son nom.

Quels choix durent sortir de cette officine d'impuretés et de violences ! Quiconque a jeté les yeux sur les annales de la cour romaine, durant les neuvième et dixième siècles, sait dans quelles mains indignes finit

par tomber, de chute en chute, le sceptre des papes-rois. Comme si rien ne devait manquer à ce grand scandale, pour la leçon de la postérité, pendant une période de soixante années, on vit deux femmes tristement célèbres disposer ouvertement de la chaire pontificale, l'une, Théodora, en faveur de son amant, Jean X, l'autre, Marozia, en faveur de son propre fils, Jean XI.

Le remède devait sortir de l'excès du mal.

Ces scandales, ces désordres, ces combats acharnés que se livraient dans Rome les grandes familles pour s'emparer du trône, devinrent intolérables au peuple romain. Ce peuple enfin sentit sa honte et voulut mettre un terme à ce règne de la violence et de l'arbitraire. Cet effort suprême fut tout une révolution.

« Il s'opéra alors, dit Sismondi[1], dans le caractère national, une révolution plus importante que celle qui n'atteignait que les magistratures. A la mort du grand consul[2] (956), on vit renaître l'esprit public, on vit se manifester dans le peuple l'intention de circonscrire l'autorité arbitraire et de mettre un terme à ses usurpations. Cet esprit engagea les Romains dans une

[1] T. I, p. 122.

[2] On veut parler d'Albéric, qui prenait indistinctement ce titre ou celui de patrice. Le peuple romain avait fait un premier pas dans la voie de l'affranchissement, en nommant chef politique de Rome, dans la personne d'Albéric, un autre que le pape. Il croyait secouer tout ensemble le joug des femmes, celui des papes et celui des rois. En fait, Albéric fut un maître; mais son élection n'en eut pas moins une grande portée.

lutte hardie, mais inégale, avec les empereurs et les papes. »

Cette lutte se prolongea tant que l'Italie fut vivante, c'est-à-dire, comme nous l'avons déjà signalé, jusqu'au moment où la cour romaine, il y a trois siècles, pour affermir et perpétuer sa souveraineté temporelle, fit alliance avec l'Autriche, se mit sous le patronage de l'empereur, sacrifiant ainsi l'Italie à une politique anticivilisatrice et antichrétienne.

IX

La puissance politique et les richesses acquises par le pape et le clergé n'eurent pas seulement pour conséquences de faire de Rome une arène ouverte aux luttes les plus violentes et les plus scandaleuses. Une autre conséquence non moins grave de cette situation nouvelle faite à l'Église par les libéralités des princes, ce fut de préparer l'asservissement du clergé par les puissances laïques. Les princes ne donnaient au clergé que pour le dominer. Chaque privilége concédé créait un lien nouveau, chaque droit impliquait un devoir; et la logique était le plus souvent du côté des princes. Le prêtre, en prenant dans l'État la place ou d'un fonctionnaire ou d'un noble terrien, s'obligeait à supporter toutes les charges de sa position.

Il résulta de cette immixtion incessante du clergé dans les affaires temporelles une telle confusion de la religion et de la politique, qu'il devint presque impos-

sible de discerner dans le cas le plus simple si le prêtre agissait comme ministre du culte, s'il agissait comme sujet du prince. Cette confusion s'aggravait tous les jours, car les ecclésiastiques, tout entiers aux soins de leurs intérêts temporels, s'éloignaient de plus en plus de l'esprit de leurs fonctions primitives. Le prêtre finissait par disparaître presque tout entier derrière le propriétaire, le seigneur, le fonctionnaire politique et même le soldat.

On pense bien que les princes en profitaient pour étendre d'autant plus leur domination sur le clergé. L'évêque ou l'abbé qui devenait comte d'une ville devenait, par cela même, juge et quelquefois général. En temps de paix, il gouvernait sa province; en temps de guerre, il la défendait par les armes. Bientôt on vit des évêques soutenir des siéges en personne, puis commander des armées en pleine campagne. L'usage en devint si général, que les princes n'hésitèrent plus à ordonner aux évêques-châtelains de marcher contre l'ennemi, comme ils en donnaient l'ordre aux comtes laïques. L'historien Pélegrini rapporte en ce sens un ban publié, l'an 866, par l'empereur Louis le Germanique pour l'expédition de Bénévent. Il n'y eut pas jusqu'à la chaire pontificale qui ne fournit ses hommes de guerre : quand le pape Jean X forma la ligue contre les Sarrasins, il se mit lui-même à la tête de l'armée et ne déposa les armes qu'après l'expulsion de ses ennemis.

Au milieu de ce régime où tout acte politique pre-

nait un caractère religieux et tout acte religieux un caractère politique, on comprend de quel intérêt il était pour les princes d'intervenir dans le choix des chefs de la religion. Aussi se montrèrent-ils très-jaloux des droits que les traités et les usages leur avaient attribués, et l'élection des évêques était devenue l'affaire la plus importante des gouvernements. Il faut convenir qu'au point de vue du principe admis par le clergé de l'union du trône et de l'autel, les prétentions des princes à participer au choix des évêques eussent été inattaquables, si l'on avait su distinguer, dès l'origine, l'élection de l'investiture canonique.

X

Mais l'abus est toujours près du droit. Les princes, se prévalant des avantages temporels et des priviléges que le clergé retirait de son alliance avec les pouvoirs politiques, tendirent toujours à se rendre les maîtres absolus des Églises.

Cet asservissement du clergé par les princes temporels était le plus grand malheur qui pût affliger le monde chrétien. On peut trouver certes à ce régime, comme à toute chose consacrée par les mœurs de toute une époque, un côté sérieux et une utilité relative. Tel évêque a pu rendre la justice avec l'impartialité d'un ministre fidèle et le cœur d'un père de famille; tel autre, déposant un moment sa croix pastorale pour saisir l'épée, a pu sauver son peuple; mais

aucun avantage ne peut compenser les effets désastreux que produisit, dans le monde politique et au sein même de l'Église, cette confusion à jamais déplorable des choses spirituelles et des choses temporelles. Toute mission religieuse fut oubliée ou plutôt tournée au profit des intérêts temporels, et toute influence du prêtre mise au service des princes. Aussi vit-on presque tout à coup se produire une décadence étonnante de la religion qui perdait son empire, et, en particulier, de la papauté qui ne conservait nul prestige sur les peuples.

Il est inutile de retracer ici le désolant tableau de l'état du monde et de la dégradation du clergé au onzième siècle. Tous les historiens contemporains en ont laissé les plus effrayants récits. L'esprit d'intrigue, la simonie et la corruption des mœurs avaient envahi tout le corps sacerdotal. Dans chaque royaume les princes trafiquaient ouvertement des dignités ecclésiastiques. Pour ne parler que de l'empire, rien n'égale les désordres et la dépravation qu'étalaient sans pudeur, dans toutes les églises, les créatures d'Henri IV.

« Il donnait, dit Fleury, les évêchés et les abbayes à celui qui lui offrait le plus d'argent ou qui savait le mieux flatter ses vices, et, après avoir ainsi vendu un évêché, si un autre lui en donnait plus ou louait plus ses crimes, il faisait déposer le premier comme simoniaque et ordonnait l'autre à sa place, d'où il arrivait que plusieurs villes avaient deux évêques à la fois,

tous deux indignes [1]. » De Maistre dit à son tour : « L'esprit féodal qui dominait alors allait faire de l'Église, en Allemagne et en Italie, un grand fief relevant de l'empereur... L'empereur vendait publiquement les bénéfices ecclésiastiques. Les prêtres portaient les armes ; un concubinage scandaleux souillait l'ordre sacerdotal ; il ne fallait plus qu'une mauvaise tête pour anéantir le sacerdoce, en proposant le mariage des prêtres comme un remède à de plus grands maux [2]. »

[1] *Histoire ecclésiastique*, liv. LXI, ch. XXXI.

[2] *Du Pape*, liv. II, chap. VII, p. 170 et 171. Voici le tableau qu'un historien moderne fait de cette époque, d'après les documents les plus authentiques : « Dans l'anarchie engendrée par ces guerres confuses, fastidieuses, interminables, au milieu des calamités et des crimes de *ce siècle de fer*, l'Église perd toute sa force morale ; elle devient, comme la société civile, matérielle, violente, sanguinaire. Plus de constitution générale, plus de conciles, plus d'instruction religieuse, plus d'ascendant sur les esprits ; le clergé oublie ce qui avait fait sa force, et ne songe qu'à accroître ses domaines ; il ne cherche plus de l'autorité par la foi et les lumières, mais par les armes et les richesses ; il devient tout aristocratique, ne se recrute plus que dans la noblesse, distribue et reçoit des fiefs, et change la France en une théocratie militaire. Les prêtres ont l'épée à la main ; ils pillent sur les routes, tiennent auberge dans les églises, s'entourent de femmes perdues ; les cathédrales et les monastères sont fortifiés et soutiennent des siéges ; la force a remplacé partout l'élection, et là où les fidèles et les moines ont conservé quelque ombre de liberté, la corruption achète ouvertement les dignités ; il n'y a plus à la tête des évêchés et des abbayes que des barons avides et belliqueux ; plusieurs sont mariés et transmettent leurs dignités et leurs domaines ecclésiastiques à leurs enfants, même en bas âge, ou bien les donnent en dot à leurs filles et en douaire à leurs femmes ; l'hérésie va s'emparer de la société ecclésiastique comme de la société civile (V. Voigt.) ; l'avenir de l'Église semble perdu, car la seule puissance qui puisse la ramener dans la voie évangélique, celle qui, dans les temps les plus

Ainsi, cette position temporelle, conséquence des fameuses donations, qui devait armer le clergé d'une force nouvelle, l'entourer de considération, rehausser l'éclat du culte, ces richesses destinées au soulagement des pauvres, cette influence politique acceptée, à l'origine, comme moyen de protéger les faibles et de relever tous les déshérités de la terre, tout cela n'a servi qu'à rabaisser la sainte religion du Christ au niveau d'une œuvre humaine, instrument de fortune pour le clergé, instrument de domination pour les souverains, objet de dérision et de scandale pour les uns et les autres.

XI

Que devenait alors la mission civilisatrice de l'Église? C'était donc en pure perte que s'était accompli le sacrifice de l'Italie?

L'Italie, nous l'avons vu, n'a pu être une nation, parce qu'elle ne pouvait avoir un centre national. Rome, sa capitale naturelle, appelée temporairement à une autre mission, lui fait défaut. Tout entière consacrée à la création de l'unité morale dans le monde, la ville éternelle ne peut être un centre politique; l'Église l'enlève à l'Italie. Et voilà que cette puissance morale, à laquelle Rome a sacrifié l'Italie,

mauvais, n'avait pas pris part à la corruption du clergé, la papauté est elle-même dégoûtante de sang et de débauches; elle ne songe plus à la suprématie spirituelle du monde; c'est une seigneurie féodale qui veut être maîtresse de Rome. » — Théoph. la Vallée, t. I, p. 258.

au lieu de rendre ce sacrifice fécond, en poursuivant son œuvre civilisatrice, ne s'occupe plus que de misérables intérêts temporels!

Le clergé oubliant sa mission, l'Église asservie aux princes de la terre, la simonie et l'incontinence envahissant tout le corps sacerdotal, telle est la conséquence rapide et inévitable des libéralités des princes envers le clergé; et les neuvième, dixième et onzième siècles sont les plus tristes, les plus barbares de l'histoire de l'Église et du monde.

Il ne pouvait manquer de s'opérer une réaction. L'excès du mal la rendait inévitable. Les bons prêtres étaient désolés, mais impuissants. Il se trouva parmi eux un moine qui sembla résumer en lui toutes les douleurs, toutes les indignations de l'Église, et qui conçut le hardi projet d'opérer une réforme radicale, en attaquant tout à la fois les vices du corps sacerdotal et la domination corruptrice des princes. Chez ce prêtre, qui donna son nom à son siècle, un caractère indomptable et une activité prodigieuse étaient au service d'une haute et vaste intelligence; mais, plutôt fait pour comprendre la vie des sociétés à la manière des despotes, qui veulent que tout se meuve sous l'impulsion d'une volonté unique, qu'à la manière des apôtres, qui savent que, par le Christ, la liberté est entrée dans le monde, il ne sut qu'imprimer un mouvement violent aux événements de son époque, au lieu de laisser aux générations à venir une œuvre vraiment chrétienne et féconde.

Génie austère, impétueux, opiniâtre, le moine Hildebrand, dévoré d'un saint zèle, eut l'audace d'engager une lutte héroïque contre toutes les mauvaises passions de son temps. Il les poursuivit sans relâche, dans le temple, dans la solitude du cloître, sur le siége épiscopal, derrière les forteresses féodales, sur le trône impérial; et il déploya, dans cette entreprise, de merveilleuses facultés et une énergie extraordinaire. Son but était digne de tous les efforts de ce grand esprit : l'affranchissement de l'Église et la régénération du sacerdoce.

Plût à Dieu qu'il eût compris ce but dans la simplicité et la mesure qui sont le cachet et la condition des choses destinées, non à la glorification d'une caste, mais au bonheur de l'humanité tout entière! En dépassant ce but, il créa des embarras nouveaux, et se fit le promoteur d'un système qui a été le malheur de l'Église et du monde.

CHAPITRE IX

GRÉGOIRE VII ET LE RÉGIME THÉOCRATIQUE

I

Grégoire VII aurait bien mérité de l'Église et de la civilisation si son entreprise se fût bornée, d'une part, à réformer les mœurs du clergé, et, de l'autre, à soustraire les Églises à la domination des puissances laïques.

Assurément, au point où en étaient les choses, la grande réforme rêvée par Grégoire VII ne pouvait s'accomplir sans soulever des tempêtes; ce n'était pas sans d'horribles déchirements que cette société si profondément viciée sentirait une main courageuse pénétrer dans ses plaies, afin d'attaquer le mal jusque dans sa racine. Ces prélats simoniaques, ces abbés gorgés de richesses, ces monarques sans frein et sans pu-

deur, devaient remplir le monde de leurs clameurs et opposer une résistance violente et opiniâtre.

Cependant le droit du saint-siége était si évident, l'intérêt de l'Église si manifeste, et la partie fidèle du clergé désirait si ardemment qu'un prompt remède mît fin à ses souffrances, qu'une volonté puissante fût parvenue à dominer la situation, si elle eût su se tenir dans une mesure équitable. Sous une main aussi prudente que ferme, la querelle des *investitures*, au lieu de mettre l'Europe en feu pendant un demi-siècle, se serait peut-être terminée, sinon à l'amiable, du moins sur un autre terrain que les champs de bataille et avec d'autres armes que l'épée; sans verser des flots de sang, on aurait résolu le problème, comme il le fut plus tard, en 1122, par le fameux traité de Worms entre le pape Calixte II et l'empereur Henri V.

Ce concordat, si l'on se reporte à cette époque d'ignorance où tout était confondu, fit une juste part au pape et à César dans la nomination des évêques, le prince conservant le droit de donner l'investiture temporelle, celle des biens et titres séculiers, le pape se réservant l'investiture spirituelle, c'est-à-dire le droit de conférer les titres ecclésiastiques.

Si, pour arriver à une solution aussi simple, on eut à traverser une pareille crise et à surmonter d'aussi grands obstacles, cela ne tient pas aux difficultés mêmes de la question, mais à l'intérêt qu'avait chaque puissance rivale à maintenir une confusion qui favorisait son

esprit d'envahissement et de domination. Malgré les prétentions exorbitantes de la puissance laïque, nous ne doutons pas que la fermeté des papes, si elle se fût renfermée dans de sages limites, n'eût triomphé des résistances des Empereurs.

Mais l'ambition de Grégoire VII allait bien au delà de ce but légitime. Il ne répudiait aucune des libéralités faites aux Églises ; il voulait que les papes et les évêques restassent en possession de leurs propriétés et privilèges féodaux, tout en refusant à l'Empereur et aux autres princes certains droits régaliens qu'ils avaient naturellement sur ces feudataires comme sur les feudataires laïques. Ce n'étaient pas les clauses insérées plus tard dans le traité de Wormis qui pouvaient le satisfaire. Il n'entendait pas que les faveurs temporelles impliquassent entre les deux pouvoirs une alliance dans laquelle les droits de chacun seraient respectés. Il voulait la domination de l'Église sur l'État, comme l'âme domine le corps. Il s'indigne contre ceux qui veulent mettre la dignité royale au-dessus de l'épiscopale. « On en peut voir, dit-il, la différence par l'origine de l'une et de l'autre. Celle-là a été inventée par l'orgueil humain, celle-ci instituée par la bonté divine. »

Grégoire VII osa donc affirmer comme un droit découlant de sa souveraineté spirituelle, cette omnipotence que quelques-uns de ses prédécesseurs n'avaient exercée qu'en vertu d'une concession des princes et des peuples. Il dit formellement, dans une lettre du

25 août 1076 : « Si le saint-siége a reçu de Dieu le pouvoir de juger les choses spirituelles, pourquoi ne jugera-t-il pas aussi les temporelles? » Aussi prétend-il avoir le droit, non-seulement d'excommunier les princes comme les simples fidèles, ce qui est hors de contestation, mais encore de les priver de leur dignité.

C'est la première fois que l'on voit formulée dogmatiquement « cette doctrine *inouïe jusqu'alors* que le pape eût le droit de déposer les souverains [1]. »

II

Grégoire VII cite à l'appui de sa doctrine une prétendue lettre de saint Clément à saint Jacques; il invoque l'exemple du pape Zacharie, qui aurait, suivant lui, déposé le roi de France et déchargé tous les Français de leur serment de fidélité envers lui; il s'autorise de l'opinion de saint Grégoire, exposée dans des actes de concession de priviléges à quelques Églises; enfin il rappelle la fermeté mémorable de saint Ambroise, qui, non content d'excommunier l'empereur Théodose, lui défendit encore de demeurer à la place des prêtres dans l'Église [2].

[1] Fleury, *Histoire ecclésiastique*, liv. LXII, ch. XXXII.

[2] Cette prétendue lettre de saint Clément est considérée comme apocryphe. D'ailleurs, ainsi que le fait remarquer Fleury, elle ne parle que de l'excommunication. « Or, dit cet écrivain, la question n'était pas si les rois pouvaient être excommuniés, mais si l'excommunication

Ces paroles de l'altier pontife n'étaient pas une vaine menace. Elles avaient été précédées d'un acte éclatant. Le pape, dans un concile tenu à Rome, avait excommunié et déposé l'Empereur. Cette sentence, la première qui ait été prononcée contre un souverain, déliait les chrétiens de leur serment de fidélité envers Henri IV, et défense était faite à toute personne de le servir comme roi. « L'Empire, dit l'historien très-catholique Othon, fut d'autant plus indigné de cette nouveauté, que jamais auparavant il n'avait vu une pareille sentence publiée contre un empereur romain. »

Des écrivains ultramontains ont cru suffisamment expliquer ces rigueurs par la conduite scandaleuse de l'Empereur, et ils ont dit que Grégoire VII n'avait frappé ce monarque que pour le punir de ses empiétements, devenus systématiques, sur les droits ecclésiastiques du saint-siége et des évêques.

Quelque fondés que fussent les griefs de la cour romaine contre ce prince, et les actes incriminés fussent-ils, par leur nature, de ceux qui appartiennent à la juridiction de la puissance religieuse, rien ne donnait

les privait de leur puissance temporelle. Quant aux exemples, le pape Zacharie ne déposa point le roi Childéric; mais il fut seulement consulté par les Français, qui voulaient le déposer; et ce prince n'était ni excommunié ni criminel, mais seulement méprisé pour son incapacité. Le privilége de saint Grégoire est celui de l'hôpital d'Autun, où quelques uns croient que cette clause de privation des dignités temporelles a été ajoutée; d'autres la regardent comme une malédiction et une menace. Quant à l'empereur Théodose, saint Ambroise ne prétendit jamais lui rien ôter de la puissance temporelle. » — Fleury *Histoire ecclésiastique*, liv. LXII, ch. XXXII.

au pape un droit quelconque sur la fonction temporelle du coupable. Il pouvait lui infliger, comme au plus simple chrétien, des peines canoniques, l'exclure de la société des fidèles; mais le frapper dans sa dignité politique, le suspendre ou le déposer, c'était une usurpation que rien au monde n'autorisait.

En vain allègue-t-on, pour donner un fondement à cette puissance temporelle des papes, que l'assentiment des peuples avait fini par constituer en leur faveur un droit public européen. On a singulièrement abusé de cet argument, qui n'a de valeur que dans le sens d'un protectorat moral et tout paternel de la papauté envers les peuples, dans le sens d'un haut arbitrage, s'exerçant suivant les convenances des parties et l'adhésion persistante de l'opinion publique, mais qui est faux dans le sens d'une abdication qu'auraient faite les princes et les peuples de leurs droits temporels entre les mains des souverains pontifes.

Jamais le monde chrétien, même aux époques où il était plongé dans la plus profonde ignorance, n'a entendu créer ce monstrueux système qui fait de toutes les sociétés humaines un seul troupeau, et de l'autorité pontificale une autorité unique, absorbant en elle tous les pouvoirs, toutes les fonctions, ce régime où toute liberté, toute volonté s'effacent devant la volonté du prêtre, où toute force vivante et active ne peut se mouvoir que sous son impulsion, où les chefs des nations, à un signe du souverain pontife, doivent déposer leur sceptre, où l'interdit jeté sur un peuple

suspend à l'instant toute industrie, tout commerce, toute vie publique, un régime enfin où la parole d'un seul homme tient l'univers muet et esclave, et gouverne par la terreur.

Si le monde chrétien eût vu apparaître ce système, dépouillé de tout artifice, tel qu'il est en lui-même, avec ses conséquences logiques, tel que l'ont rêvé les papes théocrates, il eût reculé d'épouvante, et, plutôt que de s'exposer aux dangers si graves que des malentendus et des confusions perfides pourraient faire naître, il eût renoncé à tout jamais même aux plus grands avantages de la tutelle bienveillante des pontifes. Tant que les papes, dans leurs interventions, conservèrent l'attitude de médiateurs et de conciliateurs librement acceptés par les sociétés temporelles, ils furent, dans la plus haute acception, les arbitres de l'Europe. Dès qu'ils voulurent parler en maîtres et disposer des couronnes, la conscience publique se souleva. On le vit bien à la première tentative de Grégoire VII. A ses foudres, ses adversaires répondirent par des anathèmes, et l'Empire, divisé en deux camps, devint un immense champ de bataille.

III

Nous n'avons pas à nous occuper des intentions de Grégoire VII et des papes qui ont adopté sa politique. Dieu seul est juge des intentions; l'histoire ne juge que les actes. Or ses actes, dans l'idée générale qui

les inspire et dans le but qu'ils révèlent, sont ceux d'un despote. Hildebrand, posant les assises de sa vaste unité théocratique, n'est plus un chef religieux constituant la libre société des âmes; c'est l'esprit de domination fait homme, c'est le génie de la conquête élevé à des proportions incommensurables.

Qu'on se figure un Alexandre ou un César commençant par se dépouiller de toute grandeur humaine dans l'humilité et la pauvreté du cloître, puis se redressant, le front ceint de la tiare, et disant au monde agenouillé : En moi, ce n'est plus l'homme qui vous parle; je suis le représentant de Dieu sur la terre; en son nom je commande à l'univers, les nations m'appartiennent, les rois sont mes serviteurs et les peuples mes tributaires; comme toute conscience relève de ma souveraine sagesse, toute société d'êtres raisonnables doit s'inspirer de ma pensée...

L'idéal de l'ambition humaine se couvrant de la majesté divine, voilà la papauté telle que la voulait faire Hildebrand.

L'intention ne peut excuser ces aberrations, qui viennent d'un zèle bien aveugle, si elles ne sont pas le délire de l'orgueil.

Et nous sommes loin d'avoir rien exagéré. Grégoire VII, pendant les douze années de son pontificat, profita de toutes les occasions, et au besoin il sut en faire naître, pour affirmer les prétendus droits politiques du saint-siége sur tous les pays de l'Europe. Plus discret vis-à-vis des monarques puissants, plus

hautain vis-à-vis des petits princes, au fond poursuivant avec une persévérance inouïe le même système d'envahissement à l'égard des uns et des autres, il épuisa, pour atteindre son but, toutes les ruses diplomatiques et tous les moyens de violence.

Naturellement ses prétentions sur le temporel des États prirent le caractère de toutes les choses de cette époque. La féodalité étant la forme universelle de ces sociétés, les droits politiques revendiqués par les papes durent être des droits féodaux. Quand donc il fut impossible au saint-siége de prétendre au gouvernement direct d'une nation, comme il le fit pour les provinces romaines, il se contentait d'un droit de suzeraineté. Les papes, et Grégoire VII en particulier, n'hésitèrent pas à supposer des titres imaginaires, quand les titres réels leur manquaient, pour imposer à un prince le serment de fidélité.

Ainsi Grégoire prétend s'inféoder l'Espagne, sous prétexte que ce royaume est *une propriété* de saint Pierre. Puis, dans les termes les plus impérieux, il rappelle au roi de Hongrie qu'il est le vassal du saint-siége, par la raison « que le roi Étienne avait remis tous les droits et toute la puissance de son Église à saint Pierre. » Il manifeste les mêmes prétentions sur le royaume d'Angleterre, tout en faisant entendre un langage plus modéré à Guillaume le Conquérant.

Lorsqu'il ne se sent pas assez fort pour parler en suzerain, il a recours aux foudres spirituelles; et comme ses sentences purement religieuses sont suivies d'ef-

fets temporels, il marche toujours ainsi à son but : l'asservissement de tous les royaumes. S'il menace d'excommunication le roi de France Philippe Ier, il a soin d'avertir les évêques et les comtes du royaume que, si le roi persévère dans sa mauvaise conduite, il le séparera de la communion de l'Église, « lui et quiconque lui rendra l'honneur et l'*obéissance comme à un roi.* [1] »

L'excommunication, on le voit, équivaut à la déposition, et l'on sait que Grégoire ne fut pas avare de ce moyen. Ses foudres retentissent d'un bout du monde à l'autre; il excommunie l'empereur de Constantinople Nicéphoré Botoniate, comme il a excommunié Philippe de France.

Quant aux petits princes et seigneurs, il se croyait dispensé envers eux de tout argument sérieux, même de tout prétexte. Il commande, et c'est assez. Il distribue à son gré les couronnes, dépose l'un, investit l'autre; partout il fait acte d'omnipotence et asseoit les fondements de sa monarchie universelle.

Voyez avec quelle souveraine aisance il offre au roi de Danemark, Suénon, une province voisine des États romains; il lui dit dans une lettre, comme en *post-scriptum* : « Au reste, il y a près de nous une province très-riche, occupée par de lâches hérétiques, où nous désirerions qu'un de vos fils vînt s'établir, pour en être le prince et le défenseur de la religion; s'il est

[1] Fleury, liv. LXII, ch. XVI.

vrai, comme nous a dit un évêque de votre pays, que vous avez dessein de l'envoyer avec quelques troupes choisies au service de la cour apostolique[1]. »

Son ton est le même quand il menace, en Sardaigne, Orzoc de Cagliari, de lui enlever ses terres pour les donner à d'autres, s'il ne paye exactement le tribut qu'il doit au saint-siége. Il est le même quand, étendant ses prétentions jusqu'en Russie, Grégoire écrit sans autre préambule au roi Démétrius : « Votre fils, visitant le tombeau des apôtres, est venu à nous, et nous a déclaré qu'il voulait recevoir ce royaume de nos mains, comme un don de saint Pierre, en lui prêtant serment de fidélité, nous assurant que vous approuveriez cette demande. Et comme elle nous a paru juste, nous la lui avons accordée, et nous lui avons donné votre royaume de la part de saint Pierre. »

Les prétentions de Grégoire VII, sa correspondance en fait foi, s'étendaient donc sur tous les États; et, comme le fait très-judicieusement remarquer l'abbé Fleury, ce pape « n'était pas seulement persuadé en général que, suivant le bon ordre, la puissance temporelle devait être soumise à la spirituelle; il croyait encore avoir des titres particuliers pour assujettir tous les royaumes de l'Europe. »

[1] Fleury, liv. LXII, ch. XIX.

IV

Ce serait en vain qu'on essayerait d'infirmer l'avis de l'éminent écrivain. Il ne s'agit pas ici d'une opinion doctrinale exposée par le théologien gallican, mais d'un jugement impartial tiré d'un ensemble de faits incontestables. C'est, les pièces authentiques en main, d'après les documents officiels de l'époque et particulièrement la correspondance d'Hildebrand, que le savant auteur de l'*Histoire ecclésiastique* montre ce pape mettant en œuvre toutes les subtilités et tous les sophismes pour se ménager des droits temporels sur tous les États.

Il a bien le droit de dire, après avoir énuméré les tentatives faites dans ce but et les incroyables raisons invoquées pour leur donner un fondement : « Ces exemples suffisent pour montrer l'idée qu'avait Grégoire VII de l'autorité du saint-siége, et qu'il voulait persuader à tout le monde que toutes les puissances temporelles dépendaient de la puissance spirituelle du pape. »

En d'autres termes, pour se servir de la langue juridique de l'époque, Grégoire VII voulait faire du monde un immense et unique empire, dans lequel chaque État serait un *fief* du saint-siége.

Qu'y a-t-il de commun, nous le demandons, entre cette monstrueuse conception de quelques papes am-

bitieux et fanatiques et cette tutelle paternelle exercée un moment par les souverains pontifes, selon le vœu des peuples? Il a fallu bien des préjugés et bien des illusions pour qu'on ait pu confondre les deux choses. Nous avons déjà dit, et nous ne saurions assez répéter que nous ne contestions pas les services que rendirent les papes, dans ces temps barbares, par leur haut patronage sur les rois et sur les peuples. Même des écrivains protestants en ont fait l'aveu :

« Dans le moyen âge, dit Frédéric Ancillon, où il n'y avait pas d'ordre social, elle seule (la papauté) sauva peut-être l'Europe d'une entière barbarie. Elle créa des rapports entre les nations les plus éloignées; elle fut un centre commun, un point de ralliement pour les États chrétiens... Ce fut un tribunal suprême, élevé au milieu de l'anarchie universelle, et dont les arrêts furent quelquefois aussi respectables que respectés; elle prévint et arrêta le despotisme des Empereurs, remplaça le défaut d'équilibre, et diminua les inconvénients du régime féodal[1]. » M. Coquerel reconnaît à son tour que ce pouvoir extraordinaire des papes empêchait le despotisme de devenir atroce. « Dans ces temps de ténèbres, dit-il, nous ne voyons aucun exemple de tyrannie comparable à celle de Domitien à Rome. Un Tibère était impossible; Rome l'eût écrasé. Les grands despotismes arrivent quand les rois se persuadent qu'il n'y a rien au-dessus d'eux;

[1] *Tableau des révolutions du système politique de l'Europe*, édit. in-8 de 1823, t. I, p. 115 et 136.

c'est alors que l'ivresse d'un pouvoir illimité enfante les plus atroces forfaits [1]. »

Oui, cette tutelle temporaire, née de la confiance des peuples, a eu sa raison d'être. Mais nous soutenons que, dès qu'elle a été érigée en système théocratique, et revendiquée comme un droit découlant de la mission même de la papauté, elle a enraciné dans le monde une politique barbare, antichrétienne, en perpétuant chez tous les peuples une confusion entre la religion et la politique, d'où sont résultés et subsistent encore les malentendus les plus funestes.

Admirez comme tout s'enchaîne, dans le bien comme dans le mal; dans le bien, par la vertu même des principes d'éternelle justice, qui ne produisent que des œuvres harmoniques; dans le mal, par la loi providentielle de la sanction, qui, pour l'avertissement de l'humanité, tire les conséquences fatales de toute violation que commet une créature libre des lois saintes de sa destinée. Quand l'homme, par un libre effort de sa volonté, s'associe aux desseins de Dieu sur le monde, il édifie pour les siècles, il lègue aux générations successives une source intarissable de prospérités. Quand l'homme ne s'empare de l'idée divine que pour la faire tourner, par une déviation sacrilége, au profit de son orgueil, de sa cupidité et de son avarice, il prépare des désordres d'autant plus graves que l'idée divine, ainsi détournée de son but, avait

[1] *Essai sur l'histoire du christianisme.*

en elle-même une plus haute et plus universelle portée.

Car c'est la perfection de la justice qu'elle ait deux faces opposées qui se complètent et se contrôlent l'une l'autre, l'une sereine et souriante, l'autre sévère et redoutable, toutes deux également imperturbables, laissant les lois de la logique suivre leur cours. C'est pourquoi il est dans l'ordre qu'un principe quelconque, entre des mains déloyales et perverses, ait, comme instrument malfaisant, la même puissance qu'il aurait eue pour le bien.

Il ne faut donc pas s'étonner si cette grande et sublime idée de l'unité religieuse autour de la chaire apostolique, qui eut une influence si salutaire et si décisive sur les commencements du monde moderne, devint un principe désastreux quand les papes et tout le clergé en firent un moyen de domination matérielle; il ne faut pas s'étonner si la tutelle des pontifes devint une force paralysante, si le prêtre transformé en agent politique, perdit entièrement de vue le côté divin de sa mission, et si le résultat définitif de ce système fut d'enrayer partout le mouvement de la civilisation.

Et qu'avait-il fallu pour pervertir ainsi l'esprit du clergé, pour jeter dans le monde chrétien des idées tellement fausses sur le rôle social des évêques et du chef de l'Église, que, lorsqu'il se trouva un pape qui voulut opérer une grande réforme, il comprit si peu les vraies causes du mal, qu'au lieu de les faire cesser, il les perpétua en les systématisant?

Pour produire cette décadence religieuse et sociale, il avait suffi d'une chose; cette chose fatale, nous l'avons signalée : ce furent les libéralités des princes envers le clergé et surtout envers la cour romaine. Quand s'accomplit le fameux pacte de Charlemagne, point de départ de la puissance temporelle du saint-siége, on était loin de prévoir les conséquences funestes qui en devaient sortir pour l'Église et pour les nations. Cette alliance entre le trône et l'autel, destinée à pacifier le monde, avait abouti à la guerre sans issue du sacerdoce et de l'empire; ce royaume pontifical, qui devait assurer l'indépendance du chef de l'Église, avait chaque jour abaissé et entravé la puissance des papes, en entretenant leur ambition et leur créant des intérêts temporels dans toute l'Europe.

V

Mais ce fut surtout la malheureuse Italie qui eut à souffrir du faux système dans lequel s'était engagée la papauté. Les autres peuples, quelque absorbante que fût la politique de la cour romaine, ne purent être soustraits entièrement au mouvement national qui tendait à les constituer dans leur pleine indépendance. L'Italie, au contraire, portait en elle l'obstacle éternel à son unification; par un singulier concours de circonstances, l'étranger était doublement dans son sein : par le pape qui la privait à tout jamais de son centre national; par l'empereur d'Allemagne,

chef de l'empire romain, si malencontreusement reconstitué.

La mission de Rome chrétienne étant d'être le centre de l'unité spirituelle du monde, on comprend que cette mission ait pu nécessiter pour un temps le sacrifice de l'Italie. Mais, assurément, le résultat de cette situation exceptionnelle ne devait pas être la reconstitution de l'ancien empire des Césars, pas plus au profit d'un prince franc ou d'un prince allemand, qu'au profit du chef de l'Église. Le sacrifice de l'Italie, au lieu de servir au progrès de la civilisation, servant à recommencer l'œuvre païenne, c'était la plus monstrueuse inconséquence.

Or tel était, par rapport à l'Italie, l'effet déplorable des fameuses donations. En échange de ces largesses, Charlemagne et ses successeurs, puis les empereurs allemands, prétendirent affermir leurs droits sur Rome et sur l'Italie. Et les papes, au lieu de se faire jamais, comme on l'a cru, les représentants de l'Italie et les instruments de sa délivrance, ne luttèrent contre les empereurs que pour établir leur prépondérance dans le partage de la domination universelle.

Quand Grégoire VII surgit sur la scène du monde, le moment était venu pour la papauté de jouer un rôle admirable. Si elle n'avait été aveuglée par ses prétentions temporelles, elle eût fait la lumière dans ce chaos des sociétés du moyen âge et aurait ouvert l'ère vraiment chrétienne de la liberté. En même temps qu'elle eût affranchi l'Église du joug des puis-

sances laïques, elle eût délivré les peuples nouveaux de l'illusion de l'empire romain. En répudiant ses alliances délétères, elle eût repris sa place à la tête du mouvement de la civilisation ; en abdiquant sa misérable royauté temporelle, elle eût laissé Rome accomplir son œuvre nationale, sans cesser d'être le centre de l'unité religieuse. Ainsi, la cour pontificale, à la place de cette *motte de terre*, base si fragile et battue par tous les vents, aurait conquis un fondement indestructible dans le cœur de tous les Italiens.

Les peuples d'Italie avaient l'instinct que la papauté, si elle avait compris sa mission véritable, devait être l'instrument providentiel de leur délivrance. Quand ils voulaient faire effort pour secouer le joug de l'empereur, c'était vers le pape qu'ils tournaient leurs regards, vers le représentant de la civilisation moderne, de la démocratie, contre le représentant du vieux monde. Le pape, en répondant à cette confiance, n'eût fait qu'acquitter la dette de la chrétienté envers l'Italie, pour le sacrifice qu'elle avait fait de sa nationalité à la civilisation, pendant les grandes épreuves de l'Église dans la période barbare.

Pour jouer ce rôle, il eût fallu que la papauté fût désintéressée dans le domaine de la politique. Petits souverains d'une province, toujours en guerre avec leurs voisins, contenant avec peine leurs propres sujets, les papes ne pouvaient se mesurer avec celui qui disposait des forces de tout l'empire. La papauté spirituelle seule aurait pu lutter contre l'Empereur, au

nom du droit. Rome aurait senti que sa grandeur, dans l'ordre nouveau, était de servir d'asile au représentant de l'unité morale. Cette royauté universelle lui eût semblé bien au-dessus de la domination matérielle. Elle eût donc, sans regret, répudié à tout jamais l'illusion de l'empire comme une idée païenne qui avait fait son temps; et, tout en faisant, de ses vénérations, un rempart inviolable au chef de l'Église, elle serait devenue le centre de la nation italienne.

Cette grande révolution se serait ainsi accomplie sans danger pour l'indépendance du saint-siége et pour l'unité religieuse.

VI

La question est si importante, le moment si solennel, et le choix que va faire la papauté entre les deux voies ouvertes devant elle aura des conséquences si graves et si décisives, que la philosophie de l'histoire ne saurait assez peser ses jugements. Tout en écartant des détails qui ne trouveraient point place dans notre cadre, nous devons tâcher de mettre en relief les points culminants qui sont comme les phares de chaque période historique.

Quel était l'état de l'Europe à l'époque où Grégoire VII entreprit sa réforme, où ce pape et ses successeurs tentèrent de réaliser dans toute sa rigueur le régime théocratique?

Certes, le monde était encore barbare, les nations

soumises au règne de la force; la dissolution sociale s'était compliquée de l'invasion de hordes innombrables, et l'anachronisme de l'empire, ressuscité par Charlemagne, n'avait pas peu contribué à augmenter la confusion.

Mais le fait capital, le fait caractéristique de cette époque, c'est que la période des invasions barbares était close. L'Occident était en possession définitive des éléments divers qui devaient servir à la formation des sociétés modernes. Et le travail d'assimilation d'où devaient sortir les nationalités était commencé [1].

Un second fait non moins essentiel qui caractérise cette époque, c'est qu'en même temps que le monde était en possession définitive des éléments de race qui devaient servir aux constitutions nationales, il était en possession définitive des principes religieux et moraux qui devaient être la base et le ciment des sociétés modernes. Le paganisme était vaincu, au moins en principe. Les hordes barbares envahissantes s'étaient converties au christianisme, et celles qui étaient restées dans l'unité orthodoxe de l'Église avaient seules pris racine sur le sol de l'Europe désormais chrétien.

La plupart des historiens qui ont voulu remonter aux origines du monde moderne, reconnaissent que l'unité catholique fut l'instrument le plus puissant au service de la civilisation [2], et que tout ce qui tendait à

[1] « Les Barbares aspiraient à la civilisation, tout en en étant incapables; que dis-je! tout en la détestant dès que sa loi se faisait sentir. » — *Histoire de la civilisation en Europe*, par M. Guizot, p. 79.

[2] « Jamais société n'a fait, pour agir autour d'elle et s'assimiler le

dissoudre cette unité était un pas rétrograde. Il ne faut donc pas s'étonner que les peuples barbares qui avaient adopté l'hérésie au début aient eu peu d'influence réelle sur le monde, et que partout, à mesure que le progrès de la civilisation s'opérait, ils aient été supplantés par les peuples orthodoxes.

« La double famille des Goths, dit un écrivain moderne, commandait à tout l'Occident (à la fin du quinzième siècle), et menaçait de succéder à la puissance romaine; mais, malgré sa grandeur politique et son goût pour la civilisation, il y avait en elle le vice qui ruina son avenir : elle était arienne, donc ennemie de l'unité, vouée au rétablissement du passé, antipathique aux peuples vaincus. »

Avant le dixième siècle, la France, l'Angleterre, l'Allemagne, l'Italie, étaient occupées par des peuples orthodoxes. Le monde nouveau avait refoulé les hordes ariennes. Le principe d'unité était sauvé, et, par lui, la civilisation.

A l'apparition de Grégoire VII, deux grands faits étaient donc consommés : 1° le monde chrétien en avait fini avec les invasions barbares; 2° l'unité spirituelle avait vaincu l'hérésie. Ce double fait commandait à la papauté un rôle tout nouveau.

L'unité religieuse étant sauvée, et, par là, le prin-

monde extérieur, de tels efforts que l'Église chrétienne du cinquième au dixième siècle. Quand nous étudierons en particulier son histoire, nous verrons tout ce qu'elle a tenté. Elle a en quelque sorte attaqué la barbarie par tous les bouts. » — Guizot, *Histoire de la civilisation en Europe*, p. 80.

cipe de la civilisation chrétienne, le clergé n'avait plus aucune raison pour sacrifier l'Italie à ce grand intérêt de l'unité spirituelle. A ce moment où allait commencer, dans toute l'Europe, le travail d'enfantement des nationalités sur cette base commune, il n'était plus à craindre que les vieilles doctrines du paganisme reprissent le dessus chez aucun de ces peuples renouvelés. La conquête du christianisme est si bien définitive, qu'en supposant même que plus tard des schismes détachent des nations entières de la grande unité catholique, ce sera sans danger pour les principes fondamentaux de la civilisation chrétienne.

VII

Assurément, à bien des points de vue, ces déchirements religieux furent de véritables désastres, et les luttes acharnées que se livrèrent entre eux les peuples, au nom du Christ, furent un malheur immense. Mais examinez de près la législation et les mœurs de chacun de ces peuples, vous trouverez un fond de civilisation identique. Quand le temps, les épreuves de toute nature, les révolutions, auront fait la lumière dans ces ténèbres et dégagé les éléments communs à ces peuples si longtemps en guerre; quand le commerce, l'industrie, la science auront multiplié entre eux à l'infini et facilité les relations, ils seront tous surpris, hérétiques et orthodoxes, de se sentir frères;

ils comprendront qu'ils sont les membres divers d'une même famille, de la famille chrétienne.

Et voyez ce qui se passe aujourd'hui : au-dessous des formes variées de gouvernement, qui semblent accuser des oppositions profondes entre les nations, chez toutes, n'est-ce pas au nom des mêmes principes de liberté, d'égalité, de dignité humaine, de justice distributive, de morale chrétienne, de fraternité évangélique, que tous les progrès s'accomplissent? En Angleterre comme en Espagne, en France comme en Italie et chez tous les peuples de l'Allemagne, que voyez-vous autre chose que le même mouvement qui s'appelle en France la révolution de 89, et qui n'est que le christianisme tendant à se réaliser pleinement dans les sociétés.

On oublie trop aujourd'hui que c'est à l'Église, et particulièrement à la papauté, qu'est dû ce grand bienfait qui a permis aux sociétés européennes de se développer désormais, si nous pouvons ainsi parler, dans une atmosphère toute chrétienne, sans avoir à craindre de trop grandes déviations. Grâce à ce premier travail d'unification, les scissions regrettables qui se sont produites plus tard, soit par les réactions que provoquait la fausse politique du clergé lui-même, soit par la pente naturelle de l'esprit humain toujours en quête de nouveautés, ces scissions n'ont pu avoir les conséquences graves et décisives qu'elles auraient eues à l'origine.

Quoi qu'il en soit, quand s'est ouverte cette seconde

période où l'Europe, désormais chrétienne, allait recevoir, dans ses divers groupes sociaux, une si prodigieuse impulsion, quel devait être le rôle du clergé et spécialement de la cour de Rome?

Ce rôle était double :

L'Église devait représenter, par l'immutabilité de ses doctrines religieuses, le principe d'unité spirituelle dans le monde.

Elle devait, par la revendication constante des droits de la conscience individuelle vis-à-vis des pouvoirs politiques, représenter le principe de liberté dans les sociétés humaines.

Cela semble un paradoxe, tant on est habitué à considérer la négation de la liberté politique comme une conséquence du principe d'autorité en matière religieuse. Et pourtant rien n'est plus vrai et plus logique; c'était ce même pouvoir, destiné à relier les âmes au sein d'une grande société spirituelle où chacun des membres entre par un acte *volontaire*, qui avait mission de rappeler incessamment aux pouvoirs de la terre le respect qu'ils doivent à cette conscience humaine foncièrement libre, de rappeler aux citoyens le respect que se doivent mutuellement des êtres qui sont frères en Jésus-Christ.

Et pour remplir cette double mission, que devait faire le clergé? Le contraire de ce qu'il a fait.

Au lieu de prendre chez chaque peuple une position qui l'investissait des mêmes droits et priviléges que tous les princes, seigneurs, grands propriétaires et

courtisans, il devait rester pieusement dans le sanctuaire.

Au lieu de se faire solidaire des pouvoirs politiques, et de s'armer du glaive avec eux ou par eux, il devait laisser la force à qui de droit et ne représenter que l'idée.

VIII

Sans doute, en maintenant la *distinction* entre les pouvoirs, l'Église faisait beaucoup pour la liberté, sinon en fait, du moins en principe. Mais ce n'était pas assez, puisqu'en faisant alliance avec les pouvoirs politiques, elle annulait dans l'application ce qu'elle proclamait en théorie. Aussi, le résultat de cette union a-t-il été qu'aux yeux du plus grand nombre l'Église est censée l'ennemie irréconciliable de la liberté. Et ce jugement, si erroné quand il remonte à la doctrine, n'est que trop vrai quand il accuse la conduite du clergé. Oui, ce clergé, dont chaque membre devait être un apôtre de la liberté, s'est fait depuis des siècles l'instrument de tous les despotismes; il a prêché l'intolérance à l'oreille des monarques, et assisté implacable aux exécutions sanglantes du bras séculier!

Au lieu de fonder, au centre du monde chrétien, sous prétexte de donner une assiette solide à l'unité spirituelle, un État temporel où se trouvait quintessenciée cette union funeste entre les deux pouvoirs,

le clergé devait dégager avec soin la papauté de toute préoccupation politique, de tout intérêt temporel, afin que sa voix eût autorité quand elle rappellerait aux chrétiens les vérités éternelles, et aux peuples ainsi qu'aux princes les droits de la conscience et la liberté inviolable des citoyens.

Au lieu de soustraire à l'Italie sa capitale et de l'empêcher de devenir une nation en entretenant dans son sein la chimère du saint empire, le clergé devait favoriser la constitution de l'Italie, afin de donner, au centre même du monde civilisé, le spectacle d'un peuple organisé sous l'influence plus directe des vrais principes chrétiens.

Nous sommes fermement convaincu qu'une telle conduite, tout en attirant sur l'Église les bénédictions du monde entier, aurait rendu les schismes impossibles, et que le travail de la civilisation aurait été préservé d'une partie de ces secousses violentes qui s'appellent les révolutions.

On peut excuser le clergé en raison de l'ignorance et de la barbarie des temps; on peut dire qu'il lui était difficile de comprendre à cette époque les vrais principes sociaux du christianisme. Mais soutenir qu'il a bien fait, qu'il était conséquent avec la doctrine évangélique; mais lui faire de cette ignorance un droit et du monstrueux système qu'il a pratiqué pendant des siècles un titre de gloire, c'est ce que nous n'admettrons jamais. Grégoire VII, en tant qu'il s'efforce d'accomplir des réformes morales dans l'Église, est

un représentant du Christ; mais en tant que fondateur de ce régime théocratique qui a perverti le sens politique des gouvernements, qui a suscité dans toute l'Europe tant de guerres fratricides, et qui trompe encore aujourd'hui le clergé sur le véritable esprit de sa mission, Grégoire VII est un despote et un fléau de l'humanité.

Après avoir entrevu le triomphe possible de la liberté chrétienne et les harmonies sociales qui en seraient résultées, si les papes, à l'issue du moyen âge et sur le seuil du monde moderne, ne s'étaient pas trompés entre les deux voies ouvertes devant eux, ce n'est pas sans une profonde tristesse que l'historien redescend vers la réalité et reprend ses couleurs les plus sombres pour tracer le tableau des secousses violentes, des efforts douloureux, des révolutions, sans lesquels désormais ne peut s'accomplir l'œuvre providentielle. La grande loi du progrès, qui est la réalisation successive du plan divin dans les sociétés, poursuit toujours sa marche ascendante, mais avec des fortunes bien diverses, suivant les facilités ou les obstacles qu'elle rencontre; sagement secondée, elle s'accomplit par une série d'évolutions pacifiques; comprimée, par des explosions terribles; détournée de son but, par des déchirements et des réactions.

C'est pourquoi les hommes qu'un vaste génie ou un caractère fortement trempé ou un singulier concours de circonstances rend maîtres de la situation, à l'une de ces heures suprêmes où se décide le sort

des nations, ces hommes privilégiés ont une influence capitale, et par suite une immense responsabilité; responsabilité qui augmente à mesure que la civilisation a fait la lumière dans les esprits et que les événements ont déjà donné de grandes leçons aux princes et aux peuples.

IX

Nous avons assisté une première fois à l'une de ces crises décisives, quand Charlemagne saisit, pour l'édification de la société moderne, tous les éléments fournis par la triple source du vieux monde romain, de tout l'univers barbare et du nouveau droit évangélique. Nous avons vu ce grand homme, ne comprenant que la moitié de sa mission, emprunter, pour accomplir une œuvre chrétienne, la vieille idée toute païenne de l'empire universel. Déplorable anachronisme dont nous avons signalé les funestes conséquences pendant la période où commença sur tous les points de l'Europe le travail des formations nationales.

Voici maintenant une heure non moins décisive pour l'avenir de l'humanité. Et cette fois, l'homme que les événements font l'arbitre du monde est le successeur des apôtres, le chef même de l'Église. Il est armé de la double puissance de son propre génie et de toutes les forces morales de l'univers chrétien; puissance inouïe pour le bien comme pour le mal. Ici

encore l'œuvre de l'homme contrarie l'œuvre providentielle, et c'est toujours l'idée païenne de l'empire universel par la force qui égare ce grand esprit. Anachronisme plus funeste encore que celui de Charlemagne, car c'était la société spirituelle du Christ elle-même que le moine Hildebrand travestissait en une théocratie païenne sous l'autorité autocratique du souverain pontife.

Le monde devait voir une fois encore se produire, avec un grand éclat et des effets non moins déplorables, cette idée fatale de l'empire universel. La grande révolution française avait consommé la destruction de la société féodale, dégagé tous les éléments destinés à former la société nouvelle, et déjà commencé le travail de réédification. Un homme merveilleusement doué apparut après cet écroulement de tout un monde. Un moment il sembla s'élever au-dessus des ruines comme le génie des temps nouveaux. Il pouvait, modérateur suprême, asseoir sur des bases indestructibles le règne de la liberté.

Lui aussi, comme ses deux illustres devanciers, il vit deux voies ouvertes devant lui, et, plus coupable que l'un et que l'autre, parce qu'il était l'héritier de 89, lui aussi écouta les conseils de son ambition, au lieu d'écouter la grande voix des siècles qui venait de prononcer ses oracles par les assemblées républicaines de la France. Le mirage de l'empire universel avait ébloui jusqu'au vertige cette vaste intelligence, et celui que les événements destinaient à mettre le sceau

à l'immortel monument des grands révolutionnaires, ne sut concevoir son œuvre gigantesque qu'à la manière d'un barbare.

Mais le temps avait marché. La force brutale, la conquête, l'asservissement de tous les peuples sous la main d'un nouveau César, l'impulsion donnée à toute l'Europe par une volonté despotique, moyens impuissants en plein dix-neuvième siècle, aberration d'un esprit supérieur mais attardé de deux mille ans, fait pour commander à des sociétés en décadence, mais nullement pour représenter une grande époque de rénovation. Le conquérant édifia sur le sable et survécut à son œuvre. Avec lui disparut enfin à tout jamais cette chimère de l'empire universel qui avait causé tant de maux à l'Europe.

Mais les conséquences de cette fatale illusion subsistent encore; elles pèsent sur le présent, dans la religion, dans la politique, et entravent les progrès légitimes de la liberté. C'est pourquoi nous avons entrepris de suivre cette illusion dans les diverses phases qu'elle a parcourues, et de signaler les causes principales qui l'ont entretenue dans les esprits, tantôt avec les caractères religieux d'une théocratie, tantôt avec les caractères politiques d'une autocratie, mais toujours avec la complicité des deux pouvoirs.

X

Grégoire VII, le représentant le plus illustre de la phase théocratique, résume en sa personne tout un système et tout un monde. Son œuvre, entièrement originale, se distingue de toutes les théocraties païennes. Ne pouvant, en sa qualité de chef d'une société spirituelle, tenir lui-même le sceptre impérial, il doit renoncer à concentrer les deux pouvoirs dans la même main, à faire un pape César, à l'imitation du César romain, empereur et pontife. Ce régime eût été la négation trop directe de la doctrine du Christ, qui repose sur la distinction des pouvoirs.

Ne pouvant donc aspirer à réaliser directement dans leur personne le saint empire romain, mais, comprenant qu'il leur serait plus facile de dominer sur la puissance temporelle concentrée dans une seule main que si elle était disséminée dans les mains d'une multitude de princes, les papes, au lieu de détruire l'empire, eurent à cœur de le perpétuer. Il leur sembla que le beau idéal du gouvernement de ce monde, c'était l'empereur, chef temporel des peuples chrétiens, sacré à Rome, et fidèle exécuteur des décrets du souverain pontife. Toute puissance politique se résumant dans la volonté impériale, et cette volonté n'agissant que sous l'impulsion du vicaire de Dieu, tel fut le rêve de Grégoire VII et de ses successeurs.

Sans doute, ils ne cessaient pas de se dire les chefs

au milieu des orages de leur querelle avec l'empire.

Nous le demandons, quel pouvait être le sort de l'Italie dans un pareil système, qui, tout à la fois, enlevait Rome au mouvement national et laissait subsister l'illusion du saint-empire! Tout au plus l'Italie peut-elle revendiquer l'honneur d'être à tout jamais le siége de l'empire. Que la personne impériale réside ou non à Rome, celui qui sacre l'empereur ne réside-t-il pas dans la ville éternelle? Les papes qui, pour conserver leurs États temporels, doivent à tout prix empêcher l'unification de l'Italie, n'ont pas de meilleur moyen de s'opposer à l'éclosion du sentiment national que d'entretenir dans les esprits le prestige de la dignité impériale. Aussi, tout en subordonnant l'empereur au pape, se gardent-ils de nier le droit impérial. M. Quinet rappelle que le pape Alexandre III, négociant la paix au nom de l'Italie victorieuse, dit que l'*antique droit de l'empire* restera sain et sauf, et, « malgré toute sa colère, Innocent III se contente de déclarer que la terre italienne a, par une faveur suprême, la primauté de l'empire. »

Ainsi, à chaque phase nouvelle, au lieu de détruire dans l'esprit des Romains ce rêve funeste de l'empire, en y substituant l'idée de l'unité spirituelle dont Rome fût restée le centre sans préjudice de son rôle comme capitale nationale, la papauté ne fit qu'enracciner de plus en plus ces chimères en mêlant et confondant tous les jours davantage la société religieuse et la société temporelle. Les prétentions de Grégoire VII

firent plus qu'entretenir l'utopie de l'empire. Elles donnèrent à cette utopie un caractère et un prestige nouveaux, en poussant les amis de la liberté et du progrès vers l'empire comme vers un refuge contre ce despotisme théocratique, le plus odieux des despotismes : en présence de cette théocratie, l'empereur devenait aux yeux des peuples italiens le représentant et le défenseur des droits temporels des nations.

XI

La papauté a donc particulièrement une responsabilité bien grave envers l'Italie. C'est elle, c'est sa fausse politique, c'est sa prétention à la domination temporelle, qui a empêché le sentiment national de se former. C'est elle qui a persuadé à ce peuple qu'il devait acheter une grandeur chimérique au prix de sa nationalité, au prix de sa liberté! En l'empêchant d'être une nation, elle l'a façonné à la servitude; elle lui a enseigné, suivant une expression de M. Quinet, à mettre sa gloire dans son asservissement. « Au lieu, dit-il, d'extirper le principe du gouvernement païen des empereurs, elle le conserve, elle le popularise, elle change l'esclavage en une institution nationale, et une illusion historique en un article de foi, dernière illusion d'un peuple! S'enorgueillir de l'ignominie du servage par la dignité du maître! »

Quand on veut présenter le pape, par opposition à l'empereur, comme le représentant de la natio-

nalité italienne, il y a donc un immense malentendu.

Nous ne nous étonnons pas que les défenseurs opiniâtres des États pontificaux aient mis en avant cette opinion. C'est une dernière planche de salut qu'ils ont essayé de saisir pour sauver cette institution d'un naufrage imminent. Mais ce qui est inconcevable, c'est que cette erreur, qui contredit toute l'histoire italienne, se soit si longtemps et si généralement accréditée, que M. de Maistre, à ce sujet, ait pu s'appuyer sur l'autorité de Voltaire.

Lorsque, en 1847, Pie IX sembla promettre la liberté à l'Italie et au monde, les Italiens, dont l'illusion durait encore, attendirent une fois de plus leur salut du prétendu représentant de l'indépendance italienne contre l'antique droit de l'empereur. Et dix ans plus tard, au début de cette grande lutte de l'Italie, qui doit être la dernière, que proposait-on pour concilier tous les intérêts et asseoir la nationalité italienne sur un fondement solide? on proposait une confédération dont le pape eût été le président, comme si ce système dût être la consécration et en quelque sorte la récompense du rôle qu'avait joué la papauté dans le passé! Étrange solution qui supposait une complète ignorance de l'histoire.

Cette solution ne laissa pas que de trouver de nombreux partisans; et il était si bien admis partout que la papauté avait représenté contre l'étranger la liberté et la nationalité italiennes, que, lorsque nous crûmes nécessaire de combattre publiquement cette erreur

persistante et de déclarer qu'au contraire la papauté temporelle avait toujours été le plus grand obstacle à la constitution de l'Italie, notre avis sembla une nouveauté.

Les grands patriotes italiens ne s'y seraient pas trompés. Machiavel eût souri devant ces projets de confédération sous la présidence des souverains pontifes. Il savait quelle avait été l'influence funeste du trône pontifical sur les destinées de son pays. Dans ses discours sur Tite Live, il accuse la cour de Rome d'avoir tenu l'Italie toujours divisée et rendu par là sa ruine inévitable. Puis il ajoute : « L'Église n'ayant donc jamais été assez puissante pour s'emparer de toute l'Italie, et n'ayant pas permis à un autre de l'occuper, ce pays n'a pu se réunir sous le gouvernement d'un seul chef, et il est resté divisé entre plusieurs princes ou seigneurs. Telle est la cause de sa désunion et de sa faiblesse qui l'a conduit à être la proie, non-seulement des étrangers puissants, mais de quiconque a voulu l'attaquer[1]. »

Il dit encore dans son *Histoire de Florence :* « Ainsi les pontifes, tantôt par zèle pour la religion, tantôt par ambition personnelle, ne cessaient d'attirer en Italie les étrangers, et d'y susciter de nouvelles guerres. Lorsqu'ils avaient élevé un prince, ils s'en repentaient, méditaient sa ruine, et ne voulaient point qu'un autre possédât cette contrée que leur faiblesse

[1] *Discours sur Tite Live*, liv. I, ch. XII.

ne leur permettait pas de posséder eux-mêmes[1]. »

En présence de ces témoignages de l'histoire, un grand esprit trop peu connu de son vivant et profondément regretté de ceux qu'il a honorés de son amitié, Bordas-Demoulin s'écrie : « Ce qu'ils voulaient (les papes), c'est l'indépendance de leur pouvoir temporel, auquel ils ont continuellement immolé, immolent encore, et, tant qu'il subsistera, immoleront l'indépendance, l'unité, la vie de l'Italie[2]. »

XII

Rien n'est plus faux que cette opinion qui prétend faire honneur à la papauté d'une idée nationale dans ses luttes contre l'empire. Jamais le pape, pas plus que l'empereur, n'a représenté la nationalité italienne. Nous l'avons vu, comme l'empereur, le pape rêvait l'empire universel; ne pouvant réaliser ce rêve directement, il soumettait à l'empereur le monde chrétien, à commencer par l'Italie, à la condition que l'empereur fût entre ses mains un instrument docile.

Quand l'empereur, au lieu d'être soumis à l'Église, prétendait l'asservir, le saint-siége insurgeait contre lui les populations de la Péninsule. Voilà pourquoi nous voyons les papes à la tête des grandes ligues italiennes. Mais, qu'on ait égard au résultat : une fois l'étranger chassé, le pape songeait-il à faire une Italie

[1] *Histoire de Florence*, t. I, p. 69.
[2] *Les pouvoirs constitutifs de l'Église*, p. 442.

en groupant autour de Rome toutes les provinces? Pourvu qu'il s'assurât la possession des États pontificaux, avait-il nul souci de la nationalité italienne?

Non; poursuivant toujours son système de domination matérielle, quand ce n'était pas par l'empereur, il régnait par les princes ou les chefs des petits États italiens. Et alors les populations tournaient de nouveau leurs mains suppliantes vers l'empereur, et les luttes recommençaient. En sorte que, pendant des siècles qui auraient pu être les plus féconds pour l'Italie et pour le monde, Rome a été ballottée entre la papauté et l'Empire, c'est-à-dire d'un César à un autre César, et les luttes de l'Italie, durant les quatre grands siècles de ses républiques, ont été sans issue; et l'histoire de cette période est un chaos presque inextricable.

Nous voulons essayer de débrouiller ce chaos. Les récits ne manquent pas sur les événements de cette période, la plus brillante de l'histoire de l'Italie, et peut-être de l'histoire du monde. Les chroniques contemporaines, des travaux récents, remarquables à plus d'un titre, ne laissent rien à désirer quant à l'authenticité et à l'abondance des documents. Le côté dramatique des luttes innombrables des cités italiennes, soit entre elles, soit contre la papauté, soit contre l'Empire, a été mis en relief par des maîtres dans l'art d'écrire. Sous leur plume, ou plutôt sous leurs pinceaux, chaque groupe renaît et s'anime, aux yeux du lecteur, avec ses aspirations, ses préjugés, ses pas-

sions; chaque incident de ce grand drame devient un acte émouvant où l'on voit les personnages historiques se mouvoir sur cette scène tumultueuse, avec leur physionomie propre et la part qu'ils ont prise dans le mouvement des affaires nationales.

Mais, ce qui n'a pas été toujours saisi, c'est l'esprit de toute cette histoire où les plus grands intérêts sont en jeu, c'est l'idée supérieure, ignorée des acteurs eux-mêmes, qui se trouve au fond de cette lutte entre la papauté et l'Empire, c'est la cause secrète qui produit, sans issue visible, révolutions sur révolutions, et qui condamne la malheureuse Italie à une série d'avortements.

Nous allons tâcher de dégager cette cause mystérieuse. La philosophie de l'histoire ne saurait choisir un champ plus vaste et des éléments plus complets; car, si le théâtre de ces luttes mémorables est matériellement renfermé dans les étroites limites d'une nation, il embrasse le monde entier par l'importance des questions qui s'y débattent.

Nous nous sentirions écrasé par l'immensité du sujet, si nous avions la prétention de le traiter dans son ensemble. Ce ne serait rien moins qu'un traité complet de la philosophie de toute l'histoire moderne. Notre but est plus modeste : nous l'avons dit, nous voulons indiquer l'idée mère qui est au fond de la querelle entre le sacerdoce et l'Empire, et l'influence qu'a eue cette querelle sur les destinées de l'Italie. Il importe plus que jamais de savoir, au point de vue de

la nationalité italienne, quel a été le résultat véritable de l'intervention de la papauté dans les affaires de la Péninsule.

Or, il sera démontré, croyons-nous, jusqu'à l'évidence : 1° que les papes ne firent jamais tourner au profit de la nationalité italienne, même les plus éclatantes victoires des républiques contre la domination étrangère; 2° que, dans leurs alliances, dans leurs traités de paix, ils n'eurent jamais en vue l'indépendance et l'intérêt national de l'Italie, mais uniquement l'affermissement et l'extension de leurs États temporels.

FIN DE LA PREMIÈRE PARTIE

DEUXIÈME PARTIE

—

LE SACERDOCE ET L'EMPIRE

Digitized by Google

Digitized by Google

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

LES DEUX ÉLÉMENTS DU PROBLÈME MODERNE.

I

De ce que les papes n'ont jamais représenté la nationalité italienne, ce n'est pas à dire qu'ils n'ont jamais représenté et servi la cause de la liberté et de la démocratie. Ces deux questions sont très-distinctes, et c'est en les confondant qu'on a pu se méprendre comme on l'a fait sur le rôle de la papauté, par rapport aux destinées nationales de l'Italie.

Dans l'histoire de la Péninsule, il y a, nous l'avons vu, à côté du travail d'enfantement national, toujours renouvelé et toujours infécond, un mouvement social, un travail de civilisation dont tous les peuples de l'Europe reçoivent le contre-coup. La papauté, mêlée à tous les événements de l'Italie, y a joué un rôle. Quel

Digitized by Google

a été ce rôle? Et comme l'empereur, de son côté, avait toujours sur ces événements son action et son influence qui semblaient être la contre-partie de celles de la papauté, on ne peut s'occuper de la première question sans s'occuper de la seconde; on ne peut s'occuper du pape sans s'occuper de l'empereur. Ce sont les deux termes d'un même problème.

Or généralement le parti guelfe ou parti du pape est considéré comme le parti de la démocratie et du progrès, et le parti gibelin ou parti de l'empereur comme le parti rétrograde : la papauté représentant la révolution chrétienne, l'Empire la vieille unité païenne.

Bien qu'il y ait au fond quelque chose de vrai dans cette opinion, aucun sujet n'est resté plus obscur et plus confus que celui-là; aucun n'a donné lieu à de plus nombreuses et de plus graves méprises. On se tromperait fort si l'on prenait cette distinction à la lettre, l'histoire montrant que les rôles ont souvent été intervertis, le parti gibelin ayant eu plus d'une fois le rôle démocratique, et le parti guelfe le rôle rétrograde. Si les historiens n'ont pas dissipé la confusion qui règne sur cette matière, c'est qu'ils ne se sont pas aperçus qu'il y avait dans cette double question divers points de vue très-distincts; en sorte que, suivant l'aspect de la question, les rôles respectifs des partis changent de caractère.

A mesure que ces nuances se dessineront plus nettement, on se rendra mieux compte et des mobiles qui

déterminèrent les principaux acteurs, le plus souvent à l'encontre des doctrines mêmes qu'ils représentaient, et des grandes lois, plus fortes que les hommes, qui suivaient leur cours à travers tous les intérêts égoïstes. Les papes auront beau faire du drapeau guelfe le signe de ralliement des forces antinationales, le christianisme n'en poursuivra pas moins son œuvre sociale de démocratie et de liberté. L'empereur aura beau faire du drapeau gibelin le symbole de l'antique droit impérial, les sociétés temporelles ne continueront pas moins à conquérir leurs droits propres et à se constituer dans leur souveraine indépendance.

Et, pendant ces mouvements qui se croisent et se contredisent, les grands patriotes italiens, guidés par leurs instincts, seront souvent obligés, pour rester fidèles à leurs principes, de passer d'un camp dans un autre, au grand étonnement des historiens qui n'ont pas su pénétrer au fond des choses.

II

Cette question des guelfes et des gibelins, c'est la question de la lutte entre la papauté et l'Empire. Localisée dans les douzième, treizième et quatorzième siècles, elle devient inintelligible en se retrécissant. Vue dans ses proportions véritables, c'est la question des droits respectifs de la puissance religieuse et de la

puissance laïque. Elle naît avec la papauté même et n'est point encore résolue [1].

Envisagée en elle-même, au point de vue le plus philosophique, aucune de ces deux puissances ne représente, à l'exclusion de l'autre, la liberté et le progrès. Chacune d'elles représente dans le monde un élément essentiel et également légitime de la justice et du droit : l'une, les droits de la conscience en face des pouvoirs politiques; l'autre, le droit politique et national en face de l'autorité religieuse.

Au point de vue historique, comme, dans l'antiquité païenne, tous les pouvoirs avaient été confondus dans la main du chef de l'État, le christianisme, par cela seul qu'il sépare le pouvoir religieux du pouvoir politique, est une révolution émancipatrice. Sous ce rapport, c'est avec raison que le chef des apôtres, par opposition à César représentant suprême de l'autorité dans le vieux monde, est regardé comme le représentant de la liberté dans le monde nouveau.

Les peuples ne s'y trompèrent pas quand ils élevèrent leurs mains suppliantes vers les papes comme vers leurs libérateurs. Et quand la question se posa plus spécialement en Italie, instinctivement les peu-

[1] Nous ne nous inquiétons pas ici de la question de savoir d'où sont venues ces dénominations de Guelfes et de Gibelins, et du moment où elles ont commencé d'être employées pour désigner les deux partis. Nous renvoyons au livre de M. Ferrari, qui donne à ce sujet des détails très-intéressants. Voir aussi M. De Cherrier, *Histoire de la lutte des papes et des empereurs*, t. I, p. 86; et Ozanam, *Dante et la philosophie catholique au treizième siècle*, p. 340 et suiv.

ples considérèrent le parti des papes comme le parti de la liberté et de la démocratie.

Mais si l'histoire pose la question en ces termes, au point de départ de la révolution chrétienne, elle est loin de la montrer avec les mêmes caractères dans ses diverses phases à travers les siècles. Les chefs de l'Église sont loin d'avoir toujours représenté la liberté et la démocratie selon l'esprit du christianisme. Leurs prétentions à la domination temporelle, la déplorable confusion qui en est résultée entre deux choses que le Christ avait voulu distinguer, ont été cause que souvent le droit et la liberté se sont trouvés du côté des puissances laïques, et que les hommes de progrès ont dû invoquer l'empereur contre le pape. Il fallait bien avoir à opposer, comme représentant des droits de la société laïque, un César puissant contre ce César théocrate qui menaçait le monde d'un despotisme cent fois plus odieux que tous les autres.

Quand Grégoire VII fit éclater ses prétentions, comment tous les amis de la liberté n'auraient-ils pas protesté contre cette monstrueuse tentative d'absorption? « A l'avénement de Grégoire VII, dit M. Ferrari, les hommes de la révolution passent tout à coup dans le camp de l'empire[1]. »

III

Ah! certes, si le principe de la séparation avait pu

[1] T. I, p. 404.

être compris à cette époque, les libéraux n'auraient pas opposé aux prétentions exorbitantes du pape sur le temporel les prétentions de l'empereur dans le domaine de l'Église ; et, si l'idée de la patrie italienne avait pu ruiner l'illusion de l'empire universel, les patriotes n'auraient pas invoqué un prince étranger contre un pontife cosmopolite. Mais les Italiens, comme tous les peuples de la terre, ne concevaient alors rien de mieux qu'une société unique où la religion et la politique formaient un système de gouvernement indivisible; et, de plus que les autres peuples, ils voulaient embrasser le monde dans la vaste unité du saint-empire.

Ce double point de départ admis, il était naturel que, contre le pape théocrate, on invoquât l'empereur à deux titres : 1° comme représentant de la souveraineté politique dans l'État ; 2° comme représentant de l'élément laïque dans l'Église. Au premier point de vue, on contestait la suprématie du pape sur le temporel des États ; au second point de vue, on contestait son omnipotence dans l'Église, et on lui opposait les droits des divers membres du corps sacerdotal, et particulièrement des évêques, en même temps que les droits des laïques, le plus souvent représentés par le chef de l'État. C'était la liberté luttant contre le despotisme.

Que de luttes et de révolutions l'Italie ne subira-t-elle pas, que d'alliances vaines ne seront pas tentées entre le pape et l'empereur, tant que le problème ne sera pas résolu en principe ! En attendant, pour avoir

l'intelligence de ces luttes, il faut se pénétrer de la distinction que nous venons d'établir :

Le pape représente la révolution et la liberté, en tant qu'il est le chef de cette religion toute d'amour et de fraternité qui est venue pour affranchir les hommes et faire régner la justice sur la terre. Le drapeau guelfe est ainsi le drapeau de la liberté et du droit.

L'empereur représente à son tour la liberté, c'est-à-dire les droits de la société temporelle contre le pape se faisant théocrate. Alors le drapeau gibelin est le drapeau de la révolution et du droit.

Le drapeau de la révolution et de la liberté oscille ainsi d'un camp dans l'autre, et c'est pourquoi l'histoire nous montre les grands révolutionnaires, tantôt avec le pape, tantôt avec l'empereur.

IV

L'intervention de la papauté et de l'empire dans toutes les révolutions sociales et politiques de l'Italie a donné à ces révolutions une physionomie particulière, indépendamment du caractère qui résultait de leur objet immédiat. En d'autres termes, chaque lutte, tout en conservant le cachet spécial qui tenait à l'intérêt social directement en jeu, était compliquée du conflit éternel entre la papauté et l'empire.

A chaque question sociale nouvelle que fait surgir le mouvement naturel de la civilisation, les deux puissances rivales sont toujours là, mêlées à la lutte : l'un

des partis s'appuyant sur la papauté, l'autre sur l'empire; et un phénomène fatal résulte chaque fois de cette complication apportée au débat, c'est que la question sociale subit le sort de la question du sacerdoce et de l'empire. Celle-ci restant sans issue, la question sociale ne peut aboutir à une solution nationale.

La lutte, au fond, aura beau changer d'objet, elle ne pourra se terminer par la fusion des deux partis antagonistes ou par l'absorption de l'un dans l'autre, parce que, jouets d'une incurable illusion, ils cherchent leur point d'appui sur deux termes contradictoires et irréconciliables, de sorte que l'Italie semble condamnée à une éternelle anarchie.

Bien que le caractère de l'intervention du pape et de l'empereur dans les révolutions italiennes ait varié à l'infini, suivant les circonstances, suivant l'objet immédiat de la question sociale qui se débattait entre les villes rivales ou entre les partis d'une même ville, suivant les alliances formées entre l'empereur et le pape, etc..., on peut diviser l'histoire des luttes italiennes, par rapport au rôle qu'y joua cette double question du sacerdoce et de l'empire, en deux périodes très-distinctes:

La première période va jusqu'au treizième siècle.

La seconde, qui commence à cette époque, est celle où les partis en lutte ne sont plus désignés dans l'histoire que sous les noms de guelfes et de gibelins.

Ce qui caractérise la première période, c'est que ce

n'est pas l'intervention du pape ou de l'empereur qui fait la nature du débat; le débat existe, abstraction faite de la part que vient y prendre chacune des puissances. C'est une question essentiellement sociale ou politique qui est à résoudre.

Dans la seconde période, au contraire, c'est la question même de la papauté et de l'empire qui est en cause; elle a surgi du fond même de tous les débats antérieurs On sent que toutes les autres questions sociales ou politiques sont subordonnées à celle-là. L'Italie sera dans une impasse, tant que le rôle légitime de l'autorité religieuse dans les sociétés modernes ne sera pas défini. A ce compte, la question du sacerdoce et de l'empire est devenue la question sociale à sa racine même.

PREMIÈRE PÉRIODE

JUSQU'AU TREIZIÈME SIÈCLE

—

Nous serons mieux compris en nous plaçant tout de suite au cœur même des deux grandes révolutions qui caractérisent et embrassent la première période; nous voulons parler de la *révolution des évêques* et de la *révolution des consuls*[1].

L'une de ces révolutions a pour instrument l'homme qui représente essentiellement le parti de la papauté; l'autre a pour organe l'agent du parti impérial. Et néanmoins, quelque physionomie que prenne le débat

[1] Le livre de M. Ferrari nous a été d'un grand secours dans ces études sur les révolutions italiennes. Nous en conseillons la lecture à quiconque désirerait suivre pas à pas le drame entier, si riche en incidents variés à l'infini, bien que fort simple dans ses grandes divisions.

Digitized by Google

sous l'influence d'abord de l'évêque, puis du consul, ces révolutions, qui s'accomplissent au nom de l'un ou de l'autre, ne restent pas moins essentiellement sociales dans leur objet et leur résultat. Ce n'est pas encore la question du sacerdoce et de l'empire qui est l'objet direct des guerres italiennes.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

LA RÉVOLUTION DES ÉVÊQUES. — DIXIÈME ET ONZIÈME SIÈCLE.

I

Nous avons vu, dans la première partie de cette étude, par quels motifs de haute civilisation les papes mirent obstacle à l'établissement définitif des barbares sur le sol italien. Dans les premiers siècles, les papes, n'ayant encore aucune possession temporelle, des considérations d'un étroit intérêt ne purent guère se mêler aux graves motifs qui déterminèrent l'opposition incessante de la cour de Rome au royaume fondé par les barbares.

Mais, à partir du pacte de Charlemagne et des donations des Carlovingiens, l'attitude des papes vis-à-vis du royaume change de caractère, et l'ardeur qu'ils portent au travail de démolition prouve bien qu'un

nouveau motif plus *personnel* les pousse contre les rois, quoique maintenant indigènes.

Dès que la papauté, appuyée sur les donations des rois francs, eut en vue de fonder des *États pontificaux* et de les étendre le plus possible, elle ne put accepter à côté d'elle un royaume d'Italie. Un roi d'Italie, même restreint tout d'abord à la Lombardie, devait tendre naturellement à envahir peu à peu toute la péninsule, pour fonder une nation italienne, de même que les rois francs ont fondé peu à peu, par des accroissements successifs et un travail d'assimilation, une nation française, les rois d'Angleterre une nation anglaise, etc.

Le royaume d'Italie était en soi la négation de l'État ecclésiastique. Les papes ne s'y trompèrent pas. Leur instinct fit d'eux les ennemis irréconciliables du royaume. Leur projet d'établissement temporel, nous l'avons déjà dit, se conciliait mieux avec l'empire. L'idée de l'empire, entretenue dans l'esprit des populations italiennes, favorisait même admirablement ce projet.

Le saint-empire romain, tout en dominant de haut l'Italie, en même temps que les immenses États de la chrétienté, permettait la coexistence des États pontificaux, vis-à-vis desquels le pouvoir impérial n'était qu'une sorte de suzeraineté sans application très-directe. L'empereur pouvait même, sans danger pour le pape, être investi du titre de *roi des Romains*, titre en quelque sorte honorifique, et qui avait, pour les

prétentions temporelles des papes, un avantage inappréciable, c'était de neutraliser un peu la souveraineté du peuple romain.

Ainsi les papes, suivant les circonstances, purent opposer, à leur gré, le peuple souverain au roi de Rome, ou le roi de Rome au peuple souverain ; jusqu'à ce qu'enfin, les ayant détruits l'un par l'autre, ils se trouvassent maîtres exclusifs du terrain.

On voit combien l'idée de l'empire servait à tous les points de vue les projets ambitieux de la cour de Rome : avec l'empire, elle écartait tout établissement de gouvernement national italien; avec l'empereur, roi de Rome, elle tenait en échec le peuple romain, très-jaloux de sa souveraineté, et peu disposé à la laisser confisquer par des prêtres; en même temps que les papes, dans leur rêve de théocratie universelle, espéraient dominer le monde par l'empereur.

L'empereur, bien loin de les gêner dans leurs projets d'établissement temporel, les investissait de droits, de propriétés, d'avantages féodaux qui sont l'origine de leurs possessions temporelles. Aussi voyons-nous toujours les papes faire la guerre au royaume et conclure des alliances avec l'empire.

II

L'alliance formée avec Charlemagne se renouvelle avec Othon Ier contre les rois indigènes, et les évêques deviennent à la fois les instruments du pape et ceux

de l'empereur pour opérer la démolition du royaume. Sur chaque point, l'évêque se trouve en face du comte représentant féodal de l'organisation royale, et, dans la lutte qui s'engage entre eux, l'évêque sera vainqueur.

Il faut rappeler ici que les évêques, à côté du rôle politique qu'ils jouaient au profit de la cour romaine et de l'empire, remplissaient vis-à-vis des populations une mission sociale. Tout en servant les projets ambitieux des papes, ils ne cessent pas d'être les représentants, dans le monde, des principes de la civilisation chrétienne. C'est à ce titre qu'ils sapent les institutions féodales apportées à l'Italie par les chefs barbares, et qui servent encore d'assiette au royaume.

Cette démolition du royaume par l'influence des évêques couvrit au fond une grande révolution populaire : ce fut l'autorité bienveillante, paternelle, évangélique du pasteur, substituée à l'autorité brutale, barbare et violente du seigneur féodal. Cette révolution s'accomplit à mesure que les évêques furent investis par l'empereur du droit de juridiction. L'attribut suprême du pouvoir, c'est le droit de rendre la justice. Dès que les comtes féodaux furent atteints dans ce droit, la ruine de leur puissance fut assurée.

On procéda d'abord vis-à-vis du comte avec des ménagements extrêmes ; on lui laissa longtemps, au moins officiellement, tous ses titres, sa juridiction civile et militaire, le droit d'imposer les taxes, les corvées, de disposer de la force publique ; on semblait ne confier au clergé qu'une autorité purement mo-

rale. Le tribunal de l'évêque, en effet, ne fut d'abord qu'un tribunal exceptionnel, pour ainsi dire domestique; puis, peu à peu, par le prestige de la dignité épiscopale, par les faveurs impériales qui, chaque jour, étendaient les limites de cette juridiction, l'exception devint la règle, et le nouveau tribunal finit par tout absorber.

En Italie, comme dans toute l'Europe, le clergé fut ainsi le véritable initiateur de la *commune*. C'est son action, d'abord purement morale, puis plus directe, qui ruina peu à peu toutes les forces féodales et fit surgir le groupe social appelé la *commune*, c'est-à-dire l'ensemble de tous les membres de la cité se sentant solidaires les uns des autres, s'unissant pour défendre contre le seigneur leur autonomie naissante, prenant conscience du droit de chacun dans la souveraineté commune par ce premier et timide essai de résistance collective et même d'insurrection contre les petits despotes féodaux.

Ce n'est pas là, comme on l'a cru longtemps, la simple renaissance du vieux municipe romain. On ne saurait nier, sans doute, qu'il n'y ait une certaine analogie entre l'ancien municipe et la commune nouvelle, en ce que le premier, comme la seconde, possédait une vie propre à côté du pouvoir impérial. Le municipe aurait pu même, si l'on veut, servir de cadre à la commune moderne, sauf à s'élargir et à se modifier sous l'action des principes chrétiens. Mais quelle modification radicale, pour substituer l'égalité à l'esclavage, le travail réhabilité et honoré au travail réservé

aux créatures légalement dégradées ! Quelle modification enfin, pour substituer la vie sociale indéfiniment progressive à cette activité bornée qui retenait l'antique cité dans une impasse !

Quoi qu'il en soit, aucune filiation historique n'existe entre ces deux institutions. Après la chute de l'empire romain, le vieux monde avait été broyé sous les innombrables invasions des barbares. La féodalité avait été une première et grossière réédification essayée par des chrétiens avec des matériaux fournis par un monde barbare ; et ce système n'a rien de commun avec l'ancienne organisation romaine[1]. Mais les principes de la religion nouvelle continuent d'exercer leur influence rénovatrice. C'est cette action profonde et incessante du christianisme sur les mœurs publiques et privées qui appelle à la vie des éléments tout nouveaux et les unit par le double ciment d'une foi commune et d'un même intérêt social. En sorte que la commune chrétienne n'est pas une ancienne institution reprise et développée, mais une création vraiment originale[2].

[1] « L'établissement du fief en Italie remonte à l'invasion d'Alboin. Dès que l'armée longobarde s'était emparée d'une ville, le roi en conférait la possession à quelque seigneur dont il voulait récompenser les services. Ces fiefs, donnés d'abord à titre d'emplois révocables, devinrent inamovibles avec le temps et presque indépendants du chef de l'État, qui ne conserva sur le territoire conquis d'autre droit que celui de suzeraineté. *Ce système remplaça l'ancienne organisation romaine, et, à peu d'exceptions près, en fit perdre le souvenir.* » — Ducherrier, t. I, p. 12.

[2] Ce point historique, resté longtemps obscur, commence mainte-

III

L'évêque, protecteur naturel de ces éléments nouveaux, se trouvait en face de deux adversaires puissants, le comte et le marquis : le comte, de création féodale, représentant et soutien de tous les débris du royaume ; le marquis, de création impériale, représentant des droits du suzerain. Mais le premier était seul redoutable, parce qu'aucun intérêt ne neutralisait en lui l'intérêt de défendre cette organisation féodale d'où il tirait toutes ses prérogatives. Le second, au contraire, agent de l'empereur et par là intéressé à la destruction du royaume, devait se garder de contrarier l'évêque dans sa lutte avec le comte. En même temps que les empereurs augmentaient sans cesse les droits et priviléges des évêques, dans le but de diminuer la force des comtes, ils créaient, aux mêmes fins, des marquisats et des duchés.

Othon le Grand, qui fit tant pour cette première révolution démocratique en comblant de faveurs le haut clergé, eut soin d'augmenter aussi le nombre de ses agents politiques, et d'amoindrir d'autant l'influence des anciens comtes. C'est ainsi qu'il donna à son frère Henri, duc de Bavière, le marquisat de Vérone et de Friuli, et le duché de Carinthie, qu'il créa le marquisat d'Este en faveur d'un de ses gentilshommes, puis

nant à s'éclaircir. Voir notamment les travaux de MM Ferrari, Huet et Bordas-Demoulin, Frédéric Morin.

celui de Modène et de Reggio, puis celui de Montferrat.

Ces nouveaux seigneurs avaient officiellement les mêmes fonctions, les mêmes droits et priviléges que les anciens comtes; mais leur mission secrète était de miner le pouvoir de la noblesse féodale, soutien du royaume. Au lieu de lui venir en aide dans sa guerre contre la nouvelle puissance démocratique, leur inertie paralysait l'action des comtes, et les marquis se trouvaient être par cela même les meilleurs auxiliaires des évêques.

Othon le Grand, en bonne politique, ne pouvait pas faire moins pour le clergé. N'était-ce pas à lui qu'il devait l'anéantissement du royaume et la restauration de l'empire de Charlemagne? La cour de Rome, nous l'avons montré, avait fait, par tous les moyens, une guerre implacable à la monarchie italienne; et il faut convenir que des rois tels que Hugues, Bérenger II, légitimeraient amplement l'ardeur des papes à les combattre, si ces derniers eussent été personnellement plus respectables et n'avaient eu dans leur conduite que des vues désintéressées.

Quoi qu'il en soit, ce fut cette politique qui prépara les voies à Othon. L'opposition du clergé romain à tout établissement d'un royaume italien était si instinctive et si profonde, que jamais, ni dans la période barbare, ni sous le règne des princes indigènes, il n'adopta les divisions territoriales nouvellement créées; il conserva toujours les circonscriptions du vieil empire, c'est-à-dire les anciens diocèses. Le

nouvel empereur retrouvait donc même le cadre de l'antique organisation.

Il comprit de quel côté il devait chercher son point d'appui; aussi ne fut-il pas avare de libéralités envers le siége apostolique et les évêques. Il renouvela le pacte de Charlemagne et doubla les concessions faites par ce prince. Ce n'est pas sans raison que quelques écrivains l'ont appelé *l'empereur des prêtres*.

Ses successeurs, Othon II et Othon III, généralisèrent de plus en plus ce système qui, partout, faisait passer tous les pouvoirs aux mains des évêques. Enfin Henri le Saint porta si haut la puissance épiscopale, que les comtes ne furent plus en état de continuer la lutte. Dans les villes, ils se trouvaient en face de l'évêque lui-même, qui avait fini par tout envahir, même la juridiction militaire qu'il exerçait par le *vicomte;* dans les campagnes, ils se trouvaient en face des capitaines qui rendaient la justice au nom de l'évêque et commandaient les chevaliers.

Désormais les évêques étaient maîtres du terrain. Sur chaque point, dès que la bataille s'engage, la population prend fait et cause pour l'évêque; le comte reste seul, entouré d'une poignée de chevaliers. La victoire n'est pas douteuse; le comte est toujours vaincu et définitivement expulsé. La commune prend possession d'elle-même.

Le même drame se reproduit avec les mêmes traits principaux dans toutes les villes; la révolution épiscopale est consommée.

Il y a bien loin de cet embryon de commune, dont les membres, divisés par classes, restent taillables et corvéables à merci sous la juridiction de l'évêque, à la commune démocratique, souveraine dans chacun de ses membres, et au sein de laquelle règnent l'égalité civile et l'égalité politique. La partie émancipée par ce mouvement social ne se compose guère que de quelques familles aristocratiques, précédemment opprimées par le comte, et devenues maintenant, autour de l'évêque, un petit foyer d'activité politique et guerrière; mais enfin c'est une première éclosion rudimentaire de la société nouvelle. La révolution épiscopale a vraiment engendré à la vie sociale un élément nouveau qu'on a appelé le premier peuple, *primo popolo*.

IV

L'évêque est donc ici le révolutionnaire, le représentant du progrès, de l'émancipation de la classe opprimée, contre le représentant de la vieille société, issu de la domination royale, roi au petit-pied dans la ville du moyen âge.

Cependant, on le voit, la question n'en est pas moins, par son objet, une question essentiellement sociale. Malgré l'intervention de l'évêque comme acteur principal, malgré la protection qu'il reçoit de l'empereur et les faveurs dont il est comblé, le débat entre le comte et l'évêque n'est pas un débat religieux; c'est un débat social.

En fait, il arrivera sans doute inévitablement que l'évêque, par cela seul qu'il a été l'inspirateur et l'agent principal de cette révolution, aura acquis une plus grande influence sur ceux qu'il a affranchis ; il deviendra le personnage important de la nouvelle société, à la place de l'ancien comte ; le clergé ainsi investi de pouvoirs à peu près illimités, la puissance laïque ne jouera plus dans la cité qu'un rôle secondaire et subordonné. Mais, nous le répétons, ces conséquences, quoique inévitables, ne peuvent changer la nature de la question, qui est sociale, et de la révolution, qui a eu pour objet et pour résultat d'appeler à la vie politique une classe d'hommes jusque-là sacrifiés.

Prenons maintenant une révolution où le personnage qui joue le principal rôle, au lieu d'être un membre du clergé, est le représentant de la puissance laïque, c'est-à-dire *la révolution des consuls*. Nous aurons ainsi la contre-épreuve de la révolution des évêques.

CHAPITRE II

LA RÉVOLUTION DES CONSULS. — DOUZIÈME SIÈCLE.

I

Les dernières conséquences de la révolution épiscopale avaient été de faire passer tous les pouvoirs dans les mains de l'évêque. L'évêque était devenu le gouvernement tout entier. C'était la théocratie réalisée dans la commune.

Mais nul peuple ne répugne plus à ce régime que le peuple italien. Il a trop l'instinct de la mesure, de la pondération des forces et de l'équilibre des pouvoirs, pour qu'il subît longtemps un régime où l'élément laïque était entièrement sacrifié à l'élément clérical, où toute la vie et l'activité sociales s'étaient pour ainsi dire renfermées dans l'église. Cet état de choses ne pouvait être que transitoire. Il se manifesta bientôt un

C'était une combinaison hiérarchique qui classait les hommes et les subordonnait les uns aux autres, non selon leur valeur personnelle, leurs titres scientifiques ou leurs professions, mais selon l'importance du domaine ou fief qui leur appartenait. La possession de la terre, le *fief*, était la condition unique de la liberté et de la puissance.

Les possesseurs de fiefs, qui n'étaient autres que les descendants des derniers conquérants entre lesquels tout le pays avait été partagé, avaient seuls une existence officielle ; ils étaient seuls hommes libres, gentilshommes ; ils comptaient seuls dans l'État comme une unité personnelle : dans la cité, ils étaient citoyens ; dans la campagne, ils s'appelaient comtes ruraux ou capitaines (catanei) ; ils étaient désignés aussi sous les noms de seigneurs, de nobles châtelains, de vavasseurs, c'est-à-dire vassaux des comtes et vavasseurs des rois.

Tout le reste de la population ne comptait pas, ou ne comptait que comme une sorte d'annexe des possesseurs de fiefs. Dans la campagne, c'étaient les laboureurs, réduits à une condition approchante de l'esclavage. Dans les villes, c'étaient les artisans, qui ne possédaient aucun droit politique. Ils étaient en dehors de la classe des hommes libres, des citoyens, c'est-à-dire des quelques gentilshommes descendants des anciens guerriers lombards qui s'étaient primitivement partagé le sol. Ces quelques nobles, fort peu nombreux, formaient le peuple proprement dit.

Il faut donc se garder de croire, quand les historiens parlent du *peuple* d'une ville, de la classe des citoyens, aux dixième et onzième siècles, qu'il faille entendre comme aujourd'hui la masse des habitants de cette ville. Il s'agit d'une très-petite minorité. C'est la réunion de quelques familles aristocratiques à qui appartiennent en fiefs les terres de la banlieue, et même quelquefois, au moins par droit de suzeraineté, tout un quartier de la ville. Cette poignée de citoyens a des réunions pour veiller à ses intérêts communs, et c'est dans son sein que se recrutent les divers conseils pour le gouvernement de la cité.

En dehors de cette classe privilégiée, il n'y a que la vile multitude, la masse des artisans, dont les membres devront peu à peu sortir de la foule, pour passer dans les rangs du vrai peuple, pour devenir citoyens, à mesure que le mouvement industriel d'une part et l'action des principes chrétiens de l'autre, leur auront donné de l'importance dans la cité.

Les rois lombards, avons-nous dit, avaient mis à la tête des villes italiennes des comtes, à la fois chefs militaires et magistrats, qui avaient fini par supplanter les anciens ducs, gouverneurs de provinces, de création impériale.

Ces comtes, chargés de rendre la justice, étaient assistés de magistrats inférieurs versés dans la connaissance des lois et des coutumes. Ces magistrats formaient le conseil de ces seigneurs ignorants.

Quand les évêques acquirent des droits de juridic-

tion, les vicomtes, qui rendaient la justice en leur nom, eurent aussi autour de leur personne un conseil analogue.

Ce conseil, dans le premier comme dans le second cas, était composé de notables pris parmi les hommes libres, et ses justiciables, c'étaient les citoyens proprement dits.

Quant à la vile multitude, à la masse des artisans, qui n'avait pas d'existence juridique, qui était en dehors de la hiérarchie sociale, dont les membres ne vivaient et ne comptaient dans la commune que comme des accessions ou du comte, ou de l'évêque, ou d'un gentilhomme, elle n'était protégée qu'au nom et dans la personne de ces quelques privilégiés qui disaient des individus attachés à leur titre seigneurial : *mes hommes*.

III

Cependant cette multitude sans droits officiels avait une foule d'intérêts concernant les divers métiers, le négoce, qui donnaient lieu à une infinité de transactions, de contestations et de procès. Le comte et son conseil ne descendaient pas de leur sphère supérieure à ces affaires de la plèbe. L'eussent-ils voulu, ils n'auraient pu y suffire.

C'est ce qui donna lieu à la création des sculdahis ou scabini (échevins en France), magistrats locaux et inférieurs, ou plutôt hommes d'affaires et commis, à

la fois juges et tabellions, sans aucun rôle politique. Et encore ces magistrats inférieurs étaient-ils élus annuellement, non par la multitude, mais par le *peuple*, c'est-à-dire par les quelques familles aristocratiques formant la classe des citoyens.

Ce qui jette une grande confusion sur le rôle primitif de ces magistrats inférieurs, c'est que souvent les mêmes hommes, réputés pour leur science juridique, étaient à la fois membres du conseil attaché à la personne du comte ou de l'évêque, et chargés des fonctions plus modestes de scabini au milieu des artisans. De là vient que, parmi les historiens modernes, les uns, tels que Sismondi, désignent ces magistrats comme formant le conseil du comte et représentant la bourgeoisie, tandis que d'autres, comme M. de Cherrier, distinguent les conseillers du comte des magistrats inférieurs, scabini, qui réglaient les affaires civiles de peu d'importance.

Il ne faut pas s'étonner de voir les comtes et les évêques forcés d'aller recruter les membres de leur conseil parmi ces agents d'affaires originairement de condition si modeste. Ce n'était pas dans les rangs de l'aristocratie ignorante et grossière qu'on aurait trouvé des hommes versés dans la connaissance des lois et des coutumes locales. On ne s'imagine pas combien était ardue et compliquée la science du droit à cette époque.

Les invasions successives avaient laissé dans tout l'empire, et particulièrement en Italie, une variété sin-

gulière de mœurs, de rapports juridiques. Le temps n'ayant pas encore fait de ces mille institutions, fondues ensemble, une législation uniforme, des coutumes très-diverses se trouvaient simultanément en vigueur, non-seulement d'une province à l'autre, mais dans la même province et dans la même cité. C'était un privilége de chaque citoyen de pouvoir choisir, pour son usage personnel, entre les six législations, romaine, lombarde, salique, ripuaire, allemande et bavaroise. Au commencement de chaque procès, les parties déclaraient par lequel de ces six codes elles voulaient être jugées.

Qu'on se figure la tâche laborieuse du jurisconsulte qui devait posséder à la fois toutes ces législations, sans compter les coutumes locales innombrables qui modifiaient ces lois à l'infini. Aussi les comtes s'empressaient-ils de prendre les juristes partout où ils les trouvaient ; ils en faisaient leurs conseillers pour le règlement des affaires de la cité, et ils les emmenaient avec eux aux assemblées nationales appelées placita (plaids).

IV

Quoi qu'il en soit de leurs attributions primitives, ce sont ces magistrats consulaires qui acquirent une importance véritable après la révolution épiscopale.

Le comte ayant été renversé par l'évêque, le conseil du comte avait également disparu. Il ne restait plus

dans la cité qu'un magistrat suprême, l'évêque, qu'une juridiction, la sienne, qu'un conseil, celui des quelques nobles ou citoyens choisis par l'évêque. Cette classe, nous l'avons dit, s'était augmentée des individus plus ou moins nombreux, clients privilégiés de l'évêque dans la masse des artisans, qui, en passant dans la classe des citoyens, étaient devenus pour l'évêque des auxiliaires importants dans sa lutte contre le comte.

Une fois l'évêque devenu tout-puissant après sa victoire, les citoyens, soit anciens, soit nouveaux, sentirent que cette première émancipation à l'égard du comte serait incomplète et même illusoire, si elle ne servait qu'à les faire tomber sous la domination absolue de l'évêque. Leurs intérêts civils, industriels, commerciaux, aussi bien que leurs rapports politiques avec les cités voisines, étaient mal représentés par le pasteur religieux, plus autorisé à leur parler des choses du ciel. Ils ne tardèrent donc pas à s'agiter, à se concerter dans des conciliabules. Le succès de leur premier effort pour renverser la puissance féodale du comte les enhardissait dans leur dessein de se soustraire à l'omnipotence cléricale du nouveau chef.

Ce fut naturellement sur les petits magistrats civils, les anciens scabini ou consuls, représentants de la multitude, qu'ils cherchèrent leur point d'appui. Depuis l'élévation d'une partie de leurs anciens clients au rang de citoyens, ces magistrats consulaires, restés leurs représentants, tout en étant comme par le passé

les représentants de la masse des artisans, avaient déjà beaucoup gagné en considération et en influence; mais le mouvement qui groupa autour d'eux tous les mécontents en voie de se soustraire à la domination épiscopale, en fit de vrais personnages dans la cité, et bientôt une puissance rivale de celle de l'évêque.

Les consuls, comme on peut le penser, entrèrent résolûment dans leur nouveau rôle. Il ne leur suffisait pas de partager avec l'évêque et sous son autorité le droit de juridiction ; par une pente naturelle, ils devaient tendre à rendre de plus en plus leur magistrature indépendante, puis à s'élever graduellement jusqu'à devenir enfin les vrais représentants et les chefs de la commune.

Dans ce but, ardemment poursuivi, ils eurent soin de faire monter au rang des citoyens tous ceux de la classe des artisans qui, par leurs talents, leur industrie, leur fortune, avaient acquis quelque notoriété et quelque crédit parmi la foule. Ces annexions nombreuses qui augmentaient très-rapidement la classe des citoyens, la commune officielle, rendirent les consuls maîtres de la situation. Ils purent désormais engager ouvertement la lutte contre le parti épiscopal. Partout ce parti fut vaincu, et toutes les républiques italiennes eurent bientôt à leur tête des chefs laïques.

La phase de la théocratie communale était close, et la magistrature consulaire avait atteint son apogée.

Cette révolution ne s'est pas accomplie sans évoquer de nouveaux éléments surgissant à la vie politique du

milieu des luttes entre le parti de l'évêque et le parti des consuls. *Second peuple*, *secondo popolo*, qui augmente le nombre et la force des citoyens. Les consuls sont les chefs de ce nouveau peuple, les représentants de la révolution ; ils exercent toutes les fonctions qu'avaient exercées jusque-là, d'abord les agents de la royauté féodale, ensuite les agents de l'Église. A partir de ce moment, les chroniques, au lieu de les appeler comme autrefois consuls mineurs, soumis aux évêques, les désignent sous le nom de *consuls majeurs*.

V

On le voit, ici encore la question religieuse est en jeu. Le débat se trouve engagé entre l'évêque qui confond tous les pouvoirs en ses mains, et le peuple qui, pour ses intérêts temporels, veut un représentant laïque. L'Église et l'empire ont donc une part active dans cette révolution.

Et pourtant, la question ne reste pas moins une question sociale. Ce sont les éléments divers composant la vie sociale d'un peuple qui tendent peu à peu à se dégager et à prendre dans l'organisation politique la situation respective qui leur convient. Si une première révolution a renversé le comte, c'est qu'il représentait un ordre social qui n'était plus en rapport avec les intérêts, les besoins nouveaux d'un peuple en voie de s'émanciper. Si une seconde révolution vient de renverser le successeur du comte, c'est parce que le gou-

vernement épiscopal, à son tour, était insuffisant pour embrasser les éléments nouveaux qui avaient élargi le cercle de la commune.

L'évêque avait pu être un instrument providentiel pour faire sortir du sein de la multitude déshéritée tout un peuple de citoyens ; mais, une fois l'œuvre libératrice accomplie, son caractère sacerdotal faisait au nouveau chef de la commune une position fausse, embarrassée, impossible. A la fois représentant de deux ordres très-distincts, l'ordre religieux et l'ordre temporel, il était inévitable qu'il gouvernât très-imparfaitement l'un et l'autre ; il devenait un obstacle au progrès social, après en avoir été le zélé promoteur. Il fallait, en quelque sorte, que ce personnage fût dédoublé. C'est ce qui conduisit à l'ère des consuls.

En ce sens seulement la question est religieuse. Quant aux intérêts qui sont en jeu, qui surgissent, qui se font une place officielle dans l'État et qui cherchent des magistrats propres à les représenter et à les servir, la question est toute sociale. Il ne s'agit nullement de la question de principe concernant les droits de l'empire et les droits de la papauté.

Cette question se débat dans des sphères supérieures, elle donne lieu à des luttes terribles entre le pape et l'empereur ; après avoir suscité la querelle des investitures avec Grégoire VII, elle renouvelle la querelle avec les prétentions théocratiques de ses successeurs. Mais elle est parfaitement distincte des révolutions que nous avons signalées.

Dans ces révolutions s'agitent des problèmes sociaux et politiques où le pape et l'empereur ont bien leur intérêt et leur influence, mais qui ne sortent pas de l'ordre des problèmes sociaux. Le moment n'est pas encore arrivé où la question même du sacerdoce et de l'empire se substituera à toutes les questions sociales et politiques, et deviendra l'unique objet des luttes de toutes les villes italiennes.

VI

Les caractères que nous venons de signaler dans les deux révolutions capitales des évêques et des consuls, nous les trouverions dans toutes les autres révolutions. Du reste, tous les mouvements qui s'accomplissent jusqu'au treizième siècle ne sont que des suites et comme des nuances des révolutions épiscopale et consulaire : toujours une question sociale et politique à résoudre ; toujours la papauté et l'empire jouant un rôle dans la lutte et exerçant leur influence sur la solution, mais sans changer l'objet essentiellement social du débat.

A mesure que surgissait un élément social nouveau, il ne prenait pas d'un seul coup, dans la cité, pleine possession de ses droits. Les privilégiés du régime vaincu ne cédaient pas le terrain sans des résistances opiniâtres. Des réactions inévitables attardaient le mouvement ; en sorte que, pour avoir le tableau complet, il faudrait suivre pas à pas les phases variées de

ces mouvements oscillatoires qui, malgré les retards, les reculs, les complications et les écarts apparents, ont eu en somme une marche progressive et ascendante.

Notre dessein, on le sait, n'est pas de faire ici une histoire des révolutions italiennes, mais de saisir l'esprit général qui a présidé à ces crises rénovatrices. Déjà ce que nous avons dit des deux révolutions principales a pu donner une notion exacte du caractère essentiel des luttes de cette époque. Il suffira de tracer rapidement quelques traits des révolutions accessoires pour compléter notre pensée.

CHAPITRE III

LA GUERRE AUX CHATEAUX.

I

La révolution épiscopale avait porté le premier coup à la féodalité dans la commune italienne. La révolution consulaire lui porta le second coup, et son action fut plus profonde et plus radicale : en évoquant du sein des masses populaires, pour en faire des citoyens, tous les hommes qui avaient quelque importance, soit par leur valeur personnelle, soit par la prospérité de leurs affaires, elle avait créé dans la société moderne la bourgeoisie, c'est-à-dire cette classe, inconnue des sociétés antiques, qui ne repose *exclusivement* ni sur le privilége de la naissance, ni sur le principe de la propriété, ni sur l'autorité traditionnelle d'une caste sacerdotale, ni sur la force matérielle du glaive, mais

à la fois sur tout ce qui est, dans une réunion d'hommes, un principe d'activité, un moyen d'influence, un instrument de richesse, une faculté propre à grandir l'individu et à contribuer au bonheur de la communauté : travail, propriété du sol, capital mobilier, honorabilité traditionnelle du nom dans la famille, autorité des magistratures, etc.; cette classe essentiellement compréhensive, qui, au lieu de se clore dans des limites jalouses, tend à les reculer indéfiniment, et qui tient par en bas une porte toujours ouverte pour élever jusqu'à elle et s'assimiler les travailleurs, et par en haut une porte ouverte aux privilégiés des anciens régimes, qui viendront peu à peu déposer leurs préjugés et abdiquer leur vaine suprématie en échange des avantages de toute nature qu'offre l'ordre nouveau ; cette classe enfin que nous désignons très-improprement par ce mot de bourgeoisie, faute d'un autre plus convenable, et qui est bien plutôt, au moins virtuellement, l'ensemble de toutes les forces vives de la cité, puisqu'elle est destinée, par le développement même du principe sur lequel elle s'appuie, à embrasser l'universalité des membres du corps social.

La formation de la bourgeoisie dans la commune chrétienne fut le premier hommage rendu au principe de l'égalité des hommes devant la souveraineté sociale. Quelque incomplet que fut d'abord le résultat obtenu, la révolution qui le produisit était capitale et décisive, et son action ne devait plus s'arrêter.

II

Mais, si la féodalité était vaincue dans les villes, elle ne l'était pas dans la campagne. Les seigneurs tenaient toujours sous le joug les populations rurales, et ils semblaient, derrière les murs de leurs châteaux, défier la bourgeoisie de la cité. La situation n'était pas tenable pour la commune. Ses rapports quotidiens avec les cultivateurs ne pouvaient s'accommoder des habitudes oppressives et de la rapacité des châtelains. La force expansive de la révolution rencontrant cet obstacle, un choc violent s'ensuivit, et une lutte acharnée s'engagea partout entre la bourgeoisie des villes et les seigneurs féodaux.

Tout assurait la victoire aux communes sur les châteaux. Si, dans les villes, un progrès constant unissait de plus en plus toutes les forces sociales et solidarisait les intérêts, dans les campagnes un principe de dissolution minait incessamment la hiérarchie féodale. Les gentilshommes campagnards étaient toujours en guerre les uns avec les autres. De plus, les seigneurs de rang inférieur, les vavasseurs, étaient en révolte continuelle contre les seigneurs leurs suzerains.

Cette lutte étant devenue générale, les petits seigneurs se concertèrent entre eux, unirent leurs forces, et l'année 1026, l'Italie fut le théâtre d'une guerre

sanglante et restée célèbre sous le nom de *guerre des vavasseurs*.

En même temps, les serfs supportaient impatiemment l'oppression de leurs maîtres. Le contre-coup des révolutions communales ébranlait profondément ces populations attachées à la glèbe; à chaque conquête nouvelle de la cité, le rustique travailleur relevait son front humide, rêvait de liberté et osait regarder en face d'un œil menaçant les murs crénelés du château. Enfin, quand les cœurs se sentirent battre à l'unisson, un soulèvement formidable eut lieu.

Les serfs, dans cette guerre contre les seigneurs, eurent pour auxiliaires les derniers des gentilshommes dans la hiérarchie féodale; c'étaient les *vavassins* ou vassaux des gentilshommes, sortes de tenanciers militaires. D'un bout de l'Italie à l'autre, un cri immense demandait un affranchissement général.

Les campagnes étaient donc agitées en tous sens : guerre des petits seigneurs entre eux, guerre des vavasseurs contre les seigneurs suzerains, guerre des vavassins contre les gentilshommes, guerre des serfs contre les châteaux. Le désordre devenait effrayant; les terres restaient sans culture; les souffrances étaient trop grandes et la situation trop tendue pour qu'une trêve ne se fît pas d'elle-même.

III

La lassitude générale opéra ce que n'avaient pu

accomplir, dix ans auparavant, l'empereur Conrad le Salique, ni les prédicateurs de la *Trêve de Dieu*[1]. Conrad II, pour mettre un terme à ces luttes acharnées entre les seigneurs, avait apporté des modifications très-importantes au régime féodal. Grâce à ces changements, les vassaux d'un ordre inférieur ne devaient plus être à la merci de leurs suzerains.

Mais des textes de loi sont impuissants sur des passions en incandescence. Il fallait que les colères, arrivées à leur paroxysme, s'usassent d'elles-mêmes, et que l'excès du mal fît du repos un besoin universel.

Une grande pacification eut lieu en 1039, et tous les partis acceptèrent la constitution de Conrad le Salique qui fixait plus nettement les droits respectifs des divers ordres de la hiérarchie féodale.

Mais, cette paix et cette législation nouvelle ne purent rendre aux seigneurs leur force première et leur ancien prestige. Ces luttes les avaient affaiblis, déconsidérés, ruinés. Divisés entre eux, ils avaient toujours succombé dans leurs tentatives contre les cités.

Désormais les grands seigneurs étaient forcés de rabattre de leurs prétentions vis-à-vis de leurs petits vassaux. Ceux-ci, à leur tour, devenaient moins exigeants devant l'attitude menaçante de leurs serfs à demi affranchis. La position de tous était incertaine, précaire, embarrassée.

[1] L'Italie est le pays où la trêve de Dieu fut le moins observée. Voir Sismondi, t. I, p. 95.

Le château se trouvait ainsi doublement ébranlé, par la révolution de la ville, dont les flots allaient incessamment battre ses murailles, par la marée montante du peuple de la glèbe. La résistance était impossible. Il ne restait aux châtelains d'autre ressource que d'implorer la bienveillance de la commune et de se faire admettre dans les rangs des citoyens. Ils trouvaient là un refuge pour leur personne et une protection pour leurs propriétés.

Mais cette démarche des châtelains était l'abdication même du droit féodal devant le droit nouveau, c'était le complément de la révolution consulaire. Le gentilhomme campagnard devenait le justiciable des consuls, et son individualité ne comptait pas plus dans la commune que celle des citoyens issus de la classe des artisans.

Pour s'assurer que cette alliance du châtelain avec la commune ne serait pas illusoire, on exigeait qu'il vînt résider dans la cité.

IV

Cette lutte de la ville contre les châteaux avait produit les effets ordinaires de toutes les luttes sociales italiennes ; elle avait fait surgir des éléments nouveaux. Les consuls, pour combattre à forces égales les seigneurs féodaux, toujours redoutables, bien qu'affaiblis par les guerres qu'ils se faisaient entre eux, avaient dû augmenter la masse des citoyens.

C'était toujours à la même source qu'ils avaient puisé ; c'était dans la classe déshéritée, mais essentiellement progressive de l'industrie et du négoce ; troisième effluve de ce foyer vivant où le travail engendrait incessamment des forces nouvelles. Chaque révolution était ainsi marquée par un accroissement de vie, de prospérité et de liberté.

C'était le troisième peuple, *terzo popolo*, encore plus nombreux que le second peuple évoqué par la révolution consulaire. On appela ces nouveaux venus les *concitoyens*, pour les distinguer des châtelains devenus *citoyens*, ou plutôt pour indiquer la simultanéité de leur admission dans la commune.

CHAPITRE IV

LES CITOYENS ET LES CONCITOYENS.

I

Les châtelains, devenus citoyens, ne supportèrent pas sans dépit, on le comprend, ce nivellement qui les assimilait à d'anciens prolétaires. Ils rougissaient surtout d'être les égaux des derniers venus, de ces artisans qui, en entrant dans la commune officielle, avaient assuré la victoire des consuls contre les châteaux. Avec quel dédain ils traitaient ces prétendus *concitoyens* qu'ils avaient vus la veille confondus dans la vile multitude et privés de tout droit politique!

Bien loin donc de se résigner à leur nouvelle destinée et de jouir en paix des avantages de la vie commune, ils veulent tenter de réconquérir, au sein de la ville, la position qu'ils ont perdue hors des murs. En

Digitized by Google

les forçant de résider dans la ville, c'était autant d'ennemis qu'on y avait introduits. Que leur importe que leurs châteaux soient rasés dans la campagne; ne vont-ils pas les reconstruire dans la cité? Chaque maison qu'ils élèvent est un lieu fortifié d'où ils pourront exercer leurs vexations sur les bourgeois et braver les magistrats qui s'arrogent le droit de les juger.

Ainsi retranchés dans ces forteresses, ils essayent d'opposer une résistance opiniâtre. Ce n'est plus la cité luttant contre un ennemi extérieur, mais la cité divisée en deux camps : d'un côté, les *citoyens*, restés châtelains au fond du cœur, de l'autre les *concitoyens*, représentés par les consuls. Et cette guerre entre les citoyens et les concitoyens devient aussi acharnée que les précédentes.

Le conflit qui s'engage ne porte pas cette fois sur la loi fondamentale de la commune. Il n'a pas pour objet, au fond, la constitution de la petite république. La liberté et la souveraineté de la commune sont garanties par les lois qui reconnaissent également les deux partis en présence. Les droits de l'ancien seigneur sur sa terre ou sur ses capitaux sont aussi bien incontestés que les droits du citoyen issu de la plèbe sur son industrie ou sur son commerce. Les droits du saint-empire ni les droits de l'Église ne sont pas non plus mis en doute.

Ce n'est donc pas pour anéantir les uns ou les autres que la guerre trouble et même ensanglante la cité. Chacun sent bien qu'il serait inutile de regarder en

arrière et d'essayer de remonter le cours des révolutions accomplies.

Mais ce sont les conséquences pratiques, quotidiennes, de ces révolutions, qu'on subit impatiemment. Les droits et les intérêts divers ne peuvent entrer en action et se trouver en présence, sans qu'il en résulte des difficultés, des chocs, des querelles personnelles, des rivalités, des rancunes, des jalousies, des contestations sur les empiétements réciproques, sur les prétentions exorbitantes et insolentes. Entre les anciens châtelains et les anciens prolétaires, tout s'envenime, tout est sujet à procès, qui le plus souvent dégénèrent en rixes terribles.

II

Et ce qu'il y a de remarquable, c'est que chacune de ces batailles tourne au profit de la démocratie. Citoyens et concitoyens sont forcés d'aller chercher du même côté leurs moyens de défense.

Ce gentilhomme, si hautain envers le plébéien parvenu, où trouvera-t-il des auxiliaires, si ce n'est dans la multitude? Le voilà donc condamné à ménager, à caresser ses nouveaux clients, à leur prodiguer son or et ses faveurs, à faciliter en les enrichissant leur émancipation politique, à augmenter ainsi de ses propres mains cette classe odieuse de *concitoyens* contre laquelle il a engagé la lutte.

Et ce bourgeois, hier artisan, aujourd'hui l'égal du

gentilhomme, qui ne se souvient de ses frères de la veille que pour rougir de son origine, où cherchera-t-il des amis qui le soutiennent? encore dans la vile multitude; il redeviendra fraternel pour être populaire ; il fera bénéficier ses partisans des avantages de sa nouvelle position, et, afin de les entraîner dans sa querelle, il leur montrera au bout, pour eux-mêmes, la conquête de la liberté.

Ainsi, tout sert à la révolution. Chacun de ses pas accélère sa marche en multipliant à l'infini sa force d'expansion.

Mais, dans cette lutte des citoyens et des concitoyens, les consuls, jusque-là magistrats suprêmes de la commune, ne peuvent plus suffire. Représentants de l'un des partis opposés, ils ne pourraient être des juges impartiaux à l'égard des nouveaux citoyens conquis sur la féodalité, les anciens comtes et les anciens châtelains. Ils ne correspondent plus aux besoins nouveaux de cette communauté qui s'est accrue de membres, ennemis la veille, et si mal réconciliés. Un nouveau pouvoir devenait indispensable.

CHAPITRE V

LE PODESTAT.

Nous devons dire un mot de cette magistrature qui est en quelque sorte le point culminant, comme le couronnement de toutes les révolutions antérieures, et qui clôt la première période des révolutions italiennes.

A la place des consuls nés d'une révolution plébéienne, chefs naturels de cette bourgeoisie qui avait eu l'audace d'attaquer la féodalité jusque dans ses châteaux et d'imposer le niveau de la loi aux gentilshommes, il fallait donc une magistrature étrangère aux intérêts et aux passions de l'un et l'autre parti, capable de tenir une balance impartiale entre les citoyens venus de la plèbe et ceux conquis sur la féodalité. Et comme l'antagonisme persistant des éléments

divers qui composaient la commune continuait en quelque sorte la phase révolutionnaire, le magistrat nouveau devait être un dictateur.

La force des choses conduisit ainsi à réunir tous les pouvoirs dans les mains d'un seul homme en état de dominer tous les partis. Ce chef nouveau et pour ainsi dire omnipotent, ce fut le *podestat*.

Afin que l'arbitrage supérieur qu'il avait à exercer pût être impartial, ce magistrat devait être, avons-nous dit, étranger aux deux partis rivaux. Mais où trouver ce personnage, impassible comme la loi et à l'abri des influences environnantes? Pris dans la cité, au milieu même des intérêts antagonistes, comment eût-il pu se dégager de toute préférence et de toute passion ?

On fut obligé, pour assurer l'indépendance, la force, en même temps que l'autorité morale de cette magistrature, d'aller chercher le podestat en dehors de la cité. Ce fut parmi les citoyens illustres des autres villes italiennes que chaque république dût choisir son nouveau chef. L'usage de ce choix externe se généralisa bientôt. La ville qui voulait avoir un podestat s'adressait à une cité amie; celle-ci déléguait un de ses citoyens qui allait momentanément remplir cette haute et suprême mission.

Chef unique, le podestat exerçait à lui seul toutes les fonctions judiciaires et politiques des consuls. Ces derniers étaient réduits à l'état de simples conseillers, avec les titres de prieurs, d'anciens ou de recteurs.

Pour se faire une idée de cette magistrature et de la situation à laquelle elle répondait, il faut se représenter deux camps en présence, ayant déposé momentanément leurs armes mais non leurs inimitiés, puis élisant d'un commun accord un arbitre chargé de juger les différends qui s'élèveront entre les membres des deux armées, à l'occasion de leurs rapports de toute nature pendant la durée de la trêve. Tant que l'armistice se continue et que rien de grave ne survient entre les deux armées, la fonction du magistrat commun reste possible. Mais supposez qu'un choc violent ravive les haines et replace les deux camps en état d'hostilité ouverte, l'arbitre nommé pour la trêve disparaît à l'instant même.

Ainsi en était-il du podestat. Tant que les deux partis vivaient, sinon en bonne intelligence, du moins sans guerre déclarée, dans la cité, le dictateur commun conservait son autorité. Quand la lutte s'engageait de nouveau, quand les partis se reformaient en deux camps prêts à combattre, le magistrat commun n'avait plus sa raison d'être ; chaque parti choisissait son podestat ; et, quand le résultat de la bataille était l'expulsion de tout le parti vaincu, celui-ci allait se réfugier et se reconstituer dans quelque cité amie, c'est-à-dire où le même parti était en ce moment le parti triomphant ; car les mêmes oscillations se produisaient dans toutes les villes italiennes. Là, les proscrits élisaient un podestat et attendaient, avec l'espoir de prendre bientôt leur revanche.

CHAPITRE VI

LES GUERRES MUNICIPALES.

I

Pendant que cette lutte des citoyens contre les privilégiés du régime féodal déchirait le sein de chaque cité, des guerres plus générales et non moins sanglantes faisaient de l'Italie entière un vaste champ de bataille. La même question qui divisait la cité en deux partis mettait aux prises les villes entre elles.

Toutes les villes italiennes, en effet, ne firent pas leurs révolutions juste au même moment. Il y eut des villes retardataires, et même quelques-unes qui s'obstinaient à résister au mouvement émancipateur. Alors des guerres acharnées s'engageaient entre les villes en avance et les villes en retard.

Ainsi la révolution des consuls, qui fut la sécula-

risation du gouvernement de la cité et le complément de la révolution des évêques contre les comtes féodaux, eut pour conséquence inévitable d'allumer la guerre entre les villes consulaires et les villes militaires, c'est-à dire celles où le pouvoir du comte subsistait encore.

Il en fut de même à la suite de la révolution qui absorba dans la classe des citoyens les châtelains de la campagne. Entre ces cités qui avaient fait une conquête nouvelle sur la barbarie féodale et les villes attardées s'engagèrent des luttes sans fin.

Le podestat, ce dictateur dont le pouvoir planait au-dessus des deux partis qui divisaient la cité, s'il put un moment apaiser, pacifier les inimitiés intestines et suspendre la guerre au sein de la commune, le podestat fut sans action sur le sort général de l'Italie, où les guerres municipales semblaient être devenues l'état chronique de ce malheureux pays.

Ainsi l'Italie était simultanément déchirée par une double guerre sociale : guerre au sein de la cité entre les privilégiés qui se défendent et les déshérités qui réclament leur place au soleil ; guerre entre les cités, les unes en avance dans ce mouvement social, les autres en retard.

II

Jamais l'histoire, même aux périodes les plus agitées et les plus sanglantes, n'a offert le spectacle de pareils déchirements. Décrire ces luttes qui se croi-

sent, qui s'entre-choquent, qui toujours s'alimentent de leurs propres fureurs, autant vaudrait décrire les tempêtes de l'Océan. Le tableau qu'en font les historiens vous donne le vertige. On dirait, non pas un champ d'épreuve où s'opère le travail d'enfantement d'une nation, mais un sol volcanique où chaque point est un cratère incandescent.

C'est en même temps l'époque des grandes ligues entre les républiques italiennes contre la domination étrangère ; efforts gigantesques qui révèlent, dans les profondeurs de cette mer bouleversée, une âme nationale. Il semble qu'au sein de cette épouvantable anarchie, des alliances d'abord provoquées par le besoin de la défense commune, cimentées ensuite par le sentiment d'intérêts identiques et par d'unanimes aspirations patriotiques, vont engendrer au moins l'embryon vivace d'une nation homogène.

Partout ailleurs ce résultat serait certain. En Italie, l'empire et la papauté sont là. N'attendez pas un résultat national.

CHAPITRE VII

LE PAPE ET L'EMPEREUR. — LA PART QU'ILS PRIRENT A CES RÉVOLUTIONS.

I

Le pape et l'empereur interviennent, soit directement, soit indirectement, dans toutes ces guerres intestines; et, dans cette tutelle éternelle que l'Église et l'empire prétendent exercer sur les mouvements de l'Italie, ils se rencontrent avec l'attitude de puissances rivales. Ils ont bien essayé de se distribuer amicalement les rôles dans le pacte de Charlemagne, mais ils n'en sont pas moins les représentants des deux éléments opposés, l'élément religieux et l'élément laïque, destinés à se combattre jusqu'à ce que le temps et la science aient résolu le problème dans une rationnelle et définitive conciliation.

On doit donc s'attendre, même quand la querelle

où elles prennent parti n'est pas la cause directe de l'Église et de l'empire, à voir les deux puissances dans des camps opposés : l'Église avec le parti de la révolution quand l'empire soutient le parti du passé, *et vice versa*, sauf, une fois la guerre politique ou nationale terminée, à faire entre elles de nouvelles alliances, afin de tirer le plus grand profit possible des agitations de l'Italie.

Il ne faut pas croire que les deux puissances rivales jouent toujours dans ces événements le même rôle que nous leur avons vu jouer au début des révolutions dont elles ont été les inspiratrices ou les soutiens. Dès que chacune d'elles s'aperçoit que le mouvement prend des proportions compromettantes pour sa suprématie, pour ses projets de domination, en un mot, dès qu'un intérêt contraire la pousse, qu'elle ait été ou non à l'origine la promotrice du mouvement, vite elle réagit et s'efforce de l'enrayer. Et le plus souvent, dans ce cas, les rôles respectifs sont intervertis.

Quand on prend une vue superficielle de ces variations dans le rôle de la papauté et de l'empire, tout paraît confusion. En regardant au fond, on peut aisément se rendre compte des motifs et des intérêts qui ont déterminé la politique des deux cours.

§ 1er. — Rôle de l'empire dans les guerres municipales.

I

Nous avons vu la révolution des consuls, c'est-à-dire la sécularisation du gouvernement dans la cité, faite par le parti laïque, représenté et appuyé par les agents de l'empereur ; puis les guerres municipales qui s'ensuivirent.

Que va faire l'empereur? Va-t-il, dans ces guerres municipales, favoriser l'essor des villes consulaires, cimenter leurs alliances, les soutenir dans leurs luttes contre les vieux centres militaires? Celui qui a voulu la destruction du royaume sera-t-il logique et secondera-t-il l'effort des villes émancipées, pour entraîner dans le mouvement révolutionnaire les villes en retard? C'est le contraire qui va arriver.

L'empereur a voulu que le royaume fût détruit; c'était l'intérêt et la condition même de sa suprématie. Il n'est donc pas au fond l'ennemi de la révolution consulaire qui a contribué à cette œuvre de destruction. Ce sont les conséquences de cette révolution qu'il redoute. Il s'alarme de voir les nouveaux chefs de la commune républicaine investis de pleins pouvoirs par la révolution, agir en maîtres, trancher les questions de leur autorité propre, faire une guerre à outrance aux derniers vestiges de la féodalité. N'est-il pas urgent de réprimer ces consuls « qui rasent ou bâtissent

des villes comme si l'empire avait cessé d'exister[1] ! »

D'un autre côté, l'empereur ne peut souffrir qu'un État important quelconque soit fondé sur les ruines du royaume féodal ; il empêchera la reconstruction d'une nouvelle unité nationale, soit royale, soit républicaine. Dans ce but, il entretiendra éternellement les divisions et les querelles entre les villes italiennes. Qu'elles se heurtent, qu'elles se déchirent entre elles, qu'elles fassent de l'Italie un champ de carnage, peu lui importe. Mais, dès qu'un mouvement national peut sortir de ces guerres, il s'émeut, et prétend dire au flot : Tu n'iras pas plus loin.

Ainsi, quand des alliances rapprochent les cités belligérantes et élèvent un drapeau qui ressemble à un drapeau national, l'empereur se hâte d'invoquer les devoirs de sa haute tutelle ; il ne peut supporter, dit-il, que la guerre devienne exterminatrice. Sous prétexte de protéger le parti le plus faible contre le choc formidable des villes confédérées, il intervient contre ces dernières.

II

Il y en a qui s'y sont trompés et qui ont vu un sentiment désintéressé et des dispositions conciliatrices dans cette dérisoire tutelle des empereurs. C'est s'abuser étrangement. Les prétextes n'ont jamais man-

[1] Ferrari, t. II, p. 130.

qué aux princes, et les despotes ne sont pas les moins ingénieux à en imaginer. Que d'immolations l'histoire ne montre-t-elle pas sous le voile de la plus paternelle sollicitude ! Et l'histoire de l'Italie, qu'est-elle donc, si ce n'est l'histoire d'un peuple éternellement protégé, c'est-à-dire éternellement immolé par le pape et par l'empereur ?

Oui certes, l'empereur, en sa qualité de modérateur suprême, a la prétention d'arrêter les luttes quand il lui plaît, de les diriger, de les modérer à son gré; mais c'est dans l'intérêt exclusif de son autorité, et non pour donner la paix à l'Italie : que la lutte se prolonge éternellement, qu'une sorte d'équilibre négatif entre les forces rivales perpétue l'anarchie en empêchant le triomphe définitif d'aucun parti ; et surtout qu'aucune cité, s'élevant au-dessus des autres en gloire et en influence par une série de victoires et d'absorptions successives, ne menace de devenir un centre national.

Si un fait aussi grave naît des événements, c'est alors que l'empereur feindra d'étendre sur la malheureuse Italie sa main protectrice. Il soutiendra les villes secondaires contre la future capitale ; il rasera, s'il le faut, l'orgueilleuse cité, comme on en vit un terrible exemple l'an 1162, où Milan fut détruite de fond en comble.

Les faibles protégés croiront à cette haute tutelle. Mais était-ce bien le sort de l'Italie qui était menacé par ces guerres exterminatrices entre les villes éman-

cipées et les villes féodales? Non, ces guerres auraient eu au contraire un résultat national. C'est l'autorité seule de l'empereur qu'elles mettent en péril, et c'est le seul motif qui détermine son intervention prétendue modératrice.

Quand Frédéric Barberousse descendit en Italie, au milieu des premières guerres municipales qui suivirent la révolution des consuls, il n'eut pas d'autre pensée : arrêter au début l'essor national que ce choc terrible des cités italiennes pouvait donner à la péninsule. Ce prince venait à peine d'être élevé à l'empire, lorsque les villes en guerre avec Milan implorèrent son assistance. « Le parti de Pavie était évidemment le plus faible ; et le roi d'Allemagne, appelé à choisir entre les deux ligues, se détermina en faveur de celle qui ne pouvait se soutenir sans lui, afin de rester toujours *maître de l'opprimer ensuite ;* sentant bien que, s'il secondait les Milanais, ceux-ci n'auraient bientôt plus besoin de son assistance[1]. »

Il arrive donc, persuadé qu'il va parler en maître, qu'il fera la loi à ces cités en ébullition, qu'il lui suffira de dire à l'une : Ta puissance est assez grande; il est temps de mettre un terme à ton ambition ; et à toutes : Vivez en paix, chacune dans votre sphère ; ne troublez pas votre prospérité intérieure en vous groupant, en contractant des alliances qui partagent l'Italie en deux camps et rendent les haines plus implacables.

[1] Sismondi, t. I, p. 328.

III

Mais nul ne commande aux flots soulevés. Les cités italiennes rebondissent contre Barberousse; elles forment entre elles une ligue formidable. Non pas qu'elles contestent le principe du Saint-Empire. Qui est-ce qui en aurait eu l'idée en ce temps-là? Mais elles ne veulent pas être arrêtées dans leur activité expansive. Sans se rendre compte du résultat national qui peut sortir de leurs luttes intestines, elles sentent instinctivement que la haute tutelle qui prétend les diriger et les modérer est une force paralysante. Elles aimeraient mieux vivre au milieu de perpétuels déchirements que d'acheter une prospérité matérielle et une paix négative au prix de leurs ambitions respectives, de leurs rêves et même de leurs rivalités qui entretiennent l'émulation et la vie.

L'Italie est toujours la terre des surprises : on la croit morcelée en mille pièces; un puissant empereur a brisé le faisceau fédéral prêt à se former; dans la fameuse diète de Roncaglia, il a rappelé aux peuples terrifiés les droits de l'empire; il a anéanti la fière cité républicaine qui était l'âme de la révolution, et les Milanais dispersés portent partout le témoignage de cette grande humiliation nationale. Soudain, voilà l'Italie qui se lève comme un seul homme; la ligue lombarde jette un suprême défi à l'empereur; Milan est reconstruite, puis une nouvelle ville,

Alexandrie, s'élève comme par miracle. Les confédérés, dans un élan d'enthousiasme, s'engagent par serment à chasser l'empereur, et ils tiendront parole.

L'histoire de ce peuple est pleine de ces réveils inattendus. Et le dernier de tous, celui qui vient d'éclater après un sommeil de trois siècles, ne devait pas être le moins merveilleux. Ceux qui ont mis le pied sur cette terre pour la délivrer de la domination étrangère, ont cru la trouver divisée en une multitude d'États rivaux, en une foule de partis irréconciliables. O surprise! voilà ces rivalités éteintes, voilà ces partis réconciliés; il n'y a plus qu'un vœu dans tous les cœurs, il n'y a plus qu'une âme italienne.

Ces révélations imprévues ne font jamais le compte des Césars. Leur suprématie, ce qu'ils appellent leur tutelle, a peu de prise sur une famille nationale unie, compacte, s'affirmant elle-même dans son indépendance et dans sa dignité. Elle est plus à l'aise au milieu des rivalités anarchiques. Des populations divisées entre elles sont aux pieds de tout protecteur dont les paroles conciliatrices sont accompagnées d'une force armée imposante. Il ne faut donc pas s'étonner si les princes, arrivés d'abord en libérateurs, sentent leur zèle se refroidir, lorsque, au lieu des divisions qu'ils supposaient, ils trouvent une volonté nationale unanime dans le but qu'elle veut atteindre et sûre d'elle-même.

N'aurait-on pas là le secret de certaines déterminations subites qui ont naguère arrêté une armée

victorieuse au milieu de sa course, et causé un étonnement pénible dans toute l'Europe libérale, en supprimant d'un trait de plume la moitié d'un programme qui avait promis solennellement la délivrance de l'Italie tout entière ?

Quoi qu'il en soit de l'histoire moderne, l'empereur Barberousse, furieux de la résistance qu'il rencontre, veut à tout prix dissoudre la ligue lombarde. Cinq fois il renouvelle sa tentative, et toujours il échoue. A sa cinquième attaque, le 29 mai 1176, il est mis en complète déroute dans les plaines de Lignano. C'était la septième armée formidable que Frédéric Ier, dans l'espace de vingt-deux années, avait jetée en Italie.

IV

Après une trêve de six ans, signée à Venise en 1177, dans cette mémorable entrevue où Barberousse, réconcilié avec le pape Alexandre III, tint l'étrier au Saint-Père, la paix de Constance (1183) mit fin à la guerre de l'empereur contre la ligue lombarde.

Cet événement était à lui seul tout une grande révolution : l'empereur, en traitant directement avec la *ligue lombarde*, reconnaît au sein de l'empire une confédération armée, distincte de l'organisation impériale, ayant un but et des intérêts différents de ceux de l'empereur.

On sait que le motif qui donna naissance à la ligue,

ce fut la volonté de s'opposer à l'intervention de l'empereur, dans les querelles qui avaient armé les unes contre les autres les villes émancipées et les villes en retard. Au lieu de subir ses prétentions au rôle de juge suprême de ces différends, les villes lombardes veulent être maîtresses de vider leurs querelles comme elles l'entendent.

Dans la diète de Roncaglia, qui mit fin à la seconde expédition de Barberousse en Italie, l'année 1158, *le droit de guerre privée* avait été enlevé aux villes. « Dans la même diète, on porta sur le maintien de la paix une loi non moins contraire aux prérogatives des cités. Elle leur enlevait, aussi bien qu'aux ducs, marquis, comtes, capitaines et vavasseurs, *le droit de guerre et de paix* dont elles avaient joui depuis longtemps[1]. »

La paix de Constance, en consacrant le triomphe de la ligue, restituait aux villes italiennes ce droit de décider de la paix et de la guerre que leur avait dénié la diète de Roncaglia.

Assurément, cette ligue, formée uniquement pour la guerre, était très-loin d'une confédération nationale; mais, en tant qu'elle affirmait et maintenait, en face de l'empire, le droit des républiques italiennes de régler entre elles pacifiquement ou par les armes leurs contestations politiques ou sociales, la ligue reconnue par le traité de Constance était une conquête nationale.

[1] Sismondi, t. I, p. 361.

C'était une émancipation, une prise de possession encore vague mais réelle du droit national, par opposition à la suzeraineté impériale.

§ 2. — Rôle de la papauté dans les guerres municipales.

I

Les papes ne purent manquer de prendre part aux guerres que se faisaient les villes italiennes entre elles et aux luttes des cités progressives contre l'empereur. Comme toujours, les motifs qui les guidèrent furent tout personnels. Quant aux intérêts de l'Italie, ils ne pesèrent pas d'un grand poids dans leurs déterminations. Ils furent sans cesse dominés ou par leurs vues étroites comme princes temporels ou par leurs projets de théocratie universelle. Lorsque, pour défendre ou recouvrer leurs États pontificaux, ils eurent besoin de l'empereur, ils recoururent à son assistance. Lorsque, pour faire prévaloir leurs prétentions à l'omnipotence en face des prétendus droits du Saint-Empire, ils eurent besoin d'un appui contre l'empereur, ils secondèrent la résistance des cités italiennes. Chaque conflit se termine invariablement ou par des concessions antinationales à quelque prince, ou par de nouvelles alliances avec l'empereur.

Les exemples de la politique de bascule et antinationale des papes abondent dans le cours du douzième siècle. On sait comment le traité de Worms mit fin, en

1122, à cette querelle des investitures qui avait rempli les pontificats de Grégoire VII et de ses successeurs. Les deux puissances fixèrent avec un soin jaloux les droits du pape et ceux de l'empereur. Quant à la liberté de cette Italie qui avait été le théâtre sanglant de ces déplorables luttes, il n'en fut même pas question.

Quand s'ouvre, trois ans plus tard, entre deux maisons princières d'Allemagne qui se disputaient la couronne impériale, la lutte si connue sous le nom de guerre des Guelfes et des Gibelins, nul ne songe qu'il y ait au monde une nation italienne. Le principe du Saint-Empire romain est hors de doute, ainsi que ses droits sur l'Italie. Toute la question est de savoir quel sera l'empereur.

Les papes Honorius et Innocent II prennent chaudement le parti de Lothaire qui avait été élevé à l'empire à l'instigation de leur prédécesseur Calixte II. Or, comme tout prétendant à l'empire ne pouvait se passer d'un pape qui l'appuyât à Rome, Conrad d'Hauhenstaufen, élu empereur par la minorité gibeline, recourut au moyen ordinaire : il fit nommer un antipape.

Il trouva pour cela le terrain tout préparé. Depuis quelques années, deux grandes familles romaines, les Frangipani et les Pietro Leone, se disputaient la tiare et tenaient la ville partagée en deux camps. Déjà, douze ans auparavant, en 1118, cette querelle avait occasionné un premier schisme. Maintenant, Innocent II est soutenu par les Frangipani ; c'en est assez pour que le parti contraire se prête aux manœuvres

du concurrent de l'empereur Lothaire, et Pierre de Léon est élu par ce parti, en 1130, sous le nom d'Anaclet II. Ce nouveau schisme dura neuf ans. L'antipape resta maître de Rome jusqu'en 1139.

Et pendant que le sein de l'Église était déchiré par les ambitieux qui se disputaient les *avantages temporels* du Saint-Siége, l'Italie, toujours dominée par son illusion de l'empire, toujours victime de la politique pontificale, était également bouleversée pour sa résistance à l'un ou à l'autre des compétiteurs à la couronne impériale, à l'un ou à l'autre des compétiteurs au trône apostolique.

II

Peu s'en fallut qu'Innocent II n'appelât en Italie une invasion française, pour l'opposer à son heureux rival soutenu par Roger de Sicile. Ce pape, réfugié en France, réclama des secours avec les plus vives instances; mais Louis le Gros, qui avait assez de ses affaires intérieures, se contenta d'entourer Innocent de tous les honneurs dus au chef de l'Église.

Ce fut alors que ce pape, n'ayant plus de ressource qu'en l'empereur, se rendit à la cour de Lothaire, excita le zèle de ce prince et l'entraîna à sa suite dans une expédition contre les Romains et contre Roger. Arrêté au milieu de son entreprise par la mort de Lothaire, Innocent II prend le parti de se mettre personnellement à la tête d'une armée, et il marche

contre Roger. Ses troupes furent battues à la première rencontre, et lui-même tomba au pouvoir de l'ennemi.

Cette défaite le sauva. Chef d'une expédition guerrière, le souverain pontife avait perdu tout son prestige. Dépouillé et désarmé, il reparut aux yeux de ses ennemis dans toute la majesté du sacerdoce. Innocent II fut reconnu et entouré d'hommages.

Mais cette longue lutte et le triomphe définitif de la papauté, de quel profit furent-ils à la cause italienne? Le résultat fut invariable : un pape rétabli sur son trône temporel, après des flots de sang versés; les droits de l'empire de nouveau consacrés par le couronnement de Lothaire. En même temps, le Saint-Siége profita de l'occasion pour consolider, par son alliance avec Roger, sa suzeraineté sur le royaume de Naples.

III

Ce fut encore dans l'intérêt de son pouvoir temporel que le même pape implora vainement l'assistance de l'empereur Conrad contre les premiers succès d'Arnaud de Brescia. Tous les efforts d'Innocent II, de Luce II et d'Eugène III ne purent empêcher l'établissement de la république, que le grand rénovateur gouverna glorieusement pendant dix ans.

Adrien IV fut plus heureux auprès du nouvel empereur Fredéric Barberousse. Ce prince, cédant à ses instances, vient en Italie à la tête d'une armée, bat

les troupes romaines, rétablit Adrien sur les ruines de la république et livre Arnaud de Brescia au pape, qui le fait brûler vif.

Tel fut le motif de la première intervention de l'empereur Barberousse dans les affaires italiennes. Le pape est ici l'allié de l'empereur, parce qu'il s'agit, non de la cause italienne, mais du pouvoir temporel du Saint-Siége. Que ce même intérêt commande à la cour romaine une politique inverse, le pape deviendra l'ennemi implacable de l'empereur.

Bientôt aprés, en effet, Adrien IV, effrayé des rapides succés de Barberousse et oublieux du service reçu, se ligue avec le roi Guillaume de Sicile, et il abandonne sans scrupule ses anciens alliés qui, pour lui, s'étaient compromis vis-à-vis de l'empereur. Puis, se croyant assez fort, il essaye de parler en maître du monde, et renouvelle à l'égard de l'empereur et des princes les prétentions théocratiques de Grégoire VII.

IV

Alexandre III, continuateur de la politique d'Adrien, inaugure son pontificat par une lutte ardente contre Barberousse. Ce prince avide de domination opposait aux prétentions des papes des prétentions non moins exorbitantes. Entré dans Rome en restaurateur de la papauté, il entendait y exercer sa double influence de protecteur et de suzerain. Destructeur de la républi-

que, il s'appuyait sur le sénat et sur la noblesse ; ce parti nomma l'antipape Victor IV pour l'opposer au pape qu'avait fait élire le parti normand.

Les foudres du pape et de l'antipape mettent l'Italie en feu. L'empereur est excommunié. Alexandre III, quoique d'abord chassé de Rome par son adversaire, montre une énergie indomptable.

Mais cette querelle du pape et de l'empereur est tout à fait étrangère à la question italienne; c'est l'éternelle querelle entre les deux puissances rivales. Or, dans l'attitude menaçante où ces deux puissances étaient en ce moment, ce fut pour le pape une bonne fortune qu'un besoin d'indépendance agitât les villes italiennes. Alexandre III, saisissant l'occasion, donne la main aux républiques soulevées ; il souffle sur elles le feu intérieur qui le dévore ; il devient l'âme de la ligue lombarde.

Le nom d'Alexandre III est resté, dans l'histoire, indivisiblement uni au souvenir de la plus mémorable des tentatives faites par les républiques italiennes pour conquérir leur indépendance. Quand on a essayé, dans ces derniers temps, de faire des papes les représentants naturels de la liberté et même de la nationalité italiennes, c'est surtout l'exemple d'Alexandre III qu'on a invoqué.

C'est s'abuser étrangement et comprendre bien mal les véritables motifs qui inspirèrent invariablement la politique de la cour romaine, même quand elle sembla favorable à la cause nationale. En ce qui touche

Alexandre III, pour saisir la réalité sous l'apparence, il faut envisager le résultat.

Oui, sans doute, il y eut un moment où l'on put croire que la papauté allait donner la main à l'Italie, la soustraire enfin à la domination impériale et la mettre sur la voie qui devait la conduire à une constitution nationale. Quand on vit l'héroïque pontife à la tête de ce mouvement enthousiaste qui entraîna presque toutes les villes de l'Italie septentrionale, il sembla que le génie même de la patrie italienne sonnait l'heure de la délivrance. Jusqu'au jour du triomphe, l'illusion fut possible; le lendemain, le voile se déchira.

Si le pape Alexandre eût eu quelque souci de la cause italienne, quel parti n'eût-il pas pu tirer de la fameuse paix de Constance qui consacra la victoire de la ligue lombarde sur Barberousse! On peut dire que le sort de l'Italie fut entre ses mains. Or, le résultat de cette grande lutte fut nul quant à la question nationale.

V

Mais personne, en ce moment, ne parut se douter qu'il y eût à fonder une nation italienne, ni le pape, ni même les cités qui venaient de conquérir si glorieusement leur indépendance. Personne ne songea à donner un caractère permanent et national à cette

union des républiques, qui s'était formée pour la guerre.

C'est pour les historiens un grand sujet d'étonnement et un mystère inexplicable. Comment comprendre en effet que l'idée de la patrie n'ait point surgi lumineuse et triomphante de cette victoire de la liberté? Comment ces cœurs qui ont battu à l'unisson sur vingt champs de bataille ne se sentent-ils pas membres d'une même famille sociale? Jamais un merveilleux concours de circonstances n'a réuni en un seul faisceau des éléments mieux préparés pour former une société homogène : même langue, même foi religieuse, même origine, mêmes traditions, mêmes mœurs et même civilisation; sans compter le besoin de la défense commune qui venait de centupler la puissance attractive de toutes ces affinités nationales, et la plus vulgaire prévoyance qui commandait aux Italiens de rester unis s'ils ne voulaient perdre en un jour le fruit de leur victoire.

Vain espoir, les Italiens ne savent point profiter de cette occasion providentielle et qui ne doit plus se représenter.

Il ne suffit pas, pour expliquer ce fait inouï, de dire avec Sismondi que, si les Italiens ne formèrent pas entre eux une confédération, c'est que « la conception d'une constitution fédérative est une des idées les plus relevées et les plus abstraites que puisse produire l'étude des combinaisons politiques. » La race italienne a le sens politique assez développé et, à la fin du

douzième siècle, les cités républicaines étaient assez avancées dans la vie sociale, pour qu'il soit permis de croire que l'instinct de la conservation et l'amour de la patrie leur eût suggéré le moyen le plus approprié aux circonstances, si une cause profonde et exceptionnelle de division n'eût rendu radicalement impossible toute constitution nationale, soit unitaire soit fédérative.

VI

Cette cause, nous l'avons signalée à chaque page de ce livre, c'est l'illusion du Saint-Empire toujours persistante même au milieu des plus beaux rêves de liberté, illusion entretenue avec soin par la papauté, en vue du maintien de sa souveraineté temporelle. C'est cette cause qui avait empêché le royaume italien de se consolider et de faire une seule nation des provinces de la péninsule. C'est cette cause qui naguère avait fait échouer la généreuse tentative d'Arnaud de Brescia. C'est cette cause qui devait rendre stérile pour l'œuvre nationale la victoire de la ligue lombarde sur Barberousse.

Comment aurait-on pu avoir l'idée d'une constitution nationale, même la plus informe, quand le droit supérieur de l'empire ne faisait pas même question? La paix de Constance avait limité, mais non nié ce droit de l'empire. Les cités victorieuses croyaient avoir assez fait pour la liberté en obtenant pour chacune

d'elles des garanties sérieuses d'indépendance vis-à-vis du suzerain. C'était un ensemble de conquêtes municipales, mais nullement une conquête nationale.

Dans le préambule du traité de paix de Constance, il est dit que l'empereur reçoit en grâce *les cités et les personnes*. Tous les citoyens de quinze à soixante et dix ans devaient lui prêter un serment de fidélité qui serait renouvelé tous les dix ans. Les villes qui, par le traité de Constance, s'étaient assuré des libertés locales, bien loin de rien stipuler pour le droit national de l'Italie, avaient juré d'aider l'empereur à conserver ses droits sur la péninsule. « Réserve funeste! dit un historien moderne. En poursuivant la liberté sans la nationalité, l'affranchissement des villes sans celui de l'Italie, elles avaient fait une chose contradictoire, scellé leur liberté particulière et la servitude commune [1]. »

Le droit national proclamé eût été la négation de l'empire. Or, pour les Italiens, nier l'empire, c'eût été abdiquer leur droit à la domination universelle. Comme toujours, le droit impérial tuait le droit italien. Quand l'empire d'Autriche a mis la main sur la Hongrie, il n'y a plus eu de Hongrie. Quand l'empire des czars a mis la main sur la Pologne, il n'y a plus eu de Pologne. Mais jamais ces peuples n'ont reconnu le droit du conquérant. Le sentiment national vit en eux comme au premier jour. Si, depuis leur immolation,

[1] Zeller, *Histoire de l'Italie*, p. 179.

à un moment quelconque, la main de l'oppresseur se fût écartée, le cri national serait parti de toutes les poitrines.

La vérité est là tout entière : si les Italiens, à cette heure décisive où ils furent maîtres de leurs destinées, n'ont pas fondé une Italie, c'est qu'ils n'avaient pas le sentiment national; et ils n'avaient pas le sentiment national, parce qu'ils étaient encore les jouets de l'illusion du Saint-Empire. Le jour où ce rêve cessera, ils seront prêts pour la guerre de la délivrance, et le lendemain il y aura au monde une nation italienne.

La papauté seule pouvait opérer ce prodige d'arracher l'Italie à cette chimère. « Le pape seul, avons-nous dit ailleurs, s'il eût compris son rôle, était en état de mettre un terme à cette illusion funeste de l'empire, et de procurer aux villes italiennes un centre et un drapeau national. Alexandre III, plus que tout autre, eût pu accomplir cette grande révolution : il n'avait cessé d'être l'allié des républiques pendant leur lutte contre Barberousse; il était populaire à Rome, et, après un long exil, il était rentré dans la ville éternelle, réconcilié avec le sénat. Respecté de toute l'Europe pour ses vertus, et béni de toute l'Église qu'il gouvernait saintement, il pouvait parler en maître à l'empereur et l'exclure à tout jamais de l'Italie, en faisant retentir aux oreilles des Italiens le mot de patrie.

« L'occasion était admirable. Que fallait-il pour cela? Rien qu'une chose, mais une chose que n'a

comprise aucun pape, renoncer à tout pouvoir temporel, et laisser Rome, maîtresse d'elle-même, à sa mission nationale.

« Au lieu de ce coup d'audace et de génie, Alexandre III, comme les autres papes, ne songea qu'à raffermir son pouvoir temporel dans Rome, et à étendre son influence politique dans toute l'Europe, très-convaincu que cette double domination était une garantie de la dignité et de l'indépendance de l'Église. »

CHAPITRE VIII

RÔLE DES DEUX PUISSANCES EN FACE DES PODESTATS.

Dans la question des podestats, l'histoire nous offre un spectacle analogue : chacune des puissances, l'empire et la papauté, secondant d'abord une révolution, puis, par un intérêt contradictoire, s'efforçant d'enrayer le mouvement; et toujours les deux puissances prenant, dans la querelle, parti l'une contre l'autre, balançant ainsi les forces rivales et rendant la lutte sans issue.

§ 1er. — Rôle de l'empire.

I

Dans cette question des podestats, quel est le rôle et l'intérêt de l'empereur? Nous l'avons dit, le podestat

est un modérateur suprême entre les citoyens et les concitoyens acharnés les uns contre les autres, c'est un dictateur au-dessus de tous les partis, au-dessus des agents impériaux, au-dessus de ces châtelains qui sont les débris de la constitution féodale de l'empire. Le podestat est le grand niveleur ; il commande, et les châteaux sont détruits, et les châtelains sont traînés dans la ville au tribunal du dictateur.

Cette justice expéditive et inexorable n'était pas seulement nécessaire hors des murs. Nous savons que les nobles, devenus citoyens, s'étaient fait de leurs maisons, dans l'intérieur de la cité, autant de places fortes. Toute décision du podestat contre eux eût donc été illusoire, si le magistrat s'en était tenu, pour l'exécution, aux moyens ordinaires. A chaque fois, il était obligé de recourir à un moyen révolutionnaire : il soulevait la ville et la menait tout entière à l'assaut de la forteresse rebelle.

« Lorsque le podestat était instruit, par la renommée, de quelque délit public, il suspendait aux fenêtres de son palais le gonfalon de justice; il sommait, par ses trompettes, tous les citoyens de prendre les armes; il entreprenait le siége de la maison du coupable, et, après s'en être rendu maître, il la faisait raser jusqu'aux fondements[1]. »

C'était l'état de guerre et l'état révolutionnaire en permanence dans chaque cité : Toute loi était sus-

[1] Sismondi, t. II, p. 67.

pendue, tout autre pouvoir que celui du podestat méconnu. Devant ce maître absolu qui est à lui seul la loi vivante, qui est-ce qui songe à l'autorité supérieure de l'empereur? Qui est-ce qui se souvient que c'est de lui que ces nobles, traqués dans leur dernier refuge, tiennent leurs titres et leurs priviléges? Le podestat annule l'empereur.

L'empereur, à moins d'abdiquer, doit mettre des bornes à la toute-puissance du chef de la commune. Il prendra donc parti pour les châtelains contre le podestat niveleur.

II

Le successeur de Frédéric Barberousse comprit qu'il était temps de réagir contre les conséquences de la paix de Constance qui avait fait les républiques si fortes en reconnaissant leur indépendance, surtout dans le droit de décider de la paix ou de la guerre.

Déjà Barberousse lui-même avait pris des mesures pour neutraliser la victoire des villes italiennes, et il avait ouvert la voie à la politique réactionnaire de Henri VI. Dans les Romagnes, en Toscane, dans la Marche trévisane, il avait prêté son assistance aux villes où dominait le parti de la noblesse et qui résistaient au mouvement des républiques consulaires. En même temps, il entretenait par ses manœuvres l'éternelle hostilité des Romains contre le Saint-Siége. Mais son coup de maître avait été d'assurer la réunion

de la Sicile à l'empire, par le mariage de son fils Henri avec Constance, unique héritière du trône où était assis Guillaume II.

Henri VI n'eut garde de s'écarter de cette habile politique. A peine fut-il élevé à la dignité impériale, que la mort de Guillaume le Bon rendit vacant le trône de Naples. Henri se hâta de faire valoir ses droits; mais il eut à combattre un redoutable compétiteur, Tancrède, fils naturel d'un frère de Guillaume Ier, et soutenu par le chancelier du royaume, Mathæus, chef du parti national. La lutte se prolongea jusqu'après la mort de Tancrède, et Henri ne prit possession de la couronne qu'en 1194, après s'être emparé de la personne de Guillaume III, fils et successeur de Tancrède.

Ainsi maître du midi de la péninsule, Henri VI put tourner tous ses soins du côté des provinces septentrionales. Là, la noblesse territoriale, vaincue dans la plupart des villes, trouvait un refuge assuré et inaccessible dans les parties montagneuses du pays. Retranchée derrière les murailles de ses châteaux forts, elle tint longtemps en échec les forces révolutionnaires de la bourgeoisie.

Tant qu'il s'était agi de détruire dans la noblesse féodale les débris encore vivaces de l'ancien royaume, les empereurs avaient secondé les efforts de la bourgeoisie contre les châtelains. Maintenant que le royaume n'est plus qu'un souvenir historique, et que la bourgeoisie devient la grande puissance menaçante, les

empereurs retournent leur politique. Autant ils ont favorisé la révolution des consuls, autant ils soutiendront les châtelains dans leur résistance aux podestats.

Grâce à cette protection et aux avantages naturels qu'offrent les régions occupées par les montagnes, les nobles qui tenaient leurs fiefs de l'empire purent braver presqu'impunément les cités républicaines. Les Alpes liguriennes qui séparent Gênes de l'Émilie, les Apennins de l'Italie centrale se peuplèrent ainsi d'une multitude de châteaux indépendants. Mais ce fut surtout dans la Marche trévisane que les délicieuses vallées des montagnes euganéennes offrirent aux châtelains des retraites sûres d'où ils dominaient les provinces environnantes.

Cette noblesse, riche et obéie dans ses domaines, conserva sur les villes voisines une influence exceptionnelle. Henri VI, qui avait à cœur de relever la féodalité laïque, ne cessa d'augmenter le nombre et la force de ces seigneuries indépendantes. Il s'attacha par des faveurs la maison de Romano, afin d'avoir un point d'appui contre la Marche véronaise. Il en fit autant dans les Apennins dont l'un des versants, par ses châteaux, commande les Romagnes, et l'autre la Toscane. Il donna le duché de Romagne à son sénéchal, le duché de Toscane à son propre frère, et rétablit le marquisat de Spolète.

On le voit, la politique invariable des empereurs, c'est d'empêcher tout travail d'unification en Italie, en

annulant les forces sociales les unes par les autres. Ils ont détruit le royaume par la puissance révolutionnaire de la démocratie naissante; maintenant ils relèvent les débris de la féodalité pour opposer une digue à cette révolution qui, après avoir affranchi les cités, pourrait bien devenir nationale.

§ 2. — Rôle de la papauté.

I

Quand l'empire est pour la réaction, on peut être sûr que la papauté est pour la révolution.

L'Église prendra donc parti pour les citoyens et soutiendra le droit qu'ont les villes d'agir dictatorialement par leurs podestats. Tandis que l'empereur crée des ducs et des marquis et encourage la résistance des châtelains, le pape, par ses légats, déclare légitime le pouvoir souverain du chef de la cité et fait un devoir à la noblesse de s'incliner devant ses décisions. Le clergé prêche partout la concorde et tâche de désarmer par la parole évangélique ces orgueilleux châtelains qui se roidissent contre la force.

Cette propagande religieuse servit puissamment à consommer, dans les communes qui avaient fait partie de la ligue lombarde, la révolution démocratique. Autant l'influence de l'empereur s'efforçait de relever la noblesse dans les Marches, autant, dans la Lombardie et les Romagnes, la bourgeoisie, aidée du clergé, dompte et absorbe le parti aristocratique. Cha-

que jour la ville voit tomber quelque château autour d'elle ou dans l'intérieur de ses murs; les actes de soumission des gentilshommes se multiplient; bientôt le rayonnement des villes républicaines s'étendra sur toutes les propriétés rurales qui les avoisinent, et Modène, Parme, Plaisance, Reggio, Bologne, Milan, etc., pourront communiquer librement de l'une à l'autre.

La part active que prit le clergé à ce mouvement lui rendit le prestige et le crédit que lui avait fait perdre la révolution des consuls. Les rôles étaient intervertis. Les consuls, favorisés par le parti de l'empire, avaient détrôné l'évêque dans le gouvernement de la commune; voici maintenant l'évêque l'allié du podestat, et au besoin devenant podestat lui-même.

C'est ainsi que l'année 1192 l'évêque de Bologne, Gérard de Scannabecchi, fut élevé à cette magistrature suprême ; et les historiens du temps rapportent que, par sa sagesse et son esprit de conciliation, il sut, pendant quelque temps, contenir tous les partis et mériter les sympathies générales. Mais son zèle pour les intérêts du peuple fut la cause de sa perte. La noblesse comprit que c'en était fait de ce qui lui restait d'autorité, si elle laissait le pouvoir politique dans les mains de ce clergé niveleur; elle s'insurgea contre l'évêque Gérard et parvint à le chasser de la ville.

Cet échec n'empêcha point le clergé de poursuivre son œuvre démocratique. Partout il continua de favoriser le podestat dans sa lutte contre l'aristocratie que soutenaient les agents de l'empereur.

II

On le voit, comme toujours, l'empire et la papauté dominent la lutte et l'éternisent : les deux partis ennemis se mettent sous la protection respective des deux puissances qui ont un égal intérêt à empêcher le triomphe définitif, soit des citoyens, soit des anciens châtelains incorporés dans la commune.

Le clergé ici n'est si ardent à soutenir la bourgeoisie que parce que l'empereur appuie le parti de la noblesse. Il le peut du reste sans danger pour les possessions territoriales du Saint-Siége. Pourvu que les chefs des cités républicaines ne se donnent pas la main en vue d'une organisation nationale, le clergé a tout profit à agir au sein des communes en sens inverse du parti impérial. Il y trouve le double avantage d'y contrebalancer l'influence de l'éternel rival, l'empereur, et d'entretenir dans la péninsule les divisions qui doivent l'empêcher d'être une nation.

Sur ce dernier point, l'intérêt de l'empire est le même que celui de la papauté. Au fond, les deux puissances savent très-bien qu'elles se servent mutuellement en intervenant sous des drapeaux opposés dans les querelles italiennes; c'est le meilleur moyen de rendre impossible la victoire définitive d'aucun parti. Et comme chacune des deux puissances représente également, suivant le point de vue auquel on se place, soit la révolution, soit la contre-révolution, on ne doit

point s'étonner de les voir, suivant l'occasion, changer respectivement de rôle et de drapeau.

En ce qui touche l'empereur, si les titres des duchés et des comtés tiennent à l'empire, les titres juridiques des communes y tiennent également; car si d'une part les duchés et les comtés sont de création impériale sur les débris de l'ancien royaume des Lombards, les communes, d'autre part, se sont émancipées du joug des évêques, elles ont fait leur révolution consulaire sous la protection de l'empire représentant les droits de la société laïque en face de l'Église. Les deux adversaires, placés tous deux également sous la protection du droit impérial, ne peuvent donc espérer de s'anéantir l'un l'autre. L'empereur interviendra toujours pour relever le plus faible prêt à succomber.

L'Église, de son côté, par ses principes sociaux essentiellement démocratiques et émancipateurs, est la protectrice naturelle des communes libres. Mais, par ses intérêts temporels qui résultent de *la donation*, elle est la protectrice forcée des priviléges féodaux qui subsistent encore. Elle ne peut arrêter l'essor des communes libres sans mentir à sa mission capitale et universelle; elle ne peut comprimer les résistances des comtes possesseurs de la terre et de la force matérielle sans compromettre son pouvoir temporel.

Ainsi, la logique de la politique papale, aussi bien que la logique de la politique impériale, est l'éternel obstacle qui, sous le voile d'une double protection, retarde le mouvement social au sein des communes.

Comme l'Église et l'empire sont toujours fatalement poussés dans deux camps opposés, ainsi que deux termes contradictoires qui cherchent le point de conciliation sans pouvoir le trouver, cette intervention en sens inverse des deux puissances rivales, on ne saurait assez le répéter, a pour inévitable résultat de stériliser chaque révolution en rendant toute solution impossible. « On avance, dit M. Ferrari, au milieu d'un combat affreux, par des victoires imperceptibles ; chaque parti résiste toujours par l'impossibilité de subir une défaite. »

CHAPITRE IX

RÔLE PARTICULIER DE ROME DANS CES RÉVOLUTIONS.

I

Dans ce mouvement si régulier et si divers des révolutions italiennes, Rome, à cause de la présence des papes, eut toujours un rôle à part. Bien que jalouse, au fond, de son droit de souveraineté, et ne cessant de se débattre contre les prétentions du saint-siége, elle ne put ni ne voulut s'associer activement aux efforts des cités libres. Nous l'avons vue, dans les siècles antérieurs, rester étrangère aux essais d'organisation d'un royaume italien, soit par des conquérants barbares, soit par des princes indigènes. Son attitude fut la même pendant la période des guerres municipales. Comme si la reine du monde eût cru s'abaisser en jouant un rôle national, elle ne sembla

même pas se douter qu'elle seule manquait à ce mouvement, qu'elle seule eût pu centraliser les forces de la péninsule et donner à toutes les aspirations un but national.

La papauté temporelle, nous l'avons dit vingt fois, eut soin de la détourner de ce rôle. Bien loin de tenir Rome au niveau des progrès qui s'accomplissaient autour d'elle afin de la préparer à devenir, selon sa destination naturelle, la capitale de l'Italie, elle s'attacha toujours à retarder dans son sein la marche de la révolution sociale. Pour rester à tout jamais la ville cléricale par excellence, Rome devait s'interdire les transformations politiques qui s'opéraient partout ailleurs.

C'est là, c'est sur son propre terrain, que doit se juger la politique de la cour pontificale. Hors des limites de ses États, elle peut, surtout quand elle se trouve en face de son éternel rival, l'empereur, seconder le mouvement progressif des républiques italiennes. A Rome, on ne la voit jamais prendre ces allures révolutionnaires. Ainsi, pendant que les papes se font, avec éclat, les protecteurs des communes soulevées contre l'empire, qu'ils envoient toute une légion de missionnaires agiter les peuples au nom de la liberté et proclamer le droit du podestat niveleur, ils s'efforcent d'imposer de plus en plus aux Romains les formes du gouvernement absolu.

Mais comme ce peuple indomptable, à défaut du pouvoir, en veut au moins le simulacre, il ne se lasse

jamais de protester contre la domination cléricale. Ses révolutions ne pouvant avoir la régularité et la continuité que nous avons signalées dans les autres villes, elles éclatent aux moments les plus inattendus en formidables tempêtes, brisant tous les obstacles, chassant le gouvernement pontifical, regagnant en un jour et même dépassant le but atteint par les communes indépendantes. Colère irrésistible, mais colère stérile d'un peuple qui se souvient de son ancienne grandeur, mais qui n'a pas encore l'intelligence du nouveau rôle qui lui est destiné.

Chaque triomphe est suivi d'une défaite qui aggrave la position antérieure et fait descendre Rome d'un degré dans la voie de la décadence politique.

II

Entre toutes les tentatives faites par Rome pour conquérir sa liberté, il n'en est pas de plus glorieuse que celle d'Arnaud de Brescia. Ce grand homme, en avance de plusieurs siècles, tranchait d'un seul coup le problème qui fait encore aujourd'hui tous les embarras de l'Europe.

Fidèle à l'unité catholique, quoi qu'en aient dit ses calomniateurs[1], le moine, apôtre et homme d'État,

[1] « J'avoue toutefois, dit l'abbé Fleury, que j'aurais souhaité trouver dans les auteurs du temps d'Arnaud les raisons pour lesquelles on réfutait ses erreurs. Car les deux lettres de saint Bernard aux Romains,

comprit au douzième siècle ce que les moines du dix-neuvième ont tant de peine à comprendre, c'est que l'institution de la papauté temporelle était la pierre d'achoppement du monde chrétien, qu'elle causait une double perturbation : dans l'ordre religieux, en détournant le clergé de l'esprit essentiellement moral de sa mission ; dans l'ordre politique, en confondant, pour le gouvernement des sociétés, deux éléments que la doctrine évangélique avait voulu séparer; il comprit que toute réforme légitime dans l'Église serait impossible et tout progrès social compromis, tant que Rome ne serait pas affranchie du joug des prêtres, la papauté rétablie dans sa simplicité primitive et la société laïque remise en possession de ses droits temporels.

« Gardez-vous de croire, disait-il au peuple romain, que le clergé ait le monopole des lumières. Les laïques l'égalent en intelligence, et le moment est venu de leur rendre le pouvoir. »

Mieux inspiré que le moine Hildebrand, il prenait le problème politique en sens inverse. Le premier mettait tous les pouvoirs dans les mains du prêtre ; le second demandait, au nom du Christ, deux gouvernements, comme il y a deux sociétés, l'un chargé des choses du ciel, l'autre des intérêts de la terre.

sur ce sujet, ne sont que des déclamations pathétiques, où il n'entre point en preuve, et suppose le droit du pape (à la souveraineté de Rome) incontestable. » — Fleury. *Discours sur l'histoire ecclésiastique du onzième au treizième siècle*, IX.

La révolution de 1145, dont Arnaud de Brescia fut l'inspirateur, eut donc pour but de renverser la théocratie pontificale du moyen âge. Le grand restaurateur de la république romaine généralise toutes les révolutions des consuls contre les évêques; mais il exprime si radicalement ces révolutions, qu'il passe, aux yeux de ses contemporains et aux yeux d'une longue suite de générations, pour un utopiste.

Ce n'est pas seulement la sécularisation du gouvernement qu'il demande, la part équitable faite aux laïques dans l'exercice des pouvoirs publics, c'est la séparation absolue du domaine religieux et du domaine politique [1]. Et c'est au cœur même qu'il veut frapper la domination des évêques, c'est à Rome, dans le gouvernement pontifical. L'édifice de Grégoire VII ainsi sapé par la base, c'en était fait de la puissance politique du clergé.

Il proclama donc la déchéance de la papauté temporelle et gouverna sagement pendant dix ans la république romaine.

III

Mais ce n'était pas tout d'avoir rendu Rome maîtresse d'elle-même, d'avoir rétabli le sénat et exclu le clergé des fonctions politiques. Le difficile pour les

[1] Cela ne veut pas dire qu'Arnaud de Brescia comprît le vrai principe de la liberté comme nous le comprenons aujourd'hui. V. t. II. liv. VII, chap. Ier.

Romains était de conserver leur conquête. La cour pontificale était loin de se tenir pour battue; elle avait dans la ville un parti puissant, soit parmi la noblesse, soit parmi le peuple. Le sénat dut entreprendre de véritables siéges pour réduire à l'obéissance quelques familles, telles que les Frangipani, alliées du pape, qui s'étaient bâti plutôt des châteaux forts que des palais et avaient transformé même des monuments publics en places de défense.

A l'extérieur, la cour romaine s'appuyait sur les châteaux des environs, et même sur les petites villes, comme Tibur et Tusculum, qui étaient toujours en état d'hostilité avec Rome. Elle avait de plus pour auxiliaire le roi de Sicile, Roger, avec lequel elle venait de contracter une alliance.

La république ne se sentant pas assez forte pour lutter contre tous ces obstacles, eut recours à son moyen ordinaire, le plus funeste de tous : aux prétentions du saint-siége, elle opposa le droit de l'empire.

Déjà avant le retour d'Arnaud de Brescia qui ne fut rappelé de l'exil qu'en 1145, elle avait imploré à plusieurs reprises l'assistance de Conrad III; elle lui avait écrit : « Viens dans la capitale du monde; une fois *l'obstacle du clergé détruit*, tu régneras plus sûrement que tous les empereurs qui t'ont précédé. » Quelques années plus tard, la république adressa les mêmes instances à Frédéric Barberousse.

Ainsi, avec leur illusion du saint-empire, les Romains parcouraient toujours fatalement leur cercle

vicieux, passant d'un maître à un autre, ne comprenant pas que, pour être libres, ils devaient se soustraire à tous les deux à la fois.

Arnaud de Brescia partagea-t-il cette illusion de ses contemporains? Les historiens sont à ce sujet dans le doute. Les documents sur cette période des annales de Rome sont très-insuffisants. Ce qu'il y a de certain, c'est que le sénat seul figure dans ces supplications adressées aux empereurs; et tout, dans les actes d'Arnaud, permet de croire que le grand martyr de la liberté resta étranger à ces démarches, et même qu'il fut tout aussi préoccupé des dangers qui venaient du côté de l'empire que de ceux qui venaient du côté de la papauté. Seulement, la prudence lui faisant une loi de ne pas affronter à la fois les colères des deux puissances, il usa de réserve avec l'empereur. Mais tandis que le sénat proclamait plus haut que jamais la théorie du saint-empire, le législateur républicain eut soin de limiter autant que possible, dans la nouvelle constitution, les droits de l'empereur.

Du reste, rien n'était plus illusoire que ce recours continuel des Romains à l'autorité du saint-empire pour les aider à renverser le trône pontifical. C'était s'adresser à la puissance qui avait le plus grand intérêt à la conservation de ce trône. Les empereurs n'avaient nul désir de supprimer la papauté temporelle. Ils voulaient bien contenir ce pouvoir dans des limites raisonnables, mais non l'anéantir. Une fois le trône et l'autel séparés, le prêtre n'eût plus été pour eux

un instrument de règne ; une fois Rome affranchie de la domination pontificale, l'Italie ne devait pas tarder à s'affranchir de la domination de l'empereur. Il valait mieux s'en tenir à l'alliance opérée par Charlemagne et qui était devenue la base de tout le droit public européen.

Aussi Conrad III se garda-t-il de se rendre au vœu du peuple romain. Le sénat eut beau lui écrire : « Constantin et Justinien régirent glorieusement tout l'empire, par la vigueur de ce sénat et du peuple romain ; nous souhaitons et nous nous efforçons de faire que vous puissiez gouverner comme eux, et que vous puissiez recouvrer tous les honneurs qui vous appartiennent et qui vous ont été ravis. » L'empereur ne répondit pas. Également sollicité par le pape, il jugea prudent de ne pas se compromettre vis-à-vis de son rival, ou plutôt de son complice.

Frédéric Barberousse, fidèle à la politique de ses prédécesseurs, resta sourd aux instances du sénat. Bien loin de courir au secours de la république, il promit d'abord à Eugène III de replacer les Romains sous l'autorité pontificale « comme ils l'étaient cent ans auparavant ; » puis, réalisant sa promesse sous le successeur d'Eugène, il livra Arnaud de Brescia à la vengeance d'Adrien IV.

Crime trois fois abominable, à cause de la sainteté de la victime, à cause de l'iniquité du but que se proposaient les bourreaux, l'immolation de la liberté d'un peuple ; à cause des circonstances qui en accom-

pagnèrent l'exécution. Les agents du pape, craignant la colère des Romains, comme des malfaiteurs qui ont besoin des ténèbres, se hâtèrent de consommer leur sacrifice avant le lever du jour. Éternel déshonneur du sacerdoce et de l'empire! En vain les cendres de l'héroïque martyr furent-elles jetées dans le Tibre, le sang d'Arnaud de Brescia a laissé sa marque accusatrice et indélébile sur les degrés du trône pontifical.

IV

Plus tard, à la mort d'Adrien IV, l'inévitable querelle entre la papauté et l'empire s'étant envenimée, Barberousse prendra fait et cause pour le sénat qui a proclamé l'antipape Victor III; et le pape légitime Alexandre III, chassé de Rome, s'en ira à travers la haute Italie souffler le feu des révolutions contre son ennemi l'empereur. Nous avons vu comment, en haine de Barberousse, il devint l'âme de la ligue lombarde.

Mais ici la situation n'est plus la même. Ce n'est pas la papauté temporelle qui est en question; l'antipape Victor n'est-il pas sur le trône pontifical? Il s'agit simplement de démêlés personnels entre Barberousse et Alexandre. Le principe du gouvernement politique des papes est hors du débat. L'empereur peut donc, sans scrupule, soutenir le sénat de

Rome. Il lui importe, comme toujours, non d'anéantir son rival, mais de l'affaiblir et de lui donner un rôle secondaire dans le partage des droits du saint-empire.

L'Italie, qui cherchait sa délivrance, s'était tellement enchevêtrée dans ce réseau inextricable de papauté et d'empire, que tantôt, suivant les circonstances et les lieux, elle recourait au pape pour se délivrer de l'empereur, tantôt elle recourait à l'empereur pour se délivrer du pape. Ici les villes lombardes couraient aux armes à la voix d'un héroïque pontife, là le peuple romain, en guerre avec le même pontife, le combattait au nom de l'empereur.

Quand ces alliances se faisaient, soit avec le pape, soit avec l'empereur, il ne fallait savoir aucun gré ni à l'un ni à l'autre; dans ses déterminations, chacun des deux n'avait en vue que ses intérêts propres, et savait toujours faire tourner le résultat de la lutte au profit de sa puissance, sans souci des droits et de la liberté de l'Italie. Le grand malheur des Italiens, c'était de ne pas comprendre que les deux jougs qu'ils subissaient étaient, au fond, indivisibles; ils n'en sentaient le poids qu'alternativement; le plus lourd leur faisait oublier l'autre.

Pour Rome, le joug le plus détesté parce qu'elle le subissait de plus près et à toute heure, c'était celui du gouvernement clérical. Elle croyait donc faire assez pour la liberté quand elle chassait les papes et se réfugiait sous la suzeraineté tutélaire des empereurs.

Elle ne s'apercevait pas que c'était s'épuiser en vains efforts, car le moment arrivait toujours où les deux puissances rivales se réconciliaient à ses dépens.

Ce fut l'histoire invariable des Romains, toujours protestant contre les papes, toujours les chassant et les subissant tour à tour, jusqu'à l'heure où la réconciliation définitive de la papauté avec l'empire, en 1530, donna, pour des siècles, une assiette inébranlable à la papauté temporelle.

V

Pendant la période qui nous occupe, cette résistance opiniâtre des Romains à l'autorité pontificale ne laissa pas au saint-siége un instant de répit. Les papes, dépouillés de la plus grande partie de leurs possessions temporelles, sans prestige aux yeux du peuple, sans pouvoir devant le sénat, consumaient tout le temps de leur pontificat en luttes stériles. Sans nier résolûment le droit de la papauté au gouvernement politique, les Romains semblaient avoir l'instinct que cette intervention du chef de l'Église dans leurs affaires publiques était un non-sens; et l'on peut dire que, libres de trancher la question, ils n'auraient pas tardé à le faire de la façon la plus conforme à la raison et au droit chrétien.

Autant ils vénéraient le pontife, autant ils détestaient en lui le prince ; autant ils étaient dévoués à l'Église, autant ils étaient les ennemis irréconciliables du gouvernement clérical ; autant ils étaient fiers de la splendeur que donnait à la ville éternelle la présence du représentant du monde chrétien, autant ils étaient prompts à éloigner de leurs murs le souverain temporel ennemi de leurs libertés.

Mais, un concours fatal de circonstances rendant la vraie solution impossible, les Romains étaient jetés dans une position fausse, tendue et violente; toujours en révolte contre la cour pontificale, et toujours indécis le lendemain de la victoire; forçant le prince de s'enfuir, et regrettant le pape; tantôt s'agenouillant avec une piété sincère sous les bénédictions du chef de l'Église; l'instant d'après se faisant un jouet de sa personne; finissant par perdre à ce jeu funeste le sentiment de leur propre dignité en même temps que le sens élevé de la mission de la papauté dans le monde.

C'était l'état révolutionnaire en permanence, sans issue visible, et le caprice devenu l'unique règle dans cette société troublée.

Rien n'était donc plus précaire, plus incertain, plus marchandé que le pouvoir des papes dans Rome. Et, chose singulière, c'était l'époque même où les papes jouaient un si grand rôle dans le reste de l'Italie, l'époque où leur parole avait un poids décisif dans les conseils de l'Europe. « Pendant près d'un siècle et

demi, l'histoire de la papauté va nous offrir un étrange spectacle. Les papes, redoutés hors de l'Italie, où leur voix puissante ébranle les trônes, chefs du parti national en Lombardie et en Toscane, suzerains du royaume de Sicile, soutiennent une lutte terrible contre les empereurs ; ils poussent les masses populaires contre les armées de l'Allemagne, et finissent par abattre la puissance impériale au sud des Alpes. Mais, pendant qu'ils déploient cette énergie, ils sont si faibles chez eux qu'ils ne peuvent vaincre la résistance des habitants dégénérés de Rome, et s'établir avec sécurité dans la capitale du monde chrétien[1]. »

Étonnant contraste, qui est à lui seul un grand enseignement. Dans les luttes italiennes, les papes représentent la liberté; ils sont puissants parce qu'ils sont dans leur vrai rôle. A Rome, ils sortent de leur rôle pour se faire princes temporels; c'est pourquoi ils bâtissent sur le sable. Chaque jour ils sont forcés de relever leur édifice qu'un souffle populaire a renversé la veille, qu'un souffle renversera le lendemain.

VI

Alexandre III, le héros de la ligue lombarde, le vainqueur de Barberousse, passa en exil presque tout

[1] De Cherrier, *Histoire de la lutte des papes et des empereurs*, t. I, p. 90.

le temps de son long règne. Ce ne fut que deux ans avant sa mort, en 1178, qu'il parvint à se réconcilier avec le sénat et qu'il en obtint l'autorisation de rentrer dans Rome.

Son successeur, Lucius III, n'ayant point respecté les conditions imposées par le sénat à Alexandre, fut chassé de la ville.

Urbain III, errant de ville en ville, mourut à Ferrare sans avoir pu mettre le pied dans sa capitale.

Grégoire VIII eut le même sort que son prédécesseur.

Cette situation cesse un moment, en 1187, avec Clément III. Le sénat et le peuple, fatigués de cette querelle sans issue et regrettant la présence du chef de l'Église, reçoivent dans un esprit de conciliation les députés du nouvel élu, qui, cette fois, était un citoyen de Rome. Mais ce n'est pas sans prendre toutes leurs précautions contre la cour pontificale qu'ils ouvrent les portes à Clément III. Par un traité solennel, le sénat est reconnu, et *les droits des Romains réservés* [1].

Vaines précautions ! Si les droits du peuple romain sont reconnus en principe, ils ne le seront pas longtemps en fait, et les luttes recommenceront de plus belle. « Déjà, depuis deux ans, Clément III était rentré à Rome, mais comme la plupart de ses promesses étaient restées sans exécution, le peuple se montrait

[1] Fleury, *Histoire ecclésiastique*, liv. LXXIV, ch. xiv.

impatient, et le souverain pontife devait craindre de nouveaux troubles et un exil sans retour[1]. »

Ce pape mourut cependant à Rome, ainsi que son successeur Célestin III. Mais ils n'y furent tolérés qu'à force de concessions. Entre leurs mains, l'autorité pontificale fut réduite aux plus étroites limites par le fait du sénat et du peuple, et le patrimoine de l'Église fut presque entièrement envahi par les empereurs.

Déjà, depuis la paix de Constance, Frédéric Barberousse avait singulièrement empiété sur les États ecclésiastiques. Son fils Henri VI, encouragé par la faiblesse du saint-siége, ne mit plus de bornes à ses prétentions. Il prit possession, en vertu des anciens droits de l'empire, des provinces voisines de Rome, du duché de Spolète, de la Marche d'Ancône et de la Romagne. Quant aux provinces provenant de l'héritage de la comtesse Mathilde, bien loin de les restituer au pape, il les distribua en fiefs à ses serviteurs. En même temps, pour soustraire le royaume de Sicile à la suzeraineté du saint-siége, il affecta de se passer de l'assentiment du pape, quand il fit valoir ses droits héréditaires sur ce trône.

[1] De Cherrier, t. I, p. 254.

VII

Telle était la position respective de la papauté, de la république romaine et de l'empire, à la fin du douzième siècle : l'édifice temporel élevé par Grégoire VII presque entièrement détruit; les papes, de plus en plus refoulés par les empereurs dans les limites de leur capitale, et là, forcés de s'incliner devant l'autorité du sénat restauré, s'ils ne veulent être expulsés de la ville; le peuple romain, de son côté, malgré ses révoltes continuelles, ses révolutions et ses conquêtes sur le gouvernement pontifical, tellement affaibli, dégénéré et impuissant, qu'il a toutes les peines du monde à réduire à l'obéissance les petites villes des environs, Tibur, Tusculum, Albano; pourvu que ses institutions gardent les noms pompeux d'autrefois, il se croit maître de l'univers et s'endort dans une incurie mortelle. La campagne de Rome, devenue un champ de bataille en permanence, ne porte plus de moissons, et le désert se fait autour de la ville des Césars.

Il y a quatre siècles que les donations des Carlovingiens ont transformé le saint-siége en un trône temporel. Que l'on contemple les résultats de cette œuvre qui devait faire le bonheur des Romains, la grandeur de l'Italie et la gloire de la papauté! Rome, qu'y a-t-elle gagné? Des ruines. Et l'Italie? Des divisions tou-

jours renaissantes et des luttes stériles. Et la papauté? la déconsidération aux yeux des Romains, l'affaiblissement de sa puissance devant l'Empire, des schismes suscités par l'ambition des empereurs.

Est-ce là l'indépendance que devait assurer au saint-siége le pacte de Charlemagne?

Mais l'illusion devait durer encore bien des siècles, pour le malheur de Rome, de l'Italie et de l'Église.

CHAPITRE X

POLITIQUE DES PAPES DANS L'ITALIE MÉRIDIONALE.

I

Autant les papes avaient intérêt à empêcher la formation d'un royaume de la haute Italie, qui fatalement tendait à embrasser toute la Péninsule et aspirait à posséder Rome pour en faire sa capitale, autant ils étaient intéressés à la conservation d'un État fortement constitué dans l'Italie méridionale, afin d'y trouver un point d'appui qui fît équilibre au pouvoir des empereurs. Aussi se tromperait-on singulièrement, si l'on croyait que leur politique fût la même de part et d'autre; ils agirent au contraire presque toujours en sens inverse, selon qu'ils se tournaient vers les Alpes ou vers le Phare. Tandis que, dans un but de désorganisation, ils donnaient la main aux cités lombardes

luttant pour leur indépendance, ils favorisaient dans le Midi toute tentative sérieuse de constitution nationale.

Cette partie de la Péninsule, par ses traditions, par ses souvenirs, par ses tendances, ne semblait pas appartenir à l'Italie. Appelée par les anciens *la Grande Grèce*, elle se considérait comme étrangère aux peuples latins de l'Italie centrale et aux Gaulois cisalpins de l'Italie supérieure. Tout le littoral, ainsi que la Sicile, avait été peuplé de colonies grecques. Avant que la république romaine eût étendu sa domination sur toute l'Italie, les provinces méridionales avaient les regards fixés vers la Grèce, à laquelle les rattachaient leurs intérêts, leurs voyages maritimes, en même temps que leurs sympathies. Et quand cette contrée fut devenue une province romaine, ses habitants furent toujours appelés Grecs, pour les distinguer des Italiens du reste de la Péninsule.

Après le partage de l'empire romain par Constantin et la dissolution de cet empire, la Grande Grèce suivit surtout la fortune de l'empire d'Orient. Ces provinces furent les dernières de la Péninsule qui restèrent soumises aux empereurs de Constantinople.

Jusqu'au dixième siècle, les ducs ou maîtres des soldats de Naples et le patrice de Sicile furent nommés par Byzance. Quant aux principales villes maritimes autres que Naples, leurs ducs furent nommés par l'exarque de Ravenne, tant que cette ville appartint à l'Empire, c'est-à-dire pendant le septième et le hui-

tième siècles. Mais quand les Lombards, maîtres de toute l'Italie supérieure, se furent emparés de Ravenne, le gouvernement des *villes grecques* fut partagé, au nom de l'empereur d'Orient, entre le duc de Naples et le patrice de Sicile, jusqu'au dixième siècle.

Les Lombards, il est vrai, poussèrent leurs excursions et même leurs conquêtes jusqu'à l'extrémité méridionale de la Péninsule; on connaît le trait d'un de leurs rois, Autharis, qui, parvenu à Reggio, frappa les flots de sa lance en s'écriant que la monarchie des Lombards n'aurait pas d'autres limites. Un moment, cette orgueilleuse prise de possession fut suivie d'effets : les Lombards s'emparèrent de Bénévent et des terres environnantes, et les Orientaux continuèrent de donner le nom de Lombardie à ces provinces, longtemps après que le vrai royaume des Lombards eut disparu de la haute Italie. Mais, la province de Bénévent, érigée en duché entre les mains des princes lombards, demeura presque indépendante du royaume, et bientôt elle devint tributaire des empereurs de Constantinople.

II

Quand les Carlovingiens renversèrent la domination des Lombards, le royaume fondé par eux s'arrêta au Vulturne et à l'Aufide; la Grande Grèce, toujours en

dehors des révolutions italiennes, forma un État à part, gouverné par le duc de Bénévent sous la suzeraineté de Byzance.

Pendant les règnes des derniers Carlovingiens et les règnes des princes indigènes, Bérenger, Hugues, Bérenger II, les provinces méridionales restèrent étrangères aux luttes qui agitèrent le royaume de la haute Italie. Les empereurs grecs en profitèrent pour faire quelques conquêtes sur les provinces tributaires possédées par les Lombards de Bénévent. Ce fut ainsi qu'ils s'emparèrent de presque toutes les villes de la Pouille.

Les Othons, empereurs d'Occident, disputèrent longtemps ces possessions aux empereurs de Constantinople. Quelques villes, telles que Naples, Salerne, Gaëte, Amalfi, s'étaient rendues indépendantes et se gouvernaient en république. Toutefois, pour se soustraire aux entreprises d'Othon II, elles firent valoir leur prétendue fidélité à l'empire d'Orient. Othon fut battu à Basentello par les troupes grecques renforcées de quelques bandes de Sarrasins.

Les Grecs ne laissèrent pas échapper cette occasion de reprendre pied dans la Péninsule. Les villes libres payèrent cher l'aide qu'elles en avaient reçue. Le droit de l'empire d'Orient, qu'elles avaient invoqué contre l'empereur d'Allemagne, devint une réalité. Les Grecs étendirent leur conquête ; ils firent de Bari la capitale de leur nouvel établissement, et en confièrent le gouvernement à un chef militaire nommé Catapan.

Ainsi l'Italie méridionale, selon sa fortune presque invariable, était redevenue une province de l'empire grec.

III

Il ne faudrait pas induire des faits qui précèdent que la Grande Grèce, par sa position, par l'origine de ses habitants, par ses souvenirs, par ses intérêts et ses affinités, était à tout jamais exclue du mouvement national qui aurait relié toutes les autres parties de la Péninsule. L'histoire du monde est la preuve évidente que des éléments bien divers ont concouru à la formation de toutes les nationalités.

On n'aurait pas besoin de remonter bien haut dans les origines des nations modernes pour trouver entre les peuples, destinés pourtant à se grouper dans une indissoluble unité, des divisions encore plus profondes que celles qui séparaient les Italiens du Nord et du centre de la Péninsule de ceux de la Grande Grèce. Sans parler des quatre races si distinctes qui occupaient primitivement la Gaule : les Celtes, les Germains, les Ibères, les Grecs Massiliotes, et de leurs variétés innombrables, qu'y avait-il de commun, après la conquête des Francs et les grandes invasions des premiers siècles de notre ère, entre ces peuples qui allaient former la France : Alains, Burgundes, Goths, Suèves, Bretons, Gascons, etc., etc.?

Supposez un concours de circonstances qui privent fatalement ces populations si diverses et si hostiles les unes aux autres d'un point de ralliement, d'un centre national, jamais ce qu'on a appelé les affinités naturelles n'auraient suffi pour rapprocher ces peuples, pour les mêler et les fondre en un corps homogène.

Les divisions qui existent entre les peuples de la péninsule italienne ne doivent donc nullement faire préjuger la question de nationalité pour l'avenir. Nous savons déjà, par les études qui nous ont conduits à la fin du douzième siècle, que des causes exceptionnelles et entièrement étrangères à des différences de race et d'origine ont empêché l'unification de l'Italie.

Si nous avons dû rappeler ces divisions persistantes entre les provinces méridionales et le reste de la Péninsule, c'est afin qu'on se rende bien compte de la politique de la cour romaine, révolutionnaire dans le Nord, conservatrice dans le Midi, mais surtout attentive à maintenir entre les deux régions une barrière infranchissable. Du jour où le royaume de la haute Italie se fût définitivement annexé la Grande Grèce, plus d'État pontifical possible au centre de la Péninsule.

Tant que les deux empires se sont disputé l'Italie, la politique du saint-siége était toute tracée : dans la haute Italie, dissoudre toute organisation nationale, au nom du droit supérieur du saint-empire romain, sauf à prêcher l'indépendance aux populations quand l'autorité impériale devenait trop envahissante ; dans les

provinces grecques, favoriser le droit des empereurs d'Orient contre les prétentions des empereurs d'Allemagne.

Quand la force des choses aura définitivement soustrait la Grande Grèce à la souveraineté de Byzance, et que des circonstances inattendues feront surgir un nouveau pouvoir destiné à régner sur ces provinces, quelle sera la conduite de la papauté?

Aux premiers moments de la conquête des aventuriers normands, la situation était si nouvelle, et les suites en étaient si incertaines, que les papes durent se tenir dans une prudente expectative.

IV

C'est au commencement du onzième siècle, vingt ans après la défaite d'Othon à Basentello, qu'une quarantaine de pèlerins normands, revenant de la terre-sainte, se trouvèrent réunis à Salerne et délivrèrent cette ville des attaques des musulmans. Ce beau fait d'armes donna quelque retentissement au nom de ces barbares.

Lorsque, quelques années plus tard, une seconde bande de ces aventuriers vint en Italie tenter fortune, leurs services furent reçus avec empressement, et ils fondèrent sans grandes difficultés, en l'année 1029, le comté d'Averse, sous la suzeraineté de la république de Naples. Mais ce n'était pas encore de cette petite

colonie que devaient sortir les princes destinés à fonder le royaume des Deux-Siciles. Cette gloire était réservée à la famille de Tancrède de Hauteville.

Les douze fils de ce seigneur normand débarquèrent en Italie dans le courant de l'année 1035, et entrèrent au service de Guaimar IV, prince de Capoue. Un moment, ils se mirent à la solde du patrice grec Maniacès, qui avait à défendre les possessions italiennes de l'empire d'Orient contre les invasions des Sarrasins de Sicile. Mais ils se brouillèrent bientôt avec ce général, et, connaissant la lâcheté des Grecs depuis qu'ils les avaient vus de près, ils résolurent de leur disputer les positions qui leur restaient dans la Péninsule.

Fortifiés par quelques alliances, ils engagèrent vivement la lutte, remportèrent trois victoires signalées sur les Grecs, et en deux campagnes ils eurent conquis presque toute la Pouille. Cette province fut partagée entre les vainqueurs et divisée en douze comtés : Siponte, Ascoli, Venosa, Lavello, Monopoli, Trani, Cannes, Montepiloso, Trigento, Acerenza, San Archangelo et Minerbo. Ces villes formèrent entre elles une république militaire et oligarchique ayant Melfi pour capitale. Ces événements se passaient en l'année 1042.

Ces derniers venus en Italie, qu'on ne l'oublie pas, étaient des aventuriers et des barbares, habitués à toutes les violences et peu disposés à respecter le bien d'autrui. Comme toutes les bandes armées de cette époque, celle-ci, encore mal assise dans ses nouvelles possessions, ne vivait que de brigandage.

Les comtes normands furent donc des voisins très-incommodes pour les provinces environnantes et particulièrement pour les États de l'Église. Rien ne faisait obstacle à leurs déprédations. Ils pillaient les couvents, les églises, les lieux consacrés par la piété des fidèles.

Le pape Léon IX s'émut de ces désordres et résolut d'y mettre un terme. Non content de lever lui-même des troupes dans ses propres États, ainsi que dans l'Apulie, dans la Campanie, dans la Marche d'Ancône, il forma la ligue appelée Ligue des deux empires ; puis, comptant sur l'appui du ciel, il se dispensa de donner un général à sa nombreuse armée et la conduisit en personne contre l'ennemi. Au premier choc, cette armée prit la fuite, et le pape fut fait prisonnier.

Les Normands, très-catholiques au fond et pleins de respect pour le saint-siége, se jetèrent à genoux dès qu'ils se trouvèrent en présence du souverain pontife, et implorèrent son pardon.

V

Cette bataille de Civitella, qui eut lieu le 18 juin 1053, fut décisive. Léon IX, ouvrant les yeux, comprit qu'il avait devant lui non plus des chefs d'aventuriers, mais une puissance. La Grande Grèce ne tenait plus à l'empire d'Orient que par un fil ; ce fil rompu, les Normands restaient les maîtres sans partage. L'instinct

de la conservation traça tout de suite à la papauté sa ligne de conduite.

L'empire d'Orient n'étant plus là pour faire contrepoids en Italie à l'empire d'Allemagne, il fallait se faire une alliée de la puissance surgissante et se créer un point d'appui solide sur l'État nouveau prêt à s'organiser. Les sentiments religieux des Normands, d'accord avec leurs intérêts, fournirent à Léon IX une occasion admirable de poser son premier jalon.

Les fils de Tancrède connaissant le haut prix qu'avait à cette époque la consécration des pouvoirs humains par les chefs de l'Église, la demandèrent humblement à leur tout-puissant prisonnier pour leurs conquêtes. Léon IX s'empressa de leur accorder l'investiture, non-seulement des provinces dont ils étaient déjà en possession, mais encore de toutes celles dont ils s'empareraient à l'avenir, dans la Calabre, dans la Pouille et dans la Sicile.

Mais cette investiture ne fut faite qu'à la condition que ces États seraient à tout jamais, entre les mains des Normands, un fief de l'Église. Et en effet, durant sept siècles, le saint-siége n'a cessé de faire valoir son droit de suzeraineté sur le royaume de Naples.

Les princes normands ne s'endormirent pas sur leurs premiers triomphes. Ils étaient impatients d'étendre leur domination sur toutes les provinces comprises dans l'inféodation papale. Grâce au prestige que leur donnait cette investiture, ils complétèrent rapidement leur conquête.

Unfroi, dans l'espace de quatre années, soumit une grande partie de l'Apulie. Son frère Robert Guiscard lui succéda en 1057. Déjà ce prince avait soumis la Calabre. Il y établit son frère Roger, avec le titre de comte. Après s'être emparé, avec l'aide de Roger, de Reggio et de plusieurs autres villes, il prit lui-même, en 1060, le titre de duc d'Apulie et de Calabre.

Le pape Innocent II, fidèle à la politique de Léon IX, s'empressa de confirmer Robert dans sa nouvelle dignité.

En ce moment, les Grecs ne possédaient plus en Italie que Bari, Gallipoli, Tarente, Brindes, Otrante et quelques châteaux. Pendant que Robert Guiscard les poursuivait dans ces derniers refuges, son frère Roger conçut le projet de conquérir la Sicile sur les Sarrasins qui s'étaient établis dans cette île dès 822. Roger profita de la discorde qui existait entre deux émirs. Appelé par l'un d'eux, il courut à son aide. Les chefs musulmans étaient si dégénérés et leur puissance si affaiblie, que ce secours des Normands assura la victoire à celui qui l'avait réclamé.

A partir de ce jour, Roger renouvela fréquemment ses expéditions en Sicile, et chaque fois il sut y prendre des positions solides. Néanmoins, il lui fallut trente ans pour achever sa conquête.

Il fallut le même temps à Robert Guiscard pour achever la conquête de l'Apulie. En 1080, il chassa définitivement les Grecs de l'Italie, et il réunit à ses États Tarente, Castaneto, Bari et Trani.

VI

Cependant, les princes normands n'avaient pas cessé d'être les alliés fidèles des papes, et chacune de leurs conquêtes se faisait sous le patronage du saint-siége. La cour romaine ne manqua jamais l'occasion de s'attribuer une part dans ces conquêtes. Quand Robert s'empara, en 1077, de tout ce qui restait, dans la Grande Grèce, des anciennes possessions lombardes, il céda la principauté de Bénévent au saint-siége et ne garda pour lui que Salerne.

La papauté avait désormais dans la Péninsule un puissant auxiliaire contre l'Empire. Elle ne tarda pas à le mettre en demeure de prouver sa bonne volonté par des actes. Grégoire VII était en guerre avec l'empereur Henri IV. Ce prince l'avait poursuivi jusqu'à Rome et le tenait assiégé dans le château Saint-Ange. Au premier appel du souverain pontife, Robert Guiscard, oubliant qu'il avait été antérieurement l'objet d'une excommunication fulminée contre lui par ce pape, accourt pour le délivrer.

L'empereur, à son approche, lève le siége et s'éloigne sans coup férir.

Ce secours, tout en délivrant le chef de l'Église, fut désastreux pour Rome, car Robert, en véritable barbare, livra aux flammes la moitié de la ville, après

l'avoir abandonnée au pillage des Sarrasins qui faisaient partie de son armée.

En 1127, Roger, fils de Roger Ier grand comte de Sicile, recueillit l'héritage de tous les fils de Tancrède, auquel il joignit ensuite la principauté de Capoue et la république de Naples. Maître de toute la Grande Grèce et de la Sicile, le nouveau prince ne pouvait plus se contenter de titres secondaires . il lui fallait la couronne royale. Comme ses devanciers, il eut recours au saint-siége. Mais il commit la faute de prendre parti pour l'antipape Anaclet II, et ce fut de lui qu'il reçut le titre de roi des Deux-Siciles. Cette imprudence faillit être la cause de sa ruine.

Le pape légitime, Innocent II, pousse les sujets de Roger à la révolte. L'empereur Lothaire le seconde. Grâce à ce double secours, la république de Naples, qui soutenait depuis quelque temps une lutte héroïque, parvint à reconquérir sa liberté. En un moment, Roger perdit tous ses États de terre ferme.

Le pape et l'empereur ne pouvaient se trouver en présence sur des provinces italiennes redevenues libres, sans qu'à l'instant même des dissentiments éclatassent entre les deux puissances. Innocent réclamait Salerne comme appartenant au saint-siége ; il n'en fallait pas davantage pour jeter la discorde dans le camp des confédérés.

Roger, profitant de cette querelle, accourt en toute hâte et recouvre ses États en moins de temps qu'il n'en avait fallu à ses ennemis pour les lui enlever.

Innocent II essaya de marcher contre Roger; mais il eut le même sort que Léon IX. Comme son prédécesseur, il fut fait prisonnier. Comme lui, il s'empressa de faire alliance avec le vainqueur et de le confirmer dans tous ses titres, abandonnant sans scrupule ses alliés, qu'il avait encouragés à la résistance. C'est ainsi qu'il dépouilla juridiquement Robert de sa principauté de Capoue pour en investir Roger. Et il fit de même à l'égard de la république de Naples.

De son côté, le roi des Deux-Siciles reconnut Innocent II. Il put le faire sans violer ses engagements antérieurs, l'antipape Anaclet II étant mort quelque temps auparavant.

VII

Cette seconde épreuve démontra clairement à la cour romaine que l'établissement nouveau avait des fondements solides, et qu'il serait plus profitable de s'en faire un point d'appui que de lui susciter des obstacles inutiles.

Désormais, tous les efforts de la politique pontificale vis-à-vis du royaume des Deux-Siciles devaient avoir un double but : maintenir avec soin le droit de suzeraineté du saint-siége sur ce royaume; empêcher que, par des alliances, la couronne de Naples ne passât à un prince de la maison d'Allemagne.

La première condition fut facile à observer. Il suffisait, pour ne pas laisser péricliter le droit de suzeraineté, de renouveler la cérémonie de l'investiture à chaque nouveau règne; et les papes n'y manquèrent jamais. La seconde condition offrait plus de difficultés. La loi de l'État n'excluant pas les femmes du droit de succéder au trône de Naples, les alliances pouvaient y faire monter des Allemands; et si les papes avaient intérêt à écarter ces combinaisons, les empereurs n'en avaient pas un moins grand à les préparer.

La famille des Hohenstauffen fut la première qui réunit sur la même tête la couronne impériale et la couronne de Naples. Nous avons vu plus haut comment Henri VI, fils de Frédéric Barberousse, succéda, du chef de sa femme Constance, au roi des Deux-Siciles Guillaume II, dit le Bon. La cour romaine mit tout en œuvre pour empêcher Henri de recueillir cet héritage.

Les circonstances furent d'abord très-favorables à la politique pontificale. Un parti puissant, dont le vice-chancelier Matthieu était l'âme, avait réussi à élever au trône Tancrède, comte de Lecce, fils naturel de Guillaume Ier. « La nouvelle des événements de Palerme (l'élection de Tancrède) avait comblé de joie le souverain pontife. Cette révolution, en élevant une barrière entre l'Italie méridionale et l'Empire, servait la politique traditionnelle de la cour romaine [1]. »

[1] De Cherrier, *Histoire de la lutte des papes et des empereurs*, t. I, p. 215.

Clément III n'hésita pas à se prononcer pour Tancrède et à le soutenir de tout son pouvoir. Et cependant, « cet appui accordé à l'usurpation, au mépris du droit, était une violation flagrante des traités qui obligeaient le chef de l'Église à reconnaître pour roi de Sicile, exclusivement à tous autres prétendants, les membres de la famille régnante. On n'a pas oublié que le vasselage des princes normands n'avait été consenti qu'à cette condition [1]. »

L'histoire nous a fourni vingt fois la preuve que les papes se sont toujours crus dispensés de tenir leurs engagements quand il s'est agi des intérêts temporels du saint-siége. Et, chose inouïe, la plupart des historiens catholiques trouvent des excuses à cette politique déloyale. M. de Cherrier lui-même, beaucoup trop indulgent selon nous, se borne à faire cette réflexion : « Mais ajoutons, pour être juste, qu'un puissant motif le sollicite : c'est le besoin de sauver sa propre indépendance, qu'il considère comme étroitement liée à celle du royaume de Sicile. »

Cependant, malgré tous les efforts de Clément III, Henri VI finit par l'emporter. S'il ne put évincer son premier compétiteur Tancrède, il fut plus heureux envers son successeur Guillaume III, et prit possession du royaume en 1194.

Ce triomphe de l'empire fut un coup terrible porté à la puissance pontificale; il assurait, en Italie, la

[1] De Cherrier, *Hist. de la lutte des papes*, etc., t. I, p. 216.

prépondérance au rival si redouté. La cour romaine ne pouvait rester sous cet échec. On peut s'attendre à la voir réagir avec son ardeur et sa persévérance habituelles. A partir de ce moment, en effet, les papes deviennent les ennemis irréconciliables de la maison de Hohenstaufen. Ils engagèrent contre elle une lutte acharnée, et n'eurent point de repos qu'ils ne l'eussent anéantie; ce qui arriva, en 1266, par l'avénement de la maison d'Anjou au trône des Deux-Siciles.

Mais avant de poursuivre, il faut s'arrêter ici un moment, afin de jeter un coup d'œil général sur l'ensemble des révolutions qui ont rempli cette première période de la lutte entre les deux puissances, période qui nous a conduits jusqu'à la fin du douzième siècle. Il faut essayer de faire ressortir les traits principaux qui caractérisent ces révolutions et les résultats appréciables qu'elles ont produits.

CHAPITRE XI

COUP D'ŒIL GÉNÉRAL SUR LA PREMIÈRE PÉRIODE.

I

Nous avons dit dans un chapitre précédent que l'Italie du moyen âge fut comme le creuset où s'élaborèrent, sous l'influence des principes de la religion nouvelle et sous la résistance de tous les intérêts du vieux monde, tous les problèmes qui concernent la vie sociale et politique des nations. La première période, qui va jusqu'à la fin du douzième siècle, fut, qu'on nous passe le mot, la période *d'éclosion*. Les révolutions qui s'y accomplirent eurent pour but de dégager du chaos du monde barbare tous les matériaux qui devaient servir à l'édification de la société nouvelle.

Dans cette période, en effet, furent appelés à la vie

publique, par une série d'émancipations, tous les éléments vivants, mais jusque-là inertes et sacrifiés, du corps social. Nulle part cette série d'émancipations, de transformations, n'a été aussi nette, aussi tranchée, aussi caractérisée qu'en Italie. A chaque phase, on dirait une nouvelle couche sociale qui sort de la confusion des époques antérieures et qui prend possession de sa vie officielle.

Cet avénement de nouvelles classes, appelées à la participation des droits politiques, s'opère avec tant de régularité, que les historiens, à mesure qu'ils rencontrent, de siècle en siècle, ces classes nées à la vie publique, les désignent sous les noms de *premier peuple*, *deuxième peuple*, *troisième peuple*, *quatrième peuple*. Le monde physique n'a pas des lois plus exactes et des séries plus logiques. Le savant qui veut lire dans les entrailles du globe terrestre, ne trouve pas plus d'ordre et de précision dans la formation des couches géologiques qui s'offrent à ses regards.

Au treizième siècle, on peut le dire, ce travail d'enfantement de la société moderne était accompli; non pas en ce sens, bien s'en faut, que le corps social nouveau eût atteint son plein développement, — pour cela il fallait encore des siècles, — mais en ce sens que toutes les forces vives de la nouvelle société étaient dégagées, toutes les questions sociales et politiques posées, tous les vrais principes proclamés, tous les droits affirmés. La société chrétienne avait pris possession d'elle-même dans tous ses éléments essentiels, à l'état

rudimentaire il est vrai, mais avec des caractères nettement accusés et indestructibles.

Ce n'était pas seulement l'apparition successive de classes nouvelles venant revendiquer leur part à la communauté politique. Chaque émancipation impliquait des débats inévitables sur les rapports des nouveaux venus avec les classes qui jusque-là avaient eu le monopole de la vie publique, sur toutes les questions concernant la souveraineté, la liberté, les droits de l'État, les droits du citoyen, la propriété de la terre, les droits de l'industrie et du commerce, en un mot sur toutes les questions politiques et sociales, de nouveau posées, de nouveau élaborées; et dans toutes les villes italiennes, parfaitement distinctes et indépendantes les unes des autres, variant à l'infini sur le même fond de civilisation chrétienne et à travers les mêmes révolutions, leurs combinaisons politiques, on comprend combien, sur chaque question, les expériences, les tâtonnements, devaient être multipliés et mille fois répétés.

Cette variété d'expérimentations qui permettait d'envisager, dans la pratique même, toutes les faces des problèmes, contribuait à faire de l'Italie le champ d'épreuve le plus complet et le plus vivant. C'était bien là que devait se pétrir le monde nouveau.

II

Mais, si l'indépendance réciproque des villes italiennes servait admirablement ce travail d'élaboration, elle avait ses inconvénients fort graves ; elle ne permettait pas le travail d'ensemble destiné à faire converger toutes les solutions partielles vers une grande unité nationale. Tout probléme, renfermé dans le cercle étroit de chaque cité, s'y agitait un moment sous tous ses aspects, mais l'épréuve s'épuisait bientôt d'elle-même et restait stérile dans ses résultats, parce qu'il n'y avait point de lien qui, rattachant les villes les unes aux autres, fît du débat un débat commun, des intérêts qui y étaient engagés un intérêt général. Chaque cité résolvait la question pour son propre compte, sans solidarité aucune, sans lien national avec les autres cités républicaines.

D'ailleurs, en l'absence de tout centre national et de tout pouvoir unitaire, les guerres acharnées et interminables que se faisaient les villes entre elles entravaient et souvent annihilaient le travail de la révolution sociale. Il arrivait presque toujours qu'à part quelques villes principales, les cités italiennes, privées de protection au milieu de ces luttes, finissaient, les unes par être anéanties, les autres par tomber dans une impuissance absolue.

Chez un peuple en voie de formation nationale, le

pouvoir central vers lequel tous les éléments convergent, si faible qu'il soit encore, est toujours une protection pour tous, dans une certaine mesure. Ainsi, durant le travail d'assimilation qui s'opère le plus souvent par la guerre entre les grandes villes, entre les grands centres et les petits, entre les villes et les bourgs, le pouvoir central est une sorte de modérateur qui empêche ces guerres de devenir exterminatrices, et ce travail d'assimilation de devenir une œuvre de destruction tout autour des grands centres. Ceux-ci, soustraits à ce frein modérateur, tendraient à ne pas supporter à côté d'eux la formation de nouvelles villes ou bourgades qui, dans l'avenir, pourraient devenir des rivales en gloire et en prospérité.

L'Italie manquant d'un pareil pouvoir central et modérateur, rien ne put empêcher les villes importantes d'écraser les embryons de communes nouvelles qui se formaient autour d'elles. A mesure que la domination des comtes était détruite dans les campagnes, les populations rurales aspiraient naturellement à s'organiser en petits groupes indépendants. Or, que de tentatives faites par les paysans pour constituer leur petite république n'a-t-on pas vues échouer sous les coups de la grande ville voisine ! Il faut lire, dans le livre de M. Ferrari, l'histoire émouvante de la petite commune de Simifonti détruite de fond en comble par Florence sa voisine[1].

[1] T. II, p. 241 et suiv.

Les empereurs et les papes essayèrent quelquefois de jouer ce rôle de modérateurs; mais leur autorité était trop vague pour être efficace. D'ailleurs, au lieu d'avoir intérêt à favoriser la vie nationale sur tous les points de l'Italie, soit dans les grands centres, soit dans les petites communes, ils avaient intérêt à la paralyser, en entretenant, comme nous l'avons vu, des sujets éternels de guerre entre les villes.

III

Ces divisions fatales, causées par l'absence d'un centre national, donnent aux révolutions municipales de l'Italie une physionomie particulière que ne présente l'histoire d'aucun peuple. Le trait le plus caractéristique, en effet, de ces révolutions, c'est que chaque conquête démocratique est accompagnée *d'une décadence politique.*

Partout ailleurs, ordinairement, ces deux choses, le progrès social et le progrès politique, se correspondent. Les conquêtes sociales, il est vrai, n'impliquent pas toujours, à l'instant même, une réforme dans l'organisation politique ; il en est qui peuvent s'opérer sans que la question du gouvernement soit mise en cause. Mais, lorsqu'une nation au sein de laquelle s'est produite une révolution sociale considérable, ne peut plus se mouvoir à l'aise dans sa vieille forme de gouvernement, une révolution politique est tôt ou tard

la conséquence inévitable de la révolution sociale.

Et ce passage d'une forme de gouvernement à une autre est un progrès politique ; car la forme nouvelle doit être supérieure à la forme détruite, par cela seul qu'elle correspond à un ordre social plus élevé. C'est ainsi qu'en supposant une nation, après une série de conquêtes démocratiques, arrivée à la pleine possession de sa souveraineté, de ses droits sociaux et de ses libertés, cette nation aura dû nécessairement passer de la monarchie absolue, à travers des constitutions de plus en plus libérales, au régime républicain qui est la forme définitive de la démocratie.

Mais, cette correspondance entre le progrès social et le progrès politique ne peut avoir lieu qu'à une condition indispensable, c'est qu'il n'y ait pas au sein de la nation une cause permanente qui tende incessamment à dissoudre le lien national. Si l'on suppose en fait chaque lutte, chaque crise sociale, aboutissant fatalement à un résultat national négatif, quel que soit le progrès social accompli, on peut s'attendre à une décadence politique. Car, quoique, en théorie, la question politique et la question nationale puissent se distinguer, on peut dire qu'elles se confondent dans l'application.

Ainsi, on peut très-bien se représenter idéalement une commune, petite ou grande, abstraction faite de tout lien national qui la rattache à un centre politique, accomplissant dans son sein, non-seulement tous les progrès sociaux et économiques, mais en-

core tous les progrès politiques, c'est-à-dire perfectionnant incessamment son gouvernement pour le mettre toujours au niveau de son état social, et arrivant enfin à la forme républicaine où chaque citoyen a sa part légitime de souveraineté et sa part légitime de liberté. Mais, dans la réalité, la chose est impossible, ou du moins cette grandeur politique d'une commune isolée ne peut être durable. Cette commune, abandonnée à ses seules forces, ne faisant point partie d'un corps national puissamment organisé pour la défense, sera à la merci de toutes les convoitises environnantes : petite, elle sera une proie facile, et, au premier choc, elle sera réduite en servitude ou détruite, comme Simifonti le fut par Florence ; considérable, elle sera condamnée à soutenir des guerres perpétuelles pour rester indépendante ; l'intérêt de la défense dominera tous les autres ; le parti ou le personnage le plus capable de soutenir la lutte contre l'étranger sera toujours maître du gouvernement, et la dictature deviendra fatalement le régime en permanence.

La liberté politique suppose l'indépendance vis-à-vis de l'étranger, la possession incontestée de l'autonomie. Et cette indépendance n'est possible, sauf quelques exceptions fortuites, telles que celle de la république de Saint-Marin, qu'à la condition d'un lien commun qui relie les cités entre elles, les rende solidaires les unes des autres, et les place toutes sous la haute protection de la puissance nationale.

En fait, il est donc évident, nous le répétons, que

la question politique et la question nationale se confondent. Tout échec national est accompagné ou bientôt suivi, sur tous les points du territoire, d'une décadence politique, et, dans un avenir plus ou moins prochain, suivi aussi d'une décadence sociale.

IV

Or, c'est là l'histoire des révolutions italiennes. Mais, comme le résultat social est visible et immédiat, et qu'on ne songe guère à la question politique et nationale, au milieu de ces villes en ébullition, les historiens se sont généralement fait illusion sur la nature des conquêtes réalisées par les révolutions italiennes; parce qu'ils voyaient un progrès social appréciable, ils croyaient l'Italie en voie réelle de prospérité. Ils ne comprenaient pas que la question sociale et la question nationale sont en quelque sorte indivisibles, et que l'impossibilité d'un résultat national, quelle qu'en soit la cause, en stérilisant les résultats politiques, finit à la longue par rendre stériles même les résultats sociaux.

En vain les serfs émancipés décupleront-ils par le travail libre la valeur de la terre; en vain le château, cessant d'être un repaire de bandits répandant la terreur aux alentours, deviendra-t-il le palladium des franchises communales; en vain le seigneur, devenu citoyen, apportera-t-il dans la cité ses capitaux dont

le peuple des travailleurs fera un merveilleux instrument de richesse publique; en vain le cercle de la commune officielle, incessamment élargi par les conquêtes de l'industrie et du négoce, s'ouvrira-t-il peu à peu à tous ceux que le travail, l'intelligence, la fortune, fruit de l'effort et de l'épargne, élèveront au rang de citoyens; en vain, dans ces cités pleines de mouvement, d'activité, de vie publique, le goût des arts joint à l'orgueil de la patrie créera-t-il, comme par magie, des monuments splendides, en même temps qu'il adoucira les mœurs privées; vainement, en un mot, la civilisation se sera-t-elle largement développée; tout ce mouvement sera bientôt paralysé, si, au-dessus des aspirations locales et des progrès municipaux, ne plane l'idée supérieure de la patrie commune.

C'est ainsi que les révolutions italiennes, si brillantes d'abord, si fécondes en résultats sociaux, ont fini par faire de la plus belle et de la plus grande race du monde une race impuissante pendant de longs siècles.

On ne comprendra donc rien aux révolutions italiennes, et l'on ne sera pas en état de porter un jugement éclairé sur la part que la papauté et l'empire ont prise à ces révolutions, si l'on ne distingue avec soin la question sociale de la question politique et nationale.

Ce qui a égaré la plupart des historiens à cet endroit, c'est que, partout ailleurs, dans l'histoire des

peuples, ils voient ces deux questions n'en faire qu'une. Ils ont peine à s'imaginer que, seule, l'Italie soit condamnée à une exception fatale.

La lumière se serait faite à leurs yeux si, à mesure qu'ils constataient les progrès de la révolution sociale, ils avaient suivi attentivement le mouvement antinational qui s'opérait en sens inverse. Ils auraient vu le royaume des Lombards tomber en ruine; puis le royaume indigène, qui avait essayé d'en recueillir et d'en reconstituer les débris, se dissoudre à son tour; puis, avec le pouvoir des comtes et des châtelains, disparaître les dernières assises de l'antique édifice.

Désormais, rien n'est substitué à l'ancienne unité royale. Aucun lien politique entre les villes ne remplace cette organisation puissante qui faisait de la haute Italie un corps de nation, et qui, un moment, avait semblé devoir embrasser la Péninsule tout entière dans une grande unité nationale.

A partir de la destruction du royaume, le ciment politique, qui avait uni les diverses parties de l'Italie, alla se dissolvant de plus en plus, jusqu'à ce qu'enfin le sentiment national lui-même se perdit complétement dans ce malheureux pays.

V

Quelle est la cause de cette décadence politique, à mesure que s'opère le progrès social en Italie? pour-

quoi le lien national se relâche-t-il de plus en plus?

La plupart des historiens n'ont pas même traité la question. Ceux qui s'en sont préoccupés, voyant que, dans le travail social, le clergé a eu la plus large part d'influence, ont été portés à considérer ces deux faits contradictoires, le progrès social et la décadence politique, comme deux effets logiques d'une même cause; et cette cause, ce serait le principe même de la doctrine catholique.

Il faut avouer qu'à s'en tenir à l'Italie, l'apparence donne quelque fondement à cette opinion. La présence du chef de l'Église, l'action constante du clergé sur la vie publique et privée de ces populations, le rôle démocratique que jouèrent le plus souvent les évêques dans les révolutions italiennes, et la stérilité politique et nationale de ces révolutions, ont bien pu faire croire que le christianisme, en même temps qu'il a une influence démocratique très-réelle, a pour conséquence naturelle de produire la dissolution du lien politique; en sorte que des nations fortes et homogènes ne pourraient se former avec le travail de la révolution sociale par le catholicisme.

Le lecteur ne s'attend pas à trouver ici un traité ex-professo sur la portée sociale de la doctrine chrétienne, sur la part d'influence favorable ou négative que cette doctrine a eue dans la formation des nations modernes, et en particulier sur la portée sociale et politique du catholicisme soit en théorie soit en fait.

Outre l'étendue du sujet lui-même qui n'embrasse

rien moins que l'histoire des dix-huit siècles de notre ère, ou plutôt, pour remonter aux origines, l'histoire de tous les siècles, nous aurions à peser toute la controverse moderne, qui non contente d'attaquer, au nom des intérêts temporels des sociétés, la forme catholique, a remis tout en question, même l'œuvre sociale de la primitive Église, même la cause véritable du grand fait qui a creusé un abîme entre le monde païen et le monde nouveau, l'abolition de l'esclavage; nous aurions à réfuter l'opinion, si générale parmi les publicistes modernes et surtout parmi nos amis politiques, qui bien loin de faire honneur au catholicisme d'aucun des progrès sociaux et politiques, affirme que toutes les conquêtes libérales et nationales ont été faites contre le catholicisme.

Ce serait un livre immense dans un livre. Tel n'est pas notre dessein. En attendant que nous puissions envisager de près ces questions soulevées par le rationalisme, nous nous bornons à invoquer le témoignage de vingt générations qui, d'une voix unanime, ont appelé l'ensemble des développements sociaux et politiques des sociétés modernes *la civilisation chrétienne*.

Or, cette civilisation chrétienne n'a pas empêché des nations parfaitement distinctes et fortement constituées de se former sur tous les points de l'Europe, quelle que fût d'ailleurs la forme religieuse qu'eût prise l'idée chrétienne chez ces peuples divers, ici le catholicisme, là le protestantisme à tous les degrés.

Où trouver, dans l'antiquité, des nations plus distinctes et plus homogènes que la France, que l'Espagne, que l'Angleterre etc...?

Parce que l'idée de patrie, chez les modernes, n'a plus le sens barbare qu'elle avait chez les anciens, parce que, grâce au sentiment de fraternité qui fait de tous les hommes une même famille sous la loi du Christ, le mot *étranger* n'est plus synonyme d'*ennemi*, cela ne veut pas dire que le sentiment national soit détruit. De même que l'union des chrétiens dans une même société spirituelle, bien loin d'affaiblir le sentiment de la famille, a servi à le fortifier en l'élevant, en le purifiant, en faisant du foyer domestique un sanctuaire digne de tous les respects; de même, le cosmopolitisme chrétien, tout en rendant les hommes plus bienveillants les uns aux autres, les laisse se grouper selon les exigences de leurs destinées temporelles.

Les peuples chrétiens ne sont pas moins distincts entre eux que les peuples antiques; seulement, ils se sentent faits pour vivre en frères, au lieu de se traiter éternellement en ennemis.

VI

L'Italie aurait eu le même sort que tous les autres peuples de l'Europe, si l'action du christianisme s'y fût exercée dans les mêmes conditions. Mais on sait

que des causes toutes spéciales ont fait à l'Italie une situation exceptionnelle. Lorsque, au temps de la domination romaine, l'Italie n'a pu être une nation, le christianisme n'existait pas. Si, plus tard, la révolution sociale opérée par les évêques a été accompagnée chez elle de la dissolution du lien politique, cela tient aussi à des causes particulières.

Que le clergé soit responsable de ce résultat, rien n'est plus juste; mais la religion catholique est parfaitement innocente de la conduite de ses ministres; elle n'est nullement responsable de l'ignorance et des préjugés qui les ont conduits à donner au culte pour point d'appui une institution politique, et à préférer, pour propager la loi évangélique, les moyens humains et la force brutale à l'apostolat.

Les vraies causes qui ont fait que le clergé catholique a exercé sur les destinées nationales de l'Italie une influence si funeste, nous les avons déjà signalées; elles se résument en une seule : le projet imperturbablement poursuivi par les papes de créer à la papauté une assiette temporelle. Il fallait former autour de Rome un État pontifical au moyen de lambeaux détachés de l'Italie. Tout ce qui tendait à faire de la Péninsule une nation homogène était donc un obstacle à la réalisation de ce projet.

Voilà pourquoi l'influence du clergé tendit invariablement à renverser tout pouvoir destiné à devenir un centre national; voilà pourquoi la papauté détruisit le royaume; voilà pourquoi elle se garda de transfor-

mer les ligues formées pour la guerre en véritables confédérations politiques. L'idée de l'empire secondait mieux ses desseins ; aussi ne cessa-t-elle d'exploiter cette idée pour empêcher la formation d'une nation italienne.

Dans cette œuvre antinationale, les empereurs, nous l'avons vu, furent toujours les complices intéressés de la cour romaine. Nous avons dit plus haut comment s'était opérée la destruction du royaume italien. Charlemagne et ses successeurs avaient commencé de le dissoudre. Les Othons en achevèrent la ruine. Et, chose remarquable, ce fut par la révolution sociale que ces princes accomplirent cette démolition politique ; comme les évêques, ils faisaient un moyen de destruction de ce qui, partout ailleurs, servait si puissamment au travail d'organisation nationale.

Nous ne nous lasserons pas de le répéter, il faut se garder de croire que, dans la lutte éternelle entre la papauté et l'empire, le but de la papauté ait jamais été de détruire la puissance rivale. Toute la question était de savoir lequel des deux pouvoirs aurait la suprématie, mais nullement lequel des deux survivrait à l'autre ; leurs alliances les servaient trop bien à tenir l'Italie dans une anarchie incurable, et, par la décadence politique de l'Italie, à se garantir réciproquement à l'un sa suzeraineté, à l'autre ses possessions temporelles.

VII

Si cet obstacle à jamais déplorable de la papauté temporelle n'eût pas existé, nous sommes convaincu que l'Italie, non-seulement serait devenue une grande nation, mais que, par sa manière d'entendre et d'accomplir dans son sein la révolution sociale chrétienne, elle eût exercé une influence incomparablement plus grande sur la civilisation européenne, une influence décisive.

Même, malgré sa décadence politique et l'anarchie qui en résultait, chacune de ses révolutions sociales avait un contre-coup inévitable dans toutes les nations de l'Europe ; c'est d'elle que partait toute impulsion rénovatrice. « *Politiquement* vaincue, la ville italienne ne cherche que des *victoires sociales*, et, sur ce terrain, l'Europe est subjuguée par la révolution italienne[1]. » Nous l'avons déjà vu, c'est là, c'est dans ce foyer, que se préparent pour le monde tous les éléments sociaux de la civilisation chrétienne.

Supprimez par la pensée la papauté temporelle et permettez ainsi à l'Italie de devenir une nation ; son action *politique* sur le monde eût été égale à son action sociale. En résolvant pour son propre compte toutes les questions politiques selon l'esprit même de la doctrine chrétienne, et opérant son œuvre de con-

[1] Ferrari, t. I, p. 275.

Du reste, Rome opérait ses conquêtes, non en vue de constituer une Italie, mais en vue de constituer l'empire du monde. Voilà pourquoi les villes italiennes, entrant volontiers dans la vaste orbite de l'empire, mais répugnant à subir le procédé césarien de la conquête pour ce qui concernait l'unification nationale, s'habituèrent à se renfermer dans leur vie municipale; voilà pourquoi le sentiment national, n'ayant pas la possibilité de se manifester et de se développer en vue d'un but réalisable, finit par s'éteindre entièrement dans ce malheureux pays.

VIII

Pour que Rome devînt un centre national, il fallait qu'elle cessât d'être le centre d'un empire universel et qu'elle abandonnât le procédé despotique de l'unité par la force. Bientôt alors, de proche en proche, son influence eût rayonné sur les communes. Sans mettre obstacle au mouvement social qui, peu à peu, transformait ces communes, elle eût provoqué entre elles des alliances librement formées, qui auraient relié et combiné tous leurs efforts et fait de l'ensemble des conquêtes municipales un fonds national indestructible.

Singulière destinée des choses humaines! Ce qui a perpétué l'idée funeste de l'empire, ce qui a empêché l'Italie de se constituer suivant sa méthode politique de prédilection, qui est en même temps la

méthode *essentiellement chrétienne*, c'est la papauté. C'est la papauté, tellement aveuglée par de misérables préoccupations terrestres, qu'elle a agi, au centre même du monde catholique, en sens inverse de l'esprit de la révolution évangélique.

Combien n'eût-elle pas mieux servi la civilisation, si elle eût laissé l'Italie, cette terre classique de la liberté, cette nation à la fois la plus conservatrice et la plus progressive, suivre la voie que lui traçaient et ses traditions antiques, et sa mission nouvelle. Dans cette voie de formation nationale par la liberté, l'Italie, aussi propre à résoudre les questions politiques que les questions sociales, eût été un phare pour toutes les nations.

Cet exemple eût évité à l'Europe bien des malentendus, bien des révolutions. Que de questions, sur l'autorité, sur la liberté, qui troublent encore nos sociétés privées de boussole, eussent été à tout jamais résolues! on ne peut s'imaginer le mal immense que la papauté temporelle a fait au monde.

IX

A la fin de la première période de ses révolutions, l'Italie semblait pour ainsi dire arrivée dans une impasse. Elle possédait tous les éléments d'une société modèle; ses révolutions avaient résolu ou tout au moins nettement posé tous les problèmes importants

de l'ordre social ; et pourtant, rien ne pouvait aboutir à un résultat national. Cette impuissance était-elle le dernier mot de l'histoire italienne ?

Non, la cause qui empêchait le travail d'enfantement disséminé sur tous les points de l'Italie d'aboutir à une solution générale, c'est qu'il restait à résoudre une question capitale, mais celle-là dominant toutes les autres, et dont la solution était la condition *sine qua non* de la réconciliation de tous les intérêts en lutte, du désarmement de tous les partis, de la cessation de tous les malentendus, de la conciliation de tous les droits légitimes, en un mot, de l'harmonie sociale et nationale; c'était la question même de la papauté et de l'empire.

Le moment était venu de la résoudre; et l'Italie était sommée de le faire, si elle ne voulait se condamner à une anarchie éternelle et à une impuissance irrémédiable.

L'Italie le sentit si bien, la logique des événements lui posait d'ailleurs si impérieusement ce problème, qu'elle sembla suspendre tout autre intérêt, imposer silence à toute autre préoccupation, pour se jeter avec une sorte de fureur dans la guerre nouvelle que suscita ce problème. L'Italie comprenait qu'il y allait pour elle d'une question de vie ou de mort. Elle se demanda enfin ce qu'étaient au fond, ce que représentaient réellement ces deux puissances qui s'étaient trouvées mêlées à toutes ses affaires.

Ce n'était donc plus seulement par leur influence

sur les problèmes particuliers agités au sein de la société italienne que ces puissances allaient intervenir; c'étaient elles-mêmes qui étaient directement mises en cause; il fallait savoir quel est le rôle que l'élément religieux doit jouer dans les sociétés modernes. Et l'Italie entrait ainsi dans cette deuxième période que nous avons annoncée.

La question était bien toujours une question sociale, les peuples ne se passionnant point pour des théories philosophiques ou religieuses qui n'auraient nul rapport avec leur vie temporelle. Mais c'était la question sociale, non pas en vue de tel ou tel intérêt particulier, de tel ou tel droit politique, économique ou religieux, mais la question sociale prise à sa racine même, et dont la solution est la clef de toute la civilisation moderne.

A partir de ce moment, il n'y a donc plus qu'une question au fond de toutes les luttes, la question de la papauté et de l'empire. Tout parti, quelle que soit l'origine du débat, est obligé d'arborer le drapeau guelfe ou le drapeau gibelin.

DEUXIÈME PÉRIODE

JUSQU'AU SEIZIÈME SIÈCLE

CHAPITRE PRÉLIMINAIRE

I

Tant que la révolution sociale fournit un objet direct et saisissable aux guerres intestines de la Péninsule, c'est-à-dire tant qu'il s'agit d'opérer la démolition du régime féodal et d'appeler à la vie publique les éléments destinés à former la nouvelle société, le parti de l'empire et le parti de la papauté purent s'appuyer sur des intérêts positifs, vivaces, et faire illusion aux instincts patriotiques soit de l'aristocratie qui regrettait l'ancien royaume, soit de la démocratie qui aspirait à fonder une Italie nouvelle.

Maintenant que cette œuvre de démolition était à peu près consommée, les choses en étaient arrivées à ce point que pour que la commune italienne pût recueillir les fruits des révolutions antérieures et se constituer sur des bases solides, il fallait de toute nécessité que la question nationale fût résolue.

Or, comme l'empire et la papauté étaient, nous l'avons surabondamment démontré, la négation même du droit national italien, ces deux puissances n'auront plus désormais dans les affaires de la Péninsule qu'une action dissolvante. Dans le passé, les services qu'elles rendirent alternativement à la civilisation, l'une en secondant l'émancipation de l'élément laïque, l'autre en créant l'égalité civile et politique, voilèrent aux yeux des Italiens la commune conspiration des deux puissances contre leur nationalité. Au moment où nous sommes arrivés, sans que le voile se déchirât entièrement, les cités italiennes commencèrent à sentir le néant de cette prétendue tutelle de l'empire et de la papauté ; sans comprendre clairement que c'était cette double influence qui stérilisait toutes leurs entreprises, elles n'en conçurent pas moins une secrète défiance ; peu à peu s'évanouit le prestige qui environnait les deux puissances, et elles finirent par tomber dans une déconsidération générale.

Et pourtant, nous l'avons dit, la question du sacerdoce et de l'empire était devenue l'unique intérêt de la situation. Dans ce problème se résumaient tous les pro-

blèmes antérieurs. Quel est le domaine légitime de l'autorité religieuse? quel est celui de l'autorité temporelle? Les cités italiennes ne reprendront leur marche ascensionnelle, et la nation italienne ne sera possible, que lorsque cette question sera résolue.

Les partis ne voient pas nettement la question, mais ils la pressentent. A partir de ce moment, ce ne sont plus des partis politiques, ce sont des sectes; c'est par ce nom que les historiens les désignent, et les luttes qui vont s'engager entre elles sous le drapeau guelfe et le drapeau gibelin vont prendre tout l'acharnement des guerres religieuses.

II

Qu'on saisisse bien cette situation, unique dans l'histoire du monde : au moment où un discrédit mérité s'attache à la dignité impériale et au siége apostolique, une logique inflexible substitue à toutes les querelles italiennes la lutte de l'empire et du sacerdoce. L'Italie poursuit de ses dédains l'empereur absent et le pape fugitif; elle se croit maîtresse d'elle-même parce que les deux Césars ne foulent plus le sol de la Péninsule ; et au fond un seul intérêt la captive, une seule passion l'agite : sera-t-elle guelfe? sera-t-elle gibeline?

Pour l'empire, c'est l'époque du grand interrègne dans le treizième siècle ; pour la papauté, c'est la cap-

tivité de Babylone dans le quatorzième siècle, et le grand schisme d'Occident dans la première moitié du quinzième. N'importe ; de loin comme de près, déconsidérées comme environnées de tout leur prestige, les deux puissances ou plutôt les deux idées qu'elles représentent dominent les événements et leur impriment un caractère invariable ; quelle que soit la cause immédiate de chaque querelle, on ne voit flotter sur les deux camps ennemis que le drapeau guelfe et le drapeau gibelin.

Et cette lutte s'éternisera parce que la question est mal posée : pour la secte gibeline, les droits de la société laïque se résument dans l'idée du saint-empire ; pour la secte guelfe, tout droit social se résume dans l'idée de la théocratie pontificale. Ainsi deux instincts, indestructibles dans la conscience des peuples chrétiens, l'instinct de la souveraine indépendance des sociétés politiques, l'instinct du droit inviolable de l'élément divin dans l'homme, pour avoir été faussés par deux partis également fanatiques, se trouvent condamnés à une guerre aveugle et sans fin. Impérissables puisqu'ils correspondent à un besoin réel, à un droit essentiel de la nature humaine, les deux grands intérêts qui sont au fond du débat ne peuvent se rencontrer et se concilier à cause de la part d'erreur que l'ignorance et les passions ont ajoutée à ce qu'il y a en eux de légitime.

Il dut s'ensuivre une confusion singulière dans tous les débats de cette époque, puis un décourage-

ment universel. Une sorte de scepticisme douloureux s'empara des esprits, et l'Italie, après s'être obstinée à chercher sa grandeur dans des chimères, se trouva préparée pour la conquête.

Un coup d'œil rapide sur les révolutions de cette époque qui va nous conduire, de décadence en décadence, jusqu'à la dernière immolation de l'Italie sous l'égoïste concert du pape et de l'empereur, nous fera saisir nettement le caractère intime de cette période où les questions politiques et sociales, devenues l'objet accessoire et l'intérêt secondaire de la lutte, ne sont plus que des armes toujours renaissantes entre les mains des guelfes et des gibelins; il mettra en même temps en évidence l'action désormais essentiellement négative et dissolvante de la politique pontificale.

LIVRE PREMIER

— TREIZIÈME SIÈCLE —

LA GUERRE CIVILE EN PERMANENCE

CHAPITRE PREMIER

IMPUISSANCE ET CHUTE DU PODESTAT.

I

Nous avons laissé les républiques italiennes sous le gouvernement des podestats. Magistrat suprême, le podestat réunit en lui deux fonctions contradictoires : il est au-dessus des lois en sa qualité de *dictateur militaire*; il est le représentant de la loi et du droit en sa qualité de *juge*.

Dans les premiers temps, armé de la force qu'il tient de son origine même, il est surtout dictateur; il est

l'homme de la nécessité violente. Alors, chez lui, le rôle de juge est secondaire. Entre les deux partis, il tranche les questions plutôt qu'il ne les résout; mais, représentant de la révolution, c'est surtout contre les châtelains (devenus citoyens) que tombent ses coups. Le dictateur efface le juge.

Ainsi, la dictature révolutionnaire du podestat domine quelque temps la lutte entre les citoyens et les concitoyens, entre la noblesse et la bourgeoisie.

Nous avons vu qu'à la fin du douzième siècle, la noblesse, après avoir été vaincue dans ses retraites féodales et contrainte de faire alliance avec la bourgeoisie, avait tâché de regagner dans la cité le terrain perdu dans la campagne. Trop heureuse d'abord d'être admise à la participation des droits civiques, elle reprit peu à peu une importance très-grande dans le gouvernement de la commune et finit par s'emparer du pouvoir.

La noblesse sut profiter, pour atteindre son but, de toutes les circonstances. Le premier et plus puissant concours lui vint du parti impérial qui avait tout intérêt à ne pas laisser les communes trop s'habituer à la liberté républicaine. Les empereurs, afin de détruire l'ancien royaume, avaient antérieurement favorisé la révolution bourgeoise contre les châtelains. Une fois cette œuvre de démolition accomplie, les empereurs ne demandaient pas mieux que de restituer à la classe aristocratique une influence qui fît contre-poids à la puissance envahissante de la démocratie.

Du reste, il faut le dire, les anciens châtelains surent trouver des ressources non moins grandes dans leur valeur personnelle. Tant qu'avaient duré les glorieuses luttes des villes italiennes contre l'empire, ils avaient vaillamment payé leur tribut à la cause nationale. Dans la fameuse bataille de Legnano, par exemple, c'était deux puissants seigneurs, Anselme de Doara et Eccelino le moine, qui commandaient l'armée lombarde.

Ces services éclatants relevèrent la noblesse aux yeux du peuple. La commune, satisfaite d'avoir conquis le droit, s'empressa de confier les premières dignités à ceux d'entre les nobles qui avaient acquis quelque illustration dans les camps ou dans la cité. Il arriva bientôt que la charge de podestat fut, presque dans toutes les villes, entre les mains de la noblesse.

II

A partir de ce moment, on vit partout s'engager une lutte ardente entre les grandes familles qui se disputèrent cette magistrature suprême. Vérone obéissait alternativement aux Montecchi et aux Saint-Boniface; Ferrare aux Salinguerra et aux d'Este; Vicence et Padoue aux Eccelin de Romano et aux Camposampieri... Chaque cité, divisée en deux factions organisées, devint un champ de bataille.

Au milieu de ce conflit armé, que pouvait le podestat? Créé en vue d'une situation tout opposée, c'est-à-

d'où les châtelains ne songent plus à sortir. Leurs intérêts sont désormais confondus avec ceux de la ville ; il s'agit seulement de savoir s'ils y domineront.

Les deux partis ou plutôt les deux camps qui se disputent le pouvoir sont toujours en éveil, toujours prêts à en venir aux mains. Chacun d'eux a ses chefs, son assemblée, ses capitaines, ses finances, son gouvernement ; il correspond par de véritables ambassadeurs avec le même parti dans les autres villes de la Péninsule. Alors, au lieu d'un chef commun, il y a les chefs de chaque faction, et quand l'un des partis triomphe, ce n'est pas le podestat qui est maître de la situation, mais le capitaine qui a procuré la victoire à son parti.

CHAPITRE II

LA DICTATURE DES FACTIONS

I

Ce nouveau dictateur, qui reçoit dans toutes les villes le nom de *Capitaine du peuple*, l'égal de l'ancien podestat par la puissance, en est tout l'opposé par l'origine et le but de son institution. Le premier, destiné à tenir un glaive impartial au-dessus des partis, était choisi hors de la cité ; le capitaine du peuple surgit au contraire tout armé de la guerre civile. Comme le podestat, il domine la cité, il est chef de l'armée, chef de la garde civique, président de la république ; en apparence, c'est le même magistrat, indigène au lieu d'être étranger ; mais, en réalité, c'est l'homme de la secte victorieuse, comme il en a été l'instrument

Digitized by Google

pendant la guerre. C'est l'ennemi le plus cruel des proscrits, le chef le plus compromis parmi les proscripteurs.

Le podestat lui-même, quoique réduit aux fonctions judiciaires, devient aussi l'agent partial du parti vainqueur qui le nomme; il est, non le représentant de la loi, mais le serviteur docile de la volonté du nouveau dictateur.

Il est digne de remarque que partout, quel que soit le parti qui triomphe, ce chef suprême est désigné par le même titre de *Capitaine du peuple*. Presque toujours, il est vrai, c'est un membre d'une grande famille qui en est investi, et les deux factions qui partagent la cité sont organisées au profit de quelques grands qui se disputent le pouvoir. Mais cela ne veut pas dire que ces révolutions soient des révolutions aristocratiques. Au fond, c'est le mouvement démocratique qui se poursuit dans la commune.

Ces nobles qui, par ambition personnelle, mettent tout en feu, n'ont pas d'autre point d'appui que le peuple. Guelfes ou gibelins, ils sont obligés de caresser la multitude. Les espérances chimériques qu'ils font briller à ses yeux diffèrent, selon les perspectives de la théocratie pontificale ou de la glorieuse unité du saint-empire ; mais, réelles ou illusoires, désintéressées ou hypocrites, ces promesses faites à la foule sont un hommage rendu à la puissance nouvelle, et les efforts que font les grands pour devenir populaires tournent au profit de la révolution.

Même quand le peuple, croyant se donner un libé-

rateur, s'est donné un maître, il faut, par le nom que prendra son oppresseur, lui laisser croire qu'il triomphe.

II

L'une des premières républiques qui nommèrent un *Capitaine du peuple*, fut Milan. L'année 1241, voulant mettre un frein aux prétentions toujours croissantes des nobles, et un terme à leurs dissensions qui troublaient incessamment l'État, les Milanais investirent de pouvoirs dictatoriaux Pagano della Torre qui joignait à l'illustration de la naissance la gloire d'avoir préservé sa patrie d'une ruine complète, après la défaite de Corte Nuova. Plus tard, en 1259, ce fut sous une autre dénomination que l'héritier de Pagano, Martino della Torre, exerça les mêmes fonctions. Il fut appelé Anziano (ancien) et *Seigneur du peuple*. Aussi populaire que son prédécesseur, il ne ménagea point la noblesse.

Le nom de podestat ne disparut pas partout instantanément; il survécut quelque temps à la dignité pour laquelle il avait été créé. Les historiens, pendant tout le cours du treizième siècle, appellent indifféremment podestat ou capitaine du peuple le chef que la faction victorieuse a mis à la tête de la république; et cette confusion jette une certaine obscurité sur le caractère de cette époque.

Nous ne reconnaissons plus le podestat primitif dans les dictateurs indigènes qui dominent les cités, ici au nom des guelfes, là au nom des gibelins. Ce sont de vrais capitaines du peuple qui, sous le nom de podestats, gouvernent en maîtres absolus : à Ferrare les marquis d'Este représentants du parti guelfe; à Vicence, Vérone, Padoue, Trévise, les Eccelins chefs du parti gibelin. Il en est de même des Traversari à Ravenne, d'Ansald de Mari à Gènes, des Malatesti à Rimini, des Manfredi à Faenza, etc., etc.

Cependant, le titre de capitaine du peuple finit par prévaloir, et celui de podestat ne sert plus, dans quelques villes, qu'à désigner un fonctionnaire subordonné au chef de la république. C'est ainsi qu'à Milan, vers 1263, Martino della Torre, tout-puissant par sa charge de capitaine du peuple, accepta pour podestat sous ses ordres le marquis Palavicino, l'un des seigneurs les plus puissants et les plus redoutés de toute la haute Italie, à cause des troupes dont il disposait. Philippe della Torre, successeur de Martino, qui, non content de gouverner Milan, était devenu seigneur (capitaine du peuple) de Novare, Côme, Verceil, Bergame, congédia Palavicino et fit nommer podestat à sa place Barral de Baux, sujet de Charles d'Anjou.

En réalité, c'est la confiscation de tous les bénéfices de la révolution démocratique au profit de quelques familles que nous verrons, à la fin de ce siècle et dans le siècle suivant, s'inféoder le pouvoir.

III

Ce résultat immédiat des querelles qui ensanglantèrent l'Italie dans tout le cours du treizième siècle, a donné le change sur la cause intime de ces querelles et sur la nature du débat qu'elles couvraient.

Nous l'avons dit, le moment où apparaissent ces deux mots guelfes et gibelins pour désigner les partis opposés, où chaque cité est divisée sous ces deux drapeaux en deux camps irréconciliables, est précisément l'époque où l'empereur ne joue aucun rôle important dans la Péninsule et où le pape n'y exerce presque aucune influence. Ajoutons que lorsque l'empereur ou le pape interviennent dans ces querelles municipales, ce n'est pas toujours avec une politique respectivement identique; le premier n'est pas toujours avec les gibelins, le second toujours avec les guelfes; souvent les empereurs viendront en aide au parti guelfe, témoin Rodolphe de Hapsbourg, Charles IV, Robert, etc., et, par contre, des papes tels que Nicolas IV, Martin III, Jules II, Léon X, Clément VII agiront en gibelins.

C'est là plus qu'il n'en fallait pour que les historiens en aient conclu avec une apparence de vérité que la querelle des deux sectes, guelfe et gibeline, se distinguait complétement de la querelle entre la papauté et l'empire. L'illusion des historiens se comprendra mieux encore si l'on envisage la lutte dans ses mani-

festations locales et dans ses résultats sociaux les plus immédiats. Il est constant, en effet, que, dans chaque ville, à l'apparition des deux sectes au commencement du treizième siècle, le parti de la bourgeoisie s'appelle le parti guelfe, que celui des anciens nobles devenus citoyens s'appelle le parti gibelin ; et ce fait se rapporte exactement au moment où Frédéric II échoue dans sa tentative de mettre un terme à l'acharnement de la guerre civile.

Il faut donc le reconnaître, au point de départ, les deux sectes entrent en scène, non pas sous l'impulsion de l'empereur ou du pape, mais malgré ces deux puissances qui s'efforcent de les arrêter. C'est d'un côté la révolution qui tend à poursuivre ses conquêtes, de l'autre les privilégiés du vieil ordre social qui essayent de relever des ruines et de résister au torrent qui les emporte.

Mais à force de se débattre, de lutter, de mettre à nu par des démolitions successives les éléments primordiaux et constitutifs du corps social, les partis avaient fini par toucher au fond même de l'abîme. Sans avoir su y faire pénétrer la lumière, ils sentaient que c'était là que se devaient poser les fondements du nouvel édifice, et, dans ces profondeurs que le paganisme n'avait jamais sondées et où la révolution chrétienne aboutissait, la question sociale et la question religieuse n'en faisaient qu'une.

La société temporelle et la société spirituelle étaient en présence à la racine de tout droit et de toute au-

torité. L'homme et le prêtre se rencontraient enfin pour se regarder en face, pour se demander compte de leurs droits respectifs, non point sur tel détail de la vie privée ou de la vie publique, mais sur le principe de tout droit humain et de tout droit divin dans l'organisation des sociétés.

C'était la question du sacerdoce et de l'empire dégagée des considérations secondaires de la politique des princes ; question si fondamentale, si radicale, qu'elle domine toutes les autres questions, qu'elle envahit le champ de la politique, que non-seulement elle est présente à toutes les luttes, mais qu'elle les transforme pour absorber tous les intérêts en un seul.

IV

Qu'importe que l'empereur n'intervienne ni de sa personne ni par ses agents ; qu'importe que le pape soit en ce moment sans influence sur les affaires de la Péninsule. C'est une preuve de plus que cette grande préoccupation de l'Italie est née de la situation même : à chaque querelle sur des questions spéciales de gouvernement, de nationalité, d'économie sociale, les partis antagonistes ont rencontré l'inévitable question du sacerdoce et de l'empire dont la solution est indispensable pour que les autres soient résolues.

C'est pourquoi les deux partis politiques sont devenus deux *sectes*, l'une cherchant le principe du

droit social dans l'autorité suprême et universelle du sacerdoce, l'autre croyant le trouver dans un pouvoir supérieur et également universel qui commande au prêtre aussi bien qu'au citoyen.

Et, chose remarquable, malgré le discrédit où sont tombées les deux puissances, ce double rêve s'est agrandi dans l'imagination des Italiens, à mesure que les révolutions ont étendu le champ de la politique et donné un but plus élevé aux luttes sociales. Chacun, guelfe ou gibelin, cherche une formule supérieure qui corresponde aux conquêtes sociales réalisées et aux horizons indéfinis qu'elles ont ouverts.

En même temps que l'idée qui est au fond du débat s'élève, elle prend un caractère plus précis; on voit manifestement, soit dans la formule guelfe, soit dans la formule gibeline, à quel point la question religieuse et la question sociale se sont confondues, et comment le principe politique primitif de chacun des deux partis a cherché dans le dogme chrétien un point de vue qui correspondit au but qu'il voulait atteindre.

La démocratie guelfe, essentiellement révolutionnaire, après avoir porté le marteau sur tous les priviléges de l'ancien monde, détruit le château féodal, soumis le noble au niveau de la loi générale dans la commune, appelé à la vie publique par des émancipations successives toutes les classes déshéritées, relie tous ces éléments pleins de force expansive sous l'autorité unique, suprême, universelle du pontificat romain, providence visible de Dieu sur la terre,

chargée de garantir tous les droits, de veiller à la conservation des conquêtes sociales réalisées et d'empêcher toutes les tentatives nouvelles d'usurpations aristocratiques.

Dans ce système, où le monde féodal, qui était le monde de l'empire, disparaît pour faire place au monde nouveau des marchands, des industriels, des marins, au monde du travail, de la valeur personnelle, de l'égalité civile et politique, le personnage de l'empereur devenait un personnage inutile ou tout au moins le vassal de l'Église.

Le saint-empire gibelin, renonçant à reconstruire la société féodale écroulée, mais essentiellement incompatible avec cette société si variée, si vivante, si consciente de sa valeur et de ses droits dans chacun de ses membres, avec ces agitations de la place publique, avec ce mouvement de l'industrie et des arts, source inépuisable de richesse et de puissance, le saint-empire gibelin supprimait tout cela dans son rêve.

Ne pouvant remonter le courant de la révolution, il la poussait d'un seul coup à son point extrême, il passait le niveau égalitaire sur cette bourgeoisie qui avait la prétention de s'élever au-dessus de la plèbe. Ainsi délivré des assemblées républicaines où les citoyens se sentent trop vivre et des associations protectrices où le despotisme du pouvoir ne les peut atteindre, il n'a plus sous sa domination que deux termes extrêmes, quelques grands et la vile multitude, sans éléments intermédiaires qui servent de

degrés ascensionnels à cette multitude déshéritée en masse et de frein à la toute-puissance des privilégiés.

Dans ce système, le pape, indépendant, serait un danger permanent, et son influence un appel incessant à la revendication des petits et des faibles. Il faut donc que le pape soit le sujet de l'empereur.

V

Mais les deux formules seraient incomplètes et par conséquent inexactes si l'on négligeait de faire ressortir un trait, le plus caractéristique peut-être qui distingue les deux systèmes : à la tête du premier, c'est le prêtre ; à la tête du second, c'est l'homme. Et, dans l'esprit des deux sectes, c'est là le principe de leur irrémédiable antagonisme.

Le pape a beau consommer la révolution démocratique et accorder une égale protection à tous les droits et à tous les intérêts légitimes ; en sa qualité de ministre de la vérité éternelle, il affirme et impose ses doctrines, il pèse sur la pensée humaine. Que les peuples s'agitent, se développent, prospèrent matériellement et moralement ; mais, sous la loi immuable conservée par le chef suprême, malheur à qui mettrait en doute l'infaillibilité de ses oracles ! Dans ce système, la liberté n'existe pas ; et les gibelins croient la trouver dans le saint-empire.

Là, c'est la société laïque tout entière qui semble se

résumer dans l'autorité d'un pouvoir humain. La conscience individuelle se sent plus libre en face de l'homme qu'en face du prêtre, en face de l'empereur qu'en face du pape. Les philosophes, les poëtes, les savants, les réformateurs, se croient plus en sécurité sous le pouvoir élastique du saint-empire que sous l'inflexible tutelle de la cour de Rome; oubliant hélas! que les empereurs, quand leur intérêt l'exige, livrent les courageux novateurs aux flammes sacerdotales, ou se font eux-mêmes les exécuteurs sanglants des jugements prononcés par l'autorité religieuse contre les hérétiques.

Quoi qu'il en soit, telle était la position respective des deux sectes, et c'est en ce point fondamental qu'elles continuent, en la généralisant et en la précisant, la querelle du sacerdoce et de l'empire, de l'élément religieux et de l'élément laïque, querelle qui date, avons-nous déjà dit, du jour où les pouvoirs politiques et le sacerdoce chrétien se sont rencontrés.

Nous le répétons, cette lutte des deux sectes efface et annule toutes les autres. Si des questions d'un autre ordre s'agitent au sein des républiques, si des révolutions sociales s'accomplissent, elles sont un aliment à la guerre entre les deux sectes et des armes nouvelles qui la rendent de plus en plus acharnée. Et cette condition de la lutte est si nécessaire, si universelle, si dominatrice, que toute question, si minime qu'elle soit, se posant dans une cité, a aussitôt son contre-coup dans toutes les villes. Comme par

une commotion électrique, elle devient à l'instant l'intérêt de l'Italie tout entière, en se confondant dans la querelle du sacerdoce et de l'empire.

VI

Cette guerre comme les précédentes, est sans issue; et la plupart des historiens en ont attribué la cause à l'opposition radicale qui rend irréconciliables les deux éléments sociaux antagonistes.

Mais, c'est ne rien expliquer; car ces deux éléments opposés, l'élément féodal résistant à tout progrès, l'élément révolutionnaire appelant successivement à la vie sociale les classes déshéritées, se trouvent en lutte chez tous les peuples; partout la résistance des intérêts menacés est opiniâtre, et l'attaque des intérêts surgissants implacable. On dirait que rien de vivant et d'harmonique ne peut sortir de cette guerre d'extermination.

Et cependant ces luttes ne sont pas sans issue; peu à peu, de ce conflit entre des éléments, opposés en apparence, et correspondant à des besoins divers mais également légitimes de la nature humaine, se dégagent des intérêts nouveaux, des aspirations plus élevées, des rapports sociaux plus conformes à la justice, en un mot un ordre social supérieur.

Si l'Italie, au lieu de suivre cette marche ascendante, semble condamnée à une impuissance irré-

médiable, si chacune de ses révolutions aboutit à un avortement, il ne suffit donc pas d'alléguer l'opposition irréconciliable des deux éléments du conflit. Il y a une autre cause, et cette cause ne tient nullement à l'essence des deux termes opposés.

Si, en Italie, les luttes s'éternisent, si le problème est sans solution possible, c'est que les deux idées ou plutôt les deux illusions de la papauté universelle et du saint-empire sont mêlées au débat et le dominent. M. Ferrari comprend très-bien que là est le nœud de la question quand il dit qu'en supposant même qu'à un moment donné, l'un des partis rivaux étant anéanti, l'autre restât seul, « la dualité reparaîtrait plus forte, plus brillante qu'auparavant, non pas à cause de cette nécessité vulgaire qui donne des réactions à toutes les révolutions, mais parce que *les guelfes admettent l'empire, les gibelins admettent l'Église.* »

Il reste donc au-dessus du débat quelque chose que les deux adversaires admettent également et qui survit toujours, et ce quelque chose est cette dualité même qui a engendré la lutte et qui la perpétue. Toujours en effet le guelfe se retrouve dans le gibelin, et toujours le gibelin dans le guelfe ; l'Italie est tout à la fois guelfe et gibeline, « elle demande aux guelfes le progrès, la vie, la mobilité, l'égalité, la démocratie ; aux gibelins l'intelligence, la consistance, le génie, l'inspiration, la liberté[1]. »

[1] Ferrari, t. II, p. 410.

VII

Mais pourquoi, si chacune des deux sectes correspond à un besoin légitime des peuples, ne finissent-elles pas par trouver entre elles le point de conciliation?

C'est ici que recommence la confusion pour M. Ferrari comme pour le plus grand nombre des publicistes. A leurs yeux, cette dualité qui fait le malheur de l'Italie n'est autre chose que le principe même de *la distinction des deux pouvoirs*, la foi et le droit, l'ordre religieux et l'ordre politique, l'autorité et la liberté, l'affirmation dogmatique du prêtre et la conscience inviolable du citoyen ; distinction fausse suivant eux, qui scinde l'homme, divise la société en introduisant dans son sein, à côté du droit humain, un élément factice, un pouvoir usurpateur.

C'est n'avoir du sujet qu'une vue incomplète que de considérer ces termes ainsi posés comme inconciliables, et les partis qui les représentent dans la société comme irréconciliables ; et c'est ne pas comprendre le génie profond de la révolution chrétienne que de rejeter le principe de la distinction des pouvoirs comme faisant obstacle à l'unité politique et sociale chez les peuples. Ces deux éléments, en lutte acharnée dans les temps barbares par l'effet de l'ignorance qui

en dénaturait le caractère, mais aussi légitimes l'un que l'autre parce qu'ils correspondent à des intérêts et à des droits également respectables, sont destinés à se concilier dans une grande et haute synthèse ayant justement pour base ce principe de la distinction des pouvoirs qui donnera une égale satisfaction à la conscience de l'individu et aux droits de la société.

L'antagonisme, nous le répétons, n'est pas dans les deux termes du problème, mais dans les éléments étrangers que les préjugés et les passions politiques y ont introduits. L'idée de la papauté et de l'Empire, telle qu'elle a pesé sur l'Italie, bien loin d'être la vraie formule du principe de la distinction des pouvoirs, en était la négation au fond, tout en la supposant en apparence. Elle distinguait, au sommet de l'échelle sociale, la personne du pape et celle de l'Empereur; tandis qu'à chaque degré, sous prétexte d'alliance de la religion et de l'État, elle faisait un alliage adultère de la loi religieuse et de la loi civile, elle faisait intervenir le glaive matériel dans des régions qui doivent être l'asile inviolable de la conscience, et les foudres du prêtre dans un domaine où doivent régner sans partage les droits du citoyen. C'est ainsi que les deux termes devenaient inconciliables.

Telle est la cause qui rendait, en Italie, toutes les questions insolubles et toutes les révolutions stériles, et non point le principe de la distinction des pouvoirs. Ce principe, bien compris, au lieu d'entretenir l'il-

lusion de la papauté théocratique et du saint-empire, l'aurait détruite à tout jamais, et, depuis longtemps, il aurait donné à l'Italie et par l'Italie au monde la véritable unité chrétienne qui conciliera les droits de la conscience individuelle et les droits de l'État, l'autorité sociale et la liberté.

Digitized by Google

LIVRE II

ROLE DE LA PAPAUTÉ PENDANT LE TREIZIÈME SIÈCLE

Le grand malheur de l'Italie, c'est que les papes ne soupçonnèrent même pas ce but élevé de la révolution chrétienne ; et même, lorsqu'ils essayèrent de jouer le rôle de modérateurs, au milieu de l'acharnement des guerres municipales, ils ne firent qu'envenimer les querelles en éternisant les malentendus et les illusions qui les avaient allumées.

Pendant la première moitié du treizième siècle, toute la politique du saint-siége est dirigée contre la maison impériale de Hohenstauffen qu'elle veut absolument anéantir. Pendant la deuxième moitié de ce siècle, tous les efforts de la cour romaine ont pour but d'empêcher l'Italie de faire tourner l'éclipse de l'Empire au profit de sa nationalité.

Digitized by Google

CHAPITRE PREMIER

POLITIQUE DE LA PAPAUTÉ PENDANT LA PREMIÈRE MOITIÉ DU TREIZIÈME SIÈCLE

Cette période d'un demi-siècle fut l'une des plus glorieuses pour le saint-siége, si la gloire du sacerdoce chrétien se mesure, non aux vrais services rendus à la cause des peuples et de la civilisation, mais à la valeur personnelle des pontifes et aux intentions qui inspirèrent leur politique.

Quatre papes doués de facultés exceptionnelles, aussi éminents par leur science et leur activité prodigieuse que par leurs vertus, remplirent le monde du bruit de leur lutte opiniâtre avec l'Empire, dictèrent des lois à toute l'Europe, armèrent partout le bras des princes contre l'hérésie, et furent souvent, entre les plus puissants monarques, les arbitres de leurs querelles. Héri-

tiers des vastes desseins de Grégoire VII, Innocent III, Honorius III, Grégoire IX, Innocent IV, tout en variant les moyens suivant les circonstances, marchèrent à leur but avec une énergie imperturbable qui finit par triompher des efforts non moins persévérants d'un Empereur digne de leur tenir tête.

Certes, des caractères ainsi trempés étaient bien faits pour asseoir sur des fondements indestructibles l'édifice théocratique du moine Hildebrand, si cette conception gigantesque n'eût été un rêve insensé prétendant diriger le mouvement du monde en sens inverse de l'esprit libéral du christianisme. Cet esprit de domination du clergé dans l'ordre politique, après avoir subjugué un moment les princes et les nations par la crainte des foudres spirituelles, eut pour effet inévitable de soulever contre le pontificat romain la conscience humaine qui avait soif de liberté.

La réaction devait être aussi extrême que les prétentions des papes théocrates avaient été exagérées. Non-seulement ces moyens redoutables, l'interdit des royaumes, l'excommunication et la déposition des princes, deviendront des armes dérisoires dans les mains débiles de leurs successeurs, mais la papauté amoindrie et dépouillée de son antique prestige cessera d'exercer sur les sociétés cette influence morale qui la fit, pendant des siècles, la gardienne vénérée de tous les droits et l'initiatrice de tous les progrès.

Aussi, ne pouvons-nous partager le sentiment des panégyristes de ces papes illustres. Il y eut de la

grandeur dans le point de départ et dans l'unité de leur système, comme il y eut de la grandeur dans le rêve de César, de Charlemagne ou de Napoléon, comme dans tout ce qui témoigne des merveilleuses ressources de l'esprit de l'homme et de la puissance de sa volonté ; mais, faut-il donc, pour juger les dépositaires de la doctrine évangélique, les peser dans la même balance que les conquérants et les despotes ? Et si la philosophie de l'histoire ne doit pas épargner à ceux-ci les sévérités de ses jugements, quand leur orgueil et leur ambition ont rendu stériles leurs intentions premières et leurs vues généreuses, à combien plus forte raison ne doit-elle pas demander aux chefs de l'Église un compte sévère de leur politique et des résultats qu'elle a préparés ?

Plus leurs facultés auront été éminentes et leurs vertus dignes de successeurs des apôtres, plus il faudra déplorer le système qui fit produire à leur zèle tant de fruits amers. Si la grande figure d'Innocent III domine tout son siècle, pourquoi faut-il qu'elle se détache en traits sombres et violents, au lieu de resplendir comme celle du Christ par la sérénité et la mansuétude ! Dans ces pontifes qui prétendent mettre à leurs pieds tous les empires de la terre, comment reconnaître les vicaires de celui qui dit : « Mon royaume n'est pas de ce monde ? »

§ 1er. — Innocent III

I

Tandis qu'Othon et Philippe se disputaient la couronne impériale, Innocent III, revendiquant le droit de décider entre eux, fit entendre ces paroles aux envoyés de Philippe : « Depuis longtemps on aurait dû soumettre à notre décision une cause sur laquelle il nous appartient de statuer en dernier ressort. » Puis, dans une mémorable instruction envoyée à ses légats d'Allemagne, il ajoute : « Il est d'un intérêt d'autant plus grand pour nous de veiller à ce que l'État soit pourvu d'un chef, qu'on sait que *l'Empire appartient à l'Église romaine en principe et en définitive*. N'est-ce pas en effet par elle et pour sa sûreté qu'il a été transféré de la Grèce en Occident ? N'est-ce pas le souverain pontife qui donne le diadème au prince élu en Allemagne et qui l'investit de la dignité impériale, *complément nécessaire du vote des électeurs* [1] ? »

Tous les sophismes furent mis au service de ces prétentions théocratiques. On trouve le système exposé sans détour et généralisé dans une lettre d'Innocent III du 12 novembre 1299. C'est là que se lit ce passage si souvent cité . « Le pouvoir spirituel est au-dessus du temporel autant que l'âme est au-dessus du corps, » et cet autre : « Vous deviez encore savoir que Dieu a fait deux grands luminaires dans le ciel, l'un pour présider

[1] V. M. de Cherrier, t. I. p. 385, 386.

au jour, l'autre à la nuit, c'est-à-dire qu'il a mis *dans l'Église* deux grandes dignités, la pontificale et la royale ; l'une pour présider aux choses spirituelles, l'autre aux corporelles, ce qui met entre elles autant de différence qu'entre le soleil et la lune [1]. »

Ainsi, voilà le système réduit à sa plus simple formule : il n'y a plus dans le monde qu'une société, *l'Église*, qu'un chef suprême, le pape, et les princes ses ministres. Innocent III complète dignement Grégoire VII.

Qu'importe, après cela, que les papes n'aient jamais prétendu au gouvernement direct et à la possession matérielle des royaumes « hors des limites de l'Italie ? » qu'importe qu'Innocent ait laissé aux rois l'exercice du pouvoir politique? Leur en faire un mérite, c'est tout simplement les louer d'avoir renoncé à l'impossible. Toujours est-il qu'ils gardaient leur suprématie avec un soin jaloux, et qu'ils ne manquaient pas de la faire sentir aux princes par les excommunications et les interdits, quand l'un d'eux résistait aux ordres du saint-siége.

Du reste, ainsi que nous l'avons dit à propos de Grégoire VII, le droit supérieur de la papauté sur les États prenait le caractère féodal de toutes les institutions de cette époque. « Empruntant au régime féodal la forme de son organisation, il (Innocent III) prenait le titre de suzerain, et stipulait, comme marque de vasse-

[1] Fleury, *Histoire ecclésiastique*, l. LXXV, ch. XIV.

lage, un cens assez faible au profit de l'Église romaine. Il donnait des investitures et recevait le serment de fidélité... Déjà, pendant le pontificat de Luce II (1144) Alphonse Ier, roi de Portugal, s'était soumis à une redevance envers le saint-siége. Sanche, qui lui succéda, ayant, en 1199, renouvelé cet engagement et promis d'acquitter le tribut annuel de cent bysantines d'or, fut placé, lui, son royaume et ses biens présents et à venir, sous la protection du prince des apôtres. Le roi d'Aragon fit plus encore (1204): il déposa sa couronne sur le maître-autel de la basilique de Saint-Pierre, et le pape la lui rendit moyennant le cens de 250 masmondiennes d'or (environ 3,750 fr. de notre monnaie) et le serment de fidélité. Déjà la Suède et le Danemark payaient tribut; la Pologne devait bientôt suivre cet exemple (1207). Enfin, six ans plus tard, le roi Jean d'Angleterre, pour échapper à l'invasion dont le menaçait Philippe Auguste, allait faire à son tour l'hommage lige à l'Église romaine à peu près dans les mêmes termes que les rois de Sicile, et payer annuellement mille marcs sterling, sans préjudice du *denier de Saint-Pierre* payé par quinze diocèses et qui montait à 198 livres et 8 sous [1]. »

II

Le système inauguré par Grégoire VII avait atteint ses dernières limites. Les successeurs d'Innocent III

[1] De Cherrier, t. I, p. 398, 399.

n'eurent rien à y ajouter; mais il faut dire qu'en ceignant la tiare, chacun d'eux se faisait un devoir d'honneur en même temps que de conscience de maintenir le siége apostolique dans ces hautes régions d'où il dominait sur toutes les souverainetés de la terre, d'où il distribuait à son gré et enlevait les couronnes et jetait l'interdit sur les royaumes.

Grégoire IX et Innocent IV mirent au service de cette cause, qu'ils croyaient celle de Dieu et de l'Église, des talents supérieurs et une énergie indomptable; ils parlèrent et agirent en maîtres de l'univers. Quelle mesure pouvaient garder des pontifes qui, de bonne foi, croyaient tenir du Ciel le pouvoir de *tout* juger parmi les hommes! Un sophisme, en faussant par une confusion déplorable le principe même de la souveraineté spirituelle du sacerdoce chrétien, avait fait un instrument de despotisme du pouvoir qui fut donné aux apôtres de lier et de délier.

L'extension abusive de ce droit de juridiction de l'Église n'était que trop facile en un temps où la société religieuse et la société politique étaient, en fait, aussi étroitement mêlées que dans l'antiquité païenne. Qu'on oublie, en effet, qu'à côté du pouvoir de lier et de délier, Jésus-Christ a posé à l'Église cette limite infranchissable : Mon royaume n'est pas de ce monde; qu'on s'abstienne d'opérer au point de départ cette distinction qui est le fondement de toute la doctrine évangélique, et alors on est fatalement poussé à toutes les folies théocratiques du moyen âge.

Cette doctrine, traduite dans sa formule la plus simple, la voici : Tous les actes humains, soit de la vie privée, soit de la vie publique, se réduisent à un cas de conscience; or le juge du cas de conscience, c'est le prêtre ; donc la puissance sacerdotale embrasse la vie de l'homme tout entière. Cette doctrine fut proclamée sans détour par Innocent III dans sa fameuse décrétale *Novit*. Ce pape, revendiquant le droit d'intervenir comme arbitre dans la querelle entre Philippe Auguste et Jean roi d'Angleterre, se fonde sur le *péché* qui pouvait accompagner la guerre.

Que si, à cette illusion sur la légitimité de leur droit, vous joignez les devoirs de cette tutelle morale dont les circonstances et le vœu des peuples avaient investi les chefs de l'Église, vous comprendrez l'ardeur et la persévérance qu'ils montrèrent dans l'exercice de cette mission prétendue divine. Rien ne devait les arrêter dans cette voie. Plus ils apportaient sur le trône pontifical de talent, de génie, de zèle pour la vérité et pour la justice, plus ils furent audacieux dans leurs entreprises et inébranlables dans leurs résolutions.

Ce fut surtout dans leur lutte contre les empereurs d'Allemagne qu'ils déployèrent une énergie étonnante et des ressources infinies. Il s'agissait toujours d'empêcher la prépondérance de l'Empire en Italie. Les deux points importants de la possession desquels dépendait la domination de la Péninsule, c'étaient le royaume de Naples et la province romaine. On sait

que le saint-siège avait résolu la ruine de la maison de Hohenstauffen, à partir du jour où les princes de cette famille avaient mis la main sur le trône de Naples.

III

L'empereur Henri VI était mort détesté de ses peuples des Deux-Siciles. A la dernière heure, saisi de terreurs religieuses, craignant d'être compris dans une sentence d'excommunication fulminée par le pape Célestin contre ceux qui avaient emprisonné Richard Cœur-de-Lion à son retour de la terre sainte, Henri VI fit amende honorable. Dans un testament retrouvé par Baronius, dans les archives d'Avignon, il ordonne « que les droits qui appartiennent au seigneur pape et à l'Église romaine et que l'hommage auquel les rois de Sicile sont tenus envers eux leur soient maintenus par l'impératrice son épouse et par Frédéric son fils, qui devront les défendre au besoin et donner les sûretés nécessaires, ainsi que l'ont fait ses prédécesseurs. » Par une clause formelle de ce testament, si le fils de Henri VI venait à mourir sans postérité, le royaume des Deux-Siciles devait appartenir à l'Église romaine. Il est en outre ordonné que les terres de la comtesse Mathilde seront restituées au saint-siége, ainsi que les terres comprises de Ponte-Payle à Ceprano et Montefiascone avec ses dépendances[1].

[1] V. de Cherrier, t. I, p. 327 et 328.

Le successeur de Célestin, Innocent III, avait donc tout intérêt à ménager la veuve de Henri VI et à protéger son fils encore au berceau contre tous les prétendants au trône de Naples. La reine Constance sentit si bien que cette fois la cause du pape était liée à celle de son fils, qu'en mourant elle confia à Innocent III la tutelle de Frédéric à peine âgé de deux ans. Innocent s'empressa de montrer qu'il entendait prendre au sérieux sa mission envers le jeune prince. Il se prononça ouvertement contre le parti national qui engageait vivement la lutte sous la direction de Markwald d'Anweiler.

Toutefois, le prudent pontife, en prévision de difficultés qui pourraient surgir plus tard entre le saint-siége et Frédéric, eut soin de ménager pour l'avenir un rival à son pupille. Dans ce but, il donna pour époux à une fille du prétendant (le comte de Lecce), un chevalier brave et ambitieux, Gauthier de Brienne.

Quant au présent, Innocent III n'avait pas à s'inquiéter des titres de son pupille à la couronne impériale. L'élection de Frédéric à l'Empire du vivant de son père, n'était reconnue par personne, pas plus que la clause du testament d'Henri VI, laquelle prétendait lui assurer l'héritage paternel. « On a remarqué sans doute, dit M. de Cherrier, que, dans les négociations pour l'Empire, aucun parti n'avait prononcé la déchéance du fils de Henri VI, son élection ayant en quelque sorte été considérée comme nulle et non avenue. Ce jeune prince avait bien encore quelques

partisans qui rêvaient son retour ; mais nul n'osait élever la voix, et sa cause semblait perdue à jamais. La certitude que ses droits ne seraient pas reconnus par la diète germanique dut rendre plus facile la conclusion d'un accord entre l'impératrice et le saint-siége, pour l'investiture des États siciliens[1]. »

Ce n'était donc pas dans la personne inoffensive de Frédéric enfant qu'Innocent III devait poursuivre la maison de Hohenstauffen. Le grand intérêt pour le saint-siége était du côté de l'Allemagne où il fallait à tout prix empêcher l'élection de Philippe de Souabe. Innocent III, après avoir laissé longtemps les deux compétiteurs débattre devant lui par leurs représentants leurs titres à l'Empire, finit par se prononcer pour le guelfe Othon de Brunswick.

Cette faveur valut à la cour romaine des concessions importantes. Le candidat préféré garantit au saint-siége la possession du duché de Rome, les marches d'Ancône, de Spolète, et la partie méridionale de la Toscane, d'Aquapendente à Montefiascone. Déjà Innocent III, profitant de la lutte qui retenait en Allemagne les deux compétiteurs à l'Empire et détournait leur attention de la Péninsule, s'était attaché à rétablir dans Rome le pouvoir du saint-siége qu'il y avait trouvé presque entièrement anéanti.

L'autorité municipale y était exercée par un magistrat unique nommé sénateur, en même temps que

[1] *V.* de Cherrier, t. I, p. 354.

le pouvoir impérial y était représenté par un préfet. Ce dernier magistrat était peu populaire ; il héritait de la haine profonde que les Romains avaient vouée au dernier Empereur. Innocent III n'avait pas eu de peine à lui imposer le serment de fidélité envers la cour pontificale.

Ce premier succès obtenu, il avait dirigé ses efforts contre le sénateur, l'avait fait renverser par une émeute excitée à prix d'argent, avait fait nommer à sa place une de ses créatures et reçu du nouveau magistrat un serment, sinon de vassalité, au moins de respect et de fidélité. Après quoi, arborant le drapeau de l'indépendance italienne, il avait soulevé les populations contre les ducs de Romagne et de Spoléte, qui représentaient le parti de l'Empire.

Le terrain était ainsi préparé dans ces provinces et dans la ville pontificale, lorsque Othon vint y confirmer l'autorité du saint-siége.

Restait l'héritage de la comtesse Mathilde dont Philippe de Souabe était en possession. L'infatigable pontife, sans perdre une minute, employa pour agiter la Toscane le moyen qui lui avait si bien réussi dans les Romagnes. Il appela autour du drapeau guelfe le grand parti national contre l'étranger. A l'exception de Pise et de San Miniato, toutes les cités répondirent. Leurs députés, réunis sous la présidence de deux cardinaux, formèrent entre eux une ligue appelé *Ligue toscane ;* ils jurèrent de ne pas reconnaître d'autre Empereur que celui adopté par la cour romaine.

IV

En même temps, les agents du pape secondaient au sein des républiques italiennes le mouvement démocratique, qui poursuivait son œuvre de démolition contre la féodalité. C'était le moment où le parti impérial, après avoir pris pendant longtemps une part active à cette révolution émancipatrice, tant qu'il s'était agi de faire disparaître les derniers vestiges de l'ancien royaume, s'efforçait de relever la noblesse et de lui assurer la prépondérance dans la commune [1].

La papauté, engageant la lutte contre la maison impériale de Souabe, avait sa place tout naturellement marquée dans le camp de la démocratie. Cette circonstance, coïncidant avec la première apparition des mots guelfes et gibelins, transportés d'Allemagne en Italie pour désigner les deux partis en lutte, a beaucoup contribué à accréditer l'opinion si généralement admise que la papauté, à la tête du parti guelfe, représente dans l'histoire italienne la cause nationale et démocratique, par opposition au parti gibelin représenté par l'Empereur. L'illusion, il faut en convenir, était presque inévitable en présence de ces deux faits qui ouvrent la période *proprement dite* de la guerre des guelfes et des gibelins : d'une part, la tentative nationale de la ligue toscane contre Philippe de Souabe, sous l'inspiration d'Innocent III, d'autre part, l'inter-

[1] *V.* p. 262.

vention de la papauté dans les cités italiennes en faveur de la démocratie contre la réaction tentée par la noblesse. On a pris pour la règle ce qui n'était qu'un accident.

Cependant, Othon IV, l'allié du pape, vint à Rome recevoir solennellement la couronne impériale des mains d'Innocent III. Un Empereur ne pouvait mettre le pied en Italie sans qu'à l'instant même se réveillât l'éternelle querelle de l'empire et du sacerdoce. A peine investi de l'autorité suprême, Othon prit à Rome l'attitude qu'y avaient prise tous les Empereurs; il prétendit subordonner le pouvoir politique du saint-siége au droit souverain du saint-empire.

L'état de la Péninsule lui parut favorable à ses desseins. Son compétiteur, Philippe de Souabe, était mort en 1208. Cet événement devait rallier à sa cause tout le vieux parti gibelin en Italie; il espérait en outre, à la faveur de son titre de chef du parti guelfe, en Allemagne, retenir sous son drapeau le parti guelfe soulevé par le pape dans toute la Péninsule, et particulièrement en Toscane, contre le gibelin Philippe de Souabe.

Croyant le succès assuré, il ne dissimule plus; il essaye de restaurer dans Rome le pouvoir impérial. Quant à l'héritage de la comtesse Mathilde, bien loin d'aider le pape à le recouvrer, il le revendique pour son propre compte. L'exécution suit de près la menace; il donne le duché de Spolète à l'un de ses favoris, Léopold. En même temps, portant ses vues jusque sur

l'Italie méridionale, il veut s'emparer des États du jeune Frédéric, bravant ainsi Innocent III dans la personne de son pupille. Il envahit l'Apulie et marche sur Naples.

V

Innocent tient tête à l'orage ; il déclare la guerre à Othon et fulmine une excommunication contre lui. Pour fortifier Frédéric, il lui fait épouser une fille du roi d'Aragon. Enfin, rendant à son adversaire attaque pour attaque, il le déclare déchu du trône et lui oppose comme prétendant à l'Empire ce même Frédéric II, son pupille, fils de cet empereur Henri VI auquel le saint-siége avait fait une guerre d'extermination, par cela seul qu'il réunissait sur sa tête la couronne impériale et celle des Deux-Siciles.

Il fallait des circonstances bien exceptionnelles et bien impérieuses pour commander ce revirement soudain de la politique pontificale. Entre deux dangers, l'un imminent, l'autre éloigné, il n'y avait pas à hésiter. Othon, c'était le triomphe du saint-empire sur la papauté théocratique ; c'était la souveraineté temporelle du saint-siége amoindrie de nouveau et renfermée dans les plus étroites limites. Les mêmes difficultés pouvaient bien surgir plus tard et les mêmes prétentions se manifester à la majorité de Frédéric II ; mais on avait l'avenir devant soi ; et d'ailleurs, Innocent III, en offrant son concours à Frédéric, eut soin de lui im-

poser pour condition qu'il ne réunirait jamais la couronne impériale à celle de Sicile.

Ce changement dans la politique du saint-siége eut pour effet de jeter la Péninsule dans une effroyable confusion : cet Empereur entré d'abord en Italie le drapeau guelfe à la main, puis ralliant toutes les forces gibelines pour asseoir plus solidement que jamais les fondements du saint-empire ; ce pape commençant par se mettre à la tête du parti guelfe et réveillant les vieilles haines nationales contre la maison impériale de Hohenstauffen, puis se faisant le champion de l'héritier de cette famille ; c'était plus qu'il n'en fallait pour dérouter tous les partis. Les villes, déchirées par des luttes stériles, ne savaient plus à quoi se rattacher, le drapeau guelfe et le drapeau gibelin passant à tout instant d'un camp dans l'autre.

Dans cette confusion, les guerres municipales, bien loin de s'apaiser, devenaient de plus en plus fréquentes et de plus en plus acharnées. La mêlée était inextricable. « Tous s'agitaient en sens différents, inquiets, incertains de savoir s'ils défendaient la bonne cause, mais ne luttant qu'avec plus de furie, au risque de se retourner le lendemain contre les amis de la veille, pour trouver le vrai parti national et la foi ; tous trop aveugles pour voir que la foi s'échappait de leur cœur, et que la patrie se dérobait sous leurs pieds. Pendant plusieurs années, il n'y eut pas un mois qui ne fût signalé par une bataille : ici, entre Pavie et Milan, Crémone et Plaisance, Modène et Bologne, là, entre les

Romano et les d'Este, entre la ville de Florence et les gentilshommes des Apennins. Les nobles, plusieurs fois chassés de Brescia et de Bergame par le peuple qui tenta de faire passer la ville des gibelins aux guelfes, y rentrèrent avec l'appui des gros bourgeois ou du petit peuple. Les traités de paix entre les villes et entre les classes se succédaient, presque aussitôt violés que signés [1]. »

VI

C'est dans cet état de confusion et de désordre qu'Innocent III laissa l'Italie. La mort le surprit le 17 juillet 1216, au milieu de ses vastes projets. Pendant que s'accomplissaient dans la Péninsule les événements dont nous n'avons pu rappeler que quelques traits, l'infatigable pontife, prétendant tenir dans ses mains tous les fils de la politique européenne, était intervenu dans toutes les querelles des princes, mêlant partout au bruit des batailles l'éclat de ses foudres spirituelles. « Ce pape énergique était alors enhardi par ses succès temporels et spirituels dans toute la chrétienté. La quatrième croisade, quoique détournée de son but, lui soumettait l'Église grecque ; il jetait contre les Almohades les rois d'Espagne, autrefois rivaux, maintenant réunis ; il précipitait le Nord de la France sur le Midi pour éteindre dans le sang l'hérésie des albigeois ; en Angleterre, le roi Jean, entouré d'ennemis, lui faisait

[1] Zeller, *Histoire de l'Italie*, p 186.

hommage de sa couronne. Guerres contre les Grecs, contre les Maures, contre les hérétiques, contre ses adversaires même; il transformait tout en croisade! La foi était son levier; par ses mandats, nouvelle forme d'élection, il disposait de toutes les dignités ecclésiastiques; pour soulever les peuples, il organisait, sous l'Italien François d'Assise et sous l'Espagnol Dominique, les milices pontificales des ordres mendiants. La pensée romaine inspirait et conduisait tout; le règne de la théocratie semblait arrivé[1]. »

Aucun pape n'avait autant agité le monde. Sa politique violente et tendue avait fini par causer un malaise général et une lassitude profonde. Le sentiment public se manifesta même au sein du concile de Latran, réuni en 1215 par les ordres d'Innocent III; on osa y blâmer la guerre des albigeois, inspirée, disait-on, moins par le zèle pour la religion que par des vues toutes mondaines.

L'Italie surtout, tourmentée d'une sorte de fièvre endémique, devait à la politique d'Innocent III un redoublement de fureur dans ses guerres intestines et une incertitude de plus en plus désespérante sur le but qu'elle poursuivait.

VII

A la mort d'Innocent, le monde respira plus à l'aise, comme délivré d'un poids immense, et l'avénement

[1] Zeller, *Histoire de l'Italie*, p. 183.

du pieux et pacifique Honorius III fut accueilli avec des transports de joie par les Italiens. « La foule fut si grande à cette cérémonie, les nobles et le peuple firent éclater de tels transports et montrèrent tant de respect pour le nouveau pape, qu'on prétendait que nul de ses prédécesseurs n'avait reçu des Romains un aussi favorable accueil[1]. »

Honorius fit de grands efforts pour pacifier la Péninsule; sans intervenir ouvertement, afin de ménager les susceptibilités de l'empereur Frédéric, il rapprocha les partis dans la haute Italie, et, réveillant les souvenirs de la glorieuse ligue lombarde, il provoqua une diète fédérale où se rencontrèrent non-seulement les députés des cités républicaines, mais encore des feudataires longtemps dévoués à l'Empire, tels que le marquis de Montferrat et les comtes de Blandrata. Une association pour la défense des libertés communes fut jurée par les confédérés[2].

En même temps, Honorius III avait les yeux sur l'Italie méridionale; il n'oubliait pas qu'un des points les plus essentiels de la politique traditionnelle du saint-siége était d'empêcher la réunion du royaume de Naples à l'Empire. Il sut, autant par sa douceur et sa prudence que par l'habileté de ses légats, contenir, pendant toute la durée de son pontificat, l'ambition mal déguisée de Frédéric II.

Ce prince ne pouvait, sans une occasion propice,

[1] De Cherrier, t. I, p. 482.
[2] *Ibid.*, t II, p. 39.

violer, en face de l'Europe, des serments renouvelés encore peu de temps avant la mort d'Innocent III. L'acte de renonciation au trône de Sicile, juré par Frédéric en pleine diète allemande le 1er juillet 1212, était entre les mains d'Honorius : « Désirant, disait Frédéric II dans cet acte, pourvoir au bien tant de l'Église que de notre royaume héréditaire, nous promettons, par les présentes, qu'aussitôt que nous aurons été sacré à Rome, nous émanciperons de la puissance paternelle notre fils Henri, déjà couronné roi d'après nos ordres. Nous lui céderons en totalité notre dit royaume, en deçà et au delà du Phare, pour qu'il le tienne, ainsi que nous le tenons nous-même, du siége apostolique. Nous prenons de plus l'engagement de renoncer au titre de roi et au gouvernement de cet État. Nous déléguerons le pouvoir, avec le consentement du pape, et jusqu'à ce que notre fils soit majeur, à une personne propre à cet emploi, et qui, tout en veillant à la conservation des droits du souverain, rende à l'Église romaine un compte fidèle de ses redevances, et garde ses prérogatives de telle sorte que nul n'ose prétendre que le royaume soit ou puisse jamais être réuni à l'Empire[1]. »

[1] De Cherrier, t. I, p. 484.

§ 2. — Grégoire IX.

I

Cette sorte de trêve entre la papauté et l'Empire finit avec Honorius. Le pontife qui lui succéda fut tout l'opposé de ce qu'il avait été lui-même. Grégoire IX reproduisit sur la chaire apostolique, en les exagérant, les traits les plus accentués des deux grands théocrates Grégoire VII et Innocent III. Vieillard presque centenaire, il montra la fougue et l'activité d'un jeune homme, en même temps qu'une volonté indomptable. Il était « doué, par une rare exception, de facultés qui sont l'apanage presque exclusif de l'âge mûr : mémoire fidèle, persévérance dans les desseins, force d'âme à l'abri des revers, énergie inébranlable qui allait quelquefois jusqu'à l'emportement [1]. »

Convaincu de la sainteté de sa mission et croyant glorifier Dieu en mettant les princes de la terre aux pieds de son vicaire, Grégoire IX ne perdit pas une minute. Il semblait que l'héroïque vieillard eût hâte de suppléer par une activité prodigieuse au peu de temps que son grand âge laissait devant lui. Il était du reste servi par un savoir immense, par une éloquence incomparable, et il connaissait à fond les affaires du Saint-Siége et sa politique traditionnelle.

Dès le premier jour, il parla en maître; il ordonna à tous les princes chrétiens, sous peine d'excommuni-

[1] De Cherrier, t. II, p. 45.

cation, de faire leurs préparatifs pour une nouvelle croisade.

Cette croisade fut l'occasion qui mit aux prises Grégoire IX et Frédéric II. Mais, en réalité, les deux puissances ne cherchaient qu'un prétexte pour recommencer la lutte; et cette fois, entre deux adversaires trempés comme Grégoire et Frédéric, elle devait être terrible.

Grégoire IX porta les premiers coups; ayant deviné, même avant son exaltation, les vues secrètes de Frédéric sous sa modération apparente, il était impatient de lui faire sentir la toute-puissance du chef de l'Église. Ne tenant compte ni d'un premier embarquement de l'Empereur pour la terre sainte, ni de la force majeure — la peste et le mauvais état de la mer — qui avait ramené la flotte en Italie, ni des excuses envoyées par Frédéric avec la promesse d'effectuer son départ prochainement, le pape irrité prononça contre lui l'anathème.

Frédéric suspendit pendant quelque temps sa vengeance. Ce prince, profondément dissimulé, voulait, par son expédition contre les infidèles, gagner les sympathies du monde chrétien. Il continua donc jusqu'à son retour de Jérusalem le rôle de réserve et de désintéressement qu'il avait habilement joué sous le pontificat d'Honorius III.

Au fond, il nourrissait une ambition sans bornes. Son orgueil portait aussi haut l'idée du saint-empire, que le fanatisme de Grégoire IX portait les droits sou-

verains du saint-siége. Il faisait dire par ses légistes qu'il était le maître unique, la loi vivante sur la terre. Profitant de l'humeur pacifique du débonnaire Honorius, il avait avec persévérance préparé son terrain.

Il avait fait couronner son fils Henri roi des Romains; il avait fixé sa résidence dans les États de Naples, tout en ayant soin de déclarer qu'il entendait que les deux couronnes fussent séparées et qu'il ne possédait le royaume de Sicile qu'à titre d'usufruit.

En attendant, il s'immisçait peu à peu dans toutes les affaires italiennes, soutenait les villes gibelines dans leurs guerres municipales, et s'efforçait de reconstituer le grand parti gibelin.

II

Quand il crut le moment venu, il jeta le masque. Grégoire IX se trouva en face d'un adversaire digne de lui. Le choc fut effroyable. Jamais les deux principes opposés ne s'étaient heurtés si violemment.

Grégoire IX représentait le côté sombre, sévère, intolérant, pour ainsi dire monacal du catholicisme. Il ne songeait qu'à extirper l'hérésie. Précédés de sa redoutable milice, — les franciscains et les dominicains, — ses légats régnaient par la terreur. Pour asseoir définitivement la puissance théocratique du saint-siége, Grégoire fit publier un recueil canonique des lois et ordonnances de l'Église concernant les droits attachés à sa mission temporelle.

Il faut dire que jamais cette manière d'envisager la religion et le rôle de ses ministres ne séduisit les Italiens. Même quand l'attitude despotique des pontifes faisait illusion aux autres peuples de l'Europe, le bon sens des Italiens n'y voyait que des prétentions déraisonnables, et le plus souvent les foudres les plus retentissantes étaient pour eux un objet de dérision. C'était alors que la Péninsule redevenait presque en masse gibeline, car le parti gibelin représentait, au moins dans ses aspirations, les droits et les intérêts de la société laïque.

Frédéric II affectait, dans sa cour de Naples, des allures tout opposées. Entouré de poëtes, d'artistes, d'astrologues et de courtisanes, il y vivait plutôt en prince païen qu'en prince chrétien. Ses mœurs, singulièrement relâchées, semblaient braver les lois austères de la morale évangélique, comme les écrits de ses légistes opposaient les droits de l'empire aux prétentions du sacerdoce; comme ses favoris raillaient les vieilles croyances.

Son but avoué était de détruire la puissance temporelle de la cour romaine, et de fixer au centre de l'Italie le siége de l'Empire [1]. Il rêvait une domination universelle et absolue, en sens inverse de la domination cléricale des papes guelfes. Pour préparer le gouvernement laïque des affaires temporelles, il chargea son chancelier Pierre des Vignes de rédiger un recueil

[1] De Cherrier, t. II, p. 232.

de lois. Ce fut la contre-partie du recueil publié par les ordres de Grégoire IX.

Les idées anticléricales de Frédéric se répandirent bientôt dans la haute Italie et y firent des progrès très-rapides, surtout parmi la noblesse, frondeuse, fort ébranlée dans ses croyances et dont les mœurs se façonnaient trop sur celles de Naples et de Palerme.

Chose remarquable! c'était au moment même où la papauté théocratique semblait arrivée à l'apogée de son triomphe et par le génie de ses représentants et par le retentissement de leurs oracles, qu'une réaction de la société laïque contre les priviléges du clergé s'opérait sur tous les points de l'Italie. Dans toutes les villes, les chefs de la commune luttèrent avec ardeur pour soumettre les clercs à l'égalité de l'impôt et à la juridiction des tribunaux laïques.

Dans cette lutte, les passions s'exaltèrent à un degré inouï; on en aura une idée par l'exemple de Parme. Une guerre à outrance s'étant engagée entre l'évêque de cette ville et la bourgeoisie, l'autorité communale publia une loi en vertu de laquelle celui qui, à son lit de mort, se serait repenti d'avoir fait opposition au clergé, devait être *enterré dans le fumier*.

Rome ne fut pas la dernière à entrer dans cette voie de réaction contre la puissance cléricale; elle seconda de tous ses efforts les desseins de Frédéric.

La haine entre les deux adversaires fut à son paroxysme quand Grégoire IX poussa contre Frédéric le

propre fils de ce dernier, Henri, roi des Romains. Alors la guerre éclata dans toute sa fureur.

Un grand nombre de villes de la Lombardie, de la Marche de Vérone et de la Romagne, ayant pris fait et cause pour Henri, l'Empereur lance contre elles Eccelino (fils d'Eccelin le Moine), et les Sarrasins, qui les traitent sans merci; puis il arrive lui-même et extermine dix mille Lombards dans la fameuse bataille de Cortenuova, où les Milanais se laissèrent prendre leur carroccio.

III

Grégoire IX soutint opiniâtrément la lutte par les excommunications et par la guerre. A l'âge qui pour tout autre est la décrépitude, on eût dit que chaque jour lui apportait des forces nouvelles et comme une renaissance de ses facultés. Ce fut surtout pendant les deux dernières années de sa vie qu'il fut pour Frédéric « un ennemi ardent, infatigable, avec lequel ce prince ne put faire ni paix ni trêve [1]. »

La passion lui faisant perdre toute mesure, quand il sentit l'Italie se dérober sous ses pieds, il eut recours à l'étranger : après avoir déposé Frédéric II, il offrit la couronne impériale à Robert d'Anjou, frère du roi de France. Saint Louis répondit par un refus qu'il accompagna d'un blâme sévère. Il accusait le

[1] De Cherrier, t. II, p. 251.

souverain pontife de vouloir soumettre à son joug, avec l'Empereur, tous les rois de la terre.

Le pape, ayant échoué du côté des puissances temporelles, voulut frapper un grand coup en faisant condamner son adversaire par un concile qu'il convoqua à Rome. L'Empereur, que nul scrupule n'arrêtait, et qui voulait répondre à un défi par un autre, fit saisir au passage les prélats et les députés qui se rendaient à l'appel de Grégoire; joignant la dérision à la violence, il les fit conduire à Pise avec des chaînes d'argent, et les y retint prisonniers.

L'affaire en était là, quand Grégoire IX s'éteignit à Rome le 21 août 1241, dans la centième année de son âge et la quinzième de son pontificat.

A quoi donc avait servi son passage sur la chaire de saint Pierre? A quoi, ses hautes facultés, son éloquence comparée par un chroniqueur à celle de Cicéron, sa foi dans la sainteté et la grandeur de sa mission, sa fermeté inébranlable? Tous ces dons merveilleux n'avaient servi qu'à remplir le monde de troubles, de guerres sanglantes et sans issue. Grégoire IX laissait l'Italie et l'Église dans un état déplorable[1].

Que d'autres cherchent les causes de ce fait dans le mauvais vouloir des princes temporels, dans les tentatives sans cesse renouvelées de l'hérésie contre la pureté de la doctrine et de la morale chrétiennes,

[1] Cherrier, t. II, p. 250.

dans les passions toujours en révolte contre les lois divines et humaines.

Pour nous, il n'y a qu'une cause capitale, parce que celle-là domine toutes les autres, c'est le détestable système où s'était engagée la politique du saint-siége, qui fausse les esprits les plus droits dès qu'ils sont saisis par ces traditions d'absolutisme, d'envahissement et de violence, qui corrompt les intentions les plus pures et transforme tout à coup en sombres et impitoyables despotes des hommes qui jusque-là ne s'étaient signalés que par leurs vertus. On en eut un exemple plus frappant encore dans le successeur de Grégoire IX.

§ 3. — Innocent IV

I

Pendant la vacance du saint-siége, qui ne dura pas moins de deux années, la guerre des Guelfes et des Gibelins ne s'arrêta pas un instant. Nous l'avons dit, cette querelle résultait si fatalement de toutes les crises sociales antérieures, et la question qui s'y débattait s'était si bien mêlée, puis substituée à toutes les autres questions, que la guerre continuait avec un égal acharnement, même quand avaient disparu les causes apparentes qui l'avaient allumée.

Et pourtant, plus que jamais, l'Italie aspirait au repos. Elle ressemblait à un malade qui, exaspéré par un ulcère dévorant, se déchirerait avec fureur de ses

propres mains, tout en priant le ciel de le délivrer à la fois et de la cause de son mal et du délire funeste qui le pousse à l'augmenter lui-même. Elle crut, quand le conclave réunit ses voix sur le cardinal de Fiesque, qu'enfin la paix allait rentrer dans son sein.

Innocent IV apparut en effet, les mots de pardon, de conciliation et de paix sur les lèvres; et ses antécédents semblaient promettre un règne bienveillant et pacifique. « Simple cardinal, il avait à tel point dissimulé son humeur ardente et fougueuse, que chacun avait pu le croire animé d'un grand désir de paix. La Péninsule italienne était partagée en deux camps : États, cités, familles, tout était guelfe ou gibelin; seul, Sinibald de Fiesque, quoique assis sur les marches du trône de saint Pierre, avait su garder son crédit à la cour pontificale, tout en conservant les bonnes grâces de l'empereur[1]. »

Vain espoir. Ce pape, accueilli comme l'ange de la réconciliation, va déchaîner sur la malheureuse Italie de nouvelles et effroyables tempêtes. « A peine monté au rang suprême, Innocent, se montrant à découvert, adopte les plans de ses prédécesseurs contre l'autorité impériale; plans dont on le vit poursuivre l'exécution avec une rare constance jusqu'à la mort de Frédéric II[2] »

Faut-il supposer avec M. de Cherrier que ce pape « naturellement enclin à la violence et à l'oubli de la

[1] De Cherrier, t. III, p. 31.
[2] *Ibid.*

charité chrétienne » a dissimulé jusqu'au jour de son exaltation? Nous croyons ce jugement trop sévère envers un homme que M. de Cherrier lui-même signale comme un pontife « d'un esprit fin et cultivé, *pieux et sincère dans sa foi*, irréprochable dans ses mœurs. » N'est-il pas plus juste d'attribuer aux entraînements de la position nouvelle ce qu'on attribue à l'homme? Et ce changement si subit, qu'on explique par toute une vie de dissimulation, n'est-il pas bien plutôt le fait d'une conscience droite, mais égarée, qui fait au nouveau pontife des devoirs impérieux et redoutables, dès qu'il tient dans ses mains l'héritage de Grégoire VII, d'Innocent III et de Grégoire IX?

Frédéric ne s'y trompa point. Comme ses confidents le félicitaient de l'élection de celui qui jusqu'alors avait été son ami fidèle, l'empereur, sans accuser Innocent de perfidie, leur répondit : « J'avais un ami dans le cardinal de Fiesque; Innocent sera mon ennemi, parce qu'aucun pape ne peut être gibelin[1]. » Voilà la vérité. Les traditions de la politique pontificale s'emparèrent d'Innocent, comme elles s'étaient emparées de ses prédécesseurs. Il suivit donc, dit un historien contemporain, *bien moins les traces de Pierre que celles de Constantin;* et son règne fut pour le monde une époque malheureuse[2].

La lutte ne tarda pas à s'engager entre les deux amis de la veille. Après quelques négociations où le

[1] De Cherrier, t. II, p. 264.
[2] V. le même auteur, t. III, p. 31.

pape parla beaucoup de charité et de concorde, et l'empereur de soumission et de dévouement à l'Église romaine, mais où ni l'un ni l'autre n'étaient sincères, les deux puissances se retrouvèrent en face, menaçantes, irréconciliables, armées l'une et l'autre pour une guerre à outrance.

II

Innocent relève le courage des Guelfes lombards; il souffle dans toute l'Italie le feu qui l'anime; par les sourdes pratiques des dominicains et des frères mineurs, il entretient des intelligences avec les mécontents du royaume de Naples; puis, se souvenant de la violence qui avait arrêté au passage les prélats convoqués par Grégoire IX, il s'évade de Rome, s'enfuit à Lyon, et réunit dans cette ville le concile que son prédécesseur n'avait pu réunir à Rome.

Là, malgré les efforts du grand justicier Thaddée de Suessa, l'empereur est solennellement déposé.

Frédéric ne cède point. Sa colère retentit dans toute l'Europe comme avaient retenti les foudres d'Innocent. Il jure que sa couronne ne tombera que dans des flots de sang.

Alors le pape prêche une croisade contre l'excommunié; il lance ses moines sur l'Italie. Le parti guelfe se lève en masse. Pour augmenter le nombre des ennemis de l'empereur, les agents de la cour romaine favorisent partout la révolution communale, même

dans le royaume où Frédéric fait sa résidence habituelle.

L'empereur se débat en vain sous les coups multipliés du terrible pontife; Eccelino a beau, en son nom, redoubler d'audace et répandre ses ravages; il ne peut contenir les Romagnes. Le légat Grégoire, qui combat pour le pape, dépasse toutes les atrocités du chef gibelin; il veut frapper ses ennemis de stupeur. Le vaillant et infortuné Thaddée de Suessa étant tombé entre ses mains, non content de le mettre à mort, il le fait couper en morceaux.

Le parti gibelin est partout battu. Frédéric consterné, lui qui avait bravé tant d'orages, ploye enfin et demande grâce. Louis IX intercède en sa faveur; c'est en vain. Rien ne peut ébranler l'implacable pontife. Il ne suffit pas à Innocent que Frédéric offre d'abdiquer son pouvoir; il ne consent pas à ce que l'empire et le royaume restent aux enfants légitimes de l'empereur; il veut anéantir cette *race de vipère* et conquérir la Sicile.

A cette nouvelle, Frédéric se redresse; transporté de colère, il ordonne, quoique malade, de recommencer la lutte; il cherche de toutes parts des auxiliaires; il appelle les Sarrasins d'Afrique; il eût, si son pouvoir eût égalé sa fureur, convoqué l'univers entier à la destruction de Rome.

La malheureuse Italie allait de nouveau traverser une crise effroyable. Déjà le digne lieutenant de Frédéric, Eccelino, répandait des torrents de sang,

lorsque la mort vint frapper subitement l'empereur, le 13 décembre 1250.

La domination allemande était vaincue en Italie. Lyon avait vengé Cortenuova.

III

Rien ne faisait plus obstacle au retour d'Innocent IV dans la ville éternelle. Après une absence de cinq années, il s'achemina vers la Péninsule le 20 avril 1251. Son passage à travers les cités lombardes fut une marche triomphale[1]. L'Italie saluait avec des transports de joie son libérateur; elle se croyait affranchie parce qu'un pape guelfe avait anéanti une maison gibeline.

Quelle puissance entre les mains de ce pontife! Et quelle merveilleuse occasion si Innocent IV avait eu une âme italienne! Mais le maître du monde ne pouvait s'abaisser à une œuvre nationale. Au lieu de profiter de son prestige pour pacifier l'Italie et lui assurer l'indépendance, il ne songea qu'à rétablir la domination théocratique du saint-siége sur toute la péninsule : « Il tint cour plénière dans la capitale de la Lombardie, revendiqua la propriété entière du royaume de Sicile, prononça entre les factions de Lodi, nomma de sa propre autorité le podestat de Milan, et lança l'excommunication contre Eccelino dans la Marche, contre Doara dans Crémone, et contre Palavicino dans Plaisance[2]. » Il appuya une révolution guelfe à Flo-

[1] V. de Cherrier, t. II, p. 409.
[2] Zeller, p. 199.

rence, et le soulèvement des villes de Naples, Capoue Foggia, Averse, contre Manfred, fils et héritier de Frédéric II à la couronne des Deux-Siciles.

Cependant son orgueil fut obligé de fléchir devant l'énergie indomptable du bolonais Brancaleone, nommé sénateur de Rome pour trois ans, ou plutôt dictateur. Innocent, malgré les ovations qui l'avaient universellement accueilli, n'osait pénétrer dans Rome. Depuis son évasion, les Romains s'étaient habitués à se gouverner eux-mêmes. En se donnant un sénateur étranger, ils avaient mis leur gouvernement à l'unisson de celui des autres cités où commandait un podestat. Le pape redoutait leur esprit d'indépendance et le crédit du parti gibelin qui dominait parmi eux. Il retardait donc sous divers prétextes son entrée à Rome.

Le peuple irrité le somma avec menace : « Chacun voit avec surprise, dirent au pontife de nouveaux envoyés, que la capitale du monde chrétien, seule entre toutes les villes, soit si longtemps veuve de son pasteur. Votre siége n'est pas à Lyon, à Anagni ou à Pérouse, mais à Rome que vous n'habitez point. Vous jouissez des richesses de son Église, sans remplir vos devoirs. Revenez donc sans tarder davantage, ou vous ne reviendrez plus [1]. »

Après avoir hésité encore quelque temps, Innocent finit par se rendre tout tremblant aux instances des Romains ; il fut reçu par eux avec respect ; mais son

[1] De Cherrier, t. II, p. 453.

ambition fut contenue par cette main de fer de Brancaleone qui, en même temps, arrachait de leurs repaires les nobles transformés en brigands au milieu de la ville, et rasait leurs maisons crénelées, après avoir fait pendre aux fenêtres « ceux de ces nobles que trop de crimes signalaient à la vindicte publique [1]. »

L'arrivée de Conrad IV rétablit un moment en Italie les affaires de l'empire. Mais la mort prématurée de ce prince mit fin à la lutte, et le grand interrègne commença.

Innocent IV, après la mort de Conrad, ménagea un peu les Gibelins du nord, tels que Eccelino de Romano, le plus puissant des podestats. Mais, dans le royaume de Sicile, il continua la guerre contre Manfred, fils naturel de Frédéric, qui avait usurpé le trône de Naples, malgré le pape et les Napolitains [2]. Assiégé dans la ville de Naples par son adversaire, il meurt le 7 décembre 1254, en proie à des visions terribles, au milieu des cardinaux épouvantés.

IV

Nous nous demandons à propos d'Innocent IV, comme nous l'avons fait à propos d'Innocent III et de Grégoire IX, à quoi ont servi, pour l'Italie, pour le monde et pour l'Église, ses éminentes facultés. Sa

[1] De Cherrier, t. II, p. 435.
[2] *V.* Machiavel, *Histoire de Florence*, p. 67

lutte opiniâtre contre l'empire, à la tête du parti guelfe, et la destruction de la maison de Hohenstauffen ont-elles fait faire un pas à la question de la nationalité italienne? Sa violente intervention dans les affaires temporelles des États a-t-elle entretenu la concorde entre les princes, pacifié les esprits et empêché les guerres civiles? Enfin, son zèle pour l'intégrité de la foi a-t-il relevé la dignité du sacerdoce, adouci les mœurs publiques et ramené les hérétiques dans la grande unité chrétienne?

A ce triple point de vue, l'histoire doit à ce pape, comme à ses prédécesseurs, les deux grands papes théocrates, un jugement sévère. « Peu scrupuleux, dit M. de Cherrier, sur le choix des moyens, pourvu qu'ils assurent le triomphe de l'Église romaine, il remplit pendant onze ans l'Europe de troubles, prêche partout des croisades contre des princes catholiques, émousse les armes spirituelles par des excommunications trop prodiguées, autorise ses nonces à commettre des exactions inouïes, fait des frères mineurs et des dominicains, non des pêcheurs d'âmes, mais des collecteurs d'argent, et détourne même de leur destination les offrandes pour la délivrance de la terre-sainte qu'il a livrée aux Turcs en y attisant le feu de la discorde. En attaquant l'empereur au foyer même de sa puissance, il prépare en Allemagne une révolution morale et politique, qui devient pour ce pays une source de malheurs et de déchirements. Enfin, il rallume la guerre civile dans la Péninsule; et, ne pou-

vant la soumettre au saint-siége, il appelle des conquérants étrangers [1]. »

Tout se tient dans le mal comme dans le bien. Il ne peut sortir que des fruits amers de la politique antichrétienne des papes théocrates. Depuis qu'on a voulu mettre au service de l'œuvre divine des moyens empruntés à la politique humaine, la force matérielle, une couronne terrestre sur le front du souverain pontife, des richesses seigneuriales et des pouvoirs temporels dans les mains des évêques, le sacerdoce s'est abaissé, la discipline morale s'est relâchée, le culte s'est matérialisé et les mœurs publiques se sont corrompues.

Pour subvenir aux besoins d'une cour toute mondaine et soutenir les guerres que leur faux zèle allumait autour d'eux, les papes furent obligés de recourir aux subventions pécuniaires « qui, ayant commencé par des secours charitables, dégénérèrent en exactions forcées [2]. » Puis l'on fit un trafic si scandaleux des indulgences, que le quatrième concile de Latran, tenu en 1215 sous Innocent III, les appelle *indiscrètes* et superflues.

Pour établir le pouvoir autocratique du saint-siége, d'abord dans le sein même de l'Église, on fabriqua de fausses décrétales sur lesquelles on pût appuyer les empiétement successifs; puis on contesta aux évêques

[1] T. III, p. 32.

[2] Fleury, *Discours sur l'histoire ecclésiastique du onzième au treizième siècle*, XII.

e droit de se réunir en conciles provinciaux sans la permission du pape; on prétendit que les évêques devaient être jugés définitivement, non par leurs pairs, mais par le souverain pontife; on attribua à ce dernier le droit de transférer à son gré les évêques d'un siége à l'autre ou d'en ériger de nouveaux; enfin, on concentra dans les mains du pape tout droit de juridiction en faisant le saint-siége juge en dernier ressort de toutes les contestations qui s'élèvent sur tous les points de la chrétienté; monstrueuse centralisation qui encombrait d'affaires insignifiantes le consistoire des cardinaux et absorbait tous ses soins.

Pour étendre aux choses temporelles cette domination absolue qu'on établissait dans l'Église, on soutint qu'en aucun cas les clercs ne pouvaient être jugés par les laïques. En même temps, nous l'avons vu, les papes intervenaient dans les affaires politiques des princes, les excommuniant et les déposant sous prétexte de *péché*. Souverains d'ailleurs eux-mêmes de leur petit État temporel, ils prenaient part, à ce nouveau titre, au mouvement général de la politique européenne, et entretenaient, dans ce but, auprès des cours étrangères, des légats qui se rendaient odieux par leur faste, leur luxe et leur avarice[1].

[1] *V.* Fleury, *Discours sur l'histoire ecclésiastique du onzième au treizième siècle*, XI.

V

Mais, parmi les effets de cette invasion du clergé dans le domaine de la politique et de cette usurpation qui mettait les moyens humains au service de la religion et les armes matérielles aux ordres du prêtre, il n'en est pas de plus détestable, de plus contraire à l'esprit du christianisme, que les rigueurs exercées contre les hérétiques. Oh ! quel contraste accusateur entre les saints évêques des premiers siècles qui imploraient la compassion et l'indulgence des princes envers les hérétiques, et les pontifes théocrates qui font aux princes un devoir des plus excessives rigueurs !

D'une part, c'est Sévère Sulpice qui blâme les deux évêques Idace et Ithace de s'être adressés aux juges séculiers pour faire chasser des villes les priscillianistes, et qui traite de honteuses les poursuites qu'ils firent contre eux auprès de l'empereur Gratien ; c'est saint Martin priant l'empereur Maxime d'épargner le sang des hérétiques ; c'est saint Ambroise refusant de communiquer avec les évêques qui ont provoqué des exécutions sanglantes ; c'est saint Augustin suppliant son ami Donat, proconsul d'Afrique, de ne point user du pouvoir dont il est investi d'ôter la vie aux hérétiques : « Quelque grand, dit-il en terminant sa lettre, que soit le mal qu'on veut faire quitter et le bien qu'on veut faire embrasser, c'est un travail

plus onéreux qu'utile d'y contraindre au lieu d'instruire; » c'est ce même grand évêque écrivant au comte Marcellin « que les souffrances des serviteurs de Dieu seraient déshonorées par le sang de leurs ennemis. »

D'autre part, c'est Arnaud de Brescia livré aux flammes par les ordres du pape Adrien; ce sont des évêques de France laissant brûler vifs des malheureux découverts à Orléans et convaincus par eux d'hérésie en présence du roi Robert; c'est le clergé et le patriarche de Constantinople condamnant eux-mêmes au feu les Manichéens; c'est Innocent III ordonnant les croisades contre les païens de Livonie et contre les Albigeois, décernant les plus grandes peines contre le comte de Toulouse; enfin, c'est ce même pape fondant l'inquisition!

Entre les premiers prêchant aux princes la douceur et la clémence, et les seconds les poussant aux exécutions sanglantes, où reconnaît-on les apôtres de Jésus-Christ?

Nous savons qu'on prétend dégager la responsabilité du prêtre à la faveur de cette distinction qui le constitue simplement juge de l'hérésie, laissant au bras séculier le soin de la vindicte temporelle; nous savons que le concile de Latran, sous Alexandre III, reconnaît que l'Église rejette les exécutions sanglantes, tout en admettant que les lois des princes chrétiens lui viennent en aide pour réprimer les hérétiques; nous savons enfin que, grâce à cette distinction dérisoire, le

fanatisme le plus violent, même quand il assouvit sa fureur homicide, prétend rester fidèle au principe : *que l'Église a horreur du sang.*

Vaine et hypocrite excuse. On a beau conserver en principe la distinction des deux pouvoirs ; l'alliance qu'ils font dans les moyens d'exécution rétablit entre eux la solidarité des actes et leur fait une responsabilité commune devant la conscience humaine et devant Dieu.

Oui, en faisant le bras séculier l'exécuteur de ses sentences, le prêtre viole la loi évangélique qui lui défend de verser le sang humain; preuve évidente que ces alliances entre les pouvoirs de la terre et l'autorité religieuse sont entièrement contraires à l'esprit du christianisme. « Quand, dit l'abbé Fleury, le pape Innocent III écrivait au roi Philippe-Auguste d'employer ses armes contre les Albigeois, et quand il faisait prêcher en France la croisade contre eux, était-ce rejeter les exécutions sanglantes?... J'avoue, ajoute-t-il, que je ne puis accorder la conduite des ecclésiastiques du treiziéme siécle avec celle des saints du quatrième. Quand je vois les évêques et les abbés de Citeaux à la tête de ces armées qui faisaient si grand carnage des hérétiques, comme à la prise de Béziers ; quand je vois l'abbé de Citeaux désirer la mort des hérétiques de Minerbe, quoiqu'il n'osât les y condamner ouvertement, parce qu'il était moine et prêtre ; et les croisés brûler ces malheureux avec grande joie, comme dit le moine de Vaux-Sernay en plusieurs en-

droits de son histoire, en tout cela, je ne reconnais plus l'esprit de l'Église[1]. »

[1] *Discours sur l'histoire ecclésiastique du onzième au treizième siècle*, ch. XIV.

Digitized by Google

CHAPITRE II

ROLE DE LA PAPAUTÉ PENDANT LE GRAND INTERRÈGNE. — DEUXIÈME MOITIÉ DU TREIZIÈME SIÈCLE.

LES PAPES MODÉRATEURS

Il y eut un moment, pendant la période du grand interrègne, de 1250 à 1310, où les papes eurent vraiment entre les mains les destinées de l'Italie. Maîtres de la situation dans Rome, de 1250 à 1273, car il n'y avait pas de roi des Romains, affranchis de toute domination étrangère de 1250 à 1310, aucun empereur, durant cette période de soixante années, n'étant reconnu dans la péninsule, que font-ils de l'Italie? S'ils eussent été, comme on essaye de le soutenir aujourd'hui, les représentants naturels de la nationalité italienne, n'était-ce pas l'occasion de faire appel à toutes

les forces vives du pays, et de pacifier ces malheureuses provinces en vue d'une fusion nationale de tous les intérêts légitimes?

Les papes ne demandent pas mieux que de remplir cette mission conciliatrice, pourvu que ce soit en dehors de tout but national. Nous en avons vu un mémorable exemple dans l'œuvre de Honorius III essayant de pacifier la haute Italie en 1226 et renouvelant la ligue lombarde. Cette influence modératrice est même un des plus sûrs moyens dont ils se servent pour entraver la marche de la révolution nationale. Toujours préoccupés, non de la cause italienne, mais de leur établissement temporel ou de leur pontificat suprême, ils ne profitent de l'interrègne que pour substituer leur dictature *négative* à celle de l'empereur.

Ce qui leur importe, c'est de se maintenir dans une sorte de *statu quo* où jamais la victoire d'un parti ne soit l'anéantissement ou l'absorption du parti opposé. Quel danger n'eût-ce pas été pour les projets ambitieux de la cour romaine si, au milieu de ses révolutions, l'Italie, comme les autres nations, eût été abandonnée à la pente naturelle de ses destinées! L'histoire ne nous l'a déjà que trop prouvé, la politique constante des papes a été d'empêcher que les luttes sociales de la péninsule ne devinssent un travail d'enfantement national.

§ 1er — Alexandre IV, Urbain IV, Clément IV.

I

Fidèle à cette politique, le pape Alexandre IV intervint dans la guerre des deux sectes, non point pour essayer de tirer de ce conflit une solution nationale, mais pour équilibrer les forces des deux partis et neutraliser leur action ; intervention doublement funeste, car bien loin d'amortir le choc des armées ennemies en les pondérant, elle alimentait et renouvelait incessamment la lutte en appuyant alternativement chaque parti prêt à succomber. Le pouvoir prétendu modérateur de la papauté entretenait ainsi l'acharnement de ces guerres fratricides, sans profit ni pour l'Italie ni pour l'influence réelle du saint-siége.

Dans le nord de l'Italie, Alexandre IV, voyant les Gibelins à peu près maîtres de la situation, vint indirectement en aide au parti opposé. Le redoutable chef des Gibelins, Eccelino de Romano, ne rêvait rien moins que la conquête de toute la Péninsule ; ses prétentions jointes aux atrocités qu'il commettait chaque jour soulevèrent contre lui toutes les villes de la haute Italie. Il fut écrasé par le parti guelfe.

Mais les Gibelins ne tardèrent pas à prendre leur revanche dans le royaume de Naples. Alexandre IV y fut entièrement défait par Manfred, fils de Frédéric II. Manfred, maître des Deux-Siciles, s'efforça de relever le parti gibelin dans toute l'Italie. A son

tour, il prétendit substituer sa domination à celle du saint-siége dans la Péninsule; se souvenant que, sur la tête son père, la couronne de Naples avait été jointe à celle de l'empire, son but avoué fut de se constituer le chef national et laïque de l'Italie.

Alexandre IV ne fut pas plus heureux dans la ville pontificale. Il essaya d'abord d'y imposer son rôle de modérateur et d'y substituer sa dictature à celle du roi des Romains; mais en vain, entouré de consuls ou d'un conseil de notables, affecte-t-il l'attitude d'un juge suprême mais impartial. Il ne peut tenir contre la vigueur dominatrice de Brancaleone. Le dictateur populaire, après avoir réduit Alexandre à l'impuissance, l'expulse de Rome, le poursuit d'Agnani à Viterbe, puis à Assise où le malheureux pape se trouve à la merci du roi de Sicile. Il ne devait plus revoir sa capitale. Il mourut à Viterbe, en 1261, abandonné de tous les partis, après avoir voulu les équilibrer et les contenir tous.

II

Son successeur Urbain IV reprend la même tentative vaine de dominer les luttes italiennes par une impartialité apparente, toujours dans le but invariable d'empêcher la prépondérance d'aucun parti. Manfred était maître en ce moment d'une grande partie de la péninsule. Vainqueur des Guelfes dans le royaume de Naples, il régnait à Rome en qualité de sénateur, tandis que le pape était réfugié à Civitá-Vecchia.

Urbain IV eût été infidèle à la politique constante de la cour romaine s'il eût laissé Manfred consolider son pouvoir et faire de l'Italie une nation. D'ailleurs, ce prince était soupçonné d'incrédulité ou au moins d'hérésie ; il appartenait de plus à cette famille des Hohenstauffen à laquelle les prédécesseurs d'Urbain IV avaient voué une haine implacable : triple motif pour que le pape entreprit de déposséder son rival.

Mais, dans l'état présent des forces de la papauté, il se sentait réduit à l'impuissance. Il fallait donc, selon les précédents nombreux du gouvernement pontifical, faire appel à l'étranger. Qu'importe pour l'Italie cosmopolite des papes de quel point de l'horizon viendra le chef chargé de l'asservir ! Pourvu que le nouveau prince soit l'instrument docile du saint-siége, qu'il laisse intact le domaine de saint Pierre et qu'il reconnaisse la *suzeraineté* du souverain pontife sur toutes les provinces italiennes, le droit national n'a rien à prétendre.

Ainsi Urbain IV, trop faible personnellement pour essayer d'enlever la Sicile à Manfred, offre ce royaume au frère de saint Louis, Charles d'Anjou, époux de Béatrix, comtesse de Provence. Il espère dominer plus facilement sur l'Italie au moyen d'un prince qui lui devra une couronne, que par l'empereur, son rival par le prestige de son titre et de sa grandeur. Le pape profitait de l'interrègne de l'empire pour recommencer la tentative de Grégoire VII ; au lieu de l'empereur se faisant le *bras séculier* et le serviteur du

saint-siége, c'était un roi, le roi des Deux-Siciles.

Il faut voir à quelles conditions Urbain IV entend l'intervention de Charles d'Anjou ; il faut voir quelles précautions il prend pour assurer sa suzeraineté sur les Deux-Siciles et son droit de réversibilité au trône en cas de vacance; et aussi ses prétentions sur des provinces qu'il veut détacher du royaume pour les incorporer dans ses États temporels. « Charles d'Anjou recevait en fief du saint-siége, pour lui et ses descendants directs, à la condition de l'hommage et d'un tribut annuel de huit mille onces d'or, le royaume de là et de çà du Phare; il s'engageait à entretenir trois cents cavaliers pour le service de l'Église, à ne jamais réunir à ce royaume *la couronne impériale, la Lombardie ou la Toscane*, et à conserver toutes les immunités du clergé. Le saint-siége se réservait, outre le territoire de Bénévent, la terre de Labour, plus une partie de la principauté ultérieure et citérieure, Gaëte, Fondi, Capoue, Sora, Aversa, Mont-Cassin, Saint-Germain, Acerra, Nola, Avellino, Naples et les îles. »

Rien, on le voit, n'était changé dans la politique des papes ; ils se posaient vis-à-vis du roi comme ils s'étaient posés vis-à-vis de l'empereur, en aggravant même la situation; car le prestige de l'empire mettait quelquefois un frein à l'audace des papes, et le traité de Worms avait tracé des limites qui maintenaient un peu l'équilibre entre les deux camps.

III

A peine l'armée de Charles d'Anjou eut-elle mis le pied en Italie, que le pape conçut de vives inquiétudes ; il sentait bien que des serments ne suffiraient pas pour contenir l'ambition de ce prince. Ses alarmes redoublèrent quand les Romains eurent l'idée de nommer Charles sénateur à la place de Manfred.

Mais Urbain IV mourut avant que Charles vînt à Rome. « Ce fut sous le pontificat de Clément IV, son successeur, que ce prince arriva à Ostie avec trente galères, ayant donné ordre au reste de ses troupes de venir par terre.[1] »

Ce pape, qui avait été secrétaire de saint Louis, et qui, à ce titre, avait signé la pragmatique sanction, se montra d'abord tout dévoué au prince français ; il l'investit du royaume de Naples, à peu près aux mêmes conditions qu'avait stipulées Urbain IV, et, pour faciliter à Charles la conquête de ses nouveaux États, il lança toutes ses foudres contre Manfred. Celui-ci fut battu et mis à mort à la bataille de Grandella, le 26 février 1266.

Charles vainqueur jeta le masque ; il laissa piller et ruiner par ses soldats la ville pontificale de Bénévent, et il ne cacha plus son ambition de dominer sur toute l'Italie. Non content de sa charge de sénateur à

[1] Machiavel, *Histoire de Florence*, p. 68.

Rome, il se fit nommer pour dix ans seigneur de Florence.

Cependant, quelque inquiétude que causât au saint-siége l'ambition démesurée de Charles, le but principal était atteint : l'intervention de ce prince avait relevé partout le parti guelfe; les cités lombardes, même les cités gibelines, avaient dû ouvrir leurs portes aux proscrits; mais ce fut surtout à Florence que les Guelfes surent profiter de la victoire et se fortifier pour l'avenir. Les Gibelins, à la faveur d'une trêve, étaient rentrés tout récemment dans cette ville; à l'arrivée d'une troupe de chevaliers envoyés par Charles d'Anjou, ils s'exilèrent d'eux-mêmes et se réfugièrent à Pise et à Sienne[1].

Les Guelfes, maîtres de la situation, réorganisèrent les pouvoirs publics en faisant une plus large part à l'élément démocratique; ils subordonnèrent la seigneurie à quatre conseils qui devaient être consultés successivement : le conseil du peuple composé de cent citoyens; la credenza de quatre-vingts; le conseil du podestat de quatre-vingt-dix, et le conseil général de trois cents. Les Gibelins et les nobles étaient exclus des deux premiers conseils. Ces divers conseils étant renouvelés tous les ans par l'élection, l'opinion populaire ne cessait d'en diriger l'esprit et les tendances; ce qui forçait le gouvernement à marcher dans une voie démocratique.

[1] Sismondi, t. II, p. 447.

Mais l'œuvre la plus importante du parti guelfe ne fut pas dans cette révolution politique. Il osa faire ce dont l'histoire n'offre nul autre exemple, se donner, au sein de la république, une organisation à part, un gouvernement officiel et une magistrature spécialement destinée aux Guelfes. Ceux-ci, conseillés par le pape, avaient commencé par confisquer les biens des Gibelins qui s'étaient éloignés à l'approche de Charles. Ils purent ainsi indemniser ceux des Guelfes qui avaient souffert des dernières proscriptions; le reste des biens confisqués servit à former une caisse commune, administrée par trois chefs ou capitaines du parti, et dont la destination était d'assurer à ce parti des ressources permanentes.

Chose inouïe ! cette institution qui créait une sorte de souveraineté à côté de la souveraineté sociale, se maintint pendant plus de deux siécles. « Ce gouvernement de parti, dit Sismondi, toujours prêt au combat, toujours régulier et toujours riche, eut sur le sort de la république, jusqu'à sa fin, l'influence la plus marquée. »

Une fois maîtres de Florence, les Guelfes se hâtèrent d'étendre leur domination sur toute la Toscane, et déclarérent la guerre aux villes de Pise et de Sienne qui avaient donné asile aux Gibelins. Charles d'Anjou, nommé par le pape vicaire impérial en Toscane, accourut pour achever et faire tourner à son profit la victoire du parti guelfe.

IV

Les Gibelins, ainsi poursuivis à outrance dans leurs personnes et leurs propriétés, n'étaient plus, réduits à leurs propres ressources, en état de soutenir la lutte. Ils recoururent alors au moyen invariablement employé par les Italiens, l'intervention étrangère. Leurs adversaires avaient appelé un prince français; ils appelèrent leur chef naturel, le dernier représentant de la maison impériale de Hohenstauffen, le jeune Conradin, petit-fils de Frédéric II.

Héritier, en vertu du testament de son père, de la couronne des Deux-Siciles, ce prince vient disputer ses États à Charles d'Anjou. Entouré de la plus brillante noblesse allemande, encouragé par le sénateur de Rome, Henri de Castille, soutenu par l'enthousiasme des Italiens que séduisaient son extrême jeunesse et son caractère chevaleresque, il réussit un moment à braver les foudres de Clément IV et à tenir en échec les forces de Charles. Mais bientôt, malgré sa bravoure et la supériorité numérique de son armée, il fut mis en complète déroute dans la fameuse bataille de Tagliacozzo. Saisi, sans être reconnu, après le combat, ce malheureux prince fut iniquement jugé et condamné à mort par un tribunal que présidait le vainqueur.

Charles, avide de vengeance, voulut assister à l'exécution de la sentence, et le jeune héros subit

courageusement le dernier supplice, au milieu de la consternation et des sanglots des assistants[1]. Après lui, plusieurs gentilshommes furent également mis à mort avec des raffinements de cruauté effroyables. La fureur homicide de Charles chercha partout de nouvelles victimes. Des flots de sang coulèrent dans toute la Péninsule. En Sicile, dans les Calabres, à Rome, les Gibelins, traqués comme des bêtes fauves, subirent les plus horribles supplices; il y en eut à qui l'on arracha les yeux; d'autres à qui l'on scia les jambes; à Rome, plusieurs furent enfermés dans une maison de bois où ils périrent au milieu des flammes.

Comme tous les despotes, le féroce Charles crut assurer sa victoire en décimant ses adversaires et frappant les peuples de terreur. Tout semblait en effet mettre à ses pieds la Péninsule. Roi de Sicile, vicaire impérial, pacificateur, chef des Guelfes, allié de la cour romaine, encore un pas et il réunissait sous son sceptre toutes les provinces italiennes. Et là ne se bornait pas l'ambition de Charles; il rêvait la prise de Constantinople, la restauration de l'empire d'Orient, la réconciliation de l'Église grecque avec la romaine. Pour réaliser ce plan gigantesque, il fallait avant tout assurer sa domination sur l'Italie. Appelé par le parti guelfe, ce fut sur ce parti qu'il dut s'appuyer, après avoir tâché d'écraser les Gibelins.

[1] *V.*, pour tous les détails de ce dramatique épisode, Sismondi, t. II, p. 452 et suiv.

V

Mais les Guelfes, qui avaient usé de son glaive pour exterminer leurs adversaires, se ravisèrent dès que ce prince voulut se poser en chef unique et profiter de la victoire pour unir en un seul faisceau toutes les forces de la Péninsule. Charles trouva un obstacle insurmontable dans le saint-siége, inspirateur naturel du parti guelfe. En vain, comptant éblouir les cités lombardes par le prestige de leur triomphe commun, essaya-t-il, dans une diète mémorable tenue à Crémone en 1269, de se faire conférer le titre de seigneur des villes lombardes; il ne put entraîner les villes principales, Milan, Bologne, Alexandrie, Bergame, etc.

Le sentiment de l'indépendance était loin de s'éteindre au sein de ces villes républicaines; à défaut du sentiment national, c'est-à-dire du besoin d'une patrie commune, elles gardaient l'amour de l'indépendance locale. Tout le patriotisme italien s'était concentré dans la cité, patriotisme ardent, mais jaloux, exclusif, qui devait grandir un moment et illustrer ces orgueilleuses cités, mais les conduire inévitablement, comme autrefois les cités helléniques, à l'épuisement de toute vie publique et à la servitude.

Ce patriotisme de clocher convenait aux desseins de la cour romaine; il permettait aux papes de se poser en défenseurs de l'indépendance italienne, tout en étant au fond les ennemis nés de sa nationalité.

Aussi, quand l'intérêt de leur politique leur commandait de faire appel à quelque prince étranger et de le mettre à la tête du parti guelfe, c'était uniquement comme arme de guerre contre les Gibelins, mais nullement pour donner un chef à l'Italie et relier ensemble les forces nationales. Cet auxiliaire, une fois vainqueur, voulait-il accomplir cette œuvre de fusion, il ne trouvait pas d'opposition plus opiniâtre qu'en ceux-là mêmes qui lui avaient ouvert les portes de l'Italie.

C'était alors, du reste, que le parti gibelin était, sans le vouloir, la ressource suprême de la politique pontificale. Ce parti, impérissable puisqu'il représentait, ainsi que nous l'avons dit, un élément essentiel des sociétés chrétiennes, était toujours prêt à recommencer la lutte. Le plus souvent, les papes n'avaient qu'à le laisser faire pour amoindrir le triomphe du parti guelfe, devenu trop puissant, et opposer une digue infranchissable à l'ambition du chef victorieux.

Mais quand ce parti gibelin, décimé, proscrit, disséminé sur toute la surface de la Péninsule, ne pouvait se relever seul, les papes intervenaient alors comme conciliateurs et pacificateurs. C'est ce qui arriva après la victoire de Charles d'Anjou. La cour romaine, sans rompre ouvertement avec son allié, non-seulement encouragea la résistance des villes gibelines, mais, au nom de la concorde et de la fraternité chrétienne, elle releva dans toutes les cités le parti gibelin.

Cette œuvre de pacification fut accomplie par deux

grands papes, Grégoire X dont elle fit briller les vertus, et Nicolas III dont elle fit briller les talents.

§ 2. — Grégoire X et Nicolas III.

I

Grégoire X porta sur la chaire de saint Pierre un cœur vraiment évangélique. Une seule idée domina tout son pontificat : pacifier tous les États de la chrétienté et unir les efforts des princes et des peuples pour tenter une nouvelle croisade. Élu après une vacance de près de trois ans, il vit avec une profonde douleur l'Italie plus agitée que jamais, les peuples frémissants sous la domination violente de Charles, les vaincus attendant l'heure de la vengeance, et les villes guelfes elles-mêmes impatientes du joug qu'elles s'étaient donné. Il crut donc servir à la fois la cause de la civilisation et la cause de l'Italie en jouant le rôle de conciliateur. Il lève les censures ecclésiastiques qui frappaient la ville de Pise ; il se rend ensuite en Toscane, et, devant la multitude attendrie, il fait signer un traité de paix par les commissaires des Gibelins et des Guelfes.

Mais Charles d'Anjou, qui avait hypocritement assisté à l'acte de pacification accompli par le pape, eut soin d'en empêcher l'exécution en faisant avertir secrètement les Gibelins exilés qu'il les ferait massacrer s'ils rentraient à Florence.

Il en fut de même des tentatives faites par Grégoire pour pacifier la ville de Gènes ; elles échouèrent devant les intrigues de Charles. C'est ainsi que ce prince, trop clairvoyant pour ne pas comprendre que cette œuvre de conciliation était la ruine de ses projets, paralysa partout les efforts du saint-siége. Une seule entreprise réussit à Grégoire X, ce fut celle de rétablir la paix entre Bologne et Venise qui, depuis trois ans, se faisaient la guerre au sujet de leurs droits respectifs sur la navigation du Pô.

A ne juger que l'œuvre immédiate de Grégoire X, comme l'ont fait presque tous les historiens de la papauté, nul ne mérita plus que ce saint pontife les bénédictions des Italiens. Mais à la juger au point de vue de l'histoire générale de la Péninsule et des intérêts véritables de sa nationalité, cette œuvre de conciliation, si éminemment chrétienne dans l'intention de Grégoire X, fut, comme tous les actes de la politique pontificale, funeste à l'Italie. Inexorable logique de l'histoire! l'institution de la papauté temporelle, en créant pour le saint-siége une situation incompatible avec l'unification de la Péninsule, condamne la cour romaine à une politique fatalement anti-nationale, et fait tourner à mal les meilleures intentions des plus saints pontifes.

Nul exemple n'est plus frappant que celui de Grégoire X. Croyant pacifier l'Italie, il perpétue les deux causes de ses éternelles divisions : d'une part, en relevant le parti gibelin, sans rien faire pour résoudre

la grande question qui est au fond de ce débat, il remet les deux camps en présence ; lui disparu, on les verra recommencer la lutte avec le même acharnement. D'autre part, voulant opposer une barrière à l'ambition de Charles d'Anjou, il fait cesser l'interrègne de l'empire et fait nommer Rodolphe de Habsbourg empereur.

Ce qui prouve bien l'aveuglement où l'on était sur le sens véritable de la querelle entre les Guelfes et les Gibelins, c'est que le pontife même qui avait horreur de cette guerre fratricide et qui aurait voulu faire disparaître jusqu'au nom des deux partis, rêvait la restauration du saint empire, c'est-à-dire l'obstacle éternel à la constitution normale de la société chrétienne.

II

Son successeur, Nicolas III, de la famille des Orsini, continua sa politique contre Charles d'Anjou, plus redoutable en ce moment que l'empereur. Le nouveau pape pouvait, sans danger pour l'influence du saint-siége, relever le parti gibelin. A son tour, il reprit donc avec ardeur l'œuvre pacifique de la réconciliation des partis ; il confia cette délicate mission à son légat *à latere*, le cardinal Latino, de l'ordre des frères prêcheurs.

L'éloquent dominicain parcourut en apôtre de paix les Romagnes et la Toscane, et partout il obtint un plein succès. A Faenza, à Forli, à Imola, à Bologne,

les portes furent ouvertes aux exilés, et un acte solennel de réconciliation fut signé entre les deux factions ennemies qui étaient alors représentées d'un côté par les Lambertazzi, de l'autre par les Giéréméi. A Florence, le légat fut aussi plus heureux que ne l'avaient été dans leur entreprise les représentants de Grégoire X; son entrée dans la ville fut une entrée triomphale ; il y fut reçu aux acclamations des magistrats, du clergé et du peuple.

Il sut profiter de cet entraînement général pour calmer l'irritation des esprits et amener un rapprochement entre les partis qui, depuis tant d'années, s'excluaient alternativement de la cité. Les Gibelins rentrèrent en masse; toutes les sentences de proscription furent brûlées sur la place publique, et, devant le peuple rassemblé comme pour une fête, les chefs des maisons rivales se donnèrent solennellement le baiser de paix.

Par cette politique qui, au nom de la concorde, relevait partout le parti gibelin, Nicolas III se ménagea les bonnes grâces de l'empereur Rodolphe, et il obtint de ce prince des concessions importantes. Jusqu'à ce jour, le saint-siége n'avait que des droits très-vagues sur les Romagnes, sur la Marche d'Ancône et sur les villes de la Pentapole, ainsi que sur le territoire compris entre Ceprano et Radicofani. L'empereur transforma cette possession précaire en un titre authentique.

Nicolas III déploya, dans cette négociation, une ha-

bileté consommée. Son but était d'asseoir l'État pontifical entre les autres États de la Péninsule dont il tâchait d'équilibrer les forces respectives. Et c'est là ce qu'on a appelé une politique italienne! Cet équilibre politique a fait illusion aux historiens[1]. Ils l'ont pris pour une conception patriotique de la cour romaine. Ce n'était que la neutralisation momentanée des forces ennemies, mais nullement leur conciliation. Un pontife d'une habileté exceptionnelle pouvait, par son influence, maintenir un moment cette trêve intérieure; c'était suspendre la tempête, non la dissiper. Elle éclata, plus redoutable que jamais, à la mort de Nicolas, et rompit cet équilibre dont sa main puissante avait tenu tous les fils.

Charles d'Anjou, usant de violence, fit élire, sous le nom de Martin IV, un Français qui lui était dévoué, et il reprit ouvertement ses projets de domination.

III

En vain invoque-t-on la politique des deux prédécesseurs immédiats de Martin IV pour exonérer le saint-siége des suites funestes de l'ambition de Charles. La responsabilité lui en revient tout entière devant

[1] Machiavel, plus clairvoyant que la plupart des historiens modernes, ne s'y est pas trompé : « Toute puissance, dit-il, devenue considérable en Italie, était redoutée des papes, lors même qu'ils avaient contribué à son agrandissement. Leurs efforts pour l'abaisser faisaient naître dans ce pays beaucoup d'agitations et des changements continuels; la crainte d'un État puissant en faisait élever un faible, dont le même motif faisait bientôt méditer l'abaissement. Ce fut cette po-

l'histoire. N'était-ce pas la cour romaine qui avait appelé ce prince dont la tyrannie exaspéra à tel point les peuples des Deux-Siciles, qu'à l'heure marquée pour la vengeance ils égorgèrent dans un accès de fureur tout ce qu'il y avait de Français dans le royaume? effroyables journées qui épouvantèrent le monde chrétien et dont la terreur retentit à travers les siècles sous le nom de *Vêpres siciliennes*.

Les deux papes Grégoire X et Nicolas III ne sauraient être assez loués d'avoir fait effort pour arrêter un moment les effets de cette intervention étrangère. Mais l'histoire, qui recherche les causes, ne doit pas oublier que c'est toujours la même politique qui, dans l'intérêt de l'institution temporelle de la papauté, tantôt relève ou abaisse la cause de l'Empire selon l'occurrence, tantôt fait appel à des princes étrangers; un jour, quand il le faut pour conserver ou étendre l'État pontifical, jette l'Italie dans toutes les horreurs de la guerre civile; et le lendemain, effrayée de son œuvre, ou plutôt, ayant besoin de la paix, dès que sa part temporelle est largement faite, prêche la concorde aux princes et aux peuples, tout en laissant subsister les causes éternelles de divisions.

Quel sens pouvait avoir la réconciliation des Guelfes

litique qui enleva le royaume à Manfred pour le donner à Charles, dont elle projeta la ruine dès qu'elle commença à le craindre. Guidé par elle, Nicolas III vint à bout d'ôter à Charles, par le moyen de l'empereur, le gouvernement de la Toscane, où il envoya, au nom de ce prince, Latino, son légat. » (*Histoire de Florence*, livre second, trad. Guirandet, p. 127.)

et des Gibelins, tant que les papes ne comprenaient pas le premier mot du grand problème qui était au fond de ce débat? Est-ce que Grégoire X et Nicolas III songeaient à reconnaître les droits de la société laïque? Est-ce que les Gibelins songeaient à en finir avec l'idée funeste du saint-empire? Le saint-siége, plus que jamais, croyait que l'Église avait besoin de l'assiette matérielle de la papauté temporelle, et plus que jamais voulait appuyer son autorité religieuse sur le bras séculier; tant que l'Empereur consentait à être un instrument docile, son alliance était la préférée. Quand, au contraire, il prétendait au rôle suprême, la lutte recommençait, et la papauté investissait de sa confiance un autre prince, tel que Charles d'Anjou.

Le saint-empire, dans la pensée des papes, était impérissable, et sa raison d'être résidait dans le droit supérieur et universel du souverain pontificat. Quand la cour romaine ne jugeait pas opportun de consacrer un empereur, elle nommait, de son autorité propre, un vicaire impérial, afin que le glaive temporel ne cessât jamais d'être visiblement au service de la puissance spirituelle.

§ 3. — Boniface VIII.

I

Cette politique apparut au grand jour dans la personne de Boniface VIII. Ce pape, le dernier des papes théocrates du moyen âge, sembla vouloir renchérir sur

ses prédécesseurs. Il prétend disposer des couronnes de Sardaigne, d'Écosse, de Hongrie; il intervient en juge suprême dans les affaires temporelles des États; il prodigue les excommunications contre le roi de France, contre les cardinaux Pierre et Jacques Colonna, alors maîtres de Rome, contre Florence, contre le roi d'Aragon, qu'il força de renoncer à la Sicile, etc.

Dans la bulle *Ausculta, fili*, il écrit à Philippe le Bel : « Dieu nous a établi sur les rois et les royaumes pour arracher, détruire, perdre, dissiper, édifier et planter en son nom et par sa doctrine. Ne vous laissez donc pas persuader que vous n'ayez point de supérieur, et que vous ne soyez pas soumis au chef de la hiérarchie ecclésiastique. »

Il résulte de l'ensemble de cette bulle, ainsi que le fait remarquer l'abbé Fleury, que cette soumission du roi au chef de la hiérarchie ecclésiastique, Boniface prétendait l'étendre aux choses temporelles « puisqu'il voulait faire rendre compte au roi du gouvernement de son État, et être le souverain juge entre lui et ses sujets[1]. »

Du reste, d'autres monuments lèvent tous les doutes : Boniface, protestant contre l'élection de Venceslas au trône de Hongrie, écrit au légat : « Le pontife romain, établi de Dieu sur les rois et les royaumes, souverain chef de la hiérarchie dans l'Église militante, et tenant le premier rang sur tous les mortels,

[1] Fleury, l. LXI, ch. VII

juge tranquillement de dessus son trône, et dissipe tous les maux par son regard. » Il rappelle que saint Étienne, premier roi chrétien de Hongrie, voulut recevoir la couronne du vicaire de Jésus-Christ, « sachant bien, dit Boniface, que personne ne doit s'attribuer l'honneur, *s'il n'est appelé de Dieu.* »

Il dit, dans une autre lettre : « Le trône apostolique est établi de Dieu sur les rois et les royaumes pour rendre à chacun ce qui lui appartient. » Puis il fait entendre le même langage et manifeste les mêmes prétentions au sujet du royaume de Pologne.

Aprés avoir voulu se faire le dispensateur des couronnes, il voulut intervenir souverainement dans le gouvernement des États; on le vit dans sa querelle avec le roi de France, Philippe le Bel. A Dieu ne plaise que nous voulions appeler un intérêt sympathique sur ce monarque déloyal et faux monnayeur; nous ne nous occupons ici que des doctrines politiques de la cour romaine, et, dans cette occasion comme dans toutes les autres, Boniface posa hardiment le principe de la confusion théocratique. « Ne s'efforce-t-on pas, répond-il aux prélats français, d'établir deux principes, quand on dit que les choses temporelles ne sont point soumises aux spirituelles? »

Il dit plus clairement encore dans la bulle *Unam sanctam* : « Nous enseignons que dans cette Église, et sous sa puissance, sont deux glaives, le spirituel et le temporel; mais l'un doit être employé par l'Église et par la main du pontife, l'autre *pour l'Église* et par la

main des rois et des guerriers, *suivant l'ordre ou la permission du pontife.* Or il faut qu'un glaive soit soumis à l'autre, c'est-à-dire la puissance temporelle à la spirituelle, etc. »

Enfin, au moment même où Guillaume de Nogaret, agent du roi de France, pénétra de vive force dans Anagni et fit subir au souverain pontife le plus sanglant des outrages, Boniface VIII allait publier la célèbre bulle où il dit que : « Comme vicaire de Jésus-Christ, il a le pouvoir de gouverner les rois avec la verge de fer, et de les briser comme des vaisseaux de terre. »

II

Conformément à ces doctrines, nul plus que Boniface ne prodigua les excommunications et les interdits. Faut-il s'étonner que, trois années avant l'odieux attentat de Nogaret, pendant que le grand jubilé de 1300 réunissait à Rome, de toutes les parties du monde, deux cent mille chrétiens, faut-il s'étonner que Boniface VIII, enivré de sa puissance, se soit montré dans les rues de la ville éternelle, le front ceint de la couronne impériale et faisant crier par ses hérauts qui portaient l'épée, le sceptre et le globe : « Il n'y a pas d'autre roi des Romains que le souverain pontife? »

Plus l'illusion du pontife avait exalté l'omnipotence du saint-siége, plus la chute fut douloureuse. Après avoir cru mettre l'univers à ses pieds, Boniface

se vit précipité dans l'abîme; tout l'édifice de la papauté théocratique croulait autour de lui. Il s'était cru le successeur de Grégoire VII, il n'en était que le fantôme; les princes se riaient de ses foudres; et lorsque, après l'outrage d'Anagni, le chef de l'Église se réfugia au milieu des Romains, au lieu d'un peuple indigné, il trouva une foule indifférente et impassible. Il avait subi intrépidement la violence de Nogaret; l'abandon des Romains le frappa au cœur; il y sentait l'écroulement de tout un monde.

Époque singulière où ce système théocratique, qui avait ébloui et dominé tout le moyen âge, montra sa vanité et son impuissance dans les mains d'un pape qui semblait fait pour lui donner sa suprême consécration! où, quelques années plus tard, Henri VII essayait en vain de reconquérir l'antique prestige des empereurs dans la Péninsule. Le premier mourait de désespoir, laissant la papauté humiliée et sans influence, et le second devenait un objet de dérision pour tous les partis.

III

Assurément, les Italiens étaient loin de discerner la vraie cause qui discréditait les deux puissances; mais ils commençaient à soupçonner qu'elles étaient les deux mauvais génies qui, à l'aide de rêves chimériques, avaient poussé leur malheureux pays dans une impasse. Aussi la direction du mouvement échappait-elle aux anciennes influences, agents du pape ou re-

présentants du vieux système impérial. Les deux personnages vers lesquels, pendant des siècles, les Italiens avaient tourné leurs regards comme vers leurs protecteurs naturels, étaient pour ainsi dire tombés dans le mépris public. L'interrègne de l'Empire durait depuis plus d'un demi-siècle; la papauté, obligée de s'exiler à la fois et de l'Italie et de Rome, parce qu'elle n'avait su être ni pour l'Italie un drapeau national, ni pour la ville éternelle le verbe du monde nouveau, la papauté, déconsidérée et vassale du roi de France, se réfugiait à Avignon.

Oh! si, en ce moment, délivrés à la fois de la présence des papes et de la présence des empereurs, les Italiens avaient répudié à tout jamais les fatales chimères du saint-empire et de la théocratie universelle, ils auraient marché d'un pas ferme vers une organisation nationale. Comme chez tous les autres peuples, leurs guerres intestines et leurs révolutions seraient devenues un travail d'enfantement d'où serait inévitablement sortie une unité réelle et indestructible.

Mais les illusions qui ont perdu l'Italie survivent au prestige de l'empereur et du pape. Rome est loin d'en avoir fini avec son rêve du saint-empire. Parce qu'elle a chassé les papes, elle se croit plus près de la réalisation de ce rêve, et c'est tout le fruit qu'elle retire de sa victoire : une illusion ne peut la conduire qu'à un résultat dérisoire.

Les luttes recommencent donc indéfiniment. Les vieux partis sont en déroute; les Guelfes et les Gibe-

lins ne distinguent plus leurs drapeaux; tous se lancent, sans boussole et sans but déterminé, à travers les batailles qui chaque jour se multiplient.

Dans la première période des guerres municipales, si le résultat national était nul, du moins l'objet immédiat de la révolution ayant une réalité sociale, des intérêts nombreux, dans la cité, y trouvaient satisfaction. En d'autres termes, tant que la révolution sociale eut à faire surgir, par des émancipations successives, les divers éléments de la société moderne, les deux grands partis des Guelfes et des Gibelins eurent un aliment à leur activité. A défaut d'une solution au probléme capital qui avait donné naissance à ces deux partis et qu'ils ne venaient pas à bout de démêler clairement, ils se rencontraient sur un terrain nettement défini et luttaient pour des intérêts sociaux saisissables.

Quand cette révolution émancipatrice fut accomplie et qu'il s'agit de reconstruire, les deux partis, plus aveuglés que jamais sur le sens de la question fondamentale qui les divisait, et n'ayant plus le terrain de la révolution sociale, furent dans un complet désarroi. Ils continuérent à subsister, parce que les deux éléments qu'ils représentaient étaient impérissables; et, bien qu'ils n'eussent qu'une conscience vague de leur signification et de leur but, ils se rattachèrent toujours instinctivement, le parti gibelin à l'idée de l'empire, le parti guelfe à la papauté. C'est ce qui perpétua ces deux dénominations; mais, en

réalité, le plus souvent on se fit la guerre sans but et sans idée élevée.

IV

Chose singulière, au fond, la question des Guelfes et des Gibelins, de la papauté et de l'empire, restait seule survivante après toutes les luttes antérieures, et l'on s'en doutait si peu, que partout les querelles semblaient être étrangères à ce grand débat. A défaut d'un intérêt social sérieux, c'étaient quelques familles puissantes qui se disputaient le gouvernement de la cité.

A la fin du treizième siècle, le parti guelfe était presque partout triomphant, et les Gibelins exilés et dispersés. Alors, à son tour, le parti guelfe, maître du terrain, s'était divisé sous la conduite de quelques chefs ambitieux : à Pistoie, puis à Florence, ces rivalités donnèrent naissance à deux partis, les blancs et les noirs, et de nouvelles luttes acharnées recommencèrent : « Ainsi, dit un historien, la guerre naissait de la guerre et les factions des factions. »

La papauté n'avait rien gagné au triomphe du parti guelfe. En vain avait-elle, d'un côté, affaibli le pouvoir de l'Empire, de l'autre arrêté l'extension trop envahissante du royaume de l'Italie méridionale. Le saint-siége s'était tellement amoindri dans ces luttes, qu'il avait perdu toute influence, même sur le parti guelfe. Ce parti invoquait son assistance quand elle pouvait lui

être utile; mais il n'acceptait guère plus ni sa direction ni son arbitrage.

On en eut la preuve quand Boniface VIII essaya d'imposer sa volonté, soit aux Siciliens qui, malgré ses foudres, repoussèrent la maison d'Anjou, soit aux Florentins qui, exaspérés de la déloyale et tyrannique intervention de Charles de Valois appelé chez eux par le pape, de Guelfes qu'ils étaient, se firent Gibelins.

En l'absence de toute autorité respectée en Italie, l'anarchie fut bientôt à son comble. Il arriva un moment où l'on finit par se battre sans savoir pourquoi, sans se souvenir de l'origine de ces guerres à outrance; on se battait parce que les ressentiments, les rancunes, les vengeances accumulés fournissaient un aliment éternel à ces luttes stériles; et les partis, de plus en plus acharnés les uns contre les autres, ne tinrent plus aucun compte de la médiation intéressée des papes ou des empereurs.

On eût dit des hommes, jouets d'un mirage funeste, entraînés dans une course furieuse à la poursuite d'un fantôme toujours fuyant devant eux. La lutte, inévitable parce qu'elle a sa cause dans le problème fondamental que la société moderne est tenue de résoudre, sans issue parce que ce problème est mal défini et mal posé, devient pour l'Italie une fièvre endémique. L'Italie déchire en quelque sorte son propre sein pour se sentir vivre. Les villes, destinées à s'unir, se trouvant dans l'impossibilité de former entre elles une grande

unité nationale, s'acharnent à s'entre-détruire avec une rage qui tient du vertige.

Arrivée là, l'histoire de l'Italie n'offre plus qu'un inextricable chaos. Ce fut, on le croira sans peine, une admirable occasion pour les ambitieux et les soldats d'aventure, de s'emparer du pouvoir au milieu de la confusion des partis. Dans chaque ville, les anciennes influences ayant disparu, la direction du mouvement devait passer aux mains du plus vaillant ou du plus violent qui résumait en lui toutes les passions, toutes les fureurs des guerres municipales.

Au commencement du quatorzième siècle, chaque cité était gouvernée par un petit tyran.

§ 4. — Le tyran.

I

Le *tyran*, personnage *sui generis*, surgi des entrailles mêmes des guerres municipales italiennes, n'est autre chose que le *capitaine du peuple*, qui, au lieu de la dictature temporaire (le plus souvent annuelle) dont il était investi par l'un des partis en guerre, conservait cette dictature indéfiniment. Instrument arbitraire et despotique d'un parti, ici Guelfe, là Gibelin, le tyran est le soldat d'une guerre sans issue; et il profite, pour se perpétuer au pouvoir, de l'irremédiable anarchie à laquelle le problème social, mal posé à sa racine, condamne ces sociétés en travail.

C'est ainsi qu'à Pise, Ugolin, nommé pour dix ans capitaine du peuple, essaye de se perpétuer et exerce la plus odieuse tyrannie. Chacun connaît sa fin tragique, châtiment effroyable devant lequel le souvenir du crime s'est effacé dans la mémoire des peuples pour ne laisser place qu'à la pitié.

Un peu plus tard, des tentatives d'usurpation furent pareillement faites dans la plupart des républiques, par les Visconti à Milan, par Alberto Scotto à Plaisance, par les Azzo d'Este à Modène, à Reggio et à Ferrare. Mais, partout, ces essais de tyrannie n'avaient qu'un temps. Le moment n'était pas encore venu où ces dictatures, issues de la volonté populaire, se transformeraient en petites souverainetés permanentes. Chaque parti n'avait de force que parce qu'il s'appuyait sur les intérêts et les passions de la foule, et le tyran, armé par ce parti, était obligé de compter avec le peuple.

Ceux qui l'oublièrent furent, comme Ugolin, précipités par une révolution. Les tyrans de Plaisance, celui de Modène et de Reggio, furent violemment renversés; celui de Ferrare dépossédé du pouvoir pendant neuf ans.

Ces revendications populaires, qui attestaient un reste de vie publique dans les communes italiennes, remplirent les premières années du quatorzième siècle.

II

Mais ce régime violent, cette dictature sans but, tantôt guelfe, tantôt gibeline, qui faisait aux villes de la Péninsule une position si tendue, ne pouvait avoir une durée bien longue. A mesure que nous traversons les révolutions italiennes, nous retrouvons, toujours plus manifeste, le vice radical des gouvernements qui les représentent et les consomment : au lieu de marcher à la réalisation d'une idée nette, ils servent des passions de parti et des intérêts imaginaires. C'est pourquoi ils sont condamnés à l'impuissance.

Chez les peuples où le travail de formation nationale n'était pas fatalement entravé par une de ces causes exceptionnelles qui paralysaient en Italie toutes les forces vives du pays, on a pu voir des dictatures fécondes. La Révolution française en offre un mémorable exemple. Mais cette dictature du tyran italien, passant alternativement d'un parti dans un autre, pour frapper le lendemain ceux que la victoire avait faits proscripteurs la veille, cette dictature devait bientôt disparaître, comme un instrument inutile.

M. Ferrari s'est parfaitement rendu compte des traits qui caractérisent cette phase des révolutions italiennes. On trouvera dans son livre des détails pleins d'intérêt sur les mouvements populaires qui élevaient et renversaient les tyrans dans chaque république, et sur les causes qui partout mirent fin à ce

régime. « A force d'alterner les tyrans, dit-il,... les partis fractionnés voient enfin surgir un parti intermédiaire, juste milieu assez fort pour dominer les deux sectes... à la dictature des tyrans succède la domination d'un chef impartial que nous appelons *le Seigneur*[1]. »

Nous touchons au moment où les Italiens, complices aussi obstinés qu'aveugles de la politique dissolvante des deux puissances, vont subir les derniers effets de ces illusions qui pèsent si fatalement sur leurs destinées. Pour avoir voulu embrasser l'univers, ils n'ont pu prendre possession d'eux-mêmes ; pour avoir méconnu le sens providentiel de leur mission civilisatrice, ils n'ont pu tirer parti de leurs merveilleuses aptitudes politiques. Leurs plus généreux instincts se sont transformés en passions de sectaires, leur esprit d'indépendance en esprit de faction et d'anarchie, leurs plus hautes aspirations sociales en agitations vaines et illusoires ; et leurs révolutions, si riches de promesses dans leur inspiration première, sont condamnées à rester misérables dans leurs résultats. Vainement dans leur immense rêve d'empire universel, ils ont espéré sauver l'indépendance et la grandeur de leur vie municipale ; tout devait sombrer dans le même abîme, le droit national et la liberté des antiques républiques. En attendant la suprême catastrophe, nous allons voir les plus fières cités accomplir successivement leur

[1] T. III, p, 158.

abdication entre les mains de souverains héréditaires. L'Italie n'a pas su être une confédération de républiques ; elle sera partagée en un petit nombre de principautés distinctes et rivales, que nulle idée commune ne pourra relier entre elles, et dont les inimitiés perpétueront les guerres acharnées et les révolutions stériles. Période nouvelle qui, partout ailleurs, aurait pu servir à la formation d'une unité nationale, mais qui sera, comme les précédentes, entièrement perdue pour l'Italie.

FIN DU TOME PREMIER

273.634

TABLE

DU TOME PREMIER

Introduction. 1

PREMIÈRE PARTIE

LE SACRIFICE DE L'ITALIE

Chapitre préliminaire. — Objet de cet ouvrage. 5
Chapitre premier. — Rome païenne. — L'unité par le glaive. . . 12
Chapitre II. — Rome chrétienne. — L'unité par la liberté. . . . 29
Chapitre III. — Les barbares hérétiques devant Rome orthodoxe. 47
§ 1er. — Les Hérules et les Goths. 49
§ 2. — Les Lombards et les Francs. 55
Chapitre IV. — L'État pontifical et le saint-empire. 66
§ 1er. — L'œuvre antinationale de Charlemagne. 68
§ 2. — La royauté indigène. 81
§ 3. — Insuccès de toutes les tentatives nationales. . . . 90
Chapitre V. — But providentiel de l'invasion des barbares. . . 98
Chapitre VI. — Le moi italien. 112
Chapitre VII. — La mission de l'Italie. 134

Chapitre VIII. — Rome et la papauté temporelle. 148
Chapitre IX. — Grégoire VII et le régime théocratique. 179

DEUXIÈME PARTIE

LE SACERDOCE ET L'EMPIRE

Chapitre préliminaire. — Les deux éléments du problème moderne. 221

PREMIÈRE PÉRIODE, JUSQU'AU TREIZIÈME SIÈCLE

Chapitre premier. — La révolution des évêques. 232
Chapitre II. — La révolution des consuls. 243
Chapitre III. — La guerre aux châteaux. 256
Chapitre IV. — Les citoyens et les concitoyens.. 263
Chapitre V. — Le podestat. 267
Chapitre VI. — Les guerres municipales. 270
Chapitre VII. — Le pape et l'empereur. — La part qu'ils prirent à ces révolutions. 273
§ 1er. — Rôle de l'empire dans les guerres municipales. . . 275
§ 2. — Rôle de la papauté dans les guerres municipales. . 283
Chapitre VIII. — Rôle des deux puissances en face des podestats. 295
§ 1er. — Rôle de l'empire. . . . . *Id.*
§ 2. — Rôle de la papauté. 300
Chapitre IX. — Rôle particulier de Rome dans ces révolutions. 305
Chapitre X. — Politique des papes dans l'Italie méridionale. . 322
Chapitre XI. — Coup d'œil général sur la première période. . . 339

DEUXIÈME PÉRIODE, JUSQU'AU SEIZIÈME SIÈCLE

Chapitre préliminaire. 361

5683244

TABLE.

LIVRE PREMIER

LA GUERRE CIVILE EN PERMANENCE

Chapitre premier. — Impuissance et chute du podestat. 367
Chapitre II. — La dictature des factions. 372

LIVRE II

RÔLE DE LA PAPAUTÉ PENDANT LE TREIZIÈME SIÈCLE.

Chapitre premier. — Politique de la papauté pendant la première moitié du treizième siècle. 390
§ 1er. — Innocent III. 393
§ 2. — Grégoire IX. 410
§ 3. — Innocent IV. 417
Chapitre II. — Rôle de la papauté pendant le grand interrègne, deuxième moitié du treizième siècle. 432
§ 1er. — Alexandre IV, Urbain IV, Clément IV. 434
§ 2. — Grégoire X et Nicolas III. 445
§ 3. — Boniface VIII. 451
§ 4. — Le tyran. 460

FIN DE LA TABLE DU TOME PREMIER

RRATA

Page 199, ligne 8 : *au lieu de :* à la fin du quinzième siècle, *lisez :* cinquième siècle.

Page 354, ligne 24 : *au lieu de :* les servaient trop bien à tenir l'Italie, *lisez :* leur servaient.

PARIS. — IMP. SIMON RAÇON ET COMP., RUE D'ERFURTH, 1.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google